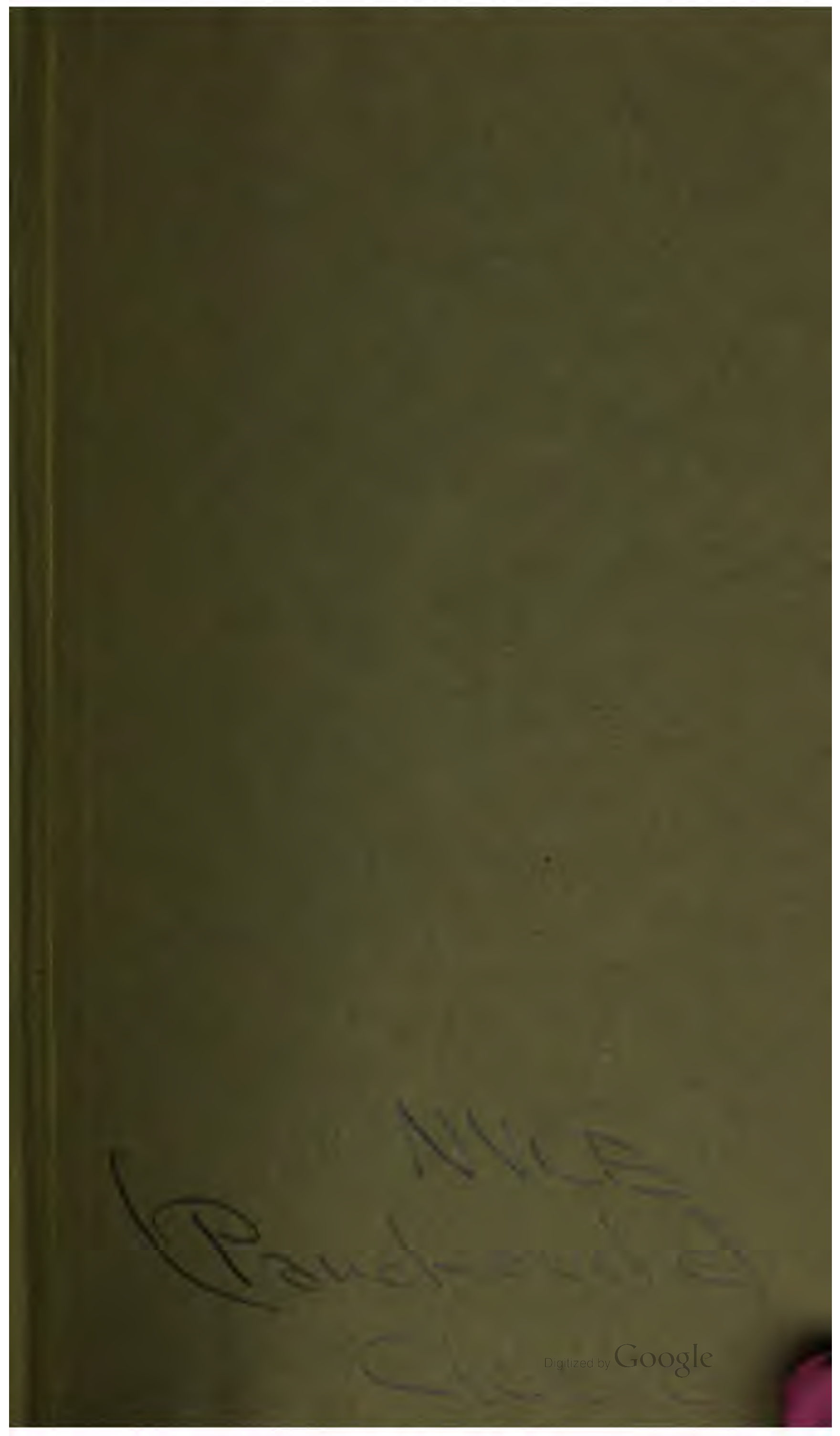




# BIBLIOTHÈQUE

# LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N° 14.

# ŒUVRES

## COMPLÈTES

# DE CICÉRON

## LETTRES

PAR M. DE GOLBERY

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME PREMIER.






PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXI.

# PRÉFACE.

Cornelius Nepos a dit, en parlant des faits rapportés dans les lettres de Cicéron à Atticus : *Quæ qui legat non multum desideret historiam contextam illorum temporum.* Cet avantage de tenir lieu d'une histoire suivie, et de présenter comme une série de Mémoires sur les dernières années de la république, sera bien mieux assuré encore quand toutes les lettres de Cicéron seront rangées dans l'ordre chronologique.

Aussi vit-on, dès le xvi^e siècle, Sigonius s'efforcer de mettre de la suite dans les livres de lettres improprement appelées familières, et depuis lors plusieurs commentateurs ont suivi et perfectionné le travail qu'il avait donné sous le nom de Jérome Ragazzoni. Wieland imprima, en 1808, son excellente traduction des lettres : l'ordre adopté par lui fut encore beaucoup amélioré par le célèbre Schütz, qui commença en 1809 et finit en 1812 une édition qu'il reproduisit plus tard avec de nouveaux changemens. Nous faisons comme Lünnemann, nous nous en tenons à la première classification de Schütz.

Telles qu'elles s'offrent au lecteur, elles pourront servir de pièces justificatives à la Notice historique que nous publions en tête de cette édition.

Il nous reste quelques mots à dire sur le travail que nous avons exécuté.

Le texte de Schütz a été suivi à quelques rares exceptions près; la traduction des lettres à Atticus est celle de l'abbé Mongault; nous avons aussi réimprimé celle de Prévost pour les lettres diverses. Néanmoins nous avons fait souvent des changemens importans, qui sont presque tous indiqués dans les notes.

Ces notes sont puisées à différentes sources, et principalement dans les éditions de Schütz, Wieland, Bentivoglio, Lemaire, etc.

Nous avons eu d'abord la pensée de traduire les remarques de Wieland, mais c'eût été nous exposer à d'interminables longueurs. Trop souvent il s'engage dans une polémique fort acerbe, et il querelle sans cesse son auteur, qu'il accuse et déprécie presque à chaque pas.

Nous donnerons à la fin du dernier volume une table de concordance qui mettra les anciennes éditions en rapport avec la nôtre. Chaque lettre porte en tête l'indication de la place qu'elle tenait autrefois dans la collection.

DE GOLBERY.

# LETTRES

# DE M. T. CICÉRON.

# M. T. CICERONIS

# EPISTOLÆ.

## EPISTOLA I.

(ad Att., I, 5.)

Scrib. Romæ A. V. C. 685 (L. Cæcilio Metello, Q. Marcio Rege coss.).

CICERO ATTICO SAL.

Quantum dolorem acceperim, et quanto fructu sim privatus et forensi, et domestico, Lucii fratris nostri morte, in primis pro nostra consuetudine tu existimare potes. Nam mihi omnia, quæ jucunda ex humanitate alterius et moribus homini accidere possunt, ex illo accidebant. Quare non dubito, quin tibi quoque id molestum sit, quum et meo dolore moveare, et ipse omni virtute officioque ornatissimum, tuique et sua sponte, et meo sermone amantem, affinem amicumque amiseris.

Quod ad me scribis de sorore tua, testis erit tibi ipsa, quantæ mihi curæ fuerit, ut Quinti fratris animus in eam esset is, qui esse deberet. Quem quum esse offensiorem arbitrarer, eas litteras ad eum misi, quibus et placarem ut fratrem, et monerem ut minorem, et objurgarem ut errantem. Itaque ex iis, quæ postea sæpe ab eo ad me scripta sunt, confido ita esse omnia, ut et oporteat, et velimus.

# LETTRES DE M. T. CICÉRON.

## LETTRE I.

Rome, an 685 sous le consulat de L. Cécilius Metellus et de Q. Marcius Rex.

CICÉRON A ATTICUS.

D'après l'intimité qui règne entre nous, vous jugerez aisément combien j'ai été affligé de la mort de notre cousin Lucius, et de quel secours je suis privé et pour mes affaires particulières et pour mes affaires publiques. Je trouvais en lui toute la douceur et toute la bonté de caractère que l'on peut goûter dans le commerce d'autrui. Je ne doute donc pas que vous n'en soyez peiné aussi, d'abord parce que ma douleur vous touche; en second lieu, parce que vous perdez un allié plein de mérite et de zèle, qui vous aimait autant de lui-même que sur ce que je lui disais de vous.

Quant à ce que vous m'écrivez touchant votre sœur, elle me rendra elle-même ce témoignage, que je n'ai rien oublié pour bien disposer l'esprit de mon frère à son égard. Comme il m'a paru un peu trop irrité, je lui ai écrit des lettres par lesquelles je l'apaisais en frère, je l'exhortais en aîné, et le reprenais comme un homme qui s'égare; et j'ai lieu de juger, par tout ce qu'il m'a écrit depuis, qu'ils vivent ensemble comme ils doivent, et comme nous le souhaitons.

De litterarum missione sine causa abs te accusor. Nunquam enim a Pomponia nostra certior sum factus, esse cui litteras dare possem. Porro autem neque mihi accidit ut haberem, qui in Epirum proficisceretur: neque dum te Athenis esse audiebamus.

De Acutiliano autem negotio quod mihi mandaras, ut primum a tuo digressu Romam veni, confeceram: sed accidit, ut et contentione nihil opus esset, et ut ego, qui in te satis consilii statuerim esse, mallem Peducæum tibi consilium per litteras, quam me dare. Etenim quum multos dies aures meas Acutilio dedissem, cujus sermonis genus tibi notum esse arbitror; non mihi grave duxissem scribere ad te de illius querimoniis, quum eas audire, quod erat subodiosum, leve putassem. Sed abs te ipso, qui me accusas, unas mihi scito litteras redditas esse, quum et otii ad scribendum plus, et facultatem dandi majorem habueris.

* * *

Quod scribis, etiamsi cujus animus in te esset offensior, a me recolligi oportere; scio quid dicas: neque id neglexi: sed est miro quodam modo affectus. Ego autem quæ dicenda fuerunt de te, non præterii. Quid autem contendendum esset, ex tua putabam voluntate statuere oportere: quam si ad me perscripseris, intelliges me neque diligentiorem esse voluisse, quam tu esses, neque negligentiorem fore, quam tu velis.

De Tadiana re mecum Tadius locutus est, te ita scripsisse, nihil esse jam quod laboraretur, quoniam here-

C'est sans motif que vous me reprochez de ne vous avoir pas encore écrit : quand Pomponia a eu quelque occasion, elle ne me l'a point fait savoir; je n'ai trouvé personne qui allât en Épire, et je ne savais pas que vous fussiez à Athènes.

Dès que je fus de retour à Rome, après notre séparation, je travaillai à terminer votre différent avec Acutilius; mais l'affaire m'a paru si aisée à raccommoder, et vous avez d'ailleurs si peu besoin d'avis, que j'ai préféré que Peducéus vous mandât quel parti vous deviez prendre. Si j'ai eu assez de patience pour écouter pendant plusieurs jours Acutilius, dont la conversation ne vous est pas inconnue, vous jugez bien que je me serais donné la peine de vous mander tous ses griefs, après avoir eu celle de l'entendre d'un bout à l'autre; ce qui assurément n'est pas fort agréable. Mais vous qui me reprochez ma paresse, savez-vous bien que je n'ai encore reçu qu'une de vos lettres depuis votre départ, quoique vous ayez beaucoup plus de loisir que moi, et que vous trouviez plus aisément des occasions de m'écrire?

Quant à ce que vous me marquez, que, lorsque je vois quelqu'un prévenu contre vous, c'est à moi à le ramener, je vous entends, j'y ai déjà travaillé. On est étrangement piqué : je n'ai pas manqué de dire tout ce qui servait à votre justification; mais pour les avances, j'ai cru qu'il fallait les régler sur vos intentions. Lorsque j'aurai vos pouvoirs, vous vous convaincrez que si je n'ai pas voulu être plus empressé que vous-même, je ne suis pas plus négligent que vous ne le voudriez.

Tadius m'a dit que vous lui écriviez sur son affaire, qu'il ne fallait pas s'inquiéter, parce qu'il y avait pres-

ditas usucapta esset. Id mirabamur te ignorare, de tutela legitima, in qua dicitur esse puella, nihil usucapi posse.

Epiroticam emptionem gaudeo tibi placere. Quæ tibi mandavi, et quæ tu intelliges convenire nostro Tusculano, velim, ut scribis, cures, quod sine molestia tua facere poteris. Nam nos ex omnibus molestiis, et laboribus uno illo in loco conquiescimus.

Quintum fratrem quotidie exspectamus. Terentia magnos articulorum dolores habet, et te, et sororem tuam, et matrem maxime diligit, salutemque tibi plurimam adscribit, et Tulliola, deliciæ nostræ. Cura, ut valeas, et nos ames; et tibi persuadeas, te a me fraterne amari.

## EPISTOLA II.

(ad Att. I, 6.)

Scrib. Romæ, eodem anno.

CICERO ATTICO SAL.

Non committam posthac ut me accusare de epistolarum negligentia possis. Tu modo videto, in tanto otio ut par mihi sis.

Domum Rabirianam Neapoli, quam tu jam dimensam et exædificatam animo habebas, M. Fonteius emit H-S CCCIↃↃↃXXX. Id te scire volui, si quid forte ea res ad cogitationes tuas pertineret.

Q. Frater, ut mihi videtur, quo volumus animo est in

cription. Nous avons été surpris que vous ne sussiez pas qu'on ne peut prescrire rien de ce qui est soumis à la tutelle légale sous laquelle cette jeune fille est placée.

Je suis ravi que vous soyez content de votre acquisition d'Épire. Je vous prie de continuer, à votre commodité, de me chercher tout ce qui sera propre à orner ma maison de Tusculum; c'est le seul endroit où je me repose de tous mes soucis et de mes travaux.

Nous attendons mon frère Quintus d'un jour à l'autre. Terentia est tourmentée de grandes douleurs dans les articulations; elle est pleine d'amitié pour vous, pour votre sœur et pour votre mère. Elle vous fait mille complimens, aussi bien que ma chère petite Tullia. Ayez soin de votre santé, aimez-moi, et soyez persuadé que je vous aime comme un frère.

## LETTRE II.

Rome, même année.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous promets que vous n'aurez plus à me reprocher que je suis trop paresseux à vous écrire; songez seulement à ne l'être pas plus que moi, vous qui avez tant de loisir.

M. Fonteius a acheté cent trente mille sesterces la maison que Rabirius avait à Naples, et que vous aviez déjà toute toisée et rebâtie dans votre esprit. Je vous en donne avis, en cas que vous pensiez encore à cette acquisition.

Mon frère me paraît disposé comme nous le désirons

Pomponiam, et cum ea nunc in Arpinatibus prædiis erat, et secum habebat hominum χρηστομαθῆ, D. Turranium. Pater nobis decessit A. D. VIII. kal. decembr.

Hæc habebam fere, quæ te scire vellem. Tu velim si qua ornamenta γυμνασιώδη reperire poteris, quæ loci sint ejus, quem tu non ignoras, ne prætermittas. Nos Tusculano ita delectamur, ut nobismet ipsis tum denique, quum illo venimus, placeamus.

Quid agas omnibus de rebus, et quid acturus sis, fac nos quam diligentissime certiores.

## EPISTOLA III.

(ad Att., I, 7.)

Scrib. Romæ 685 mense decembri.

CICERO ATTICO SAL.

Apud matrem recte est, eaque nobis curæ est.

L. Cincio H-S XXCD constitui me curaturum Idibus febr.

Tu velim ea, quæ nobis emisse et parasse scribis, des operam ut quamprimum habeamus : et velim cogites, id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostræ, quam, quum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus.

à l'égard de votre sœur; il est avec elle dans ses terres d'Arpinum, où il a mené D. Turranius, qui est un homme rempli de connaissances très-utiles. Notre père est mort le 23 de novembre.

Voilà tout ce que j'avais à vous mander. Si vous pouvez recouvrer des raretés propres à orner un lieu d'étude comme celui que vous savez, je vous prie de ne les pas manquer. Je me plais si fort à Tusculum, que c'est le seul endroit où je sois tout-à-fait content de moi-même.

Mandez-moi en détail ce que vous faites, et ce que vous ferez.

## LETTRE III.

Rome, décembre 685.

CICÉRON A ATTICUS.

Votre mère est en bonne santé, nous en avons grand soin.

Je me suis obligé à payer vingt mille quatre cents sesterces, aux ides de février, à L. Cincius.

Je vous prie de faire en sorte que j'aie le plus tôt qu'il se pourra tout ce que vous avez acheté et destiné pour moi. Pensez aussi, comme vous me l'avez promis, à me composer une bibliothèque : c'est sur vos soins obligeans qu'est fondée l'espérance de la douceur que je me promets de goûter un jour, quand je me serai tiré de l'embarras des affaires.

## EPISTOLA IV.

(ad Att., I; 8.)

Scrib. Romæ A. V. C. 686 (C. Calpurnio Pisone, M. Acilio Glabrione coss.).

CICERO ATTICO SAL.

Apud te est ut volumus. Mater tua, et soror a me, Quintoque fratre diligitur.

Cum Acutilio sum locutus. Is sibi negat a suo procuratore quidquam scriptum esse, et miratur istam controversiam fuisse, quod ille recusarit satisdare, amplius abs te non peti.

Quod te de Tadiano negotio decidisse scribis; id ego Tadio et gratum esse intellexi, et magnopere jucundum. Ille noster amicus, vir mehercule optimus, et mihi amicissimus, sane tibi iratus est. Hoc si quanti tu æstimes sciam, tum, quid elaborandum sit, scire possim.

L. Cincio H-S CCIↃↃ CCIↃↃ CCCC pro signis Megaricis, ut tu ad me scripseras, curavi. Hermæ tui Pentelici cum capitibus æneis de quibus ad me scripsisti, nunc me admodum delectant. Quare velim, et eos, et signa cetera, quæ tibi ejus loci, et nostri studii, et tuæ elegantiæ esse videbuntur, quam plurima, quam primumque mittas, et maxime quæ tibi gymnasii, xystique videbuntur esse. Nam in eo genere sic studio efferimur, ut abs te adjuvandi, ab aliis prope reprehendendi simus. Si Lentuli navis non erit, quo tibi placebit, imponito. Tulliola, de-

## LETTRE IV.

Rome, 686, sous le consulat de C. Calpurnius Pison et de M. A. Glabrion.

CICÉRON A ATTICUS.

Tout va chez vous comme nous le souhaitons. Votre mère et votre sœur nous sont fort chères, à mon frère et à moi.

J'ai parlé à Acutilius : il m'a assuré que son homme d'affaire ne lui avait point écrit ; et il est surpris qu'il ait fait difficulté de vous donner des assurances suffisantes que l'on ne vous demanderait rien au delà de la somme que vous offrez de payer.

Tadius m'a paru très-content de la manière dont vous avez accommodé son affaire, et il vous en est fort obligé.

L'ami que vous savez, qui est certainement un très-honnête homme, et qui a beaucoup d'amitié pour moi, est vraiment fort en colère contre vous. Quand je saurai à quel point vous vous en souciez, je saurai aussi quelles avances je dois faire pour l'apaiser.

J'ai fait payer à L. Cincius, comme vous me l'avez marqué, les vingt mille quatre cents sesterces pour les statues de Mégare. Les Mercures de marbre Pentélicien, avec leurs têtes de bronze, que vous me promettez, me font par avance beaucoup de plaisir. Je vous prie donc de me les envoyer au plus tôt, avec les autres statues qui conviendront au lieu que je veux orner, qui seront du goût dans lequel je suis maintenant, et de celui d'un aussi bon connaisseur que vous; surtout ce qui sera propre à orner un portique et une bibliothèque. J'ai une si grande passion pour toutes ces choses, qu'il faut que

liciolæ nostræ, tuum munusculum flagitat, et me ut, sponsorem, appellat. Mihi autem abjurare certius est, quam dependere.

## EPISTOLA V.

(ad Att., I, 9.)

Scrib. Romæ A. V. C. 686.

CICERO ATTICO SAL.

Nimium raro nobis abs te litteræ afferuntur; quum et multo tu facilius reperias, qui Romam proficiscantur, quam ego, qui Athenas; et certius tibi sit, me esse Romæ, quam mihi, te Athenis. Itaque propter hanc dubitationem meam brevior hæc ipsa epistola est: quod quum incertus essem ubi esses, nolebam illum nostrum familiarem sermonem in alienas manus devenire.

Signa Megarica, et Hermas, de quibus ad me scripsisti, vehementer exspecto. Quidquid ejusdem generis habebis, dignum Academia tibi quod videbitur, ne dubitaris mittere, et arcæ nostræ confidito. Genus hoc est voluptatis meæ: quæ γυμνασιώδη maxime sunt, ea quæro. Lentulus naves suas pollicetur. Peto abs te, ut hæc cures diligenter. Chilius te rogat, et ego ejus rogatu, Εὐμολπιδῶν πάτρια.

vous ayez la complaisance de la satisfaire, et que les autres seraient peut-être en droit de la blâmer. Envoyez-moi le tout par le premier vaisseau que vous trouverez, si vous ne pouvez pas avoir celui de Lentulus. Ma petite Tullia, qui fait toutes mes délices, veut avoir le présent que vous lui avez promis, et m'attaque comme votre caution; mais plutôt que de payer, j'aime mieux faire un faux serment, et nier que j'aie répondu pour vous.

## LETTRE V.

Rome, 686.

CICÉRON A ATTICUS.

Je ne reçois point de vos nouvelles aussi souvent que je devrais; car il vous est beaucoup plus facile de trouver des gens qui viennent à Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athènes : d'ailleurs, je ne suis pas si sûr que vous soyez à Athènes, que vous l'êtes que je suis à Rome. C'est pour cela que ma lettre sera fort courte, parce que, ne sachant pas certainement où vous êtes, je ne voudrais pas risquer qu'une lettre où je vous entretiendrais confidentiellement, tombât dans des mains étrangères.

J'attends avec impatience les statues de Mégare, et les Mercures dont vous m'avez écrit. Quand vous trouverez en ce genre des choses qui méritent une place dans mon Académie, n'hésitez pas à me les envoyer, et n'épargnez pas ma bourse. C'est là maintenant ma passion, je donne dans tout ce qui peut orner une bibliothèque. Lentulus promet une place dans ses vaisseaux. Je vous prie de faire embarquer le tout promptement. Chilius vous demande les cérémonies des Eumolpides, et je vous les demande aussi pour lui.

## EPISTOLA VI.

(ad Att., I, 10.)

Scrib. in Tusculano A. V. C. 686.

CICERO ATTICO SAL.

Quum essem in Tusculano (erit hoc tibi pro illo tuo, *Quum essem in Ceramico*) verumtamen quum ibi essem, Roma puer a sorore tua missus, epistolam mihi abs te allatam dedit, nuntiavitque, eo ipso die post meridiem iturum eum, qui ad te proficisceretur. Eo factum est, ut epistolæ tuæ rescriberem aliquid; brevitate temporis tam pauca cogerer scribere.

Primum tibi de nostro amico placando, aut etiam plane restituendo polliceor. Quod ego, etsi mea sponte ante faciebam, eo nunc tamen et agam studiosius, et contendam ab illo vehementius, quod tantam ex epistola voluntatem ejus rei tuam perspicere videor. Hoc te intelligere volo pergraviter illum esse offensum: sed quia nullam video gravem subesse causam, magnopere confido illum fore in officio, et in nostra potestate.

Signa nostra, et Hermeraclas, ut scribis, quum commodissime poteris, velim imponas, et si quod aliud *οἰκεῖον* ejus loci, quem non ignoras, reperies, et maxime, quæ tibi palæstræ gymnasiique videbuntur esse. Etenim ibi sedens hæc ad te scribebam, ut me locus ipse admoneret. Præterea typos tibi mando, quos in tectorio atrioli possim includere, et putealia sigillata duo. Bibliothecam tuam cave cuidam despondeas, quamvis acrem amato-

## LETTRE VI.

Tusculum, 686.

CICÉRON A ATTICUS.

COMME j'étais à Tusculum (voilà pour répondre à votre *Comme j'étais au Céramique*), comme j'étais donc à Tusculum, un jeune esclave m'a apporté une de vos lettres de la part de votre sœur, et m'a dit que l'exprès qu'elle vous envoyait partirait le même jour après midi. Je profite de cette occasion pour vous faire réponse; mais, comme j'ai fort peu de temps, elle sera courte.

Et premièrement je vous promets d'apaiser notre ami, et peut-être même de le ramener tout-à-fait. J'y travaillais déjà de mon propre mouvement, et je m'y emploierai avec encore plus de soin, maintenant qu'il me paraît par votre lettre que vous le souhaitez avec ardeur. Il est bon que vous sachiez qu'il est étrangement piqué; mais comme ses griefs ne me paraissent pas considérables, je compte qu'il se mettra à la raison, et qu'il fera tout ce que je voudrai.

Je vous prie d'embarquer à la première occasion, comme vous me le promettez, mes statues avec les Mercures-Hercules, et tout ce que vous trouverez de propre pour l'endroit que vous savez, surtout pour un lieu d'exercice et pour une bibliothèque. Je vous écris de cet endroit même, et c'est ce qui m'en fait souvenir. Cherchez-moi aussi, je vous prie, des figures moulées que je puisse faire appliquer au plafond de mon vestibule, et deux couvercles de puits relevés en bosse. Ne traitez

rem inveneris: nam ego omnes meas vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parem.

De fratre, confido ita esse, ut semper volui et elaboravi. Multa signa sunt ejus rei, non minimum, quod soror prægnans est.

De comitiis meis, et tibi me permisisse memini, et ego jampridem hoc communibus amicis, qui te exspectant, prædico: te non modo non arcessi a me, sed prohiberi: quod intelligam multo magis interesse tua, te agere, quod agendum est hoc tempore, quam mea, te adesse comitiis. Proinde eo animo te velim esse, quasi mei negotii causa in ista loca missus esses. Me autem eum et offendes erga te et audies, quasi mihi, si qua parta erunt, non modo te præsente, sed per te parta sint.

Tulliola tibi diem dat; sponsorem appellat.

## EPISTOLA VII.

(ad Att., I, 11.)

Scrib. Romæ A. V. C. 686.

CICERO ATTICO SAL.

Et mea sponte faciebam antea, et post duabus epistolis tuis perdiligenter in eamdem rationem scriptis, ma-

avec personne de votre bibliothèque, quelque prix qu'on vous en offre; je destine toutes mes petites épargnes pour cette acquisition, qui me sera d'une grande ressource dans ma vieillesse.

J'ai lieu de croire que mon frère est à présent dans les dispositions que je lui ai toujours souhaitées et inspirées : cela paraît à plusieurs marques, dont la grossesse de votre sœur n'est pas la moindre.

Pour ce qui est de ma prétention à la préture, je me souviens bien que je vous ai dispensé de vous trouver à l'assemblée des élections, et j'ai soin de prévenir sur cela nos amis communs, qui comptent vous y voir; j'ajoute que loin de vous prier d'y venir, je vous le défends, parce qu'il est beaucoup plus important pour vous que vous soyez maintenant où vous êtes, qu'il ne le serait pour moi que vous fussiez ici. Je vous prie donc d'être aussi en repos là-dessus, que si vous étiez en Grèce pour mes propres affaires; et je vous réponds que vous me trouverez, et pendant votre absence, et à votre retour, les mêmes sentimens que je pourrais avoir, non-seulement si vous m'aviez aidé à briguer la préture, mais encore si je ne l'avais obtenue que par votre crédit.

Ma fille vous assigne, elle attaque votre caution.

## LETTRE VII.

**Rome, 686.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je travaillais déjà de mon propre mouvement à vous raccommoder avec Lucceius; et les deux lettres pres-

gnopere sum commotus. Eo accedebat hortator assiduus Sallustius, ut agerem quam diligentissime cum Lucceio de vestra vetere gratia reconcilianda. Sed, quum omnia fecissem, non modo eam voluntatem ejus, quæ fuerat erga te, recuperare non potui, verum ne causam quidem elicere immutatæ voluntatis. Tametsi jactat ille quidem illud tuum arbitrium, et ea quæ jam tum, quum aderas offendere ejus animum intelligebam, tamen habet quiddam profecto, quod magis in animo ejus insederit : quod neque epistolæ tuæ, neque nostra allegatio tam potest facile delere, quam tu præsens non modo oratione, sed tuo vultu illo familiari tolles, si modo tanti putabis, id, quod, si me audies, et si humanitati tuæ constare voles, certe putabis. Ac, ne illud mirere, cur, quum ego antea significarem tibi per litteras, me sperare illum in nostra potestate fore, nunc idem videar diffidere; incredibile est, quanto mihi videatur illius voluntas obstinatior, et in hac iracundia obfirmatior : sed hæc aut sanabuntur, quum veneris; aut ei molesta erunt, in utro culpa erit.

Quod in epistola tua scriptum erat, me jam arbitrari designatum esse : scito, nihil tam exercitum esse nunc Romæ, quam candidatos, omnibus iniquitatibus; nec quando futura sint comitia sciri. Verum hæc audies de Philadelpho.

Tu velim, quæ Academiæ nostræ parasti, quamprimum mittas. Mire quam illius loci non modo usus, sed etiam cogitatio delectat. Libros vero tuos cave cuiquam

santes que vous m'avez écrites sur ce sujet, jointes aux sollicitations continuelles de Sallustius, m'ont fait redoubler mes efforts. Cependant, malgré toutes les tentatives imaginables, je n'ai pu lui faire reprendre ses premiers sentimens pour vous; il ne m'a pas même été possible de tirer de lui le véritable sujet de son changement. Il fait toujours revenir ses anciennes plaintes sur votre arbitrage, et les autres bagatelles dont je savais qu'il se plaignait avant votre départ. Mais il y a quelque autre chose qui lui tient plus fort au cœur, et que ni vos lettres ni mon entremise ne sauraient si bien effacer que vous le ferez, lorsqu'à votre retour vous aurez un éclaircissement ensemble, ou que vous vous montrerez à lui avec votre air d'aménité. Je suppose que vous vous en mettiez en peine, comme vous le serez sans doute, si vous consultez cette honnêteté qui vous est naturelle. Au reste, ne soyez pas surpris que j'espère si peu de mon entremise, après vous avoir avancé dans ma dernière lettre que je me faisais fort de réussir. Vous ne sauriez croire combien son esprit m'a paru plus aigri et plus difficile à ramener; mais ou votre présence raccommodera tout, ou il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que puisse être le tort.

Quant à ce que vous me dites que vous me croyez maintenant désigné préteur, apprenez qu'il n'y a personne aujourd'hui si versé dans toutes les mauvaises pratiques que les prétendans aux magistratures; on ne sait pas même quand se tiendra l'assemblée pour les élections; mais Philadelphe vous rendra compte de tout cela.

Envoyez-moi, je vous prie, au plus tôt ce que vous m'avez acheté pour mon Académie : je ne saurais vous dire combien j'ai de plaisir, non-seulement lorsque j'y

tradas. Nobis eos, quemadmodum scribis, conserva. Summum me eorum studium tenet, sicut odium jam ceterarum rerum : quas tu incredibile est quam brevi tempore quanto deteriores offensurus sis, quam reliquisti.

## EPISTOLA VIII.

(ad Att., I, 3.)

Scrib. Romæ A. V. C. 686 exeunte.

CICERO ATTICO SAL.

Aviam tuam scito desiderio tui mortuam esse, et simul, quod verita sit, ne Latinæ in officio non manerent, et in montem Albanum hostias non adducerent. Ejus rei consolationem ad te L. Saufeium missurum esse arbitror.

Nos hic te ad mensem januarium exspectamus, ex quodam rumore, an ex litteris tuis ad alios missis? Nam ad me de eo nihil scripsisti.

Signa, quæ nobis curasti, ea sunt ad Cajetam exposita. Nos ea non vidimus. Neque enim excundi Roma potestas nobis fuit. Misimus qui pro vectura solveret. Te multum amamus, quod ea abs te diligenter, parvoque curata sunt.

Quod ad me sæpe scripsisti de nostro amico placando, feci, et expertus sum omnia : sed mirandum in modum est animo abalienato : quibus de suspicionibus, etsi audisse te arbitror; tamen ex me, quum veneris, cognosces. Sallustium præsentem restituere in ejus veterem gra-

suis, mais même lorsque j'y pense. Gardez-vous bien de vous défaire de vos livres, conservez-les-moi toujours comme vous me l'avez promis : j'en ai autant d'envie que j'ai de dégoût pour toute autre chose, et surtout pour les affaires publiques; vous ne sauriez imaginer combien elles sont empirées depuis le peu de temps que vous êtes parti.

## LETTRE VIII.

A la fin de l'année 686.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous assure que votre grand'mère est morte du chagrin de votre absence, et aussi de la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquassent, cette année, d'amener les victimes ordinaires pour sacrifier sur le mont Albain. Je m'imagine que L. Saufeius vous écrira une belle lettre de consolation.

On vous attend ici pour le mois de janvier : est-ce un faux bruit? ou l'auriez-vous écrit à quelqu'un? car vous ne m'en avez rien mandé.

On a débarqué à Caïette les statues que vous m'avez achetées : comme je n'ai pu sortir de Rome, je ne les ai point encore vues. J'ai envoyé payer le port. Je vous suis fort obligé de me les avoir fait avoir si promptement, et à si bon marché.

Je n'ai rien oublié pour apaiser notre ami, comme vous me l'avez recommandé plusieurs fois, mais il est étrangement aigri. Quoiqu'on vous ait sans doute mandé le sujet de ses méfiances, je vous l'apprendrai encore mieux quand vous serez ici. Je n'ai pu même faire la

tiam non potui. Hoc ad te scripsi, quod is me accusare de te solebat. At in se expertus est illum esse minus exorabilem, meum studium nec sibi defuisse.

Tulliolam C. Pisoni L. filio Frugi despondimus.

## EPISTOLA IX.

(ad Att., I, 4.)

Scr. Romæ A. V. C. 687 (M. Æmilio Lepido, L. Volcatio Tullo coss.).

CICERO ATTICO SAL.

Crebras exspectationes nobis tui commoves. Nuper quidem, quum jam te adventare arbitraremur, repente abs te in mensem Quintilem rejecti sumus. Nunc vero censeo, quod commodo tuo facere poteris, venias ad id tempus, quod scribis. Obieris Quinti fratris comitia, nos longo intervallo viseris; Acutilianam controversiam transegeris. Hoc me etiam Peduceus, ut ad te scriberem, admonuit. Putamus enim utile esse, te aliquando jam rem transigere. Mea intercessio parata et est, et fuit.

Nos hic incredibili ac singulari populi voluntate de C. Macro transegimus. Cui quum æqui fuissemus, tamen multo majorem fructum ex populi existimatione, illo damnato, cepimus, quam ex ipsius, si absolutus esset, gratia cepissemus.

Quod ad me de Hermathena scribis, per mihi gratum

paix de Sallustius, quoiqu'il soit sur les lieux. Je vous ai dit cela, parce qu'il m'accusait d'agir trop faiblement pour vous; mais il a reconnu, par sa propre expérience, que Lucceius n'était pas si traitable, et que ce n'était pas ma faute si je n'avais pas réussi.

J'ai promis ma fille en mariage à C. Pison, fils de Lucius, surnommé *Frugi*.

## LETTRE IX.

**Rome, 687, sous le consulat de M. Émilius Lepidus et de L. Volcatius.**

CICÉRON A ATTICUS.

Vous nous donnez souvent de fausses espérances de votre retour; et lorsque déjà nous croyions vous voir arriver, vous nous avez renvoyés au mois de juin; je souhaite du moins que vous nous teniez parole pour ce temps-là, si vos affaires vous le permettent. Vous arriverez tout à propos pour servir mon frère dans les comices; vous nous reverrez après une si longue absence, et vous terminerez votre différent avec Acutilius. Peduceus me charge de vous en faire souvenir; et il juge, aussi bien que moi, qu'il est de votre intérêt de conclure enfin cette affaire : vous pouvez toujours compter sur mon entremise.

J'ai jugé ici Caius Macer, avec une approbation et un applaudissement général. Quand j'aurais pu lui être favorable, et que je l'aurais renvoyé absous, toute sa reconnaissance ne m'aurait pas valu l'honneur que ce jugement m'a fait dans l'esprit du peuple.

Ce que vous m'écrivez sur le Mercure-Minerve m'a

est; et ornamentum Academiæ proprium meæ, quod et Hermes commune omnium, et Minerva singulare est insigne ejus gymnasii. Quare velim, ut scribis, ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quæ mihi antea signa misisti, ea nondum vidi. In Formiano sunt, quo ego nunc proficisci cogitabam. Illa omnia in Tusculanum deportabo. Cajetam, si quando abundare cœpero, ornabo. Libros tuos conserva: et noli desperare eos me meos facere posse. Quod si assequor, supero Crassum divitiis, atque omnium vicos et prata contemno.

## EPISTOLA X.

(ad Att., I, 1.)

Scr. Romæ A. V. C. 688 mense quintili (L. Aur. Cotta, L. M. Torquato coss.).

CICERO ATTICO SAL.

PETITIONIS nostræ, quam tibi summæ curæ esse scio, hujusmodi ratio est, quod adhuc conjectura provideri possit. Prensat unus P. Galba: sine fuco ac fallaciis, more majorum, negatur. Ut opinio est hominum, non aliena rationi nostræ fuit illius hæc præpropera prensatio. Nam illi ita negant vulgo, ut mihi se debere dicant. Ita quiddam spero nobis profici, quum hoc percrebrescit, plurimos nostros amicos inveniri. Nos autem initium prensandi facere cogitaramus eo ipso tempore, quo tuum puerum cum his litteris proficisci Cincius di-

fait un grand plaisir ; ce sera un ornement très-convenable pour mon Académie ; car les Mercures se placent dans tous les lieux d'exercices, et la Minerve convient particulièrement à celui-ci, qui est destiné à l'étude. Aussi je souhaite que vous l'orniez encore de beaucoup d'autres objets, comme vous me le promettez. Je n'ai point encore vu les statues que vous m'avez envoyées; elles sont à Formies, où je compte aller bientôt : je les ferai transporter toutes à Tusculum. Pour ma maison de Caïette, j'y ferai des embellissemens quand je serai plus à mon aise. Gardez toujours vos livres, et ne désespérez pas que je ne les puisse acheter un jour. Si je suis jamais assez heureux pour cela, je me croirai plus riche que Crassus, et je regarderai avec mépris toutes les maisons et toutes les prairies du monde.

## LETTRE X.

Rome, 688, sous le consulat de L. Aurelius Cotta et de L. M. Torquatus.

### CICÉRON A ATTICUS.

Voici, autant que j'en puis juger par conjecture, où en est ma prétention au consulat, à laquelle je sais que vous prenez beaucoup de part. Il n'y a encore sur les rangs que P. Galba; on le refuse sans détour et sans artifice, comme on le faisait au temps de nos pères. Dans la disposition où je vois les esprits, son trop grand empressement pourra bien tourner à mon avantage. Car ceux qui le refusent lui allèguent tous pour raison qu'ils ne peuvent me refuser; par là on découvre tous les jours qu'il y a un grand nombre de gens qui me sont dévoués ; et ce bruit qui se répand pourra m'être fort utile.

cebat, in campo comitiis Tribunitiis, a. d. XVI kalend. sext. Competitores, qui certi esse videantur, Galba et Antonius et Q. Cornificius. Puto te in hoc aut risisse, aut ingemuisse. Ut frontem ferias, sunt qui etiam Cæsonium putent. Aquillium non arbitramur, qui denegat, et juravit morbum, et illud suum regnum judiciale opposuit. Catilina, si judicatum erit meridie non lucere, certus erit competitor. De Aufidio, et Palicano, non puto te exspectare dum scribam.

De iis qui nunc petunt, Cæsar certus putatur. Thermus cum Silano contendere existimatur, qui sic inopes et ab amicis et existimatione sunt, ut mihi videatur non esse ἀδύνατον Curium obducere. Sed hoc præter me nemini videtur. Nostris rationibus maxime conducere videtur, Thermum fieri cum Cæsare. Nemo est enim ex iis, qui nunc petunt, qui si in nostrum annum reciderit, firmior candidatus fore videatur; propterea quod curator est viæ Flaminiæ; quæ tum erit absoluta sane facile. Thermum eo libens Cæsari consulem accedere viderim. Petitorum hæc est adhuc informata cogitatio. Nos in omni munere candidatorio fungendo summam adhibebimus diligentiam: et fortasse, quoniam videtur in suffragiis multum posse Gallia, quum Romæ a judiciis forum refrixerit, excurremus mense septembri legati ad Pisonem, ut januario revertamur.

Je songeais à briguer précisément dans le temps, selon ce que dit Cincius, où votre esclave doit partir avec cette lettre, c'est-à-dire le 17 juillet, à l'occasion de l'élection des tribuns dans le Champ-de-Mars. Je n'ai encore de compétiteurs assurés que Galba, Antoine et Cornificius. Je ne doute pas que ce dernier ne vous fasse rire, ou plutôt gémir; mais, afin de pousser votre patience à bout, je vous dirai qu'on parle aussi de Césonius. Je crois qu'Aquillius n'y pense point; il l'a même déclaré, et a allégué pour raison ses infirmités, et les grandes occupations que lui donne son empire judiciaire. Pour Catilina, si les juges déclarent qu'il ne fait pas clair en plein midi, nous l'aurons certainement pour compétiteur. Je crois que vous n'attendez pas que je vous parle d'Aufidius et de Palicanus.

Quant à ceux qui demandent à présent, César paraît sûr d'être élu. Thermus et Silanus se disputent l'autre place; mais ils sont si peu estimés l'un et l'autre, et ils ont si peu d'amis, qu'il ne me paraîtrait pas impossible de les faire supplanter par Curius : il est vrai que je suis le seul de ce sentiment. J'ai intérêt que Thermus soit élu avec César. De tous les prétendans pour l'année prochaine, il n'y en a aucun dont la brigue fût plus à craindre, s'il était renvoyé à la suivante; car il a la commission de faire raccommoder la voie Flaminienne, qui pourra facilement être achevée pour ce temps-là; je le verrais avec d'autant plus de plaisir collègue de César. Voilà mes pensées encore mal arrêtées. Je n'oublierai rien de ce qu'il faut faire en pareille occasion pour réussir. Et comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager, je pourrai bien, sous quelque vain titre de députation, aller faire un tour vers Pison, depuis septembre

Quum perspexero voluntates nobilium, scribam ad te. Cetera spero prolixa esse, his duntaxat urbanis competitoribus. Illam manum tu mihi cura ut præstes, quoniam propius abes, Pompeii nostri amici. Nega me ei iratum fore, si ad mea comitia non venerit. Atque hæc hujusmodi sunt.

Sed est, quod abs te mihi ignosci pervelim. Cæcilius, avunculus tuus, a P. Vario quum magna pecunia fraudaretur, agere cœpit cum ejus fratre Caninio Satrio de iis rebus, quas eum dolo malo mancipio accepisse de Vario diceret. Una agebant ceteri creditores, in quibus erat Lucullus, et P. Scipio, et is, quem putabant magistrum fore, si bona venirent, L. Pontius. Verum hoc ridiculum est, de magistro nunc cognoscere. Rogavit me Cæcilius, ut adessem contra Satrium. Dies fere nullus est, quin hic Satrius domum meam ventitet. Observat L. Domitium maxime : me habet proximum. Fuit et mihi, et Q. fratri magno usui in nostris petitionibus. Sane sum perturbatus, quum ipsius Satrii familiaritate, tum Domitii, in quo uno maxime ambitio nostra nititur. Demonstravi hæc Cæcilio : simul et illud ostendi, si ipse unus cum illo uno contenderet, me ei satisfacturum fuisse : nunc in causa universorum creditorum, hominum præsertim amplissimorum, qui sine eo, quem Cæcilius suo nomine perhiberet, facile causam communem sustinerent, æquum esse, et officio meo consulere, et tempori. Durius accipere hoc mihi visus est, quam vellem,

jusqu'en janvier, qu'il y aura peu d'affaires au barreau. Quand j'aurai découvert les dispositions de nos grands, je vous en ferai part. J'espère réussir facilement, si je n'ai point d'autres compétiteurs que ceux qui sont à présent à Rome. Faites en sorte de me gagner tous ceux qui sont à la suite de notre ami Pompée, dont vous êtes bien moins éloigné que moi. Assurez-le que je ne trouverai point mauvais qu'il ne soit pas ici pour l'assemblée où j'espère être élu. Voilà ce que j'avais à vous mander sur ce sujet.

Mais j'aurai besoin aussi de votre indulgence. P. Varius, qui doit une fort grosse somme à votre oncle, Q. Cécilius, ayant vendu tous ses biens, dans la forme la plus irrévocable, à son frère Caninius Satrius, votre oncle a intenté un procès à ce dernier, prétendant que la vente est simulée. On poursuit cette affaire au nom de tous les autres créanciers, entre lesquels sont Lucullus, Scipion, et Pontius, qui aurait été le syndic, si l'on avait vendu ses biens par décret; mais cette circonstance ne fait plus rien à l'affaire. Votre oncle m'a prié de le servir contre Satrius. Vous saurez que ce dernier est tous les jours chez moi, et qu'après Domitius, dont il est la créature, il m'est plus attaché qu'à personne; il nous a même été fort utile, à mon frère et à moi, dans la poursuite des magistratures. Cela m'a fort embarrassé, tant à cause de la liaison que j'ai avec Satrius, qu'à cause de celle qu'il a avec Domitius, sur le crédit duquel je fonde presque toutes mes espérances pour le consulat. C'est ce que j'ai représenté à votre oncle : j'ai même ajouté que je n'y aurais point d'égard, s'il était seul l'adversaire de Satrius; mais que cette affaire lui étant commune avec tous les créanciers, dont il y en avait plusieurs très-puis-

et quam homines belli solent : et postea prorsus ab instituta nostra paucorum dierum consuetudine longe refugit. Abs te peto, ut mihi hoc ignoscas, et me existimes humanitate esse prohibitum, ne contra amici summam existimationem miserrimo ejus tempore venirem : quum is omnia sua studia et officia in me contulisset. Quod si voles in me esse durior, ambitionem putabis mihi obstitisse. Ego autem arbitror, etiamsi id sit, mihi ignoscendum esse : ἐπεὶ οὐχ᾽ ἱερήϊον, οὐδὲ βοείην. Vides enim, in quo cursu simus, et quam omnes gratias non modo retinendas, verumetiam acquirendas putemus. Spero tibi me causam probasse, cupio quidem certe.

Hermathena tua valde me delectat, et posita ita belle est, ut totum gymnasium illius ἀνάθημα esse videatur. Multum te amamus.

## EPISTOLA XI.

(ad Att., I, 2.)

Scrib. Romæ A. V. C. 688.

CICERO ATTICO SAL.

L. Julio Cæsare, C. Marcio Figulo coss. filiolo me auctum scito, salva Terentia.

sans qui sauraient bien la soutenir sans qu'il soit besoin que quelqu'un agisse pour lui en particulier, il devait avoir égard à mes engagemens et à la conjoncture où je me trouve. Il a reçu mon excuse d'une manière à laquelle je ne m'attendais pas, et qui ne me paraît guère d'un homme bien élevé ; il ne vient plus même chez moi, comme il faisait depuis quelque temps. Je vous prie d'être plus indulgent que lui, et de considérer que je ne pouvais honnêtement me déclarer contre un ami dans la conjoncture de sa vie la plus fâcheuse, et où son honneur est intéressé, après en avoir reçu toutes les marques possibles de zèle et d'affection. Si vous voulez me juger à la rigueur, je vous permets de croire que les vues de mon ambition y sont entrées pour quelque chose : mais quand cela serait, aurais-je si grand tort ? car enfin il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle. Vous voyez quelle carrière je cours, et que bien loin d'aliéner mes anciens amis, je dois penser à m'en faire de nouveaux. J'espère que vous trouverez mes raisons bonnes, du moins je le souhaite fort.

Votre Mercure-Minerve me fait un grand plaisir : il est si bien placé, que le lieu où il est semble n'avoir été fait que pour lui : je vous en fais mille remercîmens.

## LETTRE XI.

Rome, 688.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous apprends que dans le temps même où L. Julius César et C. Marcius Figulus ont été désignés consuls, ma femme est accouchée heureusement d'un fils.

Abs te tam diu nihil litterarum? Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter.

Hoc tempore Catilinam, competitorem nostrum, defendere cogitabamus. Judices habemus, quos voluimus, summa accusatoris voluntate. Spero, si absolutus erit, conjunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis: sin aliter acciderit, humaniter feremus.

Tuo adventu nobis opus est maturo. Nam prorsus summa hominum est opinio, tuos familiares, nobiles homines, adversarios honori nostro fore. Ad eorum voluntatem mihi conciliandam maximo te mihi usui fore video. Quare januario mense, ut constituisti, cura ut Romæ sis.

Quoi! si long-temps sans recevoir de lettres de vous! Je vous en ai écrit, il y a quelque temps, une assez détaillée sur mes affaires.

Je me prépare maintenant à plaider pour Catilina, mon compétiteur. Nous avons eu tous les juges que nous souhaitions, et l'accusateur en est aussi content que nous. Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune. Si les choses tournent autrement, il faudra s'en consoler.

Il est important pour moi que vous veniez au plus tôt; car on est généralement persuadé que quelques-uns des grands qui sont de vos amis me seront contraires, et je sais combien vous me serez utile auprès d'eux. Ne manquez donc pas d'être ici en janvier, comme vous l'avez projeté.

---

# M. T. CICERONIS

## EPISTOLÆ

POST CONSULATUM, ANTE EXSILIUM AB A. V. C. DCXCI
AD AN. DCXCIV SCR.

### EPISTOLA XII.

(ad div., V, 7.)

Scrib. Romæ A. V. C. 691 (D. Junio Silano, L. Licinio Murena coss.).

M. T. M. F. CICERO S. D. CN. POMPEIO CN. F. MAGNO IMPERAT.

S. T. E. Q. V. B. E. Ex litteris tuis quas publice misisti, cepi una cum omnibus incredibilem voluptatem. Tantam enim spem otii ostendisti, quantam ego semper omnibus, te uno fretus pollicebar. Sed hoc scito, tuos veteres hostes, novos amicos, vehementer litteris perculsos, atque ex magna spe deturbatos jacere.

Ad me autem quas misisti litteras, quanquam exiguam significationem tuæ erga me voluntatis habebant, tamen mihi scito jucundas fuisse. Nulla enim re tam lætari soleo quam meorum officiorum conscientia : quibus si quando non mutuo respondetur, apud me plus officii residere facillime patior. Illud non dubito, quin si te mea summa erga te studia parum mihi adjunxerint, respuplica nos inter nos conciliatura conjuncturaque sit. Ac

# LETTRES

# DE M. T. CICÉRON

APRÈS SON CONSULAT, ET AVANT SON EXIL, DE L'AN DE ROME 691 A 694.

## LETTRE XII.

Rome, 691, sous le consulat de D. Junius Silanus, L. Licinius Murena.

### CICÉRON A CN. POMPÉE-LE-GRAND.

J'AI reçu une satisfaction incroyable, mais qui m'a été commune avec tout le public, de la lettre que vous avez adressée au sénat et au peuple romain; vous nous y donnez des assurances de cette paix, que la confiance que j'ai dans vous seul m'a toujours fait annoncer: mais je ne dois pas vous dissimuler que vos anciens ennemis, qui sont vos nouveaux amis, en ont été vivement émus, et se trouvent déchus d'une grande espérance.

A l'égard de la lettre particulière que vous m'écrivez, quoique je n'y aie trouvé que de fort légères marques de votre amitié, elle n'a pas laissé de me causer beaucoup de plaisir; car rien ne m'en fait tant que le témoignage que je puis me rendre de mon zèle dans les services; et si l'on n'y répond pas toujours, je ne suis pas fâché que la balance du compte soit en ma faveur. Cependant je me flatte que si le zèle extrême dont j'ai toujours fait

ne ignores quid ego in tuis litteris desiderarim, scribam aperte, sicut et mea natura et nostra amicitia postulat: res eas gessi quarum aliquam in tuis litteris, et nostræ necessitudinis, et reipublicæ causa gratulationem exspectavi: quam ego abs te prætermissam esse arbitror, quod verererc ne cujus animum offenderes. Sed scito ea quæ nos pro salute patriæ gessimus, orbis terræ judicio ac testimonio comprobari: Quæ, quum veneris, tanto consilio, tantaque animi magnitudine a me gesta esse cognosces, ut tibi multo majori quam Africanus fuit, me non multo minorem quam Lælium, facile et in republica et in amicitia adjunctum esse patiare. Vale.

## EPISTOLA XIII.

(ad div., V, 1.)

Scrib. a Gallia Citeriore, A. V. C. 691.

Q. METELLUS Q. F. CELER PROCOS., S. T. M. T. CICERONI S. D.

Si vales, bene est. Existimaram pro mutuo inter nos animo, et pro reconciliata gratia, nec me absentem ludibrio læsum iri, nec Metellum fratrem ob dictum, capite ac fortunis per te oppugnatum iri. Quem si parum pudor ipsius defendebat, debebat vel familiæ nostræ dignitas, vel meum studium erga vos remque publi-

profession pour vos intérêts, ne m'a pas fait auprès de vous tout le mérite que j'aurais souhaité, l'intérêt public aura du moins la force de nous unir étroitement. Et pour ne pas vous déguiser ce que je me flattais de trouver dans votre lettre, je vous avouerai, avec toute la franchise qui convient à mon caractère et à notre amitié, que j'attendais de vous, par considération pour la république autant que pour notre liaison, quelque félicitation sur les évènemens de mon consulat. Je m'imagine que votre silence n'est venu que de la crainte d'offenser certaines personnes : mais sachez que ce que j'ai fait pour le salut de la patrie a mérité les applaudissemens de toute la terre. Vous reviendrez à Rome; et vous trouverez que je me suis conduit avec tant de prudence et de grandeur d'âme, que vous, qui êtes fort supérieur à Scipion, vous ne ferez pas difficulté de m'adjoindre, moi qui ne suis pas trop inférieur à Lélius, à vos affaires politiques, et à votre amitié. Adieu.

## LETTRE XIII.

Gaule Citérieure, 691.

Q. METELLUS CELER, FILS DE QUINTUS, PROCONSUL, A M. T. CICÉRON.

Si votre santé est bonne, je m'en réjouis. Je pensais, d'après nos sentimens mutuels et notre réconciliation, que vous ne chercheriez point, dans mon absence, à me choquer par des railleries, et que vous ne prendriez pas droit d'un mot pour attaquer Metellus mon frère dans ses biens et sa fortune. Quand vous ne vous seriez cru obligé à rien par considération pour lui, la

cam, satis sublevare. Nunc video illum circumventum, me desertum, a quibus minime conveniebat. Itaque in luctu et squallore sum, qui provinciæ, qui exercitui præsum, qui bellum gero. Quæ quoniam nec ratione, nec majorum nostrorum clementia administrastis, non erit mirandum si vos pœnitebit. Te tam mobili in me meosque esse animo non sperabam. Me interea, nec domesticus dolor, nec cujusquam injuria a republica abducet. Vale.

## EPISTOLA XIV.

(ad div., V, 2.)

Scr. Romæ A. V. C. 691.

M. T. M. F. CICERO Q. METELLO Q. F. CELERI PROCOS. S. D.

S. T. E. Q. V. B. E. Scribis ad me te existimasse, pro mutuo inter nos animo et pro reconciliata gratia, nunquam te a me ludibrio læsum iri. Quod cujusmodi sit, satis intelligere non possum : sed tamen suspicor ad te esse allatum, me, in senatu quum disputarem permultos esse qui rempublicam a me conservatam dolerent, dixisse : a te propinquos tuos, quibus negare non potuisses, impetrasse ut ea quæ statuisses tibi in senatu de mea laude esse dicenda, reticeres. Quod quum dicerem,

dignité de notre famille et mon attachement pour vous et pour la république devaient vous parler en sa faveur. Cependant je le vois persécuté, et moi-même abandonné par ceux de la part desquels nous devions le moins nous y attendre. Ainsi, pendant que je suis à la tête d'une province, que je commande une armée et que je fais la guerre, je me vois dans le deuil et la tristesse. Mais comme on ne reconnaît dans votre conduite, ni la raison, ni l'ancienne bonté de nos ancêtres, il ne sera pas surprenant que vous puissiez quelque jour vous en repentir. Je n'aurais jamais cru que vous fussiez capable de cette inconstance pour moi et pour les miens. Cependant, ni mes peines domestiques, ni les outrages de personne ne m'éloigneront jamais de l'intérêt de la république. Adieu.

## LETTRE XIV.

Rome, 691.

CICÉRON A Q. METELLUS CELER, PROCONSUL.

Vous m'écrivez qu'en jugeant de ma conduite par notre amitié mutuelle et par notre réconciliation, vous ne vous seriez jamais imaginé que je fusse capable de chercher à vous tourner en ridicule. Je ne comprends pas bien quel est le sens de ce reproche : mais je m'imagine qu'on vous aura rapporté, qu'en faisant remarquer l'autre jour au sénat que bien des gens s'affligent du bonheur que j'ai eu de sauver la république, j'ai dit que vos proches parens, à qui vous ne pouviez rien refuser, vous avaient fait supprimer ce que vous vous étiez pro-

illud adjunxi, mihi tecum ita dispertitum officium fuisse in reipublicæ salute retinenda, ut ego urbem a domesticis insidiis et ab intestino scelere, tu Italiam et ab armatis hostibus et ab occulta conjuratione defenderes : atque hanc nostram tanti et tam præclari muneris societatem, a tuis propinquis labefactatam : qui quum tu a me rebus amplissimis atque honorificentissimis ornatus esses, timuissent ne qua mihi pars abs te voluntatis mutuæ tribueretur. Hoc in sermone quum a me exponeretur quæ mea exspectatio fuisset orationis tuæ, quantoque in errore versatus essem, visa est oratio non injucunda, et mediocris quidam est risus consecutus, non in te, sed magis in errorem meum, et quod me abs te cupisse laudari aperte atque ingenue confitebar. Jam hoc non potest in te non honorifice esse dictum, me, in clarissimis meis atque amplissimis rebus, tamen aliquod testimonium tuæ vocis habere voluisse.

Quod autem ita scribis, *pro mutuo inter nos animo*, quid tu existimes esse in amicitia mutuum nescio. Equidem hoc arbitror, quum par voluntas accipitur et redditur. Ego si hoc dicam, me tua causa prætermisisse provinciam, tibi ipse levior videar esse. Meæ enim rationes ita tulerunt, atque ejus mei consilii majorem in dies singulos fructum voluptatemque capio. Illud dico, me ut primum in concione provinciam deposuerim, statim quemadmodum eam tibi traderem cogitare cœpisse. Nihil dico de sortitione vestra; tantum te suspicari volo, nihil in ea re per collegam meum me insciente esse factum. Recordare cetera : quam cito senatum illo die, facta sor-

posé de dire à ma louange dans le sénat. J'ajoutai que dans l'entreprise du salut de l'état, j'avais tellement partagé le fardeau avec vous, que je m'étais chargé de garantir la ville de ses dangers intérieurs, et vous de défendre l'Italie contre les armes et les complots secrets de nos ennemis; mais que cette glorieuse association avait été entravée par vos amis, qui appréhendaient quelque retour de votre reconnaissance pour les services et les honneurs que vous aviez reçus de moi. Ayant représenté dans le même discours l'espérance que j'avais conçue du vôtre, et combien j'avais été trompé dans mon attente, l'assemblée trouva la chose plaisante, et ne put s'empêcher d'en rire quelque peu, mais moins de vous que de mon erreur, et de m'entendre confesser ingénument que j'avais désiré vos louanges. Il me semble que je ne pouvais rien faire de plus honorable pour vous que d'avouer avec tant de candeur, que, dans la plus brillante et la plus illustre circonstance de ma vie, j'aurais souhaité en obtenir un témoignage de votre bouche.

Vous me parlez de notre mutuelle affection : je ne sais ce que vous appelez mutuel dans l'amitié; mais l'amitié est mutuelle, à mon avis, lorsqu'on reçoit et qu'on rend les mêmes sentimens. Si je vous disais que j'ai renoncé à mon gouvernement pour l'amour de vous, vous auriez raison de croire ma sincérité suspecte. Mes inclinations naturelles et les circonstances m'ont porté à m'en défaire, et je m'en applaudis tous les jours de plus en plus : mais je puis vous assurer que je ne l'eus pas plus tôt résigné en pleine assemblée du peuple, que je commençai à chercher les moyens de le faire tomber entre vos mains. Je ne parle point de la manière dont les lots furent tirés : mais je vous prie de croire que mon collègue ne

titione, coegerim; quam multa de te verba fecerim, quum tu ipse mihi dixisti orationem meam non solum in te honorificam, sed etiam in collegas tuos contumeliosam fuisse. Jam illud senatusconsultum quod eo die factum est, ea præscriptione est, ut dum id exstabit, officium meum in te obscurum esse non possit. Postea vero quam profectus es, velim recordere quæ ego de te in senatu egerim, quæ in concionibus dixerim, quas ad te litteras miserim. Quæ quum omnia collegeris, tu ipse velim judices, satisne videatur his omnibus rebus tuus adventus, quum proxime Romam venisti, mutue respondisse.

Quod scribis de reconciliata nostra gratia, non intelligo cur reconciliatam esse dicas, quæ nunquam imminuta est.

Quod scribis non oportuisse Metellum fratrem tuum ob dictum a me oppugnari : primum hoc velim existimes, animum mihi istum tuum vehementer probari, et fraternam plenam humanitatis ac pietatis voluntatem. Deinde si qua ego in re fratri tuo, reipublicæ causa, restiterim, ut mihi ignoscas. Tam enim sum amicus reipublicæ quam qui maxime. Si vero meam salutem contra illius impetum in me crudelissimum defenderim, satis habeas nihil me etiam tecum de tui fratris injuria conqueri. Quem ego quum comperissem omnem sui tribunatus conatum in meam perniciem parare atque meditari, egi cum Clodía, uxore tua, et cum vestra sorore Mucia, cujus erga me studium pro Cn. Pompeii necessitudine multis in rebus perspexeram, ut eum ab illa injuria deterrerent. Atque ille, quod te audisse certo scio,

fit rien à mon insu. Souvenez-vous de tout ce qui suivit; avec quelle diligence j'assemblai le sénat; avec quelle effusion de sentimens je parlai en votre faveur, jusqu'à vous faire avouer à vous-même que mon discours n'était pas seulement honorable pour vous, mais injurieux pour vos collègues; et le sénatus-consulte décrété le même jour est conçu dans des termes qui publieront, aussi long-temps qu'il subsistera, les bons offices que je vous ai rendus. Tâchez aussi de vous rappeler ce que je fis pour vous au sénat après votre départ, ce que je dis au peuple, ce que je vous écrivis; et je vous laisse à juger si dans votre dernier voyage à Rome vous m'avez marqué le retour auquel je devais m'attendre.

Vous me parlez de notre réconciliation : quel peut être le sens de ce terme, lorsque l'amitié n'a jamais été réfroidie?

A l'égard de votre frère, que pour un mot vous m'accusez d'avoir attaqué; premièrement je vous demande d'être bien persuadé que je loue cette tendresse fraternelle qui vous fait prendre ses intérêts avec tant de chaleur. En second lieu, je vous fais des excuses si l'intérêt de la république, qui m'est aussi cher qu'à personne, m'a fait agir contre votre frère. Mais, supposé aussi que je n'aie fait que me défendre contre ses cruelles attaques, convenez que c'est assez de ne vous avoir pas même porté mes plaintes contre lui. Aussitôt que je le vis disposé à tourner à ma destruction toutes les forces de son tribunat, je m'adressai à Clodia, votre épouse, et à votre sœur Mucia, dont j'ai souvent ressenti les bons offices en faveur de l'amitié qui me lie avec Pompée, pour le détourner du dessein de me faire outrage. Cependant il est impossible que vous ignoriez qu'à la fin de mon consu-

pridie kalend. januar. qua injuria nemo unquam in aliquo magistratu improbissimus civis affectus est, ea me consulem affecit, quum rempublicam conservassem, atque abeuntem magistratu concionis habendæ potestate privavit: cujus injuria mihi tamen honori summo fuit. Nam quum ille mihi nihil nisi ut jurarem permitteret, magna voce juravi verissimum pulcherrimumque jusjurandum: quod populus idem magna voce me vere jurasse juravit. Hac accepta tam insigni injuria, tamen illo ipso die misi ad Metellum communes amicos, qui agerent cum eo, ut de illa mente desisteret. Quibus ille respondit, sibi non esse integrum. Etenim paullo ante dixerat, in concione ei qui in alios animadvertisset indicta causa, dicendi ipsi potestatem fieri non oportere. Hominem gravem et civem egregium, qui qua pœna senatus, consensu bonorum omnium, eos affecerat qui urbem incendere et magistratus ac senatum trucidare, bellum maximum conflare voluissent, eadem dignum judicaret eum qui curiam cæde, urbem incendiis, Italiam bello liberasset! Itaque ego Metello, fratri tuo, præsenti restiti. Nam in senatu kalend. januar. sic cum eo de republica disputavi, ut sentiret sibi cum viro forti et constanti esse pugnandum. Ante diem tertium non. januar. quum agere cœpisset, tertio quoque verbo orationis suæ me appellabat, mihi minabatur: neque illi quidquam deliberatius fuit quam me, quacumque ratione posset, non judicio, neque disceptatione, sed vi atque impressione evertere. Hujus ego temeritati si virtute atque animo non restitissem, quis esset qui me in consulatu non casu potius existimaret quam consilio fortem fuisse?

lat, le dernier jour de cette heureuse année où j'ai sauvé l'état, il m'a fait l'affront le plus sensible qu'ait jamais essuyé un magistrat malintentionné pour la république, en m'ôtant la liberté de haranguer le peuple suivant l'usage. A la vérité, cette insulte tourna hautement à ma gloire; car lorsqu'il ne voulut m'accorder que la liberté de prononcer le serment, je fis à haute voix le plus véritable et le plus noble de tous les sermens; tandis que le peuple jurait lui-même, avec toutes sortes d'acclamations, que j'avais juré la vérité. Après une injure si éclatante, je ne laissai pas de lui envoyer le même jour quelques-uns de nos amis communs, pour le presser d'abandonner ses poursuites. Il répondit que ce qu'on lui demandait n'était plus dans son pouvoir. En effet, il avait dit au peuple quelques jours auparavant : « Que celui qui avait puni les autres de mort sans leur avoir permis de parler, ne méritait pas de parler lui-même. » Ah! l'homme sensé! ah! le bon citoyen! il enveloppe dans une même sentence le libérateur du sénat, de Rome, de l'Italie, et ceux que le sénat, du consentement de tous les honnêtes gens, a condamnés pour avoir voulu incendier la ville, assassiner les magistrats et le sénat, allumer une guerre terrible! J'ai donc pris le parti de résister en face à votre frère, et, le premier jour de janvier, à l'occasion d'un débat sur les affaires publiques, je l'ai traité de manière à lui faire connaître qu'il avait affaire à un homme constant et courageux. Deux jours après, ayant recommencé ses harangues, il ne prononça point trois mots sans me nommer et sans me menacer. Rien ne paraissait l'intéresser tant que ma ruine; et ne s'arrêtant plus aux voies ordinaires de la justice et du droit, il ne pensait plus qu'à la violence et à l'oppres-

Hæc si tu Metellum cogitare de me nescisti, debes existimare te maximis de rebus a fratre esse celatum : sin autem aliquid impertivit tibi sui consilii, lenis a te et facilis existimari debeo, qui nihil tecum de his ipsis rebus expostulem. Et, si intelligis, non me dicto Metelli, ut scribis, sed consilio ejus animoque in me inimicissimo esse commotum, cognosce nunc humanitatem meam, si humanitas appellanda est in acerbissima injuria remissio animi ac dissolutio. Nulla est a me unquam sententia dicta in fratrem tuum : quotiescumque aliquid est actum, sedens iis assensi qui mihi lenissime sentire visi sunt. Addam et illud etiam, quod jam ego curare non debui, sed tamen fieri non moleste tuli, atque etiam ut ita fieret pro mea parte adjuvi, ut senatusconsulto meus inimicus, quia tuus frater erat, sublevaretur. Quare non ego oppugnavi fratrem tuum, sed fratri tuo repugnavi : nec in te, ut scribis, animo fui mobili, sed ita stabili ut in mea erga te voluntate, etiam desertus ab officiis tuis, permanerem.

Atque hoc ipso tempore tibi pene minitanti nobis per litteras, hoc rescribo atque respondeo : ego dolori tuo non solum ignosco, sed summam etiam laudem tribuo : meus enim me sensus quanta vis fraterni sit amoris ad-

sion. Si ma résistance avait été moins ferme et moins constante, qui n'aurait pas cru que toute la vigueur que j'ai fait éclater dans mon consulat était plutôt l'effet du hasard que du courage? Comptez, si vous avez ignoré toutes ces circonstances, que votre frère vous en a imposé par des déguisemens; ou, s'il vous a dit quelque chose de ses projets, vous devez des louanges à mon caractère et à ma patience, qui ne m'ont pas permis de vous en faire des plaintes. A présent que vous devez être persuadé qu'il n'était pas question, comme vous me l'écrivez, de quelques paroles entre votre frère et moi, mais d'un dessein furieux de me perdre, rendez justice à ma douceur, si je puis donner ce nom, après un tel outrage, à ce qui mérite mieux peut-être celui de mollesse et de faiblesse. Je n'ai jamais rien proposé contre votre frère; lorsqu'il a été question de lui au sénat, tranquillement assis, j'accédai toujours au suffrage de ceux qui m'ont paru les plus modérés. J'ajouterai même, quoiqu'il s'agisse d'une affaire dont je ne devais pas me soucier, que non-seulement je n'ai pas ressenti de peine lorsqu'on a parlé de décharger mon ennemi de ce sénatus-consulte, mais que j'y ai contribué peut-être, parce qu'il est votre frère. Il est donc vrai que je ne l'ai point attaqué, que je lui ai seulement résisté. Mon amitié pour vous n'a point souffert les altérations dont vous vous plaignez; elle a toujours été si ferme et si constante, qu'elle n'a point reçu d'atteinte de votre abandon total.

Et dans ce moment même où dans votre lettre vous allez jusqu'à la menace, voici ce que je vous écris et vous réponds : Non-seulement je pardonne à votre douleur, mais je lui accorde de grandes louanges; car je sais par

monet. A te peto ut tu quoque æquum te judicem dolori meo præbeas : si acerbe, si crudeliter, si sine causa sum a tuis oppugnatus, ut statuas, mihi non modo non cedendum, sed etiam tuo atque exercitus tui auxilio in ejusmodi causa utendum fuisse. Ego te mihi semper amicum esse volui : me ut tibi amicissimum esse intelligeres, laboravi. Maneo in voluntate, et quoad voles tu, permanebo, citiusque amore tui fratrem tuum odisse desinam, quam illius odio quidquam de nostra benevolentia detraham. Vale.

## EPISTOLA XV.

(ad div., V, 6.)

Scrib. A. V. C. 691 exeunte.

M. T. CICERO S. D. P. SEXTIO L. F. PROQUÆSTORI.

Quum ad me Decius, libertus tuus venisset, egissetque mecum ut operam darem, ne tibi hoc tempore succederetur : quanquam illum hominem frugi, et tibi amicum existimabam, tamen quod memoria tenebam, cujusmodi ad me litteras antea misisses, non satis credidi homini, tam valde esse mutatam voluntatem tuam. Sed postea quam et Cornelia tua Terentiam convenit, et ego cum Q. Cornelio sum locutus : adhibui diligentiam, quotiescumque senatus fuit, ut adessem, plurimumque in eo negotii habui, ut Q. Fusium tribunum plebis et ceteros ad quos tu scripseras cogerem potius mihi credere quam tuis litteris. Omnino res tota in mensem januarium rejecta erat, sed facile obtinebatur.

moi-même quelle est la puissance de l'amour fraternel; jugez-moi donc avec la même équité : si j'ai été attaqué par les vôtres sans motif, d'une manière acerbe et cruelle, avouez que non-seulement je ne devais pas céder, mais que j'aurais dû pouvoir me servir, dans cette affaire, de votre secours et de celui de votre armée. J'ai constamment désiré votre amitié; je me suis toujours efforcé de vous prouver la sincérité de la mienne; je persiste dans cette volonté; j'y resterai tant que vous le voudrez, et je cesserai plutôt de haïr votre frère, par attachement pour vous, que d'ôter en haine de lui quelque chose à notre bienveillance. Adieu.

## LETTRE XV.

Rome, 691.

CICÉRON A SEXTIUS, PROQUESTEUR.

Votre affranchi Décius est venu me prier d'employer mes soins pour empêcher qu'on ne vous donne un successeur : mais, quoique je le croie fort honnête homme et de vos amis, le souvenir de ce que vous m'aviez marqué par vos lettres m'a fait douter que vous ayez pu avoir si fort changé de sentiment. Cependant, depuis que Cornelia, votre épouse, a vu là-dessus Terentia, et que je me suis moi-même expliqué avec Q. Cornelius, je n'ai pas manqué de me trouver au sénat chaque fois qu'il s'est assemblé, et je n'ai pas eu peu de peine à persuader à Q. Fusius, tribun du peuple, et à tous ceux à qui vous aviez écrit, de s'en rapporter à moi plutôt qu'à vos lettres. Toute l'affaire est rejetée au mois de janvier; elle a passé sans difficulté.

Ego tua gratulatione commotus, quod ad me pridem scripseras, velle te bene evenire, quod de Crasso domum emissem; emi eam ipsam domum quinquies tricies aliquanto post tuam gratulationem. Itaque nunc me scito tantum habere æris alieni, ut cupiam conjurare si qui recipiat. Sed partim odio inducti me excludunt, et aperte vindicem conjurationis oderunt; partim non credunt, et a me insidias metuunt : nec putant ei nummos deesse posse qui ex obsidione fœneratores exemerit et cui semissibus magna copia est. Ego autem meis rebus gestis hoc sum assecutus, ut bonum nomen existimer.

Domum tuam atque ædificationem omnem perspexi et vehementer probavi.

Antonium, etsi ejus in me officia omnes desiderant, tamen in senatu gravissime ac diligentissime defendi, senatumque vehementer oratione mea atque auctoritate commovi.

Tu ad me velim litteras crebrius mittas. Vale.

## EPISTOLA XVI.

(ad Att., I, 12.)

Scr. kal. jan. A. V. C. 692 (M. Valerio Messala, M. Pupio Pisone coss.).

CICERO ATTICO SAL.

Teucris illa lentum sane negotium; neque Cornelius ad Terentiam postea rediit. Opinor ad Considium, Axium,

Les félicitations que vous me fîtes, il y a quelque temps, dans la supposition que j'avais acheté la maison de Crassus, ont contribué à me la faire acheter pour 3,500,000 sesterces, peu après que j'eus reçu votre compliment. Apprenez donc que je suis à présent si chargé de dettes, que j'entrerais volontiers dans quelque conjuration si l'on consentait à m'y recevoir : mais entre les gens de cette espèce, les uns m'excluent et haïssent un vengeur de conspiration : les autres se défient de moi, et craignent que je ne leur dresse quelque piège : enfin ils ne peuvent s'imaginer que celui qui a délivré tant d'usuriers du péril d'un siège, et qui a des six pour cent à sa disposition en grande quantité, soit dans le cas de manquer d'argent. J'ai acquis par mes actions la renommée de bon débiteur.

J'ai examiné soigneusement votre maison et tous les édifices; j'en suis fort satisfait.

Quoique tout le monde remarque qu'Antoine ne me sert point comme il le devrait, je n'ai pas laissé de le défendre au sénat avec beaucoup de zèle et de gravité, et je me suis aperçu que mon discours et mon autorité avaient fait une vive impression sur l'assemblée.

Pour vous, je vous exhorte à m'écrire plus souvent. Adieu.

## LETTRE XVI.

**Rome, janv. 692 (sous le consulat de M. A. Messala et M. Pupius Pison).**

### CICÉRON A ATTICUS.

Il est difficile d'en finir avec notre Troyenne. Cornelius n'est point revenu trouver ma femme. Je vois bien

Selicium confugiendum est. Nam a Cæcilio propinqui minore centesimis nummum movere non possunt. Sed ut ad prima illa redeam, nihil ego illa impudentius astutius, lentius vidi. Libertum mitto; Tito mandavi; σκήψεις atque ἀναβολαί.

Sed nescio an ταὐτόματον ἡμῶν. Nam mihi Pompeiani prodromi nuntiant, aperte Pompeium acturum, Antonio succedi oportere: eodemque tempore aget prætor ad populum. Res ejusmodi est, ut ego nec per bonorum, nec per popularem existimationem honeste possim hominem defendere: nec mihi libeat, quod vel maximum est. Etenim accedit hoc, quod totum cujusmodi sit mando tibi ut perspicias. Libertum ego habeo, sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem, et clientem tuum. De eo mihi Valerius interpres nuntiat, Chiliusque se audisse scribit hæc; esse hominem cum Antonio, Antonium porro in cogendis pecuniis dictitare, partem mihi quæri, et a me custodem communis quæstus libertum esse missum: Non sum mediocriter commotus: neque tamen credidi; sed certe aliquid sermonis fuit. Totum investiga, cognosce, perspice, et nebulonem illum, si quo pacto potes, ex istis locis amove: hujus sermonis Valerius auctorem Cn. Plancium nominabat. Mando tibi plane, totum ut videas cujusmodi sit.

qu'il faudra recourir aux banquiers Considius, Axius, ou Selicius. Pour Cécilius, ses parens mêmes n'en tireraient pas un denier, à moins d'un pour cent par mois. Pour en revenir à ce que je disais, je ne vis jamais rien de plus impudent, de plus mauvaise foi, de plus impatientant que son procédé. *J'envoie exprès un de mes affranchis ; j'ai donné ordre à Titus de vous payer ;* toujours nouvelles défaites et nouveaux délais.

Mais je ne sais si le hasard..... Car les avant-coureurs de Pompée assurent qu'il demandera hautement qu'on rappelle Antoine; dans le même temps un préteur doit en faire la proposition au peuple. Cette cause sera de telle nature, que je ne pourrais la défendre sans être blâmé également, et par les gens de bien, et par la rumeur publique; et, ce qui est encore plus fort, je n'en ai aucune envie. Car voici une nouvelle histoire que je vous mande, afin que vous puissiez juger de l'ensemble de l'affaire. J'ai un méchant homme d'affranchi, nommé Hilarus, qui a tenu vos livres de compte, et dont vous êtes le patron. Valérius l'interprète me mande à son sujet, et Chilius me marque aussi qu'il a appris qu'Antoine l'a avec lui, et qu'il fait entendre que j'ai ma part de l'argent qu'il lève sur les peuples de sa province, et que j'ai envoyé un de mes affranchis pour veiller à mes intérêts. Quoique je n'en veuille rien croire, cela n'a pas laissé de me toucher sensiblement; car il faut bien qu'il ait échappé à Antoine quelque parole qui ait donné lieu à ce bruit. Informez-vous-en, je vous en prie; suivez, approfondissez cette affaire, et surtout tâchez d'éloigner ce brouillon, s'il y a moyen. Valérius me marque qu'il tient tout cela de Cn. Plancius. Je vous recommande fort de savoir au juste ce qui en est.

Pompeium nobis amicissimum constat esse. Divortium Muciæ vehementer probatur.

P. Clodium, Appii filium, credo te audisse, cum veste muliebri deprehensum domi C. Cæsaris, quum pro populo fieret, eumque per manus servulæ servatum et eductum; rem esse insigni infamia : quod te moleste ferre certo scio.

Quod præterea ad te scribam non habeo. Et mehercule eram conturbatior. Nam puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus, quam servi mors debere videbatur, commoverat. Tu velim sæpe ad nos scribas. Si rem nullam habebis, quod in buccam venerit scribito. Kaland. januar. M. Messala, M. Pisone coss.

## EPISTOLA XVII.

(ad div., V, 5.)

Scr. Romæ A. V. C. 692.

M. CICERO S. D. C. ANTONIO M. F. IMPERATORI.

Etsi statueram nullas ad te litteras mittere, nisi commendaticias, non quo eas intelligerem satis eas apud te valere, sed ne iis qui me rogarent aliquid de nostra conjunctione imminutum esse ostenderem : tamen quum T. Pomponius, homo omnium meorum in te studiorum et officiorum maxime conscius, tui cupidus, nostri amantissimus, ad te proficisceretur, aliquid mihi scribendum putavi : præsertim cum aliter ipsi Pomponio satisfacere non possem. Ego si abs te summa officia desiderem, mi-

Par tout ce qui vient de Pompée, j'ai lieu de compter de plus en plus sur son amitié. Le divorce qu'il vient de faire avec Mucia est universellement approuvé.

Vous aurez su sans doute que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qu'on y faisait pour le peuple, et qu'une esclave l'a fait sauver : c'est un grand scandale; je ne doute point que vous n'en soyez fâché.

Je n'ai plus rien à vons mander, et je n'ai pas même l'esprit assez libre; car je viens de perdre un aimable garçon, nommé Sosithée, qui me servait de lecteur; et j'en suis plus affligé qu'on ne devrait, ce me semble, l'être de la mort d'un esclave. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Quand vous n'aurez rien à me mander, écrivez-moi tout ce qui vous viendra au bout de la plume. Le 1er de janvier, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison.

## LETTRE XVII.

Rome, 692.

### CICÉRON A ANTOINE, IMPERATOR.

J'AVAIS résolu de ne plus vous écrire que des lettres de recommandation, non que je leur crusse beaucoup de pouvoir sur vous; mais, pour ne pas faire connaître à ceux qui peuvent m'en demander, que notre amitié est un peu refroidie. Cependant je ne puis voir partir T. Pomponius, l'homme du monde qui sait le mieux ce que je pense de vous et ce que j'ai fait pour vous, votre ami d'ailleurs et le mien, sans me croire obligé de vous écrire quelque chose, surtout lorsqu'il me

rum nemini videri debeat : omnia enim a me in te profecta sunt quæ ad tuum commodum, quæ ad honorem, quæ ad dignitatem pertinerent. Pro iis rebus nullam mihi abs te relatam esse gratiam tu es optimus testis. Contra etiam esse aliquid abs te profectum ex multis audivi : nam comperisse me, non audeo dicere, ne forte id ipsum verbum ponam quod abs te aiunt falso in me solere conferri. Sed, ea quæ ad me delata sunt, malo te ex Pomponio, cui non minus molesta fuerunt, quam ex meis litteris cognoscere. Meus in te animus quam singulari officio fuerit et senatus et populus romanus testis est. Tu quam gratus erga me fueris ipse existimare potes; quantum mihi debeas, cæteri existiment. Ego quæ tua causa antea feci, voluntate sum adductus, posteaque constantia. Sed reliqua, mihi crede, multo majus studium meum, majoremque gravitatem et laborem desiderant. Quæ ego si non profundere ac perdere videbor, omnibus meis viribus sustinebo. Sin autem ingrata esse sentiam, non committam ut tibi ipsi insanire videar. Ea quæ sint et cujusmodi, poteris ex Pomponio cognoscere.

Atque ipsum tibi Pomponium ita commendo, ut quanquam ipsius causa confido te facturum esse omnia, tamen abs te hoc petam, ut si quid in te residet amoris erga me, id omne in Pomponii negotio ostendas. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

fait connaître que ce serait le désobliger lui-même. Quand j'attendrais de vous les plus grands services, personne n'en devrait être surpris. Je n'ai rien négligé de tout ce qui appartient à vos intérêts, à votre honneur et à votre dignité. Vous m'êtes témoin vous-même que je suis encore à recevoir la moindre marque de votre reconnaissance. Je sais même de plusieurs personnes qu'il vous est échappé quelque chose contre moi; car je n'ose dire que *je l'ai appris de bonne part*, de peur d'employer le même terme que vous avez souvent, dit-on, l'injustice de me reprocher. J'aime donc mieux que vous appreniez ce qu'on m'a rapporté, *de la bouche de Pomponius*, que de mes lettres. Il n'en a pas moins été choqué que moi. Le sénat et le peuple romain peuvent rendre témoignage du zèle que j'ai fait éclater pour vos intérêts. Vous savez vous-même quel retour j'ai reçu de vous, que les autres jugent ce que vous me devez. Ce que j'ai fait jusqu'à présent est venu d'abord de mon inclination, ensuite de ma constance : mais comptez que ce qui reste à faire demande encore plus de zèle, plus de gravité et de travail. J'y emploierai toutes mes forces, si je m'aperçois que ce ne soit pas les prodiguer et les perdre : mais si j'ai affaire à un ingrat, je ne m'exposerai point à me faire accuser de folie par vous-même. Pomponius vous expliquera le fond de tous ces reproches.

Je ne laisse pas de vous le recommander; et, quoique je vous croie disposé en sa faveur, je vous demande en grâce néanmoins, s'il vous reste un peu d'amitié pour moi, de me le marquer dans l'affaire de Pomponius. Il n'y a rien en quoi vous puissiez m'obliger davantage. Adieu.

## EPISTOLA XVIII.

(ad Att., I, 13.)

Scrib. Romæ vi kalend. feb. A. V. C. 692.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas tres jam epistolas, unam a M. Cornelio, quam tribus Tabernis, ut opinor, ei dedisti; alteram, quam mihi Canusinus tuus hospes reddidit; tertiam, quam ut scribis, ancoris sublatis de phaselo dedisti, quæ fuerunt omnes rhetorum. Pure loquuntur, quum humanitatis sparsæ sale, tum insignes amoris notis. Quibus epistolis sum equidem abs te lacessitus ad scribendum; sed idcirco sum tardior, quod non invenio fidelem tabellarium. Quotus enim quisque est, qui epistolam paullo graviorem ferre possit, nisi eam pellectione relevarit? Accedit eo, quod mihi non est notum, ut quisque in Epirum proficiscatur. Ego enim te arbitror, cæsis apud Amaltheam tuam victimis, statim esse ad Sicyonem oppugnandum profectum. Neque tamen id ipsum certum habeo quando ad Antonium proficiscare, aut quid in Epiro temporis ponas. Ita neque Achaicis hominibus, neque Epiroticis paullo liberiores litteras committere audeo. Sunt autem post discessum a me tuum res dignæ litteris nostris, sed non committendæ ejusmodi periculo, ut aut interire, aut aperiri, aut intercipi possint.

Primum igitur scito, primum me non esse rogatum sententiam, præpositumque esse nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante senatu, neque me invito esse factum. Sum enim et ab observando homine

## LETTRE XVIII.

Rome, 25 janvier 692.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu trois de vos lettres : l'une par M. Cornelius, que vous lui donnâtes, ce me semble, aux Trois-Tavernes; une autre par votre hôte de Canusium; et la troisième datée de votre vaisseau, l'ancre étant déjà levée. Elles sont toutes trois très-éloquentes, d'un style fort pur, avec tous les agrémens de votre politesse, et des marques très-particulières de votre amitié. Vous ne pouviez pas m'engager plus fortement à vous faire réponse; et je l'aurais fait plus tôt, s'il était aisé de trouver des messagers sûrs. Combien peu de gens se chargent d'une lettre de quelque poids, sans l'alléger en la lisant! De plus, il arrive souvent que je ne suis pas averti du départ de ceux qui vont en Épire; je crois même qu'après avoir sacrifié près de votre Amalthée, vous serez allé faire le siége de Sicyone. Je ne sais quand vous irez trouver Antoine, ni combien même vous demeurerez en Épire; je n'ose confier des lettres écrites avec quelque liberté, ni à des Achéens, ni à des Épirotes. Il est arrivé, depuis votre départ, des choses qui valent bien la peine de vous être mandées; mais je ne veux point exposer de telles lettres à être ouvertes, perdues, ou interceptées.

Vous saurez d'abord qu'on ne m'a point fait opiner le premier, et qu'on m'a préféré le pacificateur des Allobroges. Le sénat en a fort murmuré; pour moi, je n'en suis pas autrement fâché. Cela me dispense d'avoir des égards

perverso liber, et ad dignitatem in republica retinendam contra illius voluntatem solutus : et ille secundus in dicendo locus habet auctoritatem pene principis, et voluntatem non nimis devinctam beneficio consulis. Tertius est Catulus, quartus (si etiam hoc quæris) Hortensius. Consul autem ipse parvo animo et pravo, tantum cavillator genere illo moroso, quod etiam sine dicacitate ridetur, facie magis, quam facetiis, ridiculus, nihil agens cum republica, sejunctus ab optimatibus, a quo nihil speres boni reipublicæ, quia non vult; nihil metuas mali, quia non audet. Ejus autem collega, et in me perhonorificus, et partium studiosus ac defensor bonarum. Quinimo leviter inter se dissident.

Sed vereor ne hoc, quod infectum est, serpat longius. Credo enim te audisse, quum apud Cæsarem pro populo fieret, venisse eo muliebri vestitu virum; ideoque sacrificium quum virgines instaurassent, mentionem a Q. Cornificio in senatu factam (is fuit princeps; ne tu forte aliquem nostrum putes) postea rem ex S. C. ad pontifices relatam, idque ab iis nefas esse decretum; deinde ex S. C. consules rogationem promulgasse; uxori Cæsarem nuntium remisisse. In hac causa Piso, amicitia P. Clodii ductus, operam dat, ut ea rogatio, quam ipse fert, et fert ex S. C. et de religione, antiquetur. Messala vehementer adhuc agit severe. Boni viri precibus Clodii removentur a causa; operæ comparantur, nosmetipsi qui Lycurgei a principio fuissemus, quotidie demitigamur : instat et urget Cato. Quid multa? Vereor,

pour un méchant homme, et me laisse plus de liberté pour soutenir le rang que je tiens dans la république. D'ailleurs il est presque aussi honorable d'opiner le second, et cela donne moins d'engagement avec le consul. Catulus parla le troisième, et, si vous en voulez savoir davantage, Hortensius le quatrième. Pour revenir à ce consul, c'est un petit et méchant esprit, un de ces railleurs chagrins qui ne laisse pas quelquefois de faire rire, plus plaisant par sa figure que par ses bons mots. Il n'est ni dans le parti du peuple, ni dans celui des grands. La république n'en doit espérer rien de bon, il a de trop mauvaises intentions : mais aussi elle n'a point de mal à en craindre; il n'a pas assez de courage. Pour son collègue, il me traite avec beaucoup de distinction, il aime et soutient le bon parti; aussi ne sont-ils pas déjà trop bien ensemble.

Mais j'ai peur que cette vilaine affaire, qui est maintenant sur le tapis, n'ait de fâcheuses suites. Je crois que vous aurez su qu'on a trouvé un homme déguisé en femme, au sacrifice qui se faisait pour le peuple chez César; ce qui obligea les vestales à recommencer la cérémonie. Cornificius en parla au sénat le premier; je suis bien aise de vous le dire, de peur que vous ne croyiez que ce fût quelqu'un de nous. On renvoya l'affaire aux pontifes, qui déclarèrent que c'était un sacrilège. Là-dessus les consuls, par ordre du sénat, ont proposé au peuple d'en faire informer, et César a répudié sa femme. Le consul Pison, ami particulier de Clodius, agit sous main pour faire rejeter par le peuple cette proposition que lui-même a faite, qui est autorisée par un décret du sénat, et où la religion est intéressée. Messala fait paraître jusqu'à présent beaucoup de vigueur et de sé-

ne hæc, neglecta a bonis, defensa ab improbis, magnorum rei publicæ malorum causa sint.

Tuus autem ille amicus (scin' quem dicam?) de quo tu ad me scripsisti, postea quam non auderet reprehendere, laudare cœpisse, nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat; occulte, sed ita ut perspicuum sit, invidet: nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum. Sed hæc ad te scribam alias subtilius. Nam neque adhuc mihi satis nota sunt: et huic terræ filio, nescio cui, committere epistolam tantis de rebus non audeo.

Provincias, prætores nondum sortiti sunt. Res eodem est loci, quo reliquisti.

Τοποθεσίαν, quam postulas, Miseni, et Puteolorum, includam orationi meæ. A. D. III non. decembr. mendose fuisse animadverteram. Quæ laudas ex orationibus, mihi crede, valde mihi placebant; sed non audebam antea dicere. Nunc vero, quod a te probata sunt, multo mihi ἀττικώτερα videntur. In illam orationem Metellinam ad-

vérité..Nos gens de bien se laissent fléchir par les prières de Clodius, qui, en attendant, se pourvoit de gens de main. Moi-même, qui, dans les commencemens, aurais été inflexible, je deviens tous les jours plus traitable; Caton seul ne se relâche point. Que vous dirai-je? J'appréhende que cette affaire, négligée par les bons citoyens, et trop bien soutenue par les méchans, n'ait des suites très-fâcheuses pour la république.

Quant à votre ami, m'entendez-vous? celui de qui vous me mandiez que, n'ayant pas osé me blâmer, il avait pris le parti de me louer; cet ami, dis-je, m'aime fort, à ce qu'il témoigne; il me soutient, me caresse, me loue en public, pendant qu'il me porte envie en secret, de telle manière néanmoins que tout le monde s'en aperçoit. On ne voit en lui ni honnêteté, ni franchise, ni noblesse dans ce qui regarde le gouvernement, ni élévation, ni courage, ni liberté. Mais je vous entretiendrai de tout ceci plus à fond une autre fois; aussi bien n'y vois-je pas encore tout-à-fait clair, et je n'ose confier à je ne sais quel fils de la terre, comme celui qui vous porte cette lettre, des secrets de cette importance.

Les préteurs n'ont pas encore tiré leurs provinces au sort; cette affaire en est toujours au point où vous l'avez laissée.

Je ferai entrer dans ma harangue la description de Pouzzoles et de Misène, que vous me demandez; je m'étais déjà aperçu que je m'étais trompé, en datant du troisième de décembre. Pour vous dire la vérité, ce qui vous plaît dans mes harangues me plaisait fort aussi, quoique je n'osasse vous le dire : maintenant que j'ai votre approbation, je les trouverai encore meilleures.

didi quædam. Liber tibi mittetur, quoniam te amor nostri φιλορήτορα reddidit.

Novi tibi quidnam scribam? quid? etiam. Messala consul Autronianam domum emit LLS XXXVII. Quid id ad me, inquies? tantum, quod ea emptione et nos bene emisse judicati sumus: et homines intelligere cœperunt, licere amicorum facultatibus in emendo ad dignitatem aliquam pervenire.

Teucris illa lentum negotium est, sed tamen est in spe. Tu insta, confice. A nobis liberiorem epistolam exspecta. VI kalend. febr. M. Messala et M. Pisone coss.

## EPISTOLA XIX.

(ad Att., I, 14.)

Scr. Romæ A. V. C. 692.

CICERO ATTICO SAL.

VEREOR ne putidum sit scribere ad te, quam sim occupatus: sed tamen distinebar, ut huic vix tantulæ epistolæ tempus habuerim, atque id ereptum e summis occupationibus.

Prima concio Pompeii qualis fuisset, scripsi ad te antea. Non jucunda miseris, inanis improbis, beatis non grata, bonis non gravis. Itaque frigebat.

Tum Pisonis consulis impulsu levissimus tribunus plebis Fufius in concionem produxit Pompeium. Res agebatur in circo Flaminio: et erat in eo ipso loco illo die

J'ai fait quelques additions à celle contre Métellus; je vous en enverrai une copie, puisque votre amitié pour moi vous a mis dans le goût des pièces d'éloquence.

Qu'ai-je encore à vous dire? Attendez : le consul Messala a acheté la maison d'Autronius trois millions sept cent mille sesterces. Qu'est-ce que cela me fait, m'allez-vous dire? Le voici : cet achât justifie le mien, et fait voir qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour une acquisition qui fasse honneur dans le monde.

Mon affaire avec la *Troyerine* ne finit point; néanmoins il y a de l'espoir. Ayez soin de ce que je vous ai recommandé. Je vous écrirai au premier jour avec plus de liberté. Le 25 de janvier, sous le consulat de Messala et de Pison.

## LETTRE XIX.

**Rome, 13 février 692.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis presque honteux de vous dire combien je suis occupé; je le suis à un tel point, qu'à peine ai-je le temps de vous écrire une si petite lettre; encore faut-il que je le dérobe à des affaires très-importantes.

Je vous ai déjà mandé quelle fut la première harangue de Pompée; peu satisfaisante pour le peuple, de nulle force contre les méchans, et sans dignité au jugement des gens de bien; cela fut donc d'un grand froid.

Depuis, un tribun sans consistance, nommé Fufius, à l'instigation du consul Pison, présenta Pompée au peuple dans le cirque de Flaminius, où il y avait ce

nundinarum πανήγυρις. Quæsivit ex eo, placeretne ei judices a prætore legi, quo consilio idem prætor uteretur. Id autem erat de Clodiana religione ab senatu constitutum. Tum Pompeius μάλ' ἀριστοκρατικῶς locutus est; senatusque auctoritatem sibi omnibus in rebus maximam videri, semperque visam esse respondit, et id multis verbis. Postea Messala consul in senatu de Pompeio quæsivit quid de religione, et de promulgata rogatione sentiret. Locutus ita est in senatu, ut omnia illius ordinis consulta γενικῶς laudaret, mihique, ut assedit, dixit, se putare, satis ab se etiam de istis rebus esse responsum.

Crassus postea quam vidit illum excepisse laudem ex eo, quod suspicarentur homines ei consulatum meum placere, surrexit, ornatissimeque de meo consulatu locutus est; ut ita diceret, se, quod esset senator, quod civis, quod liber, quod viveret, mihi acceptum referre; quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties se beneficium meum videre. Quid multa? totum hunc locum, quem ego varie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro (nosti illas ληκύθους), valde graviter pertexuit. Proxime Pompeium sedebam: intellexi hominem moveri; utrum Crassum inire eam gratiam, quam ipse prætermisisset; an esse tantas res nostras, quæ tam libenti senatu laudarentur, ab eo præsertim, qui mihi laudem illam eo minus deberet, quod meis omnibus litteris in Pompeiana laude perstrictus esset.

jour-là une grande foire, et lui demanda s'il était d'avis que le préteur choisît les commissaires pour juger l'affaire de Clodius, conformément à la délibération du sénat. Pompée parla fort à l'avantage des grands, et déclara que l'autorité du sénat lui paraissait et lui avait toujours paru respectable, et il s'étendit fort là-dessus. Le consul Messala lui ayant depuis demandé dans le sénat son sentiment sur ce sacrilège, et sur la proposition qu'on avait faite au peuple, il répondit en louant tout ce qui était émané de cette auguste compagnie, et, s'étant assis, il me dit qu'il croyait par là s'être assez expliqué sur cette affaire.

Crassus, voyant que cela lui avait fait honneur, parce qu'on avait compris qu'il approuvait ce que j'avais fait pendant mon consulat, se leva à son tour, et s'étendit fort sur mes louanges, jusqu'à dire que s'il était sénateur, citoyen, libre, s'il vivait encore, il tenait de moi tous ces biens; que toutes les fois qu'il voyait sa femme, sa maison, sa patrie, autant de fois il voyait mes bienfaits. En un mot, il traita fort au long ce grand lieu commun du fer et de la flamme dont j'ai sauvé Rome, que je manie comme vous savez en tant de façons différentes, et avec de si vives couleurs, dans ces harangues dont vous êtes l'Aristarque. J'étais assis tout auprès de Pompée, et je vis bien qu'il ne comprenait pas si Crassus avait seulement voulu saisir l'occasion qu'il avait négligée de s'en faire un mérite auprès de moi, ou si en effet mes actions étaient assez illustres pour mériter d'être louées avec l'applaudissement du sénat, surtout par un homme qui y était d'autant moins engagé, que j'avais toujours loué Pompée à ses dépens.

Hic dies me valde Crasso adjunxit: et tamen, ab illo aperte, tecte quidquid est datum, libenter accepi. Ego autem ipse, dii boni! Quo modo ἐνεπερπερευσάμην novo auditori Pompeio? Si unquam mihi περίοδοι, si καμπαί, si ἐνθυμήματα, si κατασκευαί suppeditaverunt isto tempore. Quid multa? clamores. Etenim hæc erat ὑπόθεσις, de gravitate ordinis; de equestri concordia, de consensione Italiæ, de immortuis reliquiis conjurationis, de vilitate, de otio. Nosti jam in hac materia sonitus nostros: tanti fuerunt, ut ego eo brevior sim, quod eos usque isthinc exauditos putem.

Romanæ autem se res sic habent. Senatus ἄρειος πάγος. Nihil constantius, nihil severius, nihil fortius. Nam quum dies venisset rogationi ex S. C. ferendæ, concursabant barbatuli juvenes, totus ille grex Catilinæ, duce filiola Curionis; et populum, ut antiquaret, rogabant. Piso autem consul, lator rogationis, idem erat dissuasor. Operæ Clodianæ pontes occuparant. Tabellæ ministrabantur, ita ut nulla daretur UTI ROGAS. Hic tibi Rostra Cato advolat, convicium Pisoni consuli mirificum facit; si id est convicium, vox plena gravitatis, plena auctoritatis, plena denique salutis. Accedit eodem etiam noster Hortensius, multi præterea boni. Insignis vero opera Favonii fuit. Hoc concursu optimatum comitia dimittuntur: senatus vocatur. Quum decerneretur frequenti senatu, contra pugnante Pisone,

Depuis ce jour-là, je suis fort lié avec Crassus. Je ne laissai pas de recevoir ce que Pompée avait prétendu dire à mon avantage, d'aussi bonne grâce que s'il s'était expliqué plus ouvertement. Mais quand ce fut à moi à parler, grands dieux, quelle carrière je me donnai! avec quelle force je relevai ces mêmes actions devant ce nouvel auditeur! Si jamais les périodes, les tournures et les figures de rhétorique m'ont été de quelque secours, ce fut en cette occasion. En un mot, je parlai bien haut. Comme mon sujet était la sagesse du sénat, la bonne intelligence qui avait paru dans l'ordre des chevaliers, le consentement unanime de toute l'Italie, les restes de la conjuration dissipés, l'abondance et la tranquillité rétablies; vous savez quelles sont sur ce sujet mes intonations ordinaires : elles furent si grandes qu'elles doivent être allées jusqu'à vous, et qu'ainsi il est inutile que je les répète.

Voici quel est maintenant à Rome l'état des affaires : le sénat est un second aréopage, on ne vit jamais tant de fermeté, tant de sévérité et tant de vigueur. Le jour que la proposition que l'on avait faite au peuple par son ordre devait être confirmée, une troupe de jeunes gens à poil follet, reste des amis de Catilina, à la tête desquels était Curion, ce jeune efféminé, allaient et venaient dans la place, et se tourmentaient fort pour empêcher l'affaire de passer. Le consul Pison, qui en avait fait lui-même la proposition, en dissuadait tout le premier. Les satellites de Clodius s'étaient postés à l'entrée des ponts, et l'on ne donnait point de bulletins pour l'adoption. Là-dessus Caton accourt, monte à la tribune, et fait une invective très-violente contre le consul Pison, si l'on peut appeler invective un discours plein de force et de gravité, et qui n'allait qu'au bien de l'état. Il fut secondé

ad pedes omnium singillatim accidente Clodio, ut consules populum cohortarentur ad rogationem accipiendam; homines ad xv Curioni nullum S. C. facienti assenserunt: ex altera parte facile cccc fuerunt. Acta res est. Fufius tribunus tum concessit. Clodius conciones miseras habebat, in quibus Lucullum, Hortensium, C. Pisonem, Messalam consulem contumeliose lædebat; me tantum comperisse omnia criminabatur. Senatus et de provinciis prætorum, et de legationibus, et de ceteris rebus decernebat, ut ante, quam rogatio lata esset, ne quid ageretur.

Habes res romanas. Sed tamen etiam illud, quod non speraram, audi. Messala consul est egregius, fortis, constans, diligens, nostri laudator, amator, imitator. Ille alter uno vitio minus vitiosus; quod iners, quod somni plenus, quod imperitus, quod ἀπρακτότατος, sed voluntate ita καχέκτης, ut Pompeium post illam concionem, qua ab eo senatus laudatus est, odisse cœperit. Itaque mirum in modum omnes a se bonos alienavit. Neque id magis amicitia Clodii adductus facit, quam studio perditarum rerum, atque partium. Sed habet sui similem in magistratibus neminem. Præter Fufium, bonis utimur tribunis plebis, Cornuto vero pseudo Catone. Quid

par notre ami Hortensius, et par un grand nombre de gens du bon parti, entre lesquels Favonius se signala. Ce concours de personnes d'autorité fit rompre l'assemblée. Le sénat fut aussitôt convoqué, et se trouva fort nombreux. On arrêta, malgré l'opposition de Pison, et les bassesses de Clodius, qui se jetait aux pieds de tous les sénateurs, que les consuls exhorteraient le peuple à recevoir la proposition qu'on lui avait faite. Curion, qui voulait qu'on ne fît point de décret, n'eut que quinze voix pour lui, et il y en eut au moins quatre cents de l'avis contraire; l'on dressa le décret. Le tribun Fufius prit alors le parti de se retirer, et Clodius se mit à haranguer le peuple d'une manière pitoyable, chargeant d'injures Lucullus, Hortensius, Caïus, Pison, et le consul Messala : pour moi, il se contentait de me reprocher que j'étais toujours *informé* de tout. Le sénat a déclaré qu'on ne parlerait ni des gouvernemens des préteurs, ni des ambassades, ni d'aucune autre affaire, que celle-ci n'eût passé.

En voilà assez sur ce qui regarde l'état. Mais il faut vous dire encore une chose, à laquelle je ne m'étais pas attendu. Messala est un fort bon consul. Il a beaucoup de vigueur, de fermeté, d'application; et il se fait un honneur de me louer, de m'aimer, et même de m'imiter. Pour son collègue, il serait plus vicieux s'il avait un vice de moins. C'est un bonheur qu'il soit si paresseux, si endormi, si peu habile et si peu agissant : pour de la mauvaise volonté, il en a tant, qu'il a commencé à haïr Pompée depuis qu'il l'a entendu parler à l'avantage du sénat : aussi tous les gens de bien se sont déclarés hautement contre lui. Et ce n'est pas tant par amitié pour Clodius qu'il le soutient, que par une inclination

quæris? Nunc ut ad privata redeam, Τεῦκρις promissa patravit. Tu mandata effice, quæ recepisti. Quintus frater, qui Argiletani ædificii reliquum dodrantem emit H-S xxv, Tusculanum venditat, ut si possit, emat Pacilianam domum. Cum Lucceio in gratiam redi. Video hominem valde petiturire. Navabo operam. Tu quid agas, ubi sis, cujusmodi istæ res sint, fac me quam diligentissime certiorem. Idib. febr.

## EPISTOLA XX.

(ad Att., I, 5.)

Scrib. Romæ A. V. C. 692 idib. mart.

CICERO ATTICO SAL.

Asiam Quinto, suavissimo fratri, obtigisse audisti: non enim dubito, quin celerius tibi hoc rumor, quam ullius nostrum litteræ nuntiarint. Nunc quoniam et laudis avidissimi semper fuimus, et præter ceteros φιλέλληνες et sumus, et habemur, et multorum odia, atque inimicitias reipubl. causa suscepimus, παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο curaque effice, ut ab omnibus et laudemur et amemur. His de rebus plura ad te in ea epistola scribam, quam ipsi Quinto dabo.

naturelle pour les mauvaises intrigues et pour les méchantes affaires : mais heureusement, de tous les magistrats, il n'y en a pas qui lui ressemble. Si l'on en excepte Fufius, les tribuns sont bien intentionnés, et Cornutus en particulier est un petit Caton. Que voulez-vous savoir de plus? mes affaires particulières? la Troyenne m'a enfin payé. Souvenez-vous de faire ce que vous m'avez promis. Mon frère a acheté sept cent vingt-cinq mille sesterces, les trois autres parts du bâtiment de l'Argiletum, et il cherche à vendre son bien de Tusculum, pour acheter la maison de Pacilius. Il faut vous raccommoder avec Lucceius; il me paraît qu'il en a fort envie; je m'emploierai pour cela. Mandez-moi au plus tôt où vous êtes, ce que vous faites, et comment vont vos affaires. Le treize de février.

## LETTRE XX.

**Rome, 15 mars 692.**

CICÉRON A ATTICUS.

Lorsque vous recevrez cette lettre, vous aurez déjà appris que le gouvernement d'Asie est échu par le sort à mon cher frère Quintus; car je ne doute point que vous ne l'appreniez plus tôt par le bruit public que par nos lettres. Vous voyez donc qu'avides de gloire comme nous l'avons toujours été, faisant profession d'aimer la nation grecque, et étant chargés d'ailleurs de tant d'inimitiés que nous nous sommes attirées en servant la république; vous voyez, dis-je, quelle réputation nous avons à soutenir. Employez donc tous vos soins, servez-

Tu me, velim certiorem facias, quid de meis mandatis egeris : atque etiam, quid de tuo negotio. Nam ut Brundisio profectus es, nullæ mihi abs te sunt redditæ litteræ. Valde aveo scire quid agas. Idibus mart.

## EPISTOLA XXI.

(ad Att., I, 16.)

Scrib. Romæ A. V. C. 692 mense quintili.

CICERO ATTICO SAL.

Quæris ex me, quid acciderit de judicio, quod tam præter opinionem omnium factum sit : et simul vis scire, quo modo ego minus quam soleam, prœliatus sim : respondebo tibi ὕστερον πρότερον Ὁμηρικῶς. Ego enim, quamdiu senatus auctoritas mihi defendenda fuit, sic acriter et vehementer prœliatus sum, ut clamor concursusque maxima cum mea laude fierent. Quod si tibi unquam sum visus in republica fortis, certe me in illa causa admiratus esses. Quum enim ille ad conciones confugisset, in iisque meo nomine ad invidiam uteretur, dii immortales, quas ego pugnas, et quantas strages edidi! Quos impetus in Pisonem, in Curionem, in totam illam manum feci! Quo modo sum insectatus levitatem senum, libidinem juventutis! Sæpe, ita me dii juvent, te non solum auctorem consiliorum meorum, verum etiam spectatorem pugnarum mirificarum desideravi. Postea vero

vous de toute votre prudence, pour que nous puissions mériter une estime et une affection générale. Mais je vous en dirai davantage, lorsque je vous écrirai par mon frère même.

Marquez-moi, je vous prie, si vous avez fait ce que je vous ai recommandé, et où en est votre affaire. Depuis que vous êtes parti de Brindes, je n'ai point eu de vos nouvelles ; j'en attends avec impatience. Le 15 de mars.

## LETTRE XXI.

**Rome, juillet 692.**

CICÉRON A ATTICUS.

Vous me demandez ce qui s'est passé dans ce jugement qui a si fort surpris tout le monde, et ensuite, pourquoi j'ai livré dans cette occasion moins de combats qu'à mon ordinaire. Je vais, suivant la méthode d'Homère, répondre d'abord à votre seconde question, et je reviendrai à la première. Tant qu'il y a eu lieu de soutenir l'autorité du sénat, j'ai combattu avec tant de force et d'ardeur, que j'ai été suivi et applaudi de tout le monde. Vous avez été plusieurs fois témoin de mon courage dans de pareilles occasions ; mais vous m'auriez admiré dans celle-ci. Clodius n'ayant pu rien obtenir du sénat, et tâchant, dans les harangues qu'il faisait au peuple, de le prévenir contre moi, avec quelle chaleur, grands dieux, je m'engageai alors dans la mêlée ! Quels rudes coups je portai à mes ennemis ! Avec quelle force je me jetai sur Pison, sur Curion, et sur toute leur troupe ! Que je dépeignis vivement la légèreté des vieil-

quam Hortensius excogitavit, ut legem de religione Fufius tribunus plebis ferret; in qua nihil aliud a consulari rogatione differebat, nisi judicum genus (in eo autem erant omnia); pugnavitque, ut ita fieret; quod et sibi, et aliis persuaserat, nullis illum judicibus effugere posse: contraxi vela, perspiciens inopiam judicum; neque dixi quicquam pro testimonio, nisi quod erat ita notum, atque testatum, ut non possem præterire.

Itaque, si causam quæris absolutionis (ut jam πρὸς τὸ πρότερον revertar), egestas, judicum fuit, et turpitudo. Id autem ut accideret, commissum est Hortensii consilio: qui dum veritus est, ne Fufius ei legi intercederet, quæ ex senatus consulto ferebatur, non vidit illud, satius esse illum in infamia relinqui ac sordibus, quam infirmo judicio committi. Sed ductus odio properavit rem deducere in judicium; quum illum plumbeo gladio jugulatum iri tamen diceret. Sed judicium, si quæris, quale fuerit, incredibili exitu; sic, uti nunc ex eventu ab aliis, a me tamen ex ipso initio consilium Hortensii reprehendatur. Nam ut rejectio facta est clamoribus maximis: quum accusator, tanquam censor bonus, homines nequissimos rejiceret: reus, tanquam clemens lanista, frugalissimum quemque secerneret; ut primum judices consederunt, valde diffidere boni cœpe-

lards, et les débordemens de la jeunesse de cette cabale! Je vous jure que j'ai souvent souhaité de vous avoir, autant pour témoin de mes exploits, que pour règle de mes actions. Mais depuis qu'Hortensius eut imaginé cet expédient, que Fufius proposât une loi sur le sacrilège de Clodius, qui ne différait de celle des consuls qu'en ce qu'elle laissait le choix des juges au sort (ce qui était précisément l'essentiel); depuis qu'Hortensius eut obtenu qu'on tournerait l'affaire de cette sorte, parce qu'il s'était persuadé, et qu'il avait persuadé aux autres, que le criminel ne pouvait échapper, quelques juges qu'on lui donnât; je callai la voile, sachant combien il y en a peu de bons, et je me contentai de déposer ce qui est si bien prouvé et si public, que je ne pouvais me dispenser de l'attester.

Pour revenir à votre première question, si vous voulez savoir ce qui a fait absoudre Clodius, il n'en faut point chercher d'autre cause que l'indigence et le peu d'honneur de ses juges. Et c'est entièrement la faute d'Hortensius, qui, dans la crainte que Fufius n'arrêtât la poursuite en s'opposant au décret que le sénat avait proposé au peuple, n'a pas compris qu'il valait encore mieux laisser Clodius chargé d'un crime si odieux, dont il ne se serait point purgé, que de lui donner des juges faciles à corrompre. Emporté par sa haine, il s'est trop pressé de le faire juger, persuadé, comme il le disait, qu'il ne fallait qu'un poignard de plomb pour le percer. Que si vous me demandez plus en particulier comment la chose s'est passée, je vous dirai que ç'a été d'une manière fort surprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortensius que par l'évènement, mais non pas pour moi qui l'avais connue d'abord. La récusation ayant

runt. Non enim unquam turpior in ludo talario consessus fuit. Maculosi senatores, nudi equites, tribuni non tam ærati quam, ut appellantur, ærarii. Pauci tamen boni inerant, quos rejectione effugere ille non potuerat; qui mœsti inter sui dissimiles et mœrentes sedebant, et contagione turpitudinis vehementer permovebantur. Hic, ut quæque res ad consilium primis postulationibus referebatur, incredibilis erat severitas, nulla varietate sententiarum; nihil impetrarat reus; plus accusatori dabatur, quam postulabat: triumphabat (quid quæris?) Hortensius se vidisse tantum: nemo erat, qui illum reum, ac non millies condemnatum arbitraretur. Me vero teste producto, credo te ex acclamatione Clodii advocatorum audisse, quæ consurrectio judicum facta sit, ut me circumsteterint, ut aperte jugula sua pro meo capite P. Clodio ostentarint. Quæ mihi res multo honorificentior visa est, quam aut illa, quum jurare tui cives Xenocratem testimonium dicentem prohibuerunt; aut quum tabulas Metelli Numidici, quum hæ, ut mos est, circumferrentur, nostri judices aspicere noluerunt; multo hæc, inquam, nostra res major. Itaque judicum vocibus, quum ego sic ab iis, ut salus patriæ, defenderer, fractus reus, et una patroni omnes conciderunt. Ad me autem eadem frequentia postridie convenit, qua cum abiens consulatu sum domum reductus. Clamare præclari areopagitæ, se non esse venturos, nisi præsidio constituto. Refertur ad consilium; una sola sententia præsidium non desideravit. Defertur res ad senatum: gravissime ornatissimeque decernitur: laudantur judices: datur negotium magistratibus: responsurum ho-

donc été faite, non sans beaucoup de bruit, l'accusateur, comme un censeur exact, ayant rejeté les mauvais juges que le sort présentait; et l'accusé, comme un maître des gladiateurs qui épargne ses meilleurs esclaves, ayant récusé les plus honnêtes gens; dès que les juges eurent pris leur place, les gens de bien commencèrent à appréhender beaucoup. En effet, on ne vit jamais dans une académie de jeu un si vilain assemblage; des sénateurs diffamés, des chevaliers ruinés, des gardes du trésor qui n'avaient point su conserver leur propre bien. Cependant il s'y trouvait quelques juges intègres que le criminel n'avait pu récuser, et qui, tristes et confus de se voir avec des gens qui leur ressemblaient si peu, paraissaient craindre que l'infamie du corps ne retombât sur les particuliers. Dans les préliminaires, à chaque article sur lequel on opina, il parut d'abord une sévérité incroyable. Nulle variété dans les avis, le criminel n'obtenait rien, l'accusateur avait plus qu'il ne demandait. Je vous laisse à penser si Hortensius s'applaudissait d'avoir vu si clair dans cette affaire. Il n'y avait personne qui ne crût Clodius perdu et condamné mille fois. Mais, lorsque je me présentai pour déposer contre lui, les cris que firent ceux qui l'assistaient furent si grands, que vous auriez pu les entendre, et apprendre par là comment les juges se levèrent tous, m'environnèrent, et présentèrent la gorge à Clodius pour lui faire comprendre qu'ils me défendraient au péril de leur vie. Je vous avoue que cela me parut plus glorieux pour moi que ce qui arriva à Xénocrate lorsque vos concitoyens se contentèrent de sa déposition sans vouloir qu'il la confirmât par un serment; ou lorsque, du temps de nos pères, les juges de Metellus Numidicus, accusé de concussion, détournèrent les yeux lors-

minem nemo arbitrabatur : ἕσπετε νῦν μοὶ, Μοῦσαι, ὅππως δὴ πρῶτον πῦρ ἔμπεσε. Nosti Calvum, ex Nanneianis illum laudatorem meum, de cujus oratione erga me honorifica ad te scripseram. Biduo per unum servum, et eum ex gladiatorio ludo, confecit totum negotium : accersivit ad se, promisit, intercessit, dedit. Jam vero (ô dii boni, rem perditam) etiam noctes certarum mulierum, atque adolescentulorum nobilium introductiones, nonnullis judicibus pro mercedis cumulo fuerunt. Ita, summo discessu bonorum, pleno foro servorum, xxv judices ita fortes tamen fuerunt, ut summo proposito periculo, vel perire maluerint, quam perdere omnia. xxxi fuerunt quos fames magis, quam fama commoverit. Quorum Catulus quum vidisset quemdam : quid vos, inquit, præsidium a nobis postulabatis? An, ne nummi vobis eriperentur, timebatis? Habes, ut brevissime potui, genus judicii, et causam absolutionis.

qu'on leur présenta ses livres de compte. J'ai trouvé quelque chose de plus honorable dans ce qui m'est arrivé. Les juges ayant donc déclaré qu'ils étaient prêts à me défendre comme le salut de la patrie, Clodius et ceux qui le soutenaient furent également consternés. Le lendemain j'eus chez moi une aussi grande foule que lorsque je m'y retirai en sortant du consulat. Notre nouvel aréopage déclare ensuite qu'il ne se rassemblera point qu'on ne lui ait donné des gardes. Ils délibèrent entre eux s'ils en demanderont; un seul fut pour n'en point demander. L'affaire est portée au sénat, qui la règle d'une manière fort sage et fort honorable pour eux. On les loue de leur précaution, et l'on charge les magistrats d'y pourvoir. Tout le monde croyait que Clodius n'oserait plus comparaître. Dites-moi maintenant, ô Muses! par où le feu commença à prendre. Vous connaissez Calvus, mon panégyriste, qui fit, il y a quelque temps, ce discours à ma louange, dont je vous ai rendu compte. C'est lui qui a conduit toute cette affaire, et cela en deux jours, par le ministère d'un seul gladiateur de ses esclaves. Il a fait venir chez lui les juges, il a promis, il a cautionné, il a donné. Bien plus, bon dieu, quelle horreur! on a fait avoir par dessus le marché, à certains juges, les faveurs de quelques femmes et de quelques jeunes gens de qualité. Ainsi, les gens du bon parti n'ayant plus osé paraître, parçe que la place était pleine d'esclaves armés, il s'est trouvé néanmoins vingt-cinq juges assez courageux pour aimer mieux s'exposer à tout que de perdre la république; les autres, au nombre de trente et un, ont plus redouté la faim que l'infamie. Catulus en ayant rencontré un, lui dit : Pourquoi nous demandiez-vous des gardes? Était-ce de peur qu'on ne vous volât l'argent que Clodius vous a donné?

Quæris deinceps, qui nunc sit status rerum, et qui meus. Reipublicæ statum illum, quem tu meo consilio, ego divino confirmatum putabam, qui bonorum omnium conjunctione, et auctoritate consulatus mei fixus et fundatus videbatur, nisi quis nos deus respexerit, elapsum scito esse de manibus uno hoc judicio; si judicium est, triginta homines populi romani levissimos, ac nequissimos, nummulis acceptis, jus ac fas omne delere, et, quod omnes non modo homines, verumetiam pecudes factum esse sciant, id Talnam, et Plautum, et Spongiam, et ceteras hujusmodi quisquilias statuere, nunquam esse factum.

Sed tamen, ut te de republica consoler, non ita, ut sperarunt mali, tanto imposito reipublicæ vulnere, alacris exsultat improbitas in victoria. Nam plane ita putaverunt, quum religio, quum pudicitia, quum judiciorum fides, quum senatus auctoritas concidisset, fore, ut aperte victrix nequitia, ac libido pœnas ab optimo quoque peteret sui doloris, quem improbissimo cuique inusserat severitas consulatus mei. Idem ego ille (non enim mihi videor insolenter gloriari, quum de me apud te loquor, in ea præsertim epistola, quam nolo aliis legi) idem, inquam, ego recreavi afflictos animos bonorum, unumquemque confirmans, excitans. Insectandis vero, exagitandisque nummariis judicibus, omnem omnibus studiosis, ac

Voilà, le plus en abrégé qu'il m'a été possible, comment s'est passée cette affaire, et la cause de l'acquittement.

Vous me demandez ensuite quel est, depuis ce jugement, l'état de la république, et le mien en particulier. Sachez que cet état dans lequel nous la croyons affermie, vous par ma conduite, et moi par la seule faveur des dieux; qui paraissait fondé si solidement sur la bonne intelligence des gens de bien, et sur l'autorité que mon consulat leur avait donnée; sachez, dis-je, que cet heureux état, si quelque dieu n'y remédie, nous échappe des mains par ce seul jugement, si c'est un jugement, que trente des plus méprisables et des plus méchans hommes de la république aient violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de plus sacré, et qu'un fait dont tous les hommes, et même les animaux, connaissent l'existence, ait été déclaré ne point exister par un Talna, un Plautus, un Spongia, et autres pareilles balayures.

Mais apprenez aussi, pour vous consoler, que, malgré la profondeur de cette plaie, la perfidie ne triomphe pas avec tant d'insolence que les méchans se l'étaient promis. Car ils s'étaient certainement flattés que la religion, la pudicité, l'intégrité des jugemens, l'autorité du sénat, ayant été foulées aux pieds, la perversité et la convoitise victorieuses se vengeraient hautement sur les gens de bien, de ce que la rigueur des lois avait fait souffrir aux méchans pendant mon consulat. Ce même consul (car je crois que la modestie ne me défend pas de parler avantageusement de moi dans une lettre que je ne veux point qui soit vue d'autre que de vous), votre ami, dis-je, a consolé les gens de bien; il les a soutenus et encouragés; et, en poursuivant à toute outrance ces juges

fautoribus illius victoriæ παῤῥεσίαν eripui : Pisonem consulem nulla in re consistere unquam sum passus : desponsam homini jam Syriam ademi : senatum ad pristinam suam severitatem revocavi, atque abjectum excitavi : Clodium præsentem fregi in senatu, quum oratione perpetua, plenissima gravitatis, tum altercatione ejusmodi, ex qua licet pauca degustes. Nam cetera non possunt habere neque vim, neque venustatem, remoto illo studio contentionis, quem ἀγῶνα vos appellatis.

Nam, ut idibus maii in senatum convenimus, rogatus ego sententiam, multa dixi de summa republica, atque ille locus inductus a me est divinitus; ne una plaga accepta, patres conscripti conciderent, ne deficerent : vulnus esse ejusmodi, quod mihi nec dissimulandum nec pertimescendum videretur : ne aut metuendo ignavissimi, aut ignorando stultissimi judicaremur. Bis absolutum esse Lentulum, bis Catilinam : hunc tertium jam esse a judicibus in rempublicam immissum. Erras, Clodi, non te judices urbi, sed carceri reservarunt, neque te retinere in civitate, sed exsilio privare voluerunt. Quamobrem, patres conscripti, erigite animos, retinete vestram dignitatem. Manet illa in republica bonorum consensio : dolor accessit bonis viris : virtus non est imminuta : nihil est damni factum novi : sed quod erat, inventum est : in unius hominis perditi judicio plures similes reperti sunt. Sed quid ago? pene orationem in epistolam inclusi. Redeo ad altercationem. Surgit pulchellus puer : objicit mihi, me ad Baias fuisse. Salsum :

corrompus, il a fait taire l'insolence de tous ceux qui s'applaudissaient de cette infame victoire. J'ai empêché qu'on ne passât, quoique ce fût au consul Pison, je lui ai enlevé le gouvernement de Syrie qu'il croyait déjà tenir. J'ai fait reprendre au sénat sa première sévérité, et j'ai relevé son courage. J'ai confondu Clodius en face, et par un discours suivi, plein de véhémence, et dans une contestation dont je ne vous rapporterai que quelques traits; car le reste n'aurait pas la même force et la même grâce, n'étant plus soutenu par la chaleur de la dispute, ou, pour parler avec vous autres Grecs, du combat.

Le sénat s'étant assemblé le quinzième de mai, lorsque ce fut à moi à opiner, je parlai en général des affaires de la république, et je tombai d'une manière admirable sur celle de Clodius, dans ce sens : que pour avoir reçu une seule blessure, il ne fallait pas s'abandonner au découragement; qu'on ne devait ni la dissimuler, ni s'en alarmer; que comme il y aurait de la folie et de l'insensibilité à l'un, il y aurait de la faiblesse à l'autre. Que Lentulus et Catilina avaient été absous chacun deux fois; que Clodius n'était que le troisième scélérat qu'on avait lâché contre la république. Vous vous trompez, dis-je ensuite, en m'adressant à lui; vos juges ne vous ont point réservé pour Rome, mais pour la prison; ils n'ont pas voulu vous retenir dans la cité, mais vous priver de l'exil. Reprenez donc courage, pères conscrits, soutenez votre dignité; l'union qui régnait entre les gens de bien, subsiste toujours : pour avoir un nouveau sujet de douleur, ils n'en ont pas moins de résolution. Il n'est même arrivé aucun mal nouveau dans la république : celui qui y était caché n'a fait que paraître; on a

sed tamen quid hoc? simile est, inquam, quasi dicas in operto fuisse. Quid, inquit, homini Arpinati cum aquis caldis? Narra, inquam, patrono tuo, qui Arpinates aquas concupivit : nosti enim Marinas. Quousque, inquit, hunc regem feremus. Regem appellas, inquam, quum rex tui mentionem nullam fecerit? Ille autem regis hæreditatem spe devorarat. Domum, inquit, emisti. Non potes, inquam, dicere, judices emisti : juranti, inquit, tibi non crediderunt. Mihi vero, inquam, xxv judices crediderunt : xxxi quoniam nummos ante acceperunt, tibi nihil crediderunt. Magnis clamoribus afflictus conticuit, et concidit.

Noster autem status est hic. Apud bonos iidem sumus, quos reliquisti; apud sordem urbis et fæcem multo melius nunc, quam reliquisti; nam et illud nobis non obest, videri nostrum testimonium non valuisse. Missus est sanguis invidiæ sine dolore, atque etiam hoc magis, quod omnes illi fautores illius flagitii, rem manifestam illam redemptam esse a judicibus confitentur. Accedit illud, quod illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula, me ab hoc magno unice diligi putat : et her-

découvert dans le jugement d'un seul scélérat, plusieurs scélérats semblables. Mais que fais-je? je mets ici presque toute ma harangue; je reviens à notre dispute. Ce beau sujet se lève et me reproche que j'ai été à Baïes. Cela est spirituel, lui dis-je; mais c'est comme si vous disiez que j'ai été aux mystères. Il appartient bien, reprend-il, à un rustaud d'Arpinum d'aller à des bains. Je m'en rapporte, dis-je, à votre sœur, qui se serait bien accommodée de ce rustaud, comme les pirates qui vous prirent s'accommodèrent de vous. Jusqu'à quand, s'écria-t-il, souffrirez-vous qu'il fasse ici le roi? Comment, repris-je, osez-vous prononcer le nom de Rex, il ne vous a pas même nommé dans son testament? (Il avait compté sur la succession d'un homme appelé *Rex*). Comme il me reprocha ensuite la maison que j'ai achetée; que diriez-vous donc, lui répondis-je, si j'avais acheté les voix de mes juges? Les miens, reprit-il, ne se sont point fiés à vous, puisqu'ils n'ont point eu d'égard à votre déposition. Il y en a eu vingt-cinq, repartis-je, qui se sont fiés à moi; mais ceux mêmes qui vous ont absous, ne se sont pas fiés à vous, puisqu'ils ont voulu être payés d'avance. La huée qui s'éleva là-dessus le fit taire, et acheva de l'accabler.

Voici maintenant dans quelle situation je me trouve. Je suis toujours parmi les gens de bien dans la même considération, mais beaucoup mieux que je n'étais lorsque vous êtes parti, parmi ceux qui sont le rebut et la honte de la ville. Le peu d'égards qu'on a eu à ma déposition, n'y a pas nui : c'est un coup en l'air qui n'a pas laissé de contenter mes envieux, et qui n'intéresse point mon honneur; d'autant plus que ceux qui ont conduit cette mauvaise intrigue, avouent (ce qui n'est que trop clair) qu'ils n'en sont venus à bout qu'à force d'argent.

cule multa et jucunda consuetudine conjuncti inter nos sumus, usque eo, ut nostri isti commissatores conjurationis, barbatuli juvenes, illum in sermonibus Cnæum Ciceronem appellent. Itaque et ludis, et gladiatoribus mirandas ἐπισημασίας sine ulla pastoricia fistula auferebamus.

Nunc est exspectatio comitiorum : in quæ omnibus invitis trudit noster magnus Auli filium : atque in eo neque auctoritate, neque gratia pugnat, sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modo asellus onustus auro posset ascendere. Consul autem ille, Doterionis histrionis similis, suscepisse negotium dicitur, et domi divisores habere; quod ego non credo. Sed senatusconsulta duo jam facta sunt, odiosa, quod in consulem facta putantur, Catone et Domitio postulante; unum, ut apud magistratus inquiri liceret : alterum, ut qui domi divisores haberent, adversus rempublicam. Lurco autem, tribunus plebis, qui magistratum simul iniit, solutus est lege et Ælia, et Fufia, ut legem de ambitu ferret; quam ille bono auspicio claudus homo promulgavit. Ita comitia in ante diem VI kalend. sext. dilata sunt. Novi est in lege hoc, ut, qui nummos in tribus pronuntiarit, si non dederit, impune sit; sin dederit, ut quoad vivat, singulis tribubus H-S cIↄ cIↄ cIↄ debeat. Dixi, hanc legem P. Clodium jam ante servasse : pronuntiare enim solitum esse, et non dare. Sed

De plus, cette populace misérable et affamée, qui se plaît si fort à entendre haranguer ses tribuns, et qui ne cherche qu'à sucer le trésor public, me croit l'ami intime de Pompée; et il est vrai que je suis avec lui dans une société fort étroite et fort agréable; jusque-là que nos jeunes gens à poil follet, les entremetteurs de la conjuration, appellent Pompée, par raillerie, Cnéus Cicéron. Aussi, quand je parais aux jeux publics ou aux combats des gladiateurs, il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose siffler.

Nous sommes à présent dans l'attente de l'assemblée pour l'élection des consuls. Pompée porte le fils d'Aulus en dépit de tout le monde. Ce n'est ni par son crédit, ni par son autorité, mais avec le secret de Philippe de Macédoine, qui disait qu'il n'y avait point de place imprenable, pourvu qu'on y pût faire entrer un âne chargé d'or. On dit que ce consul, semblable à l'acteur Dotérion, conduit cette intrigue, et qu'il tient chez lui ceux qui distribuent l'argent; mais je n'en veux rien croire. Cependant le sénat a fait deux décrets qui choquent bien des gens, parce qu'ils paraissent faits contre ce consul en particulier, et c'est à la poursuite de Caton et de Domitius qu'ils ont été faits. Par le premier, il est permis d'aller faire la visite, même chez les magistrats; et le second déclare ennemis de l'état, ceux chez qui on trouvera de ces distributeurs d'argent. De plus, le sénat a dispensé le tribun Lurco de suivre à la rigueur ce que portent les lois Ælia et Fufia, en vertu desquelles on aurait pu l'empêcher d'en proposer une contre les brigues. Aussi ce boiteux, sous d'excellens auspices, a proposé la sienne, et l'élection des consuls a été renvoyée au vingt-sept de juillet. Ce que cette loi a de particulier, c'est

heus tu, videsne consulatum illum nostrum, quem Curio antea ἀποθέωσιν vocabat, si hic factus erit, fabulam mimum futurum? Quare, ut opinor φιλοσοφητέον, id quod tu facis, et istos consulatus non flocci *facteon*.

Quod ad me scribis, te in Asiam statuisse non ire, equidem mallem ut ires : ac vereor ne quid in ista re minus commode fiat. Sed tamen non possum reprehendere consilium tuum, præsertim quum egomet in provinciam non sim profectus.

Epigrammatis tuis, quæ in Amaltho posuisti, contenti erimus; præsertim quum et Chilius nos reliquerit, et Archias nihil de me scripserit : ac vereor ne, Lucullis quoniam græcum poema condidit, nunc ad Cæcilianam fabulam spectet.

Antonio tuo nomine gratias egi, eamque epistolam Manlio dedi. Valde te venditavi. Ad te ideo antea rarius scripsi, quod non habebam idoneum, cui darem; nec satis sciebam quod darem. Vale.

Cincius si quid ad me tui negotii detulerit, suscipiam. Sed nunc magis in suo est occupatus, in quo ego ei non desum.

qu'elle n'établit aucune peine contre ceux qui auront promis de l'argent au peuple, pourvu qu'ils ne l'aient point donné; et elle condamne ceux qui l'auront donné effectivement, à payer tous les ans pendant leur vie à chaque tribu trois cent mille sesterces * : sur quoi j'ai dit que Clodius avait observé depuis long-temps cette loi, qu'il s'était souvent dispensé de payer ce qu'il avait promis. Mais, dites-moi, ne trouvez-vous pas que le consulat, que Curion appelait une espèce d'apothéose, va devenir une véritable comédie, si un aussi indigne homme qu'Afranius y peut parvenir? Il vaut donc bien mieux, à votre exemple, devenir philosophe, et regarder avec mépris toutes les magistratures du monde.

Quant à ce que vous me marquez que vous n'irez point en Asie, je vous avoue que j'en suis très-fâché; et je crains bien que cela n'ait de fâcheuses suites; mais je ne puis vous blâmer, puisque je n'ai pas voulu non plus aller après mon consulat dans la province qui m'était échue.

Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée, puisque Chilius m'a manqué, et qu'Archias n'a rien fait pour moi : j'appréhende qu'à présent qu'il a achevé son poëme grec pour les Lucullus, il ne travaille pour les Metellus.

J'ai écrit à Antoine par Manlius, et je lui ai fait des remercîmens de votre part. Je vous ai beaucoup vanté. Si je ne vous ai pas écrit plus souvent, c'est que je n'ai point trouvé de commodité, et que je manquais de matière.

Je me chargerai de tout ce que Cincius me recommandera de votre part; mais je le crois maintenant plus

* Environ 61,470 fr.

Tu, si uno in loco es futurus, crebras a nobis litteras exspecta; ast plures etiam ipse mittito. Velim ad me scribas, cujusmodi sit, Ἀμαλθεῖον tuum, quo ornatu, qua τοποθεσίᾳ : et quæ poemata, quasque historias de Ἀμαλθειά habes ad me mittas. Lubet mihi facere in Arpinati. Ego tibi aliquid de meis scriptis mittam. Nihil erat absoluti.

## EPISTOLA XXII.

(ad Att., I, 17.)

Scrib. Romæ A. V. C. 692 nonis decembris.

CICERO ATTICO SAL.

Magna mihi varietas voluntatis, et dissimilitudo opinionis, ac judicii Quinti fratris mei, demonstrata est ex litteris tuis, in quibus ad me epistolarum illius exempla misisti. Qua ex re et molestia sum tanta affectus, quantam mihi meus amor summus erga utrumque vestrum afferre debuit : et admiratione, quidnam accidisset, quod afferret Quinto fratri meo, aut offensionem tam gravem, aut commutationem tantam voluntatis. Atque illud a me jam ante intelligebatur, quod te quoque ipsum discedentem a nobis suspicari videbam, subesse nescio quid opinionis incommodæ, sauciumque ejus animum insedisse quasdam odiosas suspiciones; quibus ego mederi quum cuperem antea sæpe, et vehementius etiam post sortitionem provinciæ, nec tantum intellige-

occupé de son affaire que de la vôtre, et je ne lui suis pas inutile.

Si vous vous fixez en quelque endroit, vous aurez souvent de mes nouvelles; que je n'en aie pas moins des vôtres. Envoyez-moi un plan de votre Amalthée, et une description de tous les ornemens que vous y avez mis; enfin tout ce que vous avez là-dessus en vers et en prose. J'ai envie de faire quelque chose de semblable à Arpinum. Je vous enverrai aussi quelque ouvrage de ma façon, mais maintenant je n'ai rien d'achevé.

## LETTRE XXII.

Rome, décembre 692.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vois, et par votre lettre, et par les extraits que vous m'avez envoyés de celles de mon frère, qu'il y a une grande altération dans les sentimens et dans les dispositions où il était à votre égard. J'en suis aussi affligé que ma tendresse pour vous deux le demande, et je ne conçois pas ce qui a pu si fort aigrir mon frère, et causer en lui un si grand changement. J'avais bien remarqué que vous vous étiez aussi aperçu avant que de partir, qu'il avait reçu de fâcheuses impressions, et que son esprit était blessé. Lorsque j'ai travaillé à l'en guérir, et avant qu'il fût nommé gouverneur d'Asie, et surtout depuis, il ne m'a pas paru aussi aigri que vous me le marquez dans votre lettre, quoiqu'à la vérité je n'aie pu obtenir de lui tout ce que j'aurais voulu. Ce qui me consolait, c'était que je comptais qu'il vous verrait à Dyrra-

bam ei esse offensionis, quantum litteræ tuæ declarant; nec tantum proficiebam, quantum volebam. Sed tamen hoc me ipse consolabar, quod non dubitabam, quin te ille aut Dyrrachii, aut in istis locis uspiam visurus esset: quod quum accidisset, confidebam ac mihi persuaseram fore, ut omnia placarentur inter vos non modo sermone, ac disputatione, sed conspectu ipso, congressuque vestro. Nam, quanta sit in Quinto fratre meo comitas, quanta jucunditas, quam mollis animus et ad accipiendam et ad deponendam offensionem, nihil attinet me ad te qui ea nosti, scribere. Sed accidit perincommode, quod eum nusquam vidisti. Valuit enim plus, quod erat illi nonnullorum artificiis inculcatum, quam aut officium, aut necessitudo, aut amor vester ille pristinus, qui plurimum valere debuit. Atque hujus incommodi culpa ubi resideat, facilius possum existimare, quam scribere. Vereor enim, ne, dum defendam meos, non parcam tuis. Nam sic intelligo, ut nihil a domesticis vulneris factum sit, illud quidem, quod erat, eos certe sanare potuisse. Sed hujusce rei totius vitium, quod aliquanto etiam latius patet, quam videtur, præsenti tibi commodius exponam. De iis litteris, quas ad te Thessalonica misit, et de sermonibus, quos ab illo et Romæ apud amicos tuos, et in itinere habitos putas; ecquid tandem causæ sit, ignoro: sed omnis in tua posita est humanitate mihi spes hujus levandæ molestiæ. Nam, si ita statueris, et irritabiles animos esse optimorum sæpe hominum, et eosdem placabiles; et esse hanc agilitatem, ut ita dicam, mollitiamque naturæ plerumque bonitatis, et, id quod caput est, nobis inter nos nostra sive incommoda, sive vitia, sive

chium, ou quelqu'autre part dans vos quartiers; et je me promettais, ou plutôt je ne doutais point que cela ne suffît pour raccommoder tout, non-seulement par la conversation ou par une explication, mais par le seul fait de la vue et de votre réunion. Car vous savez, aussi bien que moi, que mon frère est dans le fond le meilleur homme du monde; et que son âme est facile à oublier comme à recevoir l'offense. Le malheur est que vous ne vous êtes point vus; et c'est ce qui a été cause que les artifices de quelques mauvais esprits ont prévalu sur ce qu'il devait à la liaison, à l'alliance et à l'ancienne amitié qui est entre vous. Savoir à qui en est la faute, il m'est plus aisé de le deviner que de vous l'écrire; je craindrais de ne pas épargner vos proches en défendant les miens; je suis persuadé que si l'on n'a pas contribué à l'aigrir, on n'a pas du moins travaillé à l'adoucir comme on aurait pu. Mais je vous expliquerai mieux, quand nous nous reverrons, d'où vient tout le mal; ce qui s'étend plus loin qu'il ne semble. Je ne conçois pas ce qui a pu porter mon frère à vous écrire de Thessalonique comme il a fait, et à parler ici à vos amis, et sur la route, de la manière qu'on vous l'a rapporté. Quoi qu'il en soit, je n'espère d'être délivré de ce chagrin, que par la confiance que j'ai en votre douceur. Si vous considérez que les meilleures gens sont souvent celles qui se fâchent le plus aisément, et qui reviennent de même; et que cette légèreté, ou, pour parler ainsi, cette flexibilité de sentimens, est ordinairement une marque de bon naturel; et surtout si vous faites réflexion qu'entre amis on doit se pardonner, non-seulement les faiblesses et les défauts, mais même les torts réciproques, j'espère que tout cela se calmera aisément, et je vous le demande en grâce; car,

injurias esse tolerandas; facile hæc, quemadmodum spero, mitigabuntur. Quod ego, ut facias, te oro. Nam ad me, qui te unice diligo, maxime pertinet, neminem esse meorum, qui aut te non amet, aut abs te non ametur.

Illa pars epistolæ tuæ minime fuit necessaria, in qua exponis, quas facultates aut provincialium, aut urbanorum commodorum, et aliis temporibus, et me ipso consule, prætermiseris. Mihi enim perspecta est ingenuitas, et magnitudo animi tui : neque ego inter me, atque te quicquam interesse unquam duxi, præter voluntatem institutæ vitæ; quod me ambitio quædam ad honorum studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit. Vera quidem laude probitatis, diligentiæ, religionis, neque me tibi, neque quemquam antepono. Amoris vero erga me, quum a fraterno amore, domesticoque discessi, tibi primas defero. Vidi enim, vidi, penitusque perspexi in meis variis temporibus et sollicitudines, et lætitias tuas. Fuit mihi sæpe et laudis nostræ gratulatio tua jucunda, et timoris consolatio grata. Quin mihi nunc, te absente, non solum consilium, quo tu excellis, sed etiam sermonis communicatio, quæ mihi suavissima tecum solet esse, maxime deest. Quid dicam? in publicane re? quod in genere mihi negligenti esse non licet; an in forensi labore? quem antea propter ambitionem sustinebam, nunc, ut dignitatem tueri gratia possim; an in ipsis domesticis negotiis? in quibus ego quum antea, tum vero post discessum fratris te, sermonesque nostros desidero. Postremo non labor meus, non requies, non negotium, non otium, non forenses res,

vous aimant autant que je fais, il m'importe qu'il n'y ait parmi les miens personne qui ne vous aime, ou ne soit aimé de vous.

Rien n'était moins nécessaire que l'endroit de votre lettre où vous faites un détail de tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir, soit dans les provinces, soit à Rome, pendant mon consulat, et en d'autres temps. Je connais la noblesse et la droiture de votre cœur. J'ai toujours compté qu'il n'y avait point d'autre différence entre vous et moi, que celle du différent choix de vie; en ce que quelque sorte d'ambition m'a porté à rechercher les honneurs, au lieu que d'autres motifs, nullement blâmables, vous ont fait prendre le parti d'une honnête oisiveté. Mais quant à cette gloire véritable, qui vient de la probité, de l'exactitude, de la régularité dans le commerce, je ne mets au dessus de vous, ni moi, ni personne au monde; et pour ce qui me regarde en particulier, après mon frère et ma famille, je suis persuadé que personne ne m'aime autant que vous m'aimez. J'ai vu, d'une manière à n'en pouvoir douter, et votre joie et votre inquiétude dans les différentes situations où je me suis trouvé. Lorsque j'ai eu quelque succès, votre joie a augmenté la mienne; et lorsque j'ai été exposé à quelque danger, la part que vous y avez prise m'a rassuré et consolé. Maintenant même que vous êtes absent, je sens combien j'aurais besoin, non-seulement de vos conseils, en quoi personne ne peut vous remplacer, mais encore de la douceur et de l'agrément de votre conversation. Je vous désire, et pour les affaires publiques, qu'il ne m'est pas permis de négliger comme les autres; et

non domesticæ, non publicæ, non privatæ carere diutius tuo suavissimo, atque amantissimo consilio, ac sermone possunt. Atque harum rerum commemorationem verecundia sæpe impedivit utriusque nostrum. Nunc autem ea fuit necessaria propter eam partem epistolæ tuæ, per quam te ac mores tuos mihi purgatos, ac probatos esse voluisti. Atque in ista incommoditate alienati illius animi, et offensi, illud inest tamen commodi, quod et mihi, et ceteris amicis tuis nota fuit, et abs te aliquando testificata tua voluntas omittendæ provinciæ; ut, quod una non estis, non dissensione, ac dissidio vestro, sed voluntate, ac judicio tuo factum esse videatur. Quare et illa, quæ violata expiabuntur; et hæc nostra, quæ sunt sanctissime conservata, suam religionem obtinebunt.

Nos hic in republica infirma, misera, commutabilique versamur. Credo enim te audisse, nostros equites pene a senatu esse disjunctos; qui primum illud valde graviter tulerunt, promulgatum ex senatusconsulto fuisse ut de iis, qui ob judicandum pecuniam accepissent, quæreretur. Qua in re decernenda quum ego casu non affuissem, sensissemque id equestrem ordinem ferre moleste, neque aperte dicere; objurgavi senatum, ut mihi visus

pour mes fonctions du barreau, que je continue, afin de me conserver la considération qui m'est nécessaire pour soutenir la dignité à laquelle elles m'ont élevé; et pour mes affaires domestiques, où je trouve encore plus à vous dire depuis le départ de mon frère. Enfin, ni dans le travail, ni dans le repos, ni dans mes occupations, ni dans mon loisir, ni dans mes affaires domestiques, ni dans celles du barreau, ni dans les particulières, ni dans les publiques, je ne puis plus me passer de la ressource et de l'agrément que je trouve dans les conseils et dans l'entretien d'un ami tel que vous. Nous avions eu jusqu'à présent, l'un et l'autre, quelque honte d'entrer dans un pareil détail; mais il a fallu le faire à cause de cet endroit de votre lettre où vous vous justifiez sur le genre de vie que vous avez choisi. Pour revenir à mon frère, il se trouve heureusement dans votre brouillerie, que vous avez déclaré formellement à tous vos amis aussi bien qu'à moi, la résolution où vous étiez de n'accepter aucun emploi dans la province : de sorte qu'il paraîtra que c'est par cette raison que vous ne l'avez pas accompagné, sans qu'on puisse deviner que vous êtes mal ensemble. Ainsi on pourra réparer cette brèche qui s'est faite à votre union, et la nôtre demeurera toujours inviolable.

Les affaires de la république sont dans un pitoyable état, tout y est faible et incertain. Vous aurez su sans doute que nos chevaliers se sont presque détachés du sénat. Ils avaient déjà supporté impatiemment qu'on eût fait un décret pour informer contre les juges qui ont reçu de l'argent. J'étais absent quand on le fit; mais ayant reconnu depuis que tout l'ordre des chevaliers en était extrêmement fâché, quoiqu'ils n'osassent pas le té-

sum, summa cum auctoritate; et in causa non verecunda admodum gravis et copiosus fui. Ecce aliæ deliciæ equitum, vix ferendæ, quas ego non solum tuli, sed etiam ornavi. Asiani, qui de censoribus conduxerant, questi sunt in senatu, se, cupiditate prolapsos, nimium magno conduxisse : ut induceretur locatio, postulaverunt. Ego princeps in adjutoribus, atque adeo secundus. Nam ut illi auderent hoc postulare, Crassus eos impulit. Invidiosa res, turpis postulatio, et confessio temeritatis. Summum erat periculum, ne, si nihil impetrassent, plane alienarentur a senatu. Huic quoque rei subventum est maxime a nobis; perfectumque, ut frequentissimo senatu, et libentissimo uterentur, multaque a me de ordinum dignitate, et concordia dicta sunt kalend. decem. et postridie. Neque adhuc res confecta est, sed voluntas senatus perspecta. Unus enim contradixerat Metellus consul designatus. Quin erat dicturus (ad quem propter diei brevitatem perventum non est) heros ille noster Cato. Sic ego conservans rationem, institutionemque nostram, tueor, ut possum, illam a me conglutinatam concordiam.

Sed tamen, quoniam ista sunt infirma, munitur quædam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, via, quam tibi litteris satis explicare non possum, significatione parva ostendam tamen. Utor Pompeio familiarissime. Video quid dicas. Cavebo, quæ sunt cavenda : ac

moigner ouvertement, je me déclarai dans le sénat contre ce décret avec beaucoup de force, et je parlai avec assez de poids et bien au long pour un sujet si odieux. Mais voici une autre prétention des chevaliers, qui n'est guère supportable, et que je n'ai pas laissé néanmoins de supporter, et même soutenir. Ceux à qui les censeurs avaient affermé le domaine d'Asie, ont représenté au sénat qu'ils avaient poussé cette ferme trop haut, et ont demandé qu'on rompît le marché. Je suis des premiers à les appuyer, mais je ne suis pourtant que le second; car c'est Crassus qui les a encouragés à présenter cette requête. La demande est odieuse, elle ne leur fait point honneur, et c'est un aveu public de leur imprudence; mais il était fort à craindre qu'ils ne s'éloignassent entièrement du sénat, s'ils n'obtenaient rien du tout. C'est encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire; j'ai fait si bien que le sénat s'est trouvé nombreux et favorable les deux premiers jours de décembre, qu'on l'a agitée. Je m'étendis fort sur la dignité des deux ordres, et sur l'union qui devait exister entre eux. Il n'y a pourtant encore rien de fait, mais le sénat paraît bien disposé; car il n'y a eu que Metellus, consul désigné, qui leur ait été contraire, et c'était à notre héros Caton à opiner quand la séance a fini avec le jour. C'est ainsi que, suivant toujours le même plan, j'entretiens autant que je puis cette union des deux ordres, que j'ai cimentée pendant mon consulat.

Mais comme il y a peu de fond à faire là-dessus, je me sers, pour conserver mon crédit, de moyens que je crois plus sûrs. Je ne puis pas bien vous en rendre compte par lettres, en voici seulement un échantillon : je suis en grande liaison avec Pompée. Je vous entends d'ici;

scribam alias ad te de meis consiliis capessendæ reipublicæ plura.

Lucceium scito consulatum habere in animo statim petere. Duo enim soli dicuntur petituri. Cæsar cum eo coire per Arrium cogitat : et Bibulus cum hoc se putat per C. Pisonem posse conjungi. Rides? non sunt hæc ridicula : mihi crede. Quid aliud scribam ad te? quid? multa sunt : sed in aliud tempus. Te quoad exspectari velis, cures ut sciam. Jam illud modeste rogo, quod maxime cupio, ut quamprimum venias. Nonis decembr.

## EPISTOLA XXIII.

(ad Att., I, 18.)

Scrib. Romæ A. V. C. 693 (Q. Metello Celere, L. Afranio coss.).

CICERO ATTICO SAL.

Nihil mihi nunc scito tam deesse, quam hominem eum, quicum, omnia quæ me cura aliqua afficiunt, una communicem : qui me amet, qui sapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam. Abest enim frater ἀφελέστατος, et amantissimus : Metellus non homo, sed littus, atque aer, et solitudo mera : tu autem, qui sæpissime curam, et angorem animi mei sermone et consilio levasti tuo, qui mihi et in publica re socius, et in privatis omnibus conscius, et omnium meorum sermonum et consiliorum particeps esse soles, ubinam es? ita sum ab omnibus destitutus, ut tantum

allez, je prendrai toutes les précautions nécessaires, et je vous en dirai une autre fois davantage sur mes projets politiques.

Vous saurez que Lucceius pense à demander le consulat dès l'année prochaine; car on dit qu'il n'y aura que deux prétendans. César songe à s'entendre avec Lucceius par l'entremise d'Arrius; et Bibulus s'imagine qu'il pourra, par le moyen de Pison, s'entendre avec César. Vous riez; je vous assure qu'il n'y a pas là de quoi rire. Que vous dirai-je encore? bien des choses, mais ce sera pour une autre fois. Faites-moi savoir jusqu'à quand vous comptez vous faire attendre. Quoique je le souhaite extrêmement, je n'ose pas vous presser autant que je le désire. Le cinquième de décembre.

## LETTRE XXIII.

**Rome, 693 (sous le consulat de Q. Metellus Celer et L. Afranius).**

CICÉRON A ATTICUS.

Sachez que rien ne me manque tant à présent qu'une personne sûre à qui je puisse m'ouvrir sur tout ce qui me fait de la peine; qui ait de l'amitié pour moi et de la prudence; avec qui j'ose m'entretenir sans contrainte, sans dissimulation et sans réserve. Car je n'ai plus mon frère, qui est d'un caractère si simple, qui m'aime si tendrement. Pour Metellus, ce n'est pas un homme, c'est l'air, c'est le rivage, c'est pure solitude. Où êtes-vous à présent, vous, dont l'entretien et les conseils ont adouci tant de fois mes peines et mes chagrins; qui me secondez dans les affaires publiques, et à qui je ne cache pas les plus particulières; que je consulte également sur ce

requietis habeam, quantum cum uxore, et filiola, et mellito Cicerone consumitur. Nam illæ ambitiosæ nostræ fucosæque amicitiæ sunt in quodam splendore forensi, fructum domesticum non habent. Itaque, quum bene completa domus est, tempore matutino, quum ad forum stipati gregibus amicorum descendimus, reperire ex magna turba neminem possumus, quocum aut jocari libere, aut suspirare familiariter possimus. Quare te exspectamus, te desideramus, te jam etiam arcessimus. Multa enim sunt, quæ me sollicitant anguntque, quæ mihi videor, aures nactus tuas, unius ambulationis sermone exhaurire posse.

Ac domesticarum quidem sollicitudinum aculeos omnes, et scrupulos occultabo : neque ego huic epistolæ, atque ignoto tabellario committam. Atque hi ( nolo enim te permoveri ) non sunt permolesti, sed tamen insident, et urgent, et nullius amantis consilio aut sermone requiescunt. In republica vero, quanquam animus est præsens et voluntas, tamen ea jam ipsa medicinam refugit. Nam, ut ea breviter, quæ post tuum discessum acta sunt, colligam, jam exclames necesse est, res romanas diutius stare non posse.

Etenim post profectionem tuam, primus, ut opinor, introitus fuit in causam fabulæ Clodianæ : in qua ego nactus, ut mihi videbar, locum resecandæ libidinis, et coercendæ juventutis, vehemens fui, et omnes profudi

que je dois faire et sur ce que je dois dire? Je suis si dépourvu de toute société, que je ne me trouve en repos et à mon aise qu'avec ma femme, ma fille et mon petit Cicéron. Ces amitiés extérieures, que l'intérêt et l'ambition concilient, ne sont bonnes que pour paraître en public avec honneur, et ne sont d'aucun usage dans le particulier. Cela est si vrai, que, quoique ma maison soit remplie tous les matins d'une foule de prétendus amis qui m'accompagnent lorsque je vais à la place, dans un si grand nombre il ne s'en trouve pas un seul avec qui je puisse, ou rire avec liberté, ou gémir sans contrainte. Jugez donc par-là si je ne dois pas attendre, souhaiter et presser votre retour. J'ai mille choses qui m'inquiètent et me chagrinent, dont une seule promenade avec vous me soulagera.

Je ne vous parlerai point ici de plusieurs petits chagrins domestiques. Je n'ose les confier au papier, ni au porteur de cette lettre, que je ne connais point : n'en soyez pourtant pas en peine, ils ne sont pas considérables; mais ils ne laissent pas de faire impression, parce qu'ils reviennent souvent, et que je n'ai personne qui m'aime véritablement, dont les conseils ou l'entretien puissent les dissiper. Quant aux affaires de l'état, quoique j'aie autant de courage que jamais, elles semblent se refuser elles-mêmes à toute espèce de remède. Si je reprends en peu de mots ce qui s'est passé depuis votre départ, vous vous écrierez certainement que la république est perdue sans ressource.

Ce fut, ce me semble, la belle histoire de Clodius qui ouvrit la scène. Je crus qu'elle me fournissait une occasion de réfréner la licence, et de réprimer notre jeunesse. Je l'entrepris avec vigueur, et j'y employai tout ce

vires animi, atque ingenii mei; non odio adductus alicujus, sed spe reipublicæ corrigendæ et sanandæ civitatis. Afflicta respublica est emto stupratoque judicio. Vide, quæ sint postea consecuta.

Consul est impositus is nobis, quem nemo præter nos philosophos adspicere sine suspirio posset. Quantum hoc vulnus! Facto senatusconsulto de ambitu, de judiciis, nulla lex perlata, exagitatus senatus, alienati equites romani. Sic ille annus duo firmamenta reipublicæ per me unum constituta evertit; nam et senatus auctoritatem abjecit, et ordinum concordiam disjunxit.

Instat hic nunc ille annus egregius. Ejus initium ejusmodi fuit, ut anniversaria sacra Juventatis non committerentur. Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit. Menelaus, ægre id passus, divortium fecit. Quanquam ille pastor Idæus Menelaum solum contemserat: hic noster Paris tam Menelaum, quam Agamemnonem liberum non putavit.

Est autem C. Herennius quidam tribunus plebis quem tu fortasse ne nosti quidem: tametsi potes nosse, tribulis enim tuus est, et Sextus, pater ejus, nummos vobis dividere solebat. Is ad plebem P. Clodium traducit; idemque fert, ut universus populus in campo Martio suffragium de re Clodii ferat. Hunc ego accepi in senatu, ut soleo: sed nihil est illo homine lentius.

que mon courage et mon esprit me donnaient de force, non dans aucune animosité personnelle, mais dans l'espérance de remédier aux maux présens. La république a été déshonorée par un jugement que l'avarice et la prostitution ont dicté. Voyez ce qui est arrivé depuis.

On nous a donné un consul que personne, à moins d'être aussi philosophe que nous, ne peut regarder sans gémir : quelle plaie pour l'état! Le sénat a eu beau faire des décrets contre les abus qui se commettent, et dans l'élection des magistrats, et dans les jugemens, on n'a pu les confirmer par une loi. Cet auguste corps a été traité avec mépris, et on en a aliéné les chevaliers. C'est ainsi qu'une seule année a renversé ces deux boulevards de la république, que j'avais moi seul élevés; elle a avili l'autorité du sénat, et rompu l'union des deux ordres.

Voici maintenant une autre année qui ne promet pas moins. Elle a commencé par l'interruption du sacrifice ordinaire qui se devait faire à Juventas, parce que Memmius a fait voir d'autres mystères à la femme de Lucullus. Le nouveau Ménélas l'ayant trouvé mauvais, l'a répudiée. Encore l'ancien Pâris n'offensa que Ménélas, et laissa en repos Agamemnon; mais celui-ci a outragé également les deux frères.

De plus, il y a un tribun, nommé C. Herennius, que vous ne connaissez peut-être pas : il pourrait cependant ne vous être pas inconnu; car il est de votre tribu, et son père y distribuait l'argent des prétendans aux magistratures. Ce tribun veut faire agréger Clodius parmi les plébéiens, et il propose que tout le peuple, assemblé au Champ-de-Mars, donne ses suffrages sur cette adoption. Je l'ai accommodé en plein sénat, comme je sais faire; mais c'est un malheureux qui ne sent rien.

Metellus est consul egregius, et nos amat; sed imminuit auctoritatem suam, quod habere dicit causam promulgatum illud idem de Clodio. Auli autem filius, ô dii immortales! quam ignavus, ac sine a·.imo miles! quam dignus, qui Palicano, sicut facit, os a' male audiendum quotidie præbeat!

Agraria autem promulgata est a Flavio, sane levis, eadem fere, quæ fuit Plotia. Sed interea πολιτικὸς ἀνὴρ ὐδ' ὄναρ quisquam interveniri potest. Qui poterat familiaris noster (sic est enim, volo te hoc scire) Pompeius togulam illam pictam silentio tuetur suam. Crassus verbum nullum contra gratiam. Ceteros jam nosti: qui ita sunt stulti, ut amissa republica piscinas suas fore salvas sperare videantur. Unus est qui curet constantia magis, et integritate, quam, ut mihi videtur, consilio, aut ingenio, Cato; qui miseros publicanos, quos habuit amantissimos sui, tertium jam mensem vexat, neque iis a senatu responsum dari patitur. Itaque nos cogimur reliquis de rebus nihil decernere ante, quam publicanis responsum sit. Quare etiam legationes rejectum iri puto.

Nunc vides, quibus fluctibus jactemur: et si ex iis quæ scripsimus (tanta es perspicacitate) etiam a me non scripta perspicis; revise nos aliquando, et quanquam sunt hæc loca fugienda, quo te voco, tamen fac ut amorem nostrum tanti æstimes, ut eo vel cum his molestiis perfrui velis. Nam, ne absens censeare, curabo edicendum, et proponendum locis omnibus. Sub lustrum autem

Metellus est un très-bon consul, et il a de l'amitié pour moi; mais il se fait tort à lui-même, en soutenant la proposition de ce tribun, qu'il trouve fondée, pourvue d'une apparence de raison. Pour son collègue, bon dieu! quel indigne homme! qu'il a peu de cœur pour un guerrier! et qu'il mérite bien d'essuyer tous les jours, comme il fait, les vérités que Palicanus lui dit en face!

Flavius a proposé sa loi Agraire; elle n'a rien de fort remarquable, et c'est presque la même chose que celle de Plotius. Mais parmi tout cela, il ne se trouve pas l'ombre d'un bon politique. Celui qui le pourrait être, c'est Pompée, mon ami, oui, mon ami, je veux que vous le sachiez, mais Pompée tâche de conserver par son silence sa toge triomphale. Crassus ne dirait pas un mot contre ceux qui ont du crédit. Vous connaissez les autres; ils sont assez fous pour s'imaginer qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de république. Caton seul tient encore bon, mais, à mon avis, avec plus d'intégrité et de fermeté que d'habileté et de prudence. Il tourmente depuis trois mois ces pauvres fermiers de la république, qui lui ont été si dévoués, et il empêche que le sénat ne réponde à leur requête. D'autre part, on arrête toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-là ait passé; et je crois même que les audiences des ambassadeurs seront renvoyées à un autre temps.

Vous voyez que nous sommes comme au milieu d'une mer agitée, et ce que je vous mande vous fera deviner aisément ce que je ne vous mande pas. Songez donc enfin à revenir; il est vrai que tout ce qui se passe ici n'y invite pas beaucoup; mais si mon amitié vous est chère, le plaisir d'en jouir vous dédommagera. Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires pour empêcher que

censeri, germani negotiatoris est. Quare cura, ut te quamprimum videamus. Kalend. febr. Q. Metello, et L. Afranio consulibus.

## EPISTOLA XXIV.

(ad Att., I, 9.)

Scrib. Romæ A. V. C. 693, idibus mart.

CICERO ATTICO SAL.

Non modo, si mihi tantum esset otii, quantum est tibi, verum etiam, si tam breves epistolas velim mittere, quam tu soles facere, te superarem, et in scripto multo essem crebrior quam tu : sed ad summas, atque incredibiles occupationes meas accedit, quod nullam a me epistolam ad te sino absque argumento ac sententia pervenire. Et primum tibi, ut æquum est, civi amanti patriam, quæ sunt in republica exponam : deinde, quoniam tibi amore nos proximi sumus, scribemus etiam de nobis ea, quæ scire te non nolle arbitramur.

Atque in republica nunc quidem maxime gallici belli versatur metus. Nam Edui, fratres nostri, pugnant : Sequani permale pugnarunt : et Helvetii sine dubio sunt in armis, excursionesque in provinciam faciunt. Senatus decrevit, ut consules duas Gallias sortirentur, delectus haberetur, vacationes ne valerent, legati cum auctoritate mitterentur, qui adirent Galliæ civitates, darentque ope-

les censeurs ne vous enregistrent avant votre retour; mais si vous attendez jusqu'à l'extrémité, cela sentira bien fort son négociant, qui ne saurait quitter son trafic. Ainsi faites en sorte que nous ayons au plus tôt le plaisir de vous revoir. Le premier de février, sous le consulat de Q. Metellus et de L. Afranius.

## LETTRE XXIV.

**Rome, 693, aux ides de mars.**

### CICÉRON A ATTICUS.

Si j'avais autant de loisir que vous, et si mes lettres étaient aussi courtes que les vôtres le sont d'ordinaire je vous écrirais beaucoup plus souvent que vous ne faites : mais outre que je suis occupé au delà de l'imagination, il se trouve que nulle de mes lettres n'est dépourvue de l'expression de ma pensée sur quelque sujet grave. Et, premièrement, comme l'on doit faire en écrivant à un aussi bon citoyen que vous, je commencerai par vous parler de ce qui regarde la république : ensuite, comme après elle vous n'aimez rien tant que moi, je vous rendrai compte de ce qui me regarde en particulier, et dont je crois que vous ne voudriez pas n'être point instruit.

Quant à la république, ce qu'il y a à présent de plus considérable, c'est la crainte où l'on est de la guerre des Gaules. Elle est déjà chez nos frères les Éduens; les Séquanois se sont mal défendus; et l'on a des nouvelles sûres que les Helvétiens ont pris les armes, et qu'ils font des courses dans notre province. Le sénat a ordonné que les consuls tireraient au sort les deux

ram, ne eæ cum Helvetiis se jungerent. Legati sunt Q. Metellus Creticus, et L. Flaccus, et, τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον, Lentulus, Clodiani filius.

Atque hoc loco illud non queo præterire, quod, quum de consularibus mea prima sors exisset, una voce senatus frequens retinendum me in urbe censuit. Hoc idem post me Pompeio accidit: ut nos duo, quasi pignora reipublicæ retineri videremur. Quid enim ego aliorum in me ἐπιφωνήματα exspectem, quum hæc domi nascantur?

Urbanæ autem res sic se habent. Agraria lex a Flavio tribuno plebis vehementer agitabatur auctore Pompeio; quæ nihil populare habet præter auctorem. Ex hac ego lege, secunda concionis voluntate, omnia illa tollebam quæ ad privatorum incommodum pertinebant: liberabam agrum eum, qui P. Mucio, L. Calpurnio coss. publicus fuisset: Sullanorum hominum possessiones confirmabam: Volaterranos, et Arretinos, quórum agrum Sulla publicarat, neque diviserat, in sua possessione retinebam: unam rationem non rejiciebam, ut ager hac adventitia pecunia emeretur, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur. Huic toti rationi agrariæ senatus adversabatur, suspicans Pompeio novam quamdam potentiam quæri. Pompeius vero ad voluntatem perferendæ legis incubuerat. Ego autem magna cum agra-

Gaules; qu'on ferait de nouvelles levées; qu'on n'aurait point d'égard aux exemptions; qu'on enverrait des ambassadeurs, avec un plein pouvoir, pour traiter avec les villes des Gaules, et pour les empêcher de se joindre aux Helvétiens. Ces ambassadeurs sont Q. Metellus Creticus, L. Flaccus, et, pour parfumer la lentille, Lentulus, le fils de Clodianus.

Il ne faut pas oublier de vous dire que lorsqu'on tira au sort pour cette légation, mon nom étant venu le premier des consulaires, le sénat, qui était fort nombreux, s'y opposa tout d'une voix, et voulut que je demeurasse à Rome. La même chose arriva à Pompée après moi. Par là il paraît que l'on nous regarde comme des gages de la sûreté publique, qu'il ne faut pas perdre de vue : car pourquoi irais-je chercher des éloges à l'étranger, quand ils naissent si bien dans ma patrie?

Quant aux affaires de la ville, le tribun Flavius agit vivement pour faire passer sa loi agraire. Pompée le soutient, et ce n'est que par rapport à lui que cette loi a quelque chose de populaire. Mon avis, qui fut goûté de tout le peuple lorsque je le proposai, était qu'on en ôtât tout ce qui peut faire tort aux particuliers; qu'on exceptât les terres que la république a vendues depuis le consulat de P. Mucius et de L. Calpurnius; qu'on ne troublât point dans leur possession ceux à qui Sylla en avait donné; et qu'on laissât à ceux de Volaterre et d'Arretium, celles que le même Sylla avait confisquées, mais qui n'avaient point été partagées. Le seul article que j'approuvais, c'était qu'on employât à en acheter d'autres, tout ce qu'on retirerait pendant cinq ans des nouveaux revenus. Le sénat rejetait la loi tout entière sans aucune distinction, dans la crainte qu'elle

riorum gratia confirmabam omnium privatorum possessiones (is enim est noster exercitus, hominum, ut tute scis, locupletium), populo autem, et Pompeio (nam id quoque volebam) satisfaciebam emtione; qua constituta diligenter, et sentinam urbis exhauriri, et Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabatur. Sed hæc tota res interpellata bello refrixerat. Metellus est consul sane bonus, et nos admodum diligit. Ille alter ita nihil est, ut plane quid emerit nesciat.

Hæc sunt in republica nisi etiam illud ad rempublicam putes pertinere, Herennium quemdam tribunum plebis, tribulem tuum, sane hominem nequam, atque egentem, sæpe jam de P. Clodio ad plebem traducendo agere cœpisse. Huic frequenter interceditur.

Ego autem, ut semel nonarum illarum decembrium, junctam invidia, ac multorum inimicitiis, eximiam quamdam atque immortalem gloriam consecutus sum; non destiti eadem animi magnitudine in republica versari, et illam institutam ac susceptam dignitatem tueri. Sed postea quam primum Clodii absolutione levitatem, infirmitatemque judiciorum perspexi; deinde vidi nostros publicanos facile a senatu disjungi, quanquam a me ipso non divellerentur: tum autem beatos homines (hos piscinarios dico, amicos tuos) non obscure nobis invidere: putavi,

n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée, qui voulait absolument la faire passer. Pour moi, sans offenser ceux qui sont intéressés à cette distribution, j'avais pris un tempérament qui assurait aux particuliers la possession de leurs fonds, et cela regarde les citoyens les plus aisés, qui, comme vous savez, font toute la force de mon parti. Je trouvais aussi le moyen de contenter Pompée et le menu peuple par cet achat de nouvelles terres, qui, étant fait comme il faut, aurait purgé Rome de toute la canaille, et peuplé les endroits les plus déserts de l'Italie. Mais la guerre a fait presque oublier cette affaire. Metellus est un très-bon consul, et fort de mes amis. Pour son collègue, c'est un si pauvre homme, qu'il ne sait pas même ce que vaut la place qu'il a achetée.

Voilà tout ce qui regarde la république; à moins que vous ne vouliez mettre dans le même rang les tentatives réitérées pour faire agréger Clodius parmi les plébéiens, que fait un certain tribun nommé Herennius, qui est de votre tribu; c'est un malheureux accablé de dettes. Plusieurs tribuns s'y opposent.

Pour mon particulier, depuis cette célèbre journée du cinquième de décembre, où je me suis acquis une gloire immortelle, mais qui m'a attiré aussi beaucoup d'envieux et d'ennemis, je me suis conduit avec la même grandeur d'âme dans toutes les affaires publiques, et j'ai soutenu, sans me démentir en rien, mon rang et ma dignité. Mais depuis que j'ai reconnu, par l'absolution de Clodius, combien les juges avaient peu de courage et de fermeté; quand j'ai vu avec quelle facilité nos chevaliers s'étaient aliénés du sénat, sans néanmoins se détacher de moi; que d'ailleurs vos bons amis, qui aiment tant

mihi majores quasdam opes, et firmiora præsidia esse quærenda.

Itaque primum eum, qui nimium diu de rebus nostris tacuerat, Pompeium adduxi in eam voluntatem, ut in senatu non semel, sed sæpe, multisque verbis hujus mihi salutem imperii, atque orbis terrarum adjudicarit. Quod non tam interfuit mea (neque enim illæ res aut ita sunt obscuræ, ut testimonium, aut ita dubiæ, ut laudationem desiderent), quam reipublicæ, quod erant quidam improbi, qui contentionem fore aliquam mihi cum Pompeio, ex rerum illarum dissensione arbitrarentur. Cum hoc ego me tanta familiaritate conjunxi, ut uterque nostrum in sua ratione munitior, et in republica firmior hac conjunctione esse possit. Odia autem illa libidinosæ et delicatæ juventutis, quæ erant in me incitata, sic mitigata sunt comitate quadam mea, me unum ut omnes illi colant. Nihil jam denique a me asperum in quemquam fit, nec tamen quidquam populare ac dissolutum; sed ita temperata tota ratio est, ut reipublicæ constantiam præstem, privatis rebus meis, propter infirmitatem bonorum, iniquitatem malevolorum, odium in me improborum, adhibeam quamdam cautionem, et diligentiam. Atque ita tamen, his novis amicitiis implicati sumus, ut crebro mihi vafer ille Siculus insusurret, cantilenam illam suam: Νῆφε καὶ 'μέμνασ' ἀπιστεῖν· ἄρθρα ταῦτα τῶν φρενῶν. Ac nostræ quidem rationis, ac vitæ quasi quamdam formam, ut opinor, vides.

leurs viviers, faisaient paraître ouvertement l'envie qu'ils me portent, j'ai cru devoir chercher de nouvelles ressources, et un plus ferme appui.

Dans cette vue, j'ai commencé par engager Pompée, qui avait été trop long-temps sans s'expliquer sur mes actions, à déclarer en plein sénat, non pas une fois, mais plusieurs, et fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'empire, c'est-à-dire de toute la terre. Il ne m'importait pas tant qu'il s'expliquât là-dessus; car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connaître, ni d'un mérite si douteux qu'elles aient besoin d'approbation; il n'importait, dis-je, pas tant à moi qu'à la république, qu'il me rendît ce témoignage, parce que certaines personnes mal intentionnées s'imaginaient que ces actions mêmes seraient entre nous deux un sujet de division. Je me suis donc lié si étroitement avec lui, que nous en sommes, et plus autorisés dans les affaires publiques, et mieux soutenus dans ce qui nous regarde en particulier. De plus, j'ai si bien adouci, par mes manières polies, cette jeunesse corrompue et efféminée qu'on avait animée contre moi, qu'il n'y a personne à qui ils marquent plus de considération. Enfin, je ne fais rien qui puisse choquer personne, sans pourtant dégrader ma conduite. Mais je garde un tel tempérament que, sans manquer à la république, je fais plus d'attention à mes intérêts particuliers; et cela parce que je connais la faiblesse des bons, l'injustice de ceux qui me portent envie, et la haine qu'ont pour moi les méchans. Cependant je ne compte pas si fort sur mes nouvelles liaisons, que je n'écoute volontiers ce refrain du rusé Sicilien Épicharme, qui vient me dire à l'oreille : *Veillez, et souvenez-vous de ne pas croire facilement; en cela consiste*

De tuo autem negotio sæpe ad me scribis, cui mederi nunc non possumus. Est enim illud senatusconsultum summa pedariorum voluntate, nullius nostrum auctoritate factum. Nam, quod me esse ad scribendum vides, ex ipso senatusconsulto intelligere potes, aliam rem tum relatam; hoc autem de populis liberis, sine causa additum, et ita factum est a P. Servilio filio, qui in postremis sententiam dixit : sed immutari hoc tempore non potest. Itaque conventus, qui initio celebrabantur, jamdiu fieri desierunt. Tu si tuis blanditiis tamen a Sicyoniis nummulorum aliquid expresseris, velim, me facias certiorem.

Commentarium consulatus mei græce compositum misi ad te; in quo si quid erit, quod homini attico minus græcum eruditumque videatur; non dicam quod tibi, ut opinor, Panormi Lucullus de suis historiis dixerat; se, quo facilius illas probaret romani hominis esse, idcirco barbara quædam et σόλοικα dispersisse. Apud me si quid erit ejusmodi, me imprudente erit, et invito. Latinum si perfecero, ad te mittam : tertium poema exspectato; ne quod genus a me ipso laudis meæ prætermittatur. Hic tu cave dicas, τίς πατέρ᾽ αἰνήσει, si est enim apud homines quidquam, quod potius sit, laudetur; nos vituperemur, qui non potius alia laudemus. Quanquam non ἐγκωμιαστικά sunt hæc, sed ἱστορικά, quæ scribimus.

*toute la prudence*. Voilà, ce me semble, un plan assez exact de ma conduite.

Vous m'écrivez souvent sur votre affaire, mais il n'y a pas moyen d'y remédier à présent. Le décret qui vous est contraire passa tout d'une voix parmi les sénateurs *pédaires*, mais aucun de nous n'y eut part. Quoique j'aie été présent lorsqu'on l'a dressé, vous voyez bien, par sa teneur même, que c'est pour d'autres affaires qui y sont comprises. Cet article sur les peuples libres fut ajouté sans nécessité par Servilius le fils, qui opina des derniers; mais il ne faut pas penser à présent à le faire révoquer; et même les réunions qui avaient lieu d'abord en grand nombre, ont cessé depuis long-temps. Mandez-moi néanmoins si, par vos manières douces et engageantes, vous n'auriez point tiré quelque argent de vos Sicyoniens.

Je vous envoie l'histoire grecque de mon consulat; je ne vous dirai point ce que Lucullus vous dit, ce me semble, à Panorme, de la sienne, qu'afin qu'il parût qu'elle était d'un Romain, il y avait semé exprès quelques barbarismes et quelques solécismes : car s'il y a quelque chose dans la mienne qui ne paraisse pas assez bien écrit, et d'un assez bon grec à un aussi grand Grec que vous, c'est assurément sans dessein et contre mon intention. Quand j'aurai achevé la même histoire en latin, je vous l'enverrai; et je vous en promets une troisième en vers, afin de me louer de toutes les manières possibles. N'allez pas me dire que cela ne se fait point; car s'il y a dans le monde quelque chose au dessus de ce que j'ai fait, je consens volontiers qu'on la loue, et qu'on me blâme de ne pas louer autre chose. Mais, après tout, ce que j'écris sur mon sujet est une histoire, et non pas un éloge.

Quintus frater purgat se multum per litteras, et affirmat nihil a se cuiquam de te secus esse dictum. Verum hæc nobis coram summa cura et diligentia sunt agenda; tu modo nos revise aliquando. Cossinius hic, cui dedi litteras, valde mihi bonus homo, et non levis, et amans tui visus est, et talis, qualem esse eum tuæ mihi litteræ nuntiarant. Idibus mart.

## EPISTOLA XXV.

(ad Att., I, 26.)

Scrib. Romæ A. V. C. 693, mense maio.

CICERO ATTICO SAL.

Quum e Pompeiano me Romam recepissem A. D. IIII idus maii, Cincius noster eam mihi abs te epistolam reddidit, quam tu idibus februariis dederas. Ei nunc epistolæ litteris his respondebo.

Ac primum, tibi perspectum esse judicium de te meum, lætor; deinde te in iis rebus, quæ mihi asperius a nobis, atque a nostris, et injucundius actæ videbantur, moderatissimum fuisse, vehementissime gaudeo; idque neque amoris mediocris, et ingenii summi, at sapientiæ judico. Qua de re quum ad me ita suaviter, diligenter, officiose, et humaniter scripseris, ut non modo te hortari amplius non debeam, sed ne exspectare quidem abs te, aut ab ullo homine tantum facilitatis ac mansuetudinis potuerim; nihil duco esse commodius, quam de his rebus nihil jam amplius scribere; quum erimus congressi, tum, si quid res feret, coram inter nos conferemus.

Mon frère se justifie fort dans les lettres qu'il m'écrit, et proteste qu'il n'a jamais mal parlé de vous à qui que ce soit. Mais il faut attendre que nous soyons ensemble, pour éclaircir et approfondir cette affaire. Cossinius, qui vous porte cette lettre, me paraît fort honnête homme, très-sage, et plein d'amitié pour vous, enfin tel que vous me l'aviez annoncé. Le quinzième de mars.

## LETTRE XXV.

**Rome, mai 693.**

CICÉRON A ATTICUS.

Comme je revenais de Pompeiies à Rome, le 12 de mai, Cincius, notre ami, m'a rendu votre lettre du 13 de février, à laquelle je vais répondre.

Et premièrement, je suis ravi que vous connaissiez de quelle manière je pense sur votre sujet; et je le suis encore davantage de ce que vous avez fait paraître tant de modération dans ce qui s'est passé de si dur et de si désagréable entre vous et mon frère, pour ne pas dire entre vous et nous. Il faut pour cela être aussi bon ami que vous l'êtes, et avoir autant d'élévation d'esprit et de sagesse que vous en avez. Ainsi, après ce que vous m'avez écrit sur ce sujet si en détail, et avec tant de douceur, d'honnêteté et de bonté, que non-seulement il ne reste plus d'observations à vous faire, mais que je ne pouvais souhaiter, ni de vous, ni de qui que ce soit, plus de générosité, le mieux c'est de ne plus nous écrire sur cette matière : quand nous nous

Quod ad me de republica scribis, disputas tu quidem et amanter, et prudenter; et a meis consiliis ratio tua non abhorret (nam neque de statu nobis nostræ dignitatis est recedendum, neque sine nostris copiis intra alterius præsidia veniendum : et is, de quo scribis, nihil habet amplum, nihil excelsum, nihil non summissum, atque populare) : verumtamen fuit ratio mihi fortasse ad tranquillitatem meorum temporum non inutilis; sed mehercule reipublicæ multo etiam utilior, quam mihi, civium improborum impetus in me reprimi, quum hominis amplissima fortuna, auctoritate, gratia fluctuantem sententiam confirmassem, et a spe malorum ad mearum rerum laudem convertissem. Quod si cum aliqua levitate mihi faciendum fuisset, nullam rem tanti æstimassem; sed a me ita acta sunt omnia, non ut ego illi assentiens levior, sed ut ille me probans gravior videretur.

Reliqua sic a me aguntur, et agentur, ut non committamus, ut ea, quæ gessimus, fortuito gessisse videamur. Bonos viros, illos quos significas, et eam quam mihi dicis obtigisse, Σπάρταν, non modo nunquam deseram; sed etiam, si ego ab illa deserar, tamen in mea pristina sententia permanebo. Illud tamen, velim existimes, me hanc viam optimatium post Catuli mortem nec præsidio ullo, nec comitatu tenere. Nam, ut ait Rhinton, ut opinor :

Οἱ μὲν παρ' οὐδὲν εἰσιν, οἷς δ' οὐδὲν μέλει.

reverrons, nous pourrons nous en entretenir, si cela est nécessaire.

Quant à ce que vous me dites sur l'état présent des affaires, j'y reconnais votre amitié et votre prudence : nous pensons tous deux à peu près de même. Je conçois comme vous que je ne dois me relâcher en rien de ce que demande de moi ma dignité et ma réputation, ni passer dans un autre parti sans y porter de quoi me soutenir par moi-même. Je sais que celui dont vous me parlez n'a rien de grand, rien d'élevé, rien de noble, et qu'il se livre trop à la multitude. Cependant il n'était pas inutile, et pour assurer mon repos à l'avenir, et encore plus pour les intérêts de la république, que je parasse les coups que les méchans citoyens voulaient me porter : ce que j'ai fait en fixant en ma faveur les sentimens irrésolus d'un homme dont la fortune, le crédit et le pouvoir sont si grands, et en le déterminant, contre l'attente des gens mal intentionnés, à faire mon éloge. Si je n'avais pu l'y engager sans marquer de la légèreté, il n'est point d'avantage que j'eusse voulu acheter si cher; mais je m'y suis pris de telle sorte, que bien loin que je me sois fait tort en m'attachant à lui, il s'est fait honneur en se déclarant pour moi.

Je me conduis et me conduirai dans tout le reste de telle manière, qu'on verra bien que je n'ai rien fait à l'aventure. Non-seulement je n'abandonnerai point ces gens de bien dont vous me parlez, et cette Sparte que vous dites m'être échue; mais quand même ils m'abandonneraient, je ne changerais pas pour cela de sentimens. Il faut pourtant que vous sachiez qu'à présent que Catulus est mort, me voilà resté seul dans le bon parti, sans appui et sans second; car, comme dit Rhinton, ce me semble, *ceux-ci ne sont bons à rien, et ceux-là ne se soucient de rien.* Je

Mihi vero ut invideant piscinarii nostri, aut scribam ad te alias, aut in congressum nostrum reservabo. A curia autem nulla me res divellet : vel quod ita rectum est, vel quod rebus meis maxime consentaneum; vel quod, a senatu quanti fiam, minime me pœnitet.

De Sicyoniis, ut ad te scripsi antea, non multum spei est in senatu. Nemo est enim jam qui queratur : quare, si id exspectas, longum est. Alia via, si qua potes, pugna. Quum est actum, neque animadversum est, ad quos pertineret; et raptim in eam sententiam pedarii cucurrerunt. Inducendi senatusconsulti maturitas nondum est : quod neque sunt qui querantur; et multi partim malevolentia, partim opinione æquitatis delectantur.

Metellus tuus est egregius consul. Unum reprehendo; quod otium e Gallia nuntiari non magnopere gaudet. Cupit, credo, triumphare. Hoc vellem mediocrius : cetera egregia. Auli vero filius ita se gerit, ut ejus consulatus non consulatus sit, sed Magni nostri ὑπώπιον.

De meis scriptis, misi ad te græce perfectum consulatum meum. Eum librum L. Cossinio dedi. Puto te latinis meis delectari : huic autem græco Græcum invidere. Alii si scripserint, mittemus ad te; sed, mihi crede, simul atque hoc nostrum legerunt, nescio quo pacto retardantur.

vous marquerai une autre fois jusqu'où va contre moi l'envie de ces gens si amateurs de leurs viviers, ou je vous en entretiendrai à votre retour. Cependant rien ne sera capable de me détacher du sénat; mon devoir et mon intérêt le demandent, et les marques d'estime que je reçois de ce corps m'y engagent.

Pour votre affaire avec les Sicyoniens, il n'y a pas grande espérance du côté du sénat, comme je vous l'ai déjà mandé, car personne ne se plaint plus. Si vous attendiez qu'on révoquât le décret qui vous est contraire, cela sera long; dressez donc, si vous pouvez, quelque autre batterie. Quand la chose passa, on ne fit point d'attention à ceux qu'elle pouvait intéresser, et les sénateurs *pédaires* se rangèrent tout courant à cet avis. Il n'est pas encore temps de faire révoquer ce décret, tant parce qu'il n'y a personne qui s'en plaigne, que par ce qu'il y a bien des gens qui l'approuvent, soit par malignité, soit par une fausse opinion d'équité.

Votre ami Metellus est un excellent consul. Tout ce que je trouve à redire, c'est qu'il n'est pas fort aise que les troubles des Gaules soient apaisés. Il souhaiterait apparemment d'avoir une occasion de mériter le triomphe, mais je voudrais bien qu'il le voulût moins; à cela près il fait merveilles. Pour Afranius, il se conduit de telle manière, que son consulat est moins un consulat qu'une tache pour Pompée.

Je vous ai envoyé, par L. Cossinius, l'histoire grecque de mon consulat. Je crois que vous êtes assez content de ce que j'écris en latin; mais je crains bien qu'un Grec comme vous ne regarde avec quelque jalousie les ouvrages grecs. Si quelques autres personnes écrivent sur le même sujet, je vous en ferai part; mais, croyez-moi, il arri-

Nunc (ut ad rem meam redeam) L. Papirius Pætus, vir bonus, amatorque noster, mihi libros eos, quos Ser. Claudius reliquit, donavit. Quum mihi, per legem Cinciam licere capere, Cincius amicus tuus diceret, libenter dixi, me accepturum, si attulisset. Nunc, si me amas, si te a me amari scis, enitere per amicos, clientes, hospites, libertos denique, ac servos tuos, ut scida ne qua depereat. Nam et græcis his libris, quos suspicor, et latinis, quos scio illum reliquisse, mihi vehementer opus est. Ego autem quotidie magis, quod mihi de forensi labore temporis datur, in iis studiis conquiesco. Per mihi, per, inquam, gratum feceris, si in hoc tam diligens fueris, quam soles in his rebus, quas me valde velle arbitraris; ipsiusque Pæti tibi negotia commendo, de quibus tibi ille agit maximas gratias : et ut jam invisas nos, non solum rogo, sed etiam suadeo.

## EPISTOLA XXVI.

(ad Att., II, 1.)

Scrib. Romæ A. V. C. 693, mense junio.

CICERO ATTICO SAL.

Kalend. jun. eunti mihi Antium et gladiatores M. Metelli cupide relinquenti, venit obviam tuus puer. Is mihi litteras abs te, et commentarium consulatus mei græce scriptum reddidit : in quo lætatus sum, me ali-

vera, je ne sais comment, qu'ils en perdront l'envie dès qu'ils auront lu ce que j'ai fait.

Maintenant (pour parler un peu de mes affaires) un honnête homme de mes amis, nommé L. Papirius Pétus, m'a offert les livres que Servius Claudius lui a laissés. Votre ami Cincius m'ayant assuré que la loi qui porte son nom ne défendait pas de recevoir de pareils présens, j'ai fait réponse que j'acceptais celui-ci avec plaisir. Je vous prie donc, si vous m'aimez et si vous comptez que je vous aime, d'employer vos amis, vos cliens, vos hôtes, vos affranchis et vos esclaves, pour qu'il ne s'en perde pas un feuillet. J'ai extrêmement besoin des livres grecs que j'espère y trouver, et des latins que je sais qui y sont. Je me donne tous les jours de plus en plus à ces sortes d'études, qui me délassent du travail du barreau. Vous me ferez un sensible plaisir d'apporter à cela tout le soin que vous mettez toujours aux affaires que vous croyez que j'ai le plus à cœur. Je vous recommande aussi celle de Pétus; il vous remercie fort de ce que vous avez déjà fait pour lui. Je ne me contente pas de vous prier de revenir, je vous le conseille.

## LETTRE XXVI.

Rome, juin 693.

CICÉRON A ATTICUS.

Comme j'allais le premier de juin à Antium, abandonnant avec plaisir les combats de gladiateurs de M. Metellus, je rencontrai votre messager qui me remit vos lettres, et les mémoires que vous avez écrits en grec sur

quanto ante de iisdem rebus græce item scriptum librum L. Cossinio ad te perferendum dedisse; nam, si ego tuum ante legissem, furatum me abs te esse diceres. Quanquam tua illa (legi enim libenter) horridula mihi, atque incomta visa sunt: sed tamen erant ornata hoc ipso, quod ornamenta neglexerant; et ut mulieres, ideo bene olere, quia nihil olebant, videbantur. Meus autem liber totum Isocratis μυροθήκιον, atque omnes ejus discipulorum arculas, ac nonnihil etiam Aristotelica pigmenta consumsit: quem tu Corcyræ, ut mihi aliis litteris significas, strictim attigisti: post autem, ut arbitror, a Cossinio accepisti, quem tibi ego non essem ausus mittere, nisi eum lente ac fastidiose probavissem. Quanquam ad me rescripsit jam Rhodo Posidonius, se, nostrum illum ὑπόμνημα quum legeret, quod ego ad eum, ut ornatius de iisdem rebus scriberet, miseram, non modo non excitatum esse ad scribendum, sed etiam plane perterritum. Quid quæris? conturbavi græcam nationem. Ita, vulgo qui instabant, ut darem sibi quod ornarent, jam exhibere mihi molestiam destiterunt. Tu, si tibi placuerit liber, curabis ut Athenis sit, et in ceteris oppidis Græciæ. Videtur enim posse aliquid nostris rebus lucis afferre.

Oratiunculas autem, et quas postulas, et plures etiam mittam: quoniam quidem ea, quæ nos scribimus adolescentulorum studiis excitati, te etiam delectant. Fuit enim mihi commodum, quod in eis orationibus, quæ Philippicæ nominantur, enituerat civis ille tuus, et

mon consulat. Je me sais bon gré de vous avoir envoyé, il y a déjà quelque temps, par L. Cossinius, ce que j'ai écrit sur la même matière et dans la même langue; car si j'avais vu auparavant votre ouvrage, vous n'auriez pas manqué de dire que je l'ai pillé. Mais quoiqu'il m'ait paru trop peu peigné et trop négligé, cette négligence même est un ornement; à peu près comme on dit que les femmes sentent bon lorsqu'elles ne sentent rien. Le mien, au contraire, a vidé toute la boutique d'Isocrate, toutes les boîtes de ses disciples, et employé encore quelques couleurs d'Aristote. Vous m'aviez déjà mandé que vous l'aviez parcouru à Corcyre, et vous devez avoir reçu depuis l'exemplaire que j'ai donné à Cossinius. Je n'aurais pas osé vous l'envoyer, si je ne l'avais revu auparavant avec attention et même avec une sorte de satiété. Je vous dirai cependant que Posidonius, à qui j'avais envoyé ces mémoires, pour l'inviter à traiter le même sujet avec plus d'ornement, m'a écrit que bien loin que la lecture de cet ouvrage l'y ait invité, elle lui en fait perdre entièrement le courage. Que voulez-vous que je vous dise? j'ai étourdi toute la littérature grecque, et je me suis défait par là des beaux-esprits de cette nation, qui m'importunaient tous les jours pour que je leur donnasse quelque sujet sur lequel ils pussent exercer leur éloquence. Si vous êtes content de mon ouvrage vous le ferez répandre à Athènes et dans les autres villes de la Grèce, car il me semble qu'il peut jeter quelque lumière sur mes actions.

Je vous enverrai les harangues que vous me demandez, et quelques autres encore, puisque ce que j'écris pour faire plaisir à nos jeunes gens, ne vous en fait pas moins qu'à eux. Si votre concitoyen Démosthène s'est principalement distingué par ses *Philippiques*, ayant abandonné

quod se ab hoc refractariolo judiciali dicendi genere abjunxerat, ut σεμνότερός τις, καὶ πολιτικώτερος videretur curare, ut meæ quoque essent orationes, quæ consulares nominarentur. Quarum una est in senatu kalend. jan.; altera ad populum de lege agraria; tertia de Othone; quarta pro Rabirio; quinta de proscriptorum filiis; sexta quum provinciam in concione deposui; septima qua Catilinam emisi; octava quam habui ad populum postridie quam Catilina profugit; nona in concione, quo die Allobroges involgarunt; decima in senatu, nonis decemb. Sunt præterea duo breves, quasi ἀποσπασματία, legis agrariæ. Hoc totum σῶμα curabo ut habeas. Et quoniam te quum scripta, tum res meæ delectant; iisdem ex libris perspicies, et quæ gesserim, et quæ dixerim : aut ne poposcisses; ego enim tibi me non offerebam.

Quod quæris, quid sit, quod te arcessam, ac simul impeditum te negotiis esse significas, neque recusas, quin, non modo si opus sit, sed etiam si velim, accurras; nihil sane est necesse; verumtamen videbare mihi tempora peregrinationis commodius posse describere. Nimis abes diu, præsertim quum sis in propinquis locis : neque nos te fruimur; et tu nobis cares. Ac nunc quidem otium est: sed si paulo plus furor Pulchelli progredi posset, valde ego te istinc excitarem. Verum præclare Metellus impe-

l'éloquence chicaneuse du barreau pour traiter des matières plus importantes, et qui eussent rapport au gouvernement, j'ai cru de même qu'il serait honorable pour moi de faire passer à la postérité les discours publics, qu'on pourra appeler mes harangues consulaires. La première et la seconde sont sur la loi agraire, l'une au sénat, du 1er janvier, et l'autre devant le peuple; la troisième pour Othon; la quatrième pour Rabirius; la cinquième sur les enfans de ceux qui avaient été proscrits par Sylla; la sixième sur la renonciation que je fis devant le peuple au gouvernement qui m'était échu; la septième, c'est celle qui chassa Catilina; je fis la huitième au peuple, le lendemain de sa fuite; la neuvième encore au peuple, le jour de la dénonciation des Allobroges; et enfin la dixième au sénat, le cinquième de décembre. Il y en a encore deux petites, qui sont comme des dépendances des deux premières. J'aurai soin de vous envoyer tout ce recueil; et, puisque vous n'aimez pas moins à entendre parler de mes actions qu'à lire mes écrits, vous trouverez ici tout ensemble, et ce que j'ai dit, et ce que j'ai fait. Si vous ne m'aviez pas demandé ces harangues, je ne me serais pas offert de moi-même.

Vous me demandez pour quel sujet je vous presse si fort de revenir, et vous ajoutez que, quoique vous ayez encore beaucoup d'affaires, vous êtes prêt à tout quitter et à voler ici si j'ai besoin de vous, ou même si je le souhaite, mais vous ne m'êtes pas encore assez nécessaire pour cela. Cependant il me semble que vous auriez pu mieux arranger le temps de votre voyage. C'est être trop long-temps absent étant si peu éloigné, c'est me priver trop long-temps de vous, et vous passer trop long-temps de moi. On me laisse en repos pour le pré-

dit, et impediet. Quid quæris? est consul φιλόπατρις, et, ut semper judicavi, natura bonus.

Ille autem non simulat, sed plane tribunus plebis fieri cupit. Qua de re quum in senatu ageretur, fregi hominem; et inconstantiam ejus reprehendi, qui Romæ tribunatum plebis peteret, quum in Sicilia ædilitatem se petere dictitasset. Sed neque magnopere dixi esse nobis laborandum: quod nihilo magis ei liciturum esset plebeio rempublicam perdere, quam similibus ejus me consule patriciis esset licitum. Jam, quum se ille septimo die venisse a freto, neque sibi obviam quemquam prodire potuisse et noctu se introisse dixisset, in eoque se in concione jactasset: nihil ei novi dixi accidisse: ex Sicilia septimo die Romam; tribus horis Roma Interamnam: noctu introisse item ante: non esse itum obviam; ne tum quidem, quum iri maxime debuit. Quid quæris? hominem petulantem modestum reddo, non solum perpetua gravitate orationis, sed etiam hoc genere dictorum. Itaque jam familiariter cum ipso cavillor, ac jocor. Quin etiam quum candidatum deduceremus, quærit ex me, num consuessem siculis locum gladiatoribus dare? negavi. At ego, inquit, novus patronus instituam. Sed soror, quæ tantum habeat consularis loci, unum mihi solum pedem dat. Noli, inquam, de uno pede sororis queri: licet etiam alterum tollas. Non consulare, inquies, dictum; fateor: sed ego illam odi male consularem. Est enim seditiosa: ea cum viro bellum

sent. Si la fureur de Clodius venait à éclater, je vous appellerais de toute ma force; mais Metellus le contient comme il faut, et le contiendra. En vérité, c'est un consul plein d'amour pour la patrie, et à qui j'ai toujours trouvé de très-bons sentimens.

Pour Clodius, il ne s'en cache plus, il veut absolument être tribun du peuple. Comme on en parlait dans le sénat, je le menai rudement, et je lui reprochai sa légèreté, de penser à être tribun après avoir déclaré, il n'y a que deux jours, en Sicile, qu'il demanderait l'édilité. J'ajoutai qu'on ne devait pas s'en mettre fort en peine; que, quoiqu'il fût plébéien, on saurait bien l'empêcher de bouleverser la république, comme on en avait empêché, sous mon consulat, les patriciens de même trempe que lui. Ensuite, sur ce qu'il dit qu'il était venu en sept jours du détroit de Sicile à Rome, pour prévenir par cette diligence ceux qui auraient dû venir au devant de lui, et que, par cette même raison, il avait affecté d'entrer la nuit, je dis que cela ne valait pas la peine qu'il s'en vantât devant le peuple, comme il avait fait; que tout cela lui était ordinaire; qu'il était bien allé en trois heures de Rome à Interamnes, ce qui était bien plus merveilleux que de venir en sept jours de Sicile à Rome; que ce n'était pas la première fois qu'il était entré de nuit; et qu'il eût été à souhaiter que, dans certaines occasions, il eût trouvé quelqu'un sur son chemin. Que vous dirai-je? tout insolent qu'il est, je le mets à la raison, non-seulement par des discours sérieux et suivis, mais encore par ces sortes de traits. Cela va même jusqu'à railler et à plaisanter avec lui dans la conversation. L'autre jour que nous accompagnions un prétendant, il me demanda, si aux combats des gladia-

gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio, quod eos mihi amicos esse, moleste fert.

Quod de agraria lege quæris, sane quam videtur refrixisse.

Quod me quodam modo molli bracchio de Pompeii familiaritate objurgas; nolim ita existimes, me mei præsidii causa cum illo conjunctum esse : sed ita res erat instituta, ut, si inter nos esset aliqua forte dissensio, maximas in republica discordias versari esset necesse : quod a me ita præcautum atque ita provisum est, non ut ego de optima illa mea ratione decederem; sed ut ille esset melior, et aliquid de populari levitate deponeret : quem de meis rebus, in quas eum multi incitarant, multo scito gloriosius, quam de suis prædicare. Sibi eum bene gestæ, mihi conservatæ reipublicæ dat testimonium : hoc facere illum mihi quam prosit, nescio; reipublicæ certe prodest. Quid, si etiam Cæsarem, cujus nunc venti valde sunt secundi, reddo meliorem; num tantum obsum reipublicæ. Quin etiam si mihi nemo invideret, si omnes, ut erat æquum, faverent; tamen non minus esset probanda medicina, quæ sanaret vitiosas partes reipublicæ, quam quæ

teurs, je ne faisais pas d'ordinaire donner des places aux Siciliens qui se trouvent à Rome? Je lui dis que non. Oh bien, reprit-il, je le ferai, moi qui ne suis leur patron que depuis peu, et cela quoique ma sœur, qui dispose de tant de places, comme femme de consul, ne m'en donne qu'un pied. Consolez-vous, lui dis-je, vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira. Voilà qui est bien gaillard pour un consul, me direz-vous. J'en conviens; mais tout m'est permis contre une femme de consul comme celle-là, séditieuse et ennemie déclarée, et de son mari, et même de Fabius, parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.

L'affaire de la loi agraire, dont vous me demandez des nouvelles, paraît fort refroidie.

Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur ma liaison avec Pompée, ne croyez pas que j'aie recherché son amitié, parce que j'avais besoin de lui pour me soutenir; mais c'est que les affaires étaient à un point que, s'il y avait eu entre nous la moindre dissension, il en serait arrivé de très-grandes dans la république. Pour l'empêcher, je m'y suis pris de telle sorte que, sans me démentir en rien, je l'ai rendu meilleur, et moins dévoué aux fantaisies du peuple. Sachez qu'il parle plus avantageusement de mes actions, contre lesquelles tant de gens avaient voulu le prévenir, que des siennes propres; jusque-là qu'il me rend ce témoignage, que s'il a bien servi l'état, je l'ai sauvé. Je ne sais quel avantage je tirerai de tout cela, mais je sais bien que c'en est un grand pour la république; et si je pouvais réussir de même auprès de César, qui à présent a si fort le vent en poupe, rendrais-je un mauvais service? Je dis plus, quand je n'aurais point d'envieux, quand même tout le

exsecaret. Nunc vero, quum equitatus ille, quem ego in clivo Capitolino, te signifero, ac principe, collocaram, senatum deseruerit : nostri autem principes digito se cœlum putent attingere, si mulli barbati in piscinis sint, qui ad manum accedant; alia autem negligant : nonne tibi satis prodesse videor, si perficio, ut nolint obesse, qui possunt? Nam Catonem nostrum non tu amas plus, quam ego. Sed tamen ille, optimo animo utens, et summa fide, nocet interdum reipublicæ. Dicit enim tanquam in Platonis πολιτείᾳ, non tanquam in Romuli fæce, sententiam. Quid verius, quam in judicium venire, qui ob rem judicandam pecuniam acceperit? Censuit hoc Cato. Assensit senatus. Equites curiæ bellum, non mihi : nam ego dissensi. Quid impudentius publicanis renuntiantibus? Fuit tamen, retinendi ordinis causa, facienda jactura. Restitit, et pervicit Cato. Itaque nunc, consule in carcere incluso; sæpe item seditione commota, adspiravit nemo eorum, quorum ego concursu, itemque consules, qui post me fuerunt, rempublicam defendere solebant. Quid ergo? istos, inquies, mercede conductos habebimus? Quid faciemus, si aliter non possumus; an libertinis, atque etiam servis serviemus? sed ut tu ais, ἅλις σπουδῆς.

monde me rendrait justice, ne vaudrait-il pas toujours mieux guérir les parties malades de la république, que d'être obligé de les couper? Maintenant donc que nos chevaliers, qui, pendant mon consulat et sous votre conduite, s'étaient déclarés si hautement pour le sénat, s'en sont détachés; maintenant que nos grands mettent tout leur bonheur et toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main, et ne se soucient nullement des affaires de l'état, croyez-vous que l'on m'ait une médiocre obligation, si je fais en sorte que ceux qui lui pourraient nuire ne le veuillent pas? Pour ce qui est de Caton, si vous l'aimez, je ne l'aime pas moins; mais cela ne m'empêche pas de voir qu'avec les meilleures intentions du monde, et malgré tout son zèle, il gâte souvent les affaires; car il opine devant la populace de Rome, comme on ferait dans la république de Platon. Quoi de plus juste que de faire le procès à des juges qui se sont laissé corrompre? Caton le proposa, et le sénat y consentit : cependant cela fit déclarer les chevaliers contre cette compagnie, mais non pas contre moi, car je n'avais point été de cet avis. Quoi de plus impudent que la demande des fermiers de la république, qui voulaient qu'on les déchargeât de leur bail? Cependant il fallait essuyer cette perte plutôt que d'aliéner cet ordre. Caton s'y est opposé, et l'a emporté à la fin. Aussi, lorsqu'on a mené en prison le consul, et dans toutes les émotions populaires qui sont arrivées depuis, aucun d'eux n'a soufflé; au lieu que pendant mon consulat et sous mes successeurs, on s'en était servi si utilement pour les opposer aux séditieux. Quoi! me direz-vous, faut-il les payer pour qu'ils fassent leur devoir? Que voulez-vous? il le faut bien, si l'on ne peut les gagner au-

Favonius meam tribum tulit honestius, quam suam; Lucceii perdidit. Nasicam accusavit moleste, ac tamen dixit ita ut Rhodi videretur molis potius, quam Moloni, operam dedisse. Mihi, quod defendissem, leviter succensuit. Nunc tamen petit iterum reipublicæ causa. Lucceius quid agat, scribam ad te, quum Cæsarem videro, qui aderit biduo.

Quod Sicyonii te lædunt, Catoni, et ejus æmulatori attribuas Servilio. Quid? ea plaga nonne ad multos bonos viros pertinet? sed si ita placuit, laudemus; deinde in dissensionibus soli relinquamur.

Amalthea mea te exspectat, et indiget tui. Tusculanum et Pompeianum valde me delectant, nisi quod me, illum ipsum vindicem æris alieni, ære non Corinthio, sed hoc circumforaneo obruerunt.

In Gallia speramus esse otium.

Prognostica mea cum oratiunculis propediem exspecta. Et tamen, quid cogites de adventu tuo, scribe ad nos. Nam mihi Pomponia nuntiari jussit, te mense quintili Romæ fore. Id a tuis litteris, quas ad me de decessu tuo miseras, discrepabat.

Pætus, ut antea ad te scripsi, omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit. Hoc illius munus in tua

trement. Vaudrait-il mieux nous mettre à la merci des affranchis, ou même des esclaves? Mais, comme vous dites, c'est assez me tourmenter.

Ma tribu a été plus favorable à Favonius que la sienne propre; mais il n'a pas eu pour lui celle de Lucceius. Il a plaidé contre Nasica d'une manière fort malhonnête; et il a fait une harangue si médiocre, qu'on dirait qu'il a travaillé à Rhodes, plutôt dans quelque moulin que sous Molon. Il a été un peu fâché que j'aie plaidé pour Nasica; et il recommence à présent sa poursuite, par zèle, à ce qu'il dit, pour la république. Je vous donnerai des nouvelles de Lucceius quand j'aurai vu César, qui sera ici dans deux jours.

Il faut vous en prendre à Caton, et à Servilius, qui se pique de l'imiter, du tort que vous font les Sicyoniens. Vous n'êtes pas le seul bon citoyen à qui ce décret est préjudiciable : puisqu'il a passé, il faut bien l'approuver; mais lorsqu'il arrivera quelque sédition, on verra comme nous serons abandonnés.

Mon Amalthée vous attend, et a besoin de vous. Je suis fort content de mes maisons de Tusculum et de Pompéiies, à cela près que je me suis abîmé de dettes pour les bâtir, moi qui ai été le sauveur de tant de créanciers.

J'espère que nous aurons le repos dans les Gaules.

Je vous enverrai au premier jour mes pronostics et mes harangues. Mandez-moi un peu quand vous comptez de partir. Votre sœur m'a fait dire que vous seriez ici au mois de juillet; cela ne s'accorde pas avec ce que vous m'écrivez.

Je vous ai déjà mandé que Pétus m'a fait présent de tous les livres que son frère lui a laissés; pour que j'en

diligentia positum est. Si me amas, cura ut conserventur, et ad me perferantur. Hoc mihi nihil potest esse gratius : et, quum Græcos, tum vero diligenter Latinos ut conserves velim. Tuum esse hoc munusculum putabo.

Ad Octavium dedi litteras : cum ipso nihil eram locutus; neque enim ista tua negotia provincialia esse putabam : neque te in tocullionibus habebam. Sed scripsi, ut debui, diligenter.

## EPISTOLA XXVII.

(ad Att., II, 2.)

Scrib. A. V. C. 693, initio decemb. ex Tusculano.

CICERO ATTICO SAL.

Cura, amabo te, Ciceronem nostrum. Ei nos συννοσεῖν videmur.

Πελληναίων in manibus tenebam; et hercule magnum acervum Dicæarchi mihi ante pedes exstruxeram. O magnum hominem, et a quo multo plura didiceris, quam de Procilio! Κορινθίων, et Ἀθηναίων puto me Romæ habere. Mihi crede, lege sis hoc otio; mirabilis vir est. Ἡρώδης, si homo esset, eum potius legeret, quam unam litteram scriberet : qui me epistola petivit, ad te, ut video, cominus accessit. Conjurasse mallem, quam restitisse conjurationi, si illum mihi audiendum putarem.

profite, vos soins me sont absolument nécessaires. Si vous m'aimez, tâchez qu'il ne s'en perde aucun, et envoyez-moi le tout; vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Conservez-moi les grecs, et encore plus les latins; je vous en saurai autant de gré que si c'était vous qui me les donnassiez.

J'ai écrit à Octavius; je ne vous avais point recommandé à lui, parce que je ne croyais pas que vous eussiez des affaires dans son gouvernement, et je ne vous comptais pas parmi les usuriers; mais enfin je lui ai écrit aussi fortement que je le devais.

## LETTRE XXVII.

Tusculum, décembre 693.

CICÉRON A ATTICUS.

Ayez bien soin, je vous prie, de notre cher neveu; il me semble que je suis malade avec lui. .

Je lis à présent *la République des Pelléniens*, et j'ai devant moi une grande pile des ouvrages de Dicéarque. L'excellent homme! il y a bien plus à apprendre avec lui qu'avec Procilius. Je crois que j'ai à Rome ce qu'il a écrit sur les républiques de Corinthe et d'Athènes : lisez-le, si vous m'en croyez, je vous le conseille; c'est un homme merveilleux. Si Hérode avait du sens, il le lirait, au lieu de s'amuser à écrire. Il ne m'a attaqué que par lettres; mais je vois qu'il vous a joint de plus près. J'aurais mieux aimé être complice de la conjuration que de m'y opposer, si j'avais cru que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matière.

De Lollio sanus non es. De Vinio laudo.

Sed heus tu, ecquid vides, kalend. venire, Antonium non venire? judices cogi? nam ita ad me mittunt, Nigidium minari in concione, se judicem, qui non affuerit, compellaturum. Velim tamen, si quid est de Antonii adventu quod audieris, scribas ad me: et quoniam huc non venis, cœnes apud nos utique pridie kalend.; cave aliter facias. Cura, ut valeas.

## EPISTOLA XXVIII.

(ad Att., II, 3.)

Scrib. Romæ A. V. C. 693, decembri.

CICERO ATTICO SAL.

Primum, ut opinor, εὐαγγέλια. Valerius absolutus est Hortensio defendente. Id judicium Auli filio condonatum putabatur: et Epicratem suspicor, ut scribis, lascivum fuisse. Etenim mihi caligæ ejus, ut fasciæ cretatæ, non placebant. Quid sit, sciemus quum veneris.

Fenestrarum angustias quod reprehendis, scito te Κυρȣ παιδείαν reprehendere. Nam, quum ego idem istuc dicerem, Cyrus aiebat, radiorum διαφάσεις latis luminibus non tam esse suaves. Etenim ἔστω ὄψις μὲν ἡα· τὸ δὲ ὁρώμενον βγ· ἀκτῖνες δὲ δ καὶ ε. Vides enim cetera. Nam si κατ εἰδώλων ἐμπτώσεις videremus, valde laborarent εἴδωλα in

Vous êtes aussi raisonnable sur l'affaire de Vinius, que vous l'êtes peu sur celle de Lollius.

Mais à propos, voici le premier de janvier qui approche : Antoine n'arrive point, et l'on veut faire juger son affaire. On m'écrit que Nigidius a déclaré en pleine assemblée qu'il prendrait à partie les juges qui s'absenteraient. Je vous prie donc de me mander ce que vous pourrez savoir de l'arrivée d'Antoine; et puisque vous ne voulez pas me venir voir ici, venez du moins souper chez moi à Rome le dernier de ce mois; n'y manquez pas, je vous prie. Ayez soin de votre santé.

## LETTRE XXVIII.

Rome, décembre 693.

CICÉRON A ATTICUS.

Je crois que je dois commencer par les bonnes nouvelles. Valerius, pour qui Hortensius a plaidé, a été absous : on le croyait abandonné au crédit du fils d'Aulus. Je me doute, sur ce que vous me mandez, que Pompée s'est aussi servi de son autorité; car l'affectation de sa chaussure militaire me plaît aussi peu que le bandeau blanc dont il enveloppe sa jambe : mais nous saurons ce qui en est, quand vous viendrez ici.

Sachez qu'en trouvant mes fenêtres trop étroites, vous attaquez la Cyropédie : heureusement ce n'est qu'avec l'architecte. Comme je lui voulus dire que j'étais de même avis que vous, il me fit voir que des fenêtres larges ne faisaient pas un si agréable effet pour la vue. En effet, soit A l'œil qui voit, B et C l'objet qu'il voit,

angustiis; nunc fit lepide illa ἔκχυσις radiorum. Cetera si reprehenderis, non feres tacitum, nisi quid erit ejusmodi, quod sine sumtu corrigi possit.

Venio nunc ad mensem januarium, et ad ὑπόστασιν nostram ac πολιτείαν, in qua σωκρατικῶς εἰς ἑκάτερον: sed tamen ad extremum, ut illi solebant, τὴν ἀρέσκουσαν. Est res sane magni consilii. Nam aut fortiter resistendum est legi agrariæ; in quo est quædam dimicatio, sed plena laudis: aut quiescendum; quod est non dissimile, atque ire in Solonium aut Antium: aut etiam adjuvandum; quod a me aiunt Cæsarem sic exspectare, ut non dubitet. Nam fuit apud me Cornelius; hunc dico Balbum, Cæsaris familiarem. Is affirmabat, illum omnibus in rebus meo et Pompeii consilio usurum, daturumque operam, ut cum Pompeio Crassum conjungeret. Hic sunt hæc. Conjunctio mihi summa cum Pompeio; si placet etiam cum Cæsare; reditus in gratiam cum inimicis, pax cum multitudine; senectutis otium. Sed me κατάταξις mea illa commovet, quæ est in libro III.

D et E les rayons qui vont de l'objet à l'œil; vous comprenez bien le reste. Il est vrai que si la vision se faisait, comme vous autres épicuriens le prétendez, par les *simulacres* qui se détachent des objets, ces *simulacres* seraient fort pressés en passant par des fenêtres étroites, au lieu que cette *émission* des rayons visuels se fait aisément. Si vous trouvez quelque autre chose à critiquer dans mes bâtimens, j'aurai toujours d'aussi bonnes raisons à vous donner, à moins que je ne puisse y remédier à peu de frais.

Je viens maintenant au consulat qui va commencer, et à la situation où je me trouve par rapport aux affaires présentes; sur quoi je vous dirai d'abord, suivant la méthode de Socrate, le pour et le contre, et ensuite quel est mon sentiment. Voici une affaire sur laquelle il n'est pas aisé de se déterminer. Il faut de trois choses l'une; ou s'opposer fortement à la loi agraire, ce qui ne se peut faire sans livrer des combats, mais ce qui me ferait aussi beaucoup d'honneur; ou se tenir en repos, auquel cas autant vaudrait-il aller planter des choux à Solonium ou Antium, ou se déclarer pour la loi. On dit que César espère, ou plutôt qu'il compte que je prendrai ce dernier parti. En effet, Cornelius est venu chez moi; je dis Cornelius Balbus, l'homme de confiance de César. Il m'a assuré qu'il ne ferait rien que de concert avec Pompée et avec moi, et qu'il ferait en sorte de lier Pompée avec Crassus. Voici l'avantage que je trouverais à tout ceci : Je suis déjà étroitement uni avec Pompée; si je veux l'être aussi avec César, je me réconcilierai par là avec mes ennemis, je n'aurai plus rien à démêler avec la canaille, et je m'assurerai une vieillesse tranquille. D'un autre côté, je me sens combattu par cette exhortation, qui est au troisième livre du poëme que vous savez :

Interea cursus, quos prima a parte juventæ,
Quosque ideo consul virtute, animoque petisti,
Hos retine, atque auge famam laudesque bonorum.

Hæc mihi cum in eo libro, in quo multa sunt scripta *ἀριστοκρατικῶς*, Calliope ipsa præscripserit, non opinor esse dubitandum, quin semper nobis videatur :

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.

Sed hæc ambulationibus compitaliciis reservemus.

Tu pridie compitalia memento. Balneum calefieri jubebo : et Pomponiam Terentia rogat ; matrem adjungemus *Θεοφράστου περὶ φιλοτιμίας* : affer mihi de libris Quinti fratris.

## EPISTOLA XXIX.

(ad Q., fratrem I, 1.)

Scrib. Romæ A. V. C. 693 (Q. Metello Celere, L. Afranio coss.).

MARCUS QUINTO FRATRI SAL.

Etsi non dubitabam quin hanc epistolam multi nuntii, fama denique esset ipsa sua celeritate superatura, tuque ante ab aliis auditurus esses annum tertium accessisse desiderio nostro et labori tuo, tamen existimavi a me quoque tibi hujus molestiæ nuntium perferri oportere. Nam superioribus litteris, non unis, sed pluribus, quum jam ab aliis desperata res esset, tamen ego tibi spem naturæ decessionis afferebam; non solum ut quam diutissime te jucunda opinione oblectarem, sed etiam quia tanta adhibebatur et a nobis et a prætoribus

Sois rival de toi-même et fidèle à ta gloire;
De tes illustres faits ne garde la mémoire,
Que pour les relever par un nouvel éclat,
Et que tes derniers ans passent ton consulat.

Calliope m'ayant prescrit cette conduite dans ce livre, qui est rempli de maximes si propres à former un bon citoyen, dois-je douter que

Servir sa patrie ne soit le plus sûr des augures?

mais nous en parlerons en nous promenant ensemble le jour des compitales.

Souvenez-vous de venir la veille, vous trouverez le bain préparé. Ma femme prie votre sœur, et nous aurons aussi votre mère. Apportez-moi le traité *de l'Ambition*, de Théophraste, il est parmi les livres de mon frère.

## LETTRE XXIX.

Rome, 693 (sous le consulat de Q. Metellus Celer et L. Afranius).

### MARCUS A QUINTUS SON FRÈRE.

Quoique je ne puisse douter qu'un grand nombre de messagers et la renommée même ne préviennent ma lettre, et que vous n'appreniez par d'autres que par moi qu'on vient de prolonger d'une troisième année le regret que nous avons de votre absence et votre travail, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de vous marquer aussi ce nouveau sujet de chagrin. Je me souviens de vous avoir fait espérer dans plusieurs de mes lettres, et dans un temps où les autres en désespéraient déjà, que vous seriez incessamment rappelé; non-seulement parce que je voulais vous soutenir le plus long-temps qu'il m'était pos-

contentio, ut rem posse confici non diffiderem. Nunc quoniam ita accidit ut neque prætores suis opibus, neque nostro studio quidquam proficere possemus, est omnino difficile non graviter id ferre. Sed tamen nostros animos maximis in rebus et gerendis et sustinendis exercitatos, frangi et debilitari molestia non oportet. Et quoniam ea molestissime ferre homines debent, quæ ipsorum culpa contracta sunt, est quiddam in hac re mihi molestius ferendum quam tibi. Factum est enim mea culpa, contra quam tu mecum et proficiscens et per litteras egeras, ut priore anno non succederetur. Quod ego, dum sociorum saluti consulo, dum impudentiæ nonnullorum negotiatorum resisto, dum nostram gloriam tua virtute augeri expeto, feci non sapienter : præsertim quum id commiserim ut ille alter annus etiam tertium posset adducere.

Quod quoniam peccatum meum esse confiteor, est sapientiæ atque humanitatis tuæ curare et perficere, ut hoc, minus sapienter a me provisum, diligentia tua corrigatur. Ac si te ipse vehementius ad omnes partes bene audiendi excitaris, non ut cum aliis, sed ut tecum jam ipse certes; si omnem tuam mentem, curam, cogitationem ad excellentis omnibus in rebus laudis cupiditatem incitaris : mihi crede, unus annus additus labori tuo multorum annorum lætitiam nobis, gloriam vero etiam posteris nostris afferet. Quapropter hoc te primum rogo, ne contrahas ac dimittas animum, neve te obrui, tanquam

sible dans cette agréable idée, mais parce que mes efforts continuels, joints à ceux des préteurs, me laissaient encore un reste de confiance au succès de nos soins. Aujourd'hui que tout le pouvoir des préteurs et tout mon zèle n'ont pu réussir, il est difficile de n'en pas ressentir beaucoup de chagrin : mais exercés comme nous sommes à manier et à soutenir les plus grandes affaires, il ne conviendrait pas que nous fussions trop abattus par cette disgrâce. Si l'on doit s'affliger beaucoup d'un mal auquel on a contribué par sa faute, il y a quelque chose ici qui doit me causer plus de chagrin qu'à vous. C'est moi qui, malgré ce que vous m'aviez recommandé à votre départ et par vos lettres, ai empêché qu'on ne vous donnât un successeur dès la première année. Ma vue était de pourvoir au salut de nos alliés, de résister à l'impudence de quelques négocians, et d'augmenter la gloire de notre famille par celle de votre administration : mais j'ai manqué de prudence, surtout en ce qu'il pouvait arriver de là qu'une seconde année en attirât une troisième.

Puisque je reconnais ma faute, votre sagesse et votre bonté vous obligent à la réparer par un renouvellement de zèle dans les fonctions de votre emploi. Si vous vous excitez plus que jamais à ne rien négliger dans la carrière de la gloire, jusqu'à vouloir l'emporter non-seulement sur les autres, mais sur vous-même, si votre âme s'échauffe et rapporte toutes ses pensées et tous ses soins au désir de mériter en tout des louanges, croyez-moi, une année de plus nous fera recueillir la joie d'un grand nombre d'années, et ne manquera pas d'en répandre l'honneur sur notre postérité. Je commence donc par vous exhorter à soutenir votre esprit

fluctu, sic magnitudine negotii sinas : contraque erigas ac resistas, sive etiam ultro occurras negotiis. Neque enim ejusmodi partem reipublicæ geris, in qua fortuna dominetur, sed in qua plurimum ratio possit et diligentia. Quod si tibi bellum aliquod magnum et periculosum administrandi, prorogatum imperium viderem, tremerem animo, quod eodem tempore esse intelligerem etiam fortunæ potestatem in nos prorogatam. Nunc vero ea pars tibi reipublicæ commissa est, in qua aut nullam aut perexiguam partem fortuna tenet, et quæ mihi tota in tua virtute ac moderatione animi posita esse videatur. Nullas, ut opinor, insidias hostium, nullam prælii dimicationem, nullam defectionem sociorum, nullam inopiam stipendii aut rei frumentariæ, nullam seditionem exercitus pertimescimus : quæ persæpe sapientissimis viris acciderunt, ut quemadmodum gubernatores optimi vim tempestatis, sic illi fortunæ impetum superare non possent. Tibi data est summa pax, summa tranquillitas : ita tamen ut ea dormientem gubernatorem vel obruere, vigilantem etiam delectare possit. Constat enim ea provincia primum ex eo genere sociorum, quod est ex hominum omni genere humanissimum : deinde ex eo genere civium, qui aut quod publicani sunt, nos summa necessitudine attingunt, aut, quod ita negotiantur, ut locupletes sint, nostri consulatus beneficio se incolumes fortunas habere arbitrantur. At enim inter hos ipsos, existunt graves controversiæ, multæ nascuntur injuriæ, magnæ contentiones consequuntur. Quasi vero ego id putem, non te aliquantum negotii sustinere. Intelligo permagnum esse negotium et maximi consilii : sed memento, consilii me hoc

dans toute sa force et son étendue. Ne souffrez point que la grandeur des affaires devienne comme un flot qui vous accable; roidissez-vous au contraire pour y résister; allez de vous-même au devant; car la partie de l'administration dont vous êtes chargé n'est guère sujette à la fortune : mais presque tout y dépend du jugement et du zèle. Si votre emploi se trouvait prolongé pendant le cours de quelque grande et dangereuse guerre, dont vous eussiez pris la conduite, je tremblerais au fond du cœur, parce qu'il me paraîtrait effectivement que ce serait accorder sur nous une prolongation de pouvoir à la fortune : mais dans l'étendue de votre gouvernement je vois que vous n'avez presque rien à démêler avec elle, et que vous n'avez besoin que de votre vertu et de votre modération naturelle. Nous n'avons à craindre, si je ne me trompe, ni les pièges d'un ennemi, ni les hasards des batailles, ni la défection de nos alliés, ni la disette des munitions et des vivres, ni les séditions militaires; accidens qui ont forcé souvent les plus grands hommes de céder à l'impétuosité de la fortune, comme le meilleur pilote est quelquefois emporté par la violence des flots. Vous jouissez d'un calme profond; mais de sorte néanmoins qu'il peut, ou submerger le pilote qui s'endort, ou l'occuper agréablement s'il est capable de veiller. Votre province est composée, premièrement de l'espèce d'alliés la plus douce et la plus sociable dans toute l'espèce même des hommes; en second lieu, d'une espèce de citoyens, qui, si vous les considérez en qualité de publicains, ont une étroite liaison avec nous, et qui, si vous les regardez comme de riches négocians, se croient redevables de la conservation de leur fortune à l'administration de mon consulat.

negotium esse magis aliquanto, quam fortunæ putare. Quid est enim negotii continere eos, quibus præsis, si te ipse contineas? Id autem sit magnum et difficile ceteris, sicut est difficillimum : tibi et fuit hoc semper facillimum et vero esse debuit; cujus natura talis est, ut etiam sine doctrina videatur moderata esse potuisse : ea autem adhibita doctrina est, quæ vel vitiosissimam naturam excolere possit. Tu quum pecuniæ, quum voluptati, quum omnium rerum cupiditati resistes, ut facis; erit, credo, periculum, ne improbum negotiatorem, paullo cupidiorem publicanum comprimere non possis. Nam Græci quidem sic te ita viventem intuebuntur, ut quemdam ex annalium memoria, aut etiam de cœlo divinum hominem esse in provinciam delapsum putent. Atque hæc nunc, non ut facias, sed ut te facere et fecisse gaudeas, scribo. Præclarum est enim summo cum imperio fuisse in Asia triennium, sic ut nullum te signum, nulla pictura, nullum vas, nulla vestis, nullum mancipium, nulla forma cujusquam, nulla conditio pecuniæ (quibus rebus abundat ista provincia), ab summa integritate continentiaque deduxerit. Quid autem reperiri tam eximium aut tam expetendum potest, quam istam virtutem, moderationem animi, temperantiam, non latere in tenebris neque esse abditam, sed in luce Asiæ, in oculis clarissimæ provinciæ atque in auribus omnium gentium ac nationum esse positam? non itineribus tuis perterreri homines? non sumptu exhauriri? non adventu commoveri? Esse, quocumque veneris, et publice et privatim, maximam lætitiam : quum urbs

Vous me répondez qu'il s'élève entre eux des différens considérables, et qu'il se commet des injustices qui ne manquent point de faire naître de violentes querelles. Je n'ai pas voulu dire non plus que vous fussiez sans embarras : je conçois que c'en est un, et qui demande beaucoup de prudence : mais souvenez-vous que je le crois du ressort de la raison plus que de celui de la fortune. Est-il difficile de contenir dans la modération ceux qu'on gouverne, lorsqu'on sait s'y contenir soi-même? Supposons qu'il y ait beaucoup de difficulté pour les autres, et je confesse, en effet, qu'il y en a beaucoup; mais vous n'y en avez jamais trouvé, et jamais vous n'y en avez dû trouver, vous, dont il semble que le caractère naturel n'avait pas besoin du secours des sciences pour être capable de modération, et qui avez l'esprit si cultivé par les sciences, que le plus vicieux naturel serait capable de se modérer avec ce secours. Tandis que vous résistez, comme vous faites, à l'argent, au plaisir, à toutes les passions déréglées, il est fort à craindre, je m'imagine, que vous ne puissiez pas réprimer un négociant de mauvaise foi, ou quelque publicain un peu trop avide. Votre conduite causera tant d'admiration à tous les Grecs, qu'ils vous regarderont comme un exemple de vertu, tel qu'on n'en trouve qu'anciennement dans leurs annales; ou comme un homme divin, qui est tombé du ciel dans leur province. Ne prenez point ce que je vous écris pour une exhortation à bien faire; je ne pense qu'à vous causer de la joie par l'image de ce que vous faites et de ce que vous avez fait. Il est beau, croyez-moi, d'avoir joui pendant trois ans du gouvernement absolu dans l'Asie, sans avoir été tenté de s'écarter un moment de la modération et de la probité, ni par les ouvrages de sculpture et de

custodem, non tyrannum; domus hospitem, non expilatorem, recepisse videatur?

His autem in rebus jam te usus ipse profecto erudivit, nequaquam satis esse, ipsum hasce habere virtutes, sed esse circumspiciendum diligenter, ut in hac custodia provinciæ non te unum, sed omnes ministros imperii tui, sociis, et civibus, et reipublicæ præstare videare. Quanquam legatos habes eos, qui ipsi, per se habituri sint rationem dignitatis suæ; de quibus honore et dignitate, et ætate præstat Tubero; quem ego arbitror, præsertim quum scribat historiam, multos ex suis annalibus posse deligere, quos velit et possit imitari. Allienus autem noster est, quum animo et benevolentia, tum vero etiam imitatione vivendi. Nam quid ego de Gratidio dicam? quem certo scio ita laborare de existimatione sua, ut propter amorem in nos fraternum etiam de nostra laboret. Quæstorem habes, non tuo judicio

peinture, ni par aucun vase ou par aucun habit précieux, ni par les charmes de la beauté, ni par l'argent ou par les esclaves; richesse dont on sait que cette province est remplie. Que peut-on s'imaginer de plus grand et de plus désirable que de voir tant de vertu, tant de modération et de tempérance, placé, non dans les ténèbres, mais à la lumière de l'Asie, aux yeux d'une si belle province, et proposé par la renommée à tous les peuples du monde, comme un sujet d'admiration; de voir que vos sujets ne sont point alarmés de vos voyages et ruinés par les frais de vos marches: qu'ils ne redoutent point votre arrivée; que de quelque côté que vous paraissiez, la joie particulière et publique est égale, parce que c'est un gardien et non un tyran qu'on croit recevoir dans les villes; un hôte, et non un voleur, auquel on croit ouvrir l'entrée des maisons.

Dans cet exercice de vos vertus, l'expérience vous a sans doute appris qu'il ne suffit pas que vous les possédiez vous-même, mais que vous devez répondre aux alliés, aux citoyens, à la république, de tous les ministres de votre autorité. A la vérité, du caractère dont on connaît vos lieutenans, ils répondent assez d'eux-mêmes. Tubero, qui est le plus distingué par son âge et par la dignité de sa personne, peut trouver, je m'imagine, puisqu'il entreprend d'écrire l'histoire, plus d'un modèle à suivre dans ses propres annales. Allienus nous est attaché, non-seulement par l'inclination de son cœur, mais par la ressemblance de ses mœurs avec les nôtres. Que dirai-je de Gratidius? ne sais-je pas qu'en travaillant à sa propre gloire, l'affection fraternelle qu'il a pour nous le porte à s'occuper aussi de la nôtre? Vous n'avez pas choisi votre questeur; c'est le sort qui vous l'a

delectum, sed eum, quem sors dedit. Hunc oportet et sua sponte esse moderatum, et tuis institutis ac præceptis obtemperare. Quorum si quis forte esset sordidior, ferres eatenus, quoad per se negligeret eas leges, quibus esset adstrictus : non ut ea potestate, quam tu ad dignitatem permisisses, ad quæstum uteretur. Neque enim mihi sane placet, præsertim quum hi mores tantum jam ad nimiam lenitatem et ambitionem incubuerint, scrutari te omnes sordes, excutere unumquemque eorum : sed, quanta sit in quoque fides, tantum cuique committere. Atque inter hos, eos quos tibi comites et adjutores negotiorum publicorum dedit ipsa respublica, duntaxat finibus his præstabis, quos ante præscripsi.

Quos vero aut ex domesticis convictionibus, aut ex necessariis apparitionibus tecum esse voluisti, qui quasi ex cohorte prætoris appellari solent; horum non modo facta, sed etiam dicta omnia præstanda nobis sunt, sed habes eos tecum, quos possis recte facientes facile diligere, minus consulentes existimationi tuæ facillime coercere; a quibus, rudis quum esses, videtur potuisse tua liberalitas decipi; nam ut quisque est vir optimus, ita difficillime esse alios improbos suspicatur. Nunc vero tertius hic annus habeat integritatem eamdem quam superiores; cautiorem etiam ac diligentiorem. Sint aures tuæ, quæ, id quod audiunt, existimentur audire, non in quas ficte et simulate, quæstus causa insusurretur. Sit annulus tuus, non ut vas aliquod, sed tanquam ipse

donné : il est à souhaiter qu'il se porte de lui-même à la modération, et qu'il sache se conformer à vos maximes et à vos lois. S'il se trouvait quelqu'un parmi vos officiers qui eût l'âme trop intéressée, vous fermeriez les yeux sur les négligences qu'il pourrait commettre dans l'exercice de ses devoirs, mais vous ne lui permettriez jamais d'abuser, pour satisfaire son avarice, du pouvoir que vous lui auriez vous-même accordé : car je ne suis point d'avis que dans un temps où les mœurs se sont fort amollies et où l'ambition prévaut, vous entrepreniez d'éplucher toutes les petites bassesses et d'entrer dans toutes sortes de détails, mais je voudrais que votre confiance pour vos gens fût toujours proportionnée à leur fidélité. A l'égard de ceux qui ne sont que vos associés dans les affaires, et que la république même vous a donnés à ce titre, vous devez vous renfermer dans les bornes que je viens de vous prescrire.

Mais pour ceux que vous avez choisis vous-même, soit pour composer votre maison, soit pour les offices extérieurs et qui sont regardés comme les gens de votre suite, vous êtes comptable non-seulement de leurs actions, mais même de tous leurs discours : heureusement vous n'avez près de vous que des gens à qui vous pouvez sans peine accorder votre amitié lorsqu'ils font leur devoir, et qu'il vous est aisé de réprimer s'ils oubliaient ce qu'ils doivent à votre honneur. La bonté de votre caractère a pu vous exposer à quelque tromperie dans les premiers temps; car plus on a de probité, moins on se défie de celle d'autrui : mais comme il faut que cette troisième année ne soit pas moins irréprochable que les deux précédentes, elle demande encore plus de soins et de précaution. Établissez-vous bien la réputation de n'en-

tu; non minister alienæ voluntatis, sed testis tuæ. Accensus sit eo numero quo eum majores nostri esse voluerunt: qui hoc non in beneficii loco, sed in laboris ac muneris, non temere, nisi libertis suis, deferebant; quibus illi quidem non multo secus ac servis imperabant. Sit lictor, non sævitiæ, sed tuæ lenitatis apparitor; majoraque præferant fasces illi ac secures dignitatis insignia, quam potestatis. Toti denique sit provinciæ cognitum, tibi omnium, quibus præsis, salutem, liberos, famam, fortunas esse carissimas. Denique hæc opinio sit, non modo iis qui aliquid acceperint, sed iis etiam qui dederint, te inimicum (si id cognoveris) futurum. Neque vero quisquam dabit, quum erit hoc perspectum, nihil per eos qui simulant se apud te multum posse, abs te solere impetrari. Nec tamen est hæc oratio mea hujusmodi, ut te in tuos aut durum esse nimium, aut suspiciosum velim. Nam si quis est eorum, qui tibi biennii spatio numquam in suspicionem avaritiæ venerit (ut ego Cæsium, et Chærippum, et Labeonem, et audio, et quia cognovi existimo), nihil est quod non et iis, et si quis est alius ejusdem modi, et committi, et credi rectissime putem. Sed si quis est, in quo quiddam offenderis, de quo aliquid senseris; huic nihil credideris, nullam partem existimationis tuæ commiseris.

tendre que ce que vous entendez, et de ne pas prêter l'oreille à des sens malins ou à des suppositions qu'on vous glisse dans quelque vue d'intérêt. Que votre anneau ne soit pas regardé comme un instrument, mais comme vous-même : qu'il soit le témoin de votre volonté, et non pas le ministre de celle d'autrui. Que l'*accensus* soit au rang que nos ancêtres ont voulu qu'il tînt en effet : ils ne regardaient point cet office comme un emploi de faveur, mais comme une charge qui obligeait au travail. Ils ne le donnaient point au hasard, et c'était à leurs seuls affranchis, qui n'étaient point alors moins dépendans que leurs esclaves. Que votre licteur soit le ministre, non de la rigueur, mais de votre bonté. Que vos faisceaux et vos haches soient plutôt les enseignes de votre dignité que de votre puissance. Que personne n'ignore dans votre province que le salut, les enfans, l'honneur et les biens des peuples que vous gouvernez vous sont extrêmement chers. Enfin, que tout le monde soit persuadé que ceux qui auront pris ou donné quelque chose vous déplairont également, si vous apprenez leur corruption. Comptez que personne ne donnera, lorsqu'il paraîtra certain qu'on n'obtient rien par le canal de ceux qui feignent d'être tout-puissans auprès de vous. Cependant ne croyez pas que je veuille vous inspirer trop de dureté ou de défiance. Si vous avez quelqu'un qui n'ait point été soupçonné d'avarice pendant l'espace de vos deux ans (comme Césius, Chérippus et Labéon, dont j'ai cette opinion, parce que j'en suis informé et que je les connais), il n'y a rien que vous ne puissiez leur confier sans reproche, et dont vous ne puissiez vous reposer sur eux et sur ceux qui leur ressemblent. Mais n'ayez aucune confiance, ne commettez aucune partie de

In provincia vero ipsa si quem es nactus, qui in tuam familiaritatem penitus intrarit, qui nobis ante fuerit ignotus; huic quantum credendum sit vide: non quin possint multi esse provinciales boni viri; sed hoc sperare licet, judicare periculosum est. Multis enim simulationum involucris tegitur et quasi velis quibusquam obtenditur uniuscujusque natura: frons, oculi, vultus, persæpe mentiuntur; oratio vero sæpissime. Quamobrem, qui potes reperire ex eo genere hominum, qui quum pecuniæ cupiditate adducti, careant his rebus omnibus a quibus nos divulsi esse non possumus, tamen te alienum hominem ament ex animo, ac non sui commodi causa simulent? Mihi quidem permagnum videtur; præsertim si iidem homines privatum non fere quemquam, prætores semper omnes amant. Quo ex genere, quem forte tui cognosti amantiorem (fieri enim potuit) quam temporis; hunc vero ad tuum numerum libenter adscribito. Sin autem id non perspicies, nullum erit genus in familiaritate cavendum magis; propterea quod et omnes vias pecuniæ norunt, et omnia pecuniæ causa faciunt; et, quicum victuri non sunt, ejus existimationi consulere non curant. Atque etiam e Græcis ipsis diligenter cavendæ sunt quædam familiaritates, præter hominum perpaucorum, si qui sunt vetere Græcia digni. Sic vero fallaces sunt permulti, et leves, et diuturna servitute ad nimiam assentationem eruditi: quos ego universos adhiberi liberaliter, optimum quemque hospitio amicitiaque conjungi, dico oportere: nimiæ familiaritates

votre administration à celui que vous aurez déjà trouvé coupable, ou qui vous paraîtra suspect.

Entre les habitans de la province, s'il se trouve quelqu'un qui s'insinue dans votre familiarité sans être anciennement de notre connaissance, ne vous livrez pas légèrement à lui; non qu'il ne se puisse trouver quantité d'honnêtes gens parmi ceux qui habitent les provinces; mais, si l'on peut l'espérer, il n'est pas moins dangereux de le croire au hasard. Le vrai caractère des hommes est couvert d'une multitude de fausses apparences, et se cache comme sous un voile: le front, les yeux, le visage en imposent fort souvent, et la langue encore plus. Comment vous flatteriez-vous que parmi des gens à qui l'avidité des richesses fait supporter la privation de mille choses dont nous ne pouvons nous arracher, il s'en puisse trouver qui vous aiment sincèrement, vous qui leur êtes étranger, et qui ne feignent point de vous aimer par quelque vue d'intérêt? Pour moi, rien ne me paraît si difficile, surtout quand je vois que les mêmes gens n'ont presque jamais d'amitié pour personne, et qu'ils ne manquent point d'aimer tous les préteurs. Si vous connaissiez quelqu'un néanmoins qui aimât plus votre personne que votre dignité, car je ne prétends pas que cela soit impossible, ne faites pas difficulté de le mettre au rang de vos amis: mais si vous n'en êtes pas bien sûr, comptez qu'il n'y a point de gens contre lesquels vous deviez être plus en garde, parce qu'ils connaissent tous les moyens de gagner de l'argent, et qu'ils sont toujours disposés à les prendre; d'ailleurs ils s'embarrassent peu du soin de votre honneur, lorsqu'ils ont si peu de temps à vivre avec vous. Il faut même se défier beaucoup de certaines familiarités avec les Grecs; du moins s'ils ne sont pas de ce

eorum, neque tam fideles sunt (non enim audent adversari nostris voluntatibus) et vero invident non nostris solum, verum etiam suis.

Jam qui in ejusmodi rebus, in quibus vereor etiam ne durior sim, cautus esse velim ac diligens, quo me animo in servos esse censes? Quos quidem quum omnibus in locis, tum præcipue in provinciis regere debemus : quo de genere multa præcipi possunt. Sed hoc et brevissimum est et facillime teneri potest, ut ita se gerant in istis Asiaticis itineribus, ut si iter Appia via faceres : neve interesse quidquam putent utrum Tralles an Formias venerint. At si quis est ex servis egregie fidelis, sit in domesticis rebus et privatis : quæ res ad officium imperii tui atque ad aliquam partem reipublicæ pertinebunt, de his rebus ne quid attingat. Multa enim quæ recte committi servis fidelibus possunt, tamen, sermonis et vituperationis vitandæ causa, committenda non sunt. Sed nescio quo pacto ad præcipiendi rationem delapsa est oratio mea, quum id mihi propositum initio non fuisset. Quid enim ei præcipiam quem ego, in hoc præsertim genere, intelligam prudentia non esse inferiorem quam me; usu vero etiam superiorem. Sed tamen si ad ea quæ faceres auctoritas accederet mea, tibi ipsi illa putavi fore jucundiora. Quare sint hæc funda-

petit nombre qui sont dignes encore de l'ancienne Grèce : mais la plupart sont trompeurs, légers, accoutumés par une longue servitude à flatter excessivement. Je veux dire qu'il faut les recevoir tous avec honnêteté ; mais que votre amitié et votre maison ne doivent être que pour ceux dont vous connaîtrez bien le mérite. Il y a peu de fruit à tirer de leur familiarité, parce qu'ils n'osent jamais nous contredire. Ajoutez qu'ils sont jaloux, non-seulement des Latins, mais même les uns des autres.

Après avoir prêché tant de défiance et tant de précaution sur tous ces articles, que je crains d'être un peu trop dur, comment croyez-vous que je suis disposé à l'égard des esclaves? Il est certain d'abord que dans toutes sortes de lieux, et particulièrement dans les provinces, c'est le ton de l'autorité qu'il faut prendre avec eux : on pourrait donner là-dessus quantité de bonnes règles ; mais je m'arrête à ce qui est plus court et qui peut être observé facilement. Je voudrais que, dans ces grandes marches que vous faites en Asie, ils se conduisissent comme s'ils marchaient sur la voie Appienne, et qu'ils ne missent point de différence entre le voyage de Tralles et celui de Formies. Si vous avez quelque esclave d'une fidélité distinguée, employez-le dans vos affaires domestiques et dans tout ce qui appartient à vos intérêts particuliers ; mais qu'il ne se mêle jamais de ce qui concerne les devoirs de votre emploi et l'administration publique. Un esclave fidèle pourrait s'acquitter fort bien de mille choses, que la crainte des discours et du blâme ne permet pas de lui confier. Je ne sais comment j'ai pris par degrés le ton du précepte : ce n'était pas mon dessein en commençant ma lettre ; car je sens qu'il me convient peu avec vous, particulièrement dans un genre où

menta dignitatis tuæ : tua primum integritas et continentia; deinde omnium, qui tecum sunt, pudor; delectus in familiaritatibus, et provincialium hominum et Græcorum, percautus et diligens; familiæ gravis et constans disciplina.

Quæ quum honesta sint in his privatis nostris quotidianisque rationibus; in tanto imperio, tam depravatis moribus, tam corruptrice provincia, divina videantur necesse est. Hæc institutio, atque hæc disciplina potest sustinere in rebus statuendis et decernendis eam severitatem, qua tu in iis rebus usus es, ex quibus nonnullas simultates cum magna mea lætitia susceptas habemus. Nisi forte me Paconii nescio cujus, hominis ne Græci quidem, at Mysii, aut Phrygis potius, querelis moveri putas; aut Tuscenii, hominis furiosi ac sordidi vocibus, cujus tu ex impurissimis faucibus inhonestissimam cupiditatem eripuisti summa cum æquitate. Hæc et cetera plena severitatis, quæ statuisti in ista provincia, non facile sine summa integritate sustineremus. Quare sit summa in jure dicendo severitas; dummodo ea ne varietur gratia, sed conservetur æquabilis. Sed tamen parvi refert abs te ipso jus dici æquabiliter et diligenter, nisi idem ab iis fiet quibus tu ejus muneris aliquam partem concesseris. Ac mihi quidem videtur non sane magna varietas esse negotiorum in adminis-

votre prudence ne le cède point à la mienne, et où l'expérience vous donne même sur moi quelque avantage : mais je me suis imaginé que vous seriez encore plus content de vous-même lorsque vous verriez votre conduite confirmée par mon approbation. Regardez donc comme les fondemens de votre dignité, premièrement votre propre intégrité et votre modération; ensuite la modestie de ceux qui composent votre suite; une précaution extrême dans le choix des habitans de la province et des Grecs à qui vous accorderez votre familiarité; enfin l'entretien du bon ordre dans votre maison.

Si la pratique de ces règles est honorable à Rome dans la vie privée et dans le commerce ordinaire, elle doit paraître divine dans un gouvernement si vaste, parmi des mœurs si corrompues, et dans un emploi si propre à les corrompre. Cette méthode, cette discipline servira dans les lois et les jugemens que vous porterez, à soutenir la sévérité que vous y avez fait paraître. Elle nous a peut-être attiré quelque haine; mais je me félicite de la cause. A moins que vous ne me croyez touché des plaintes de Paconius, d'un je ne sais qui, que je ne prends pas même pour un Grec, mais pour un Mysien, ou plutôt pour un Phrygien; ou des emportemens de Tuscenius, homme furieux et méprisable, à qui vous avez arraché fort justement son infâme passion. Ces actions, et d'autres règlemens fort sévères que vous avez faits dans votre province, ne se soutiendraient pas aisément sans une extrême intégrité. Ne craignez donc pas d'apporter trop de sévérité dans vos jugemens, pourvu qu'elle ne se démente point et qu'elle ne soit jamais corrompue par la faveur. Mais il servirait peu que votre justice fût sévère et constante, si ceux à qui vous

tranda Asia, sed ea tota jurisdictione maxime sustineri. In qua scientiæ præsertim provincialis ratio ipsa expedita est; constantia est adhibenda et gravitas, quæ resistat non solum gratiæ verum etiam suspicioni.

Adjungenda etiam est facilitas in audiendo, lenitas in decernendo, in satisfaciendo ac disputando diligentia. His rebus nuper Cn. Octavius jucundissimus fuit: apud quem, primum lictor quievit; tacuit accensus: quoties quisque voluit, dixit; et quam voluit diu. Quibus ille rebus fortasse nimis lenis videretur, nisi hæc lenitas illam severitatem tueretur. Cogebantur Syllani homines, quæ per vim et metum abstulerant, reddere: qui in magistratibus injuriose decreverant, eodem ipsis privatis erat jure parendum. Hæc illius severitas acerba videretur, nisi multis condimentis humanitatis mitigaretur. Quod si hæc lenitas grata Romæ est, ubi tanta arrogantia est, tam immoderata libertas, tam infinita hominum licentia, denique tot magistratus, tot auxilia, tanta vis, tanta senatus auctoritas; quam jucunda tandem prætoris comitas in Asia potest esse, in qua tanta multitudo civium, tanta sociorum, tot urbes, tot civitates unius hominis nutum intuentur; ubi nullum auxilium est, nulla conquestio, nullus senatus, nulla concio? Quare quum permagni hominis est, et quum ipsa natura moderati, tum vero etiam doctrina atque optimarum artium studiis eruditi, sic se adhibere in tanta potestate, ut nulla alia potestas ab iis, quibus ipse præsit, desideretur.

confiez une partie de votre autorité n'imitaient votre exemple. Il me semble, d'ailleurs, que dans l'administration de l'Asie la variété des affaires n'est pas infinie, et qu'elles se réduisent à celles de la juridiction : la méthode en est aisée, surtout celle des provinces. L'essentiel est d'y apporter de la fermeté et de la gravité, pour se mettre non-seulement au dessus de la faveur, mais au dessus même du soupçon.

Il y faut joindre de la facilité à écouter, de la douceur dans les décisions, du soin dans les discussions et dans les réponses. Cn. Octavius s'est fait estimer récemment dans ce genre. On a vu pour la première fois le licteur immobile auprès de lui et l'accensus garder le silence. Chacun avait la liberté de parler autant de fois et aussi long-temps qu'il le souhaitait. On lui aurait peut-être reproché d'être trop doux, si cette sorte de douceur ne servait à soutenir la sévérité dont j'ai parlé. Les partisans de Sylla se voyaient contraints de restituer ce qu'ils avaient enlevé par la terreur et la violence. Ceux qui avaient porté des décrets injustes dans les magistratures étaient forcés par le même droit de s'y soumettre dans l'état privé. Une sévérité de cette nature paraîtrait excessive si elle n'était adoucie par de grands ménagemens d'humanité. Mais si la douceur se fait goûter à Rome, où l'arrogance est si grande, la liberté si immodérée, la licence même sans bornes; à Rome où les magistrats sont en si grand nombre, et leur pouvoir si bien soutenu par la force; où l'autorité du sénat a tant d'ascendant; combien doit-on trouver de charmes en Asie dans la bonté d'un préteur, au milieu d'une multitude de citoyens, d'alliés, de villes, de cités qui ont les yeux attachés sur un seul homme, et lorsqu'il n'y a point de secours à espérer, ni de plainte à faire en-

Cyrus ille a Xenophonte non ad historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii; cujus summa gravitas ab illo philosopho cum singulari comitate conjungitur; quos quidem libros non sine causa noster ille Africanus de manibus ponere non solebat. Nullum est enim prætermissum in iis officium diligentis et moderati imperii; eaque, si sic coluit ille, qui privatus futurus nunquam fuit, quonam modo retinenda sunt iis, quibus imperium ita datum est, ut redderent; et ab iis legibus datum est ad quas revertendum est?

At mihi quidem videtur huc omnia esse referenda iis qui præsunt aliis; ut ii, qui erunt eorum in imperio sint quam beatissimi: quod tibi esse et antiquissimum et ab initio fuisse, ut primum Asiam attigisti, constante fama atque omnium sermone celebratum est. Est autem non modo ejus, qui sociis et civibus, sed etiam ejus qui servis, qui mutis pecudibus præsit, eorum quibus præsit commodis utilitatique servire. Cujus quidem generis constare inter omnes video, abs te summam adhiberi diligentiam: nullum æs alienum novum contrahi civitatibus; vetere autem magno et gravi multas abs te esse liberatas; urbes complures dirutas, ac pene desertas (in quibus unam Ioniæ nobilissimam, alteram Cariæ, Samum et Halicar-

tendre, ni de sénat, ni d'assemblée du peuple? Il est donc d'un grand homme, d'un homme naturellement modéré; et qui s'est formé l'esprit par l'étude des sciences et des beaux-arts, d'user si bien de cette supériorité de puissance, que ses sujets n'aient pas besoin d'en implorer d'autre. Tel fut le Cyrus de Xénophon; mais il nous représente moins une vérité historique que l'image d'un empire soutenu par la justice. Xénophon joint dans son héros une extrême gravité avec une douceur aimable. Ce n'est pas sans raison que notre Scipion l'Africain avait continuellement cet ouvrage entre les mains; car on y trouve toutes sortes d'exemples de diligence et de modération dans la puissance suprême. Si ces vertus étaient si familières à Cyrus, qui était né pour demeurer constamment sur le trône, combien devraient-elles l'être à ceux qui ont reçu le commandement pour le rendre, et qui doivent se retrouver soumis aux lois desquelles ils l'ont reçu?

Pour moi, c'est mon principe que le devoir de ceux qui commandent est de rapporter tout au bonheur de ceux qui vivent sous leur empire. Tout le monde s'est accordé constamment à publier, que vous avez, et que dès votre arrivée dans l'Asie, vous aviez toujours eu cette maxime devant les yeux. En effet, la raison ne demande-t-elle pas que non-seulement celui qui gouverne des alliés et des villes, mais que celui même qui commande à des esclaves et à des animaux muets, cherche l'utilité et le bien de ceux qui lui sont soumis? Je vois que de ce côté-là tout le monde vous rend justice, et qu'on applaudit généralement à la diligence de vos soins; que vous n'avez pas laissé contracter de nouvelles dettes aux villes; que vous en avez délivré plusieurs du fardeau

nassum, per te esse recreatas); nullas esse in oppidis seditiones, nullas discordias; provideri abs te ut civitates optimatium consilio administrentur; sublata Mysiæ latrocinia; cædes multis locis repressas; pacem tota provincia constitutam; neque solum illa itinerum atque agrorum, sed multo etiam plura et majora oppidorum et fanorum furta et latrocinia esse depulsa: remotam a fama et a fortunis et ab otio locupletum, illam acerbissimam ministram prætorum avaritiæ calumniam: sumptus et tributa civitatum ab omnibus qui earum civitatum fines incolant, tolerari æquabiliter; facillimos esse aditus ad te; patere aures tuas querelis omnium; nullius inopiam ac solitudinem, non modo illo populari accessu ac tribunali, sed ne domo quidem et cubiculo esse exclusam; tuo toto denique imperio nihil acerbum esse, nihil crudele; atque omnia plena clementiæ, mansuetudinis, humanitatis.

Quantum vero illud est beneficium tuum, quod iniquo et gravi vectigali ædilitiorum, magnis nostris simultatibus, Asiam liberasti? Enim vero si unus homo nobilis queritur palam, te, quod edixeris ne ad ludos pecuniæ decernerentur, H-S cc sibi eripuisse, quanta tandem pecunia penderetur, si omnium nomine, quicumque Romæ

de leurs anciennes dettes, qui étaient considérables; que vous en avez rétabli d'autres qui étaient ruinées et presque désertes, entre lesquelles on nomme Samos, ville très-noble de l'Ionie, et Halicarnasse dans la Carie; qu'on n'entend point parler de discordes et de séditions parmi vos citoyens; que vous avez soin de remettre le gouvernement particulier des villes à la prudence de leurs chefs; que le vol n'est plus connu dans la Mysie, ni le meurtre dans une infinité d'autres lieux; que la tranquillité est bien établie dans toute la province; que ce n'est pas seulement dans les campagnes et sur les chemins que vous avez réprimé le vol et le meurtre, mais jusque dans les villes et les temples, où l'on en commettait plus souvent et de plus considérables; que vous avez mis la fortune, l'honneur et le repos des personnes riches à couvert de la calomnie, ce cruel ministre de l'avarice des préteurs; que les répartitions des frais et des impôts sont égales entre les habitans; que l'accès est toujours facile auprès de vous, et que vous avez l'oreille ouverte aux plaintes de tout le monde; que l'indigence et le défaut de protection n'excluent personne, non-seulement de votre tribunal, qui est fait pour le public, mais de votre maison même et de votre cabinet; enfin que dans toute l'étendue de votre empire on ne voit rien qui sente la rigueur et la cruauté, et qu'au contraire tout y respire la clémence, la douceur et l'humanité.

Quelle obligation ne vous a-t-on pas, quoique ce ne soit pas sans avoir fait ici des mécontens, d'avoir délivré l'Asie du poids des présens qu'elle faisait aux édiles? Un de nos nobles se plaint que vous lui avez enlevé deux cent mille livres, en ordonnant par votre édit, qu'on ne fournira plus d'argent pour les jeux : jugeons par là combien

ludos facerent, quod erat jam institutum, erogaretur? Quanquam has querelas hominum nostrorum illo consilio oppressimus, quod in Asia nescio quonam modo, Romæ quidem non mediocri cum admiratione laudatur; quod quum ad templum monumentumque nostrum, civitates pecunias decrevissent, quumque id et pro magnis meis meritis, et pro tuis maximis beneficiis summa sua voluntate fecissent; nominatimque lex exciperet ut ad templum monumentumque capere liceret, quumque id quod dabatur non esset interiturum, sed in ornamentis templi futurum, ut non mihi potius, quam populo romano ac diis immortalibus datum videretur: tamen id, in quo erat dignitas, erat lex, erat eorum, qui faciebant, voluntas, accipiendum non putavi; quum aliis de causis, tum etiam ut animo æquiore ferrent ii, quibus nec deberetur nec liceret. Quapropter incumbe toto animo et studio omni in eam rationem qua adhuc usus es, ut eos quos tuæ fidei potestatique senatus populusque romanus commisit et credidit, diligas et omni ratione tueare, ut esse quam beatissimos velis. Quid si te sors Afris aut Hispanis aut Gallis præfecisset, immanibus ac barbaris nationibus, tamen esset humanitatis tuæ consulere eorum commodis et utilitati, salutique servire. Quum vero ei generi hominum præsimus, non modo in quo ipsa sit, sed etiam a quo ad alios pervenisse putetur humanitas, certe iis eam potissimum tribuere debemus, a quibus accepimus. Non enim me hoc jam dicere pudebit, præsertim in ea vita atque iis rebus gestis, in quibus non potest residere inertiæ aut levitatis ulla suspicio, nos ea, quæ consecuti sumus, his studiis et artibus esse adeptos,

il en coûterait à votre province, si tous ceux qui doivent représenter des jeux obtenaient de si grosses sommes, comme l'usage avait déjà commencé à s'en établir. Cependant j'ai fait cesser ici ces plaintes, par la résolution que j'ai prise et que vous connaissez : je ne sais ce qu'on en pense dans l'Asie, mais elle m'attire à Rome beaucoup de louanges et d'admiration. Les villes, comme vous savez, avaient résolu de m'élever un temple avec un monument; elles n'avaient eu pour motif que leur ardente inclination, fondée sur les grands services que je leur ai rendus et sur les bienfaits extraordinaires qu'elles ont reçus de vous. La loi permettait, par une exception, qu'on pût lever de l'argent pour un temple et pour un monument; et comme il ne devait point être employé à des usages périssables, mais à l'ornement d'un temple, il semblait que la gloire en appartînt moins à moi qu'au peuple romain, et même aux dieux immortels. Je n'ai pas laissé de refuser une proposition où ma dignité ne s'accordait pas moins avec la loi qu'avec le penchant de ceux qui m'offraient cet honneur; et de plusieurs raisons qui m'ont fait prendre ce parti, la plus forte a été l'envie de consoler par mon exemple ceux à qui la même faveur n'est pas due, et qui ne peuvent légitimement l'accepter. Attachez-vous donc de toutes vos forces à la méthode que vous avez suivie jusqu'à présent. Aimez ceux que le sénat et le peuple romain ont commis, ont confiés à votre fidélité et à votre pouvoir. Ne négligez rien pour leur conservation, et faites votre étude de les rendre heureux. Si le sort vous avait fait tomber en partage le gouvernement des Africains, des Espagnols ou des Gaulois, nations grossières et barbares, l'humanité ne vous obligerait pas moins de travailler à leur avan-

quæ sint nobis Græciæ monumentis disciplinisque tradita. Quare præter communem fidem, quæ omnibus debetur, hoc nos isti hominum generi præcipue debere videmur, ut, quorum præceptis sumus eruditi, apud eos ipsos, quod ab iis didicerimus, velimus expromere.

Atque ille quidem princeps ingenii et doctrinæ Plato, tum denique fore beatas respublicas putavit, si aut docti ac sapientes homines eas regere cœpissent; aut ii qui regerent, omne suum studium in doctrina ac sapientia collocassent. Hanc conjunctionem videlicet potestatis ac sapientiæ, saluti censuit civitatibus esse posse : quod fortasse aliquando universæ reipublicæ nostræ, nunc quidem profecto isti provinciæ contigit, ut is in ea summam potestatem haberet, cui in doctrina, cui in virtute atque humanitate percipienda, plurimum a pueritia studii fuisset, et temporis. Quare cura, ut hic annus, qui ad laborem tuum accessit, idem ad salutem Asiæ prorogatus esse videatur. Quoniam in te retinendo fuit Asia felicior quam nos in deducendo; perfice, ut lætitia provinciæ desiderium nostrum leniatur. Etenim si in promerendo, ut tibi tanti honores haberentur, quanti haud

tage et à leur conservation. Mais vous commandez à des hommes, non-seulement doux et humains, mais chez qui l'on prétend que les autres ont puisé la douceur et l'humanité. Ne sommes-nous pas obligés d'exercer sur eux des vertus qu'ils nous ont communiquées? Je n'ai pas honte de le dire, surtout lorsque ma conduite et les actions par lesquelles je me suis fait connaître ne me laissent craindre aucun soupçon d'indolence ou de légèreté; tout ce que nous avons acquis, nous le devons aux sciences et aux arts qui nous ont été transmis par les Grecs. Ainsi, avec la probité commune, dont nous sommes redevables à tout le monde, il est juste que nous étant cultivé l'esprit par les préceptes des Grecs, nous leur rendions particulièrement ce que nous avons pris d'eux.

Platon, ce chef de l'esprit et du savoir, était persuadé que les états seraient heureux s'ils étaient gouvernés par des hommes sages et savans, ou si ceux qui les gouvernent s'attachaient fortement à l'étude des sciences et de la sagesse. Il regardait ainsi l'union de la puissance et de la doctrine comme la source du salut des citoyens. Ce bonheur est peut-être arrivé quelquefois à toute la république romaine; mais votre province peut se flatter d'en jouir aujourd'hui, puisqu'elle est sous les lois d'un homme qui a donné dès son enfance beaucoup de temps et d'application à l'étude des sciences, de la politesse et de la vertu. Qu'il paraisse donc que cette année qu'on ajoute à la durée de votre travail, est une prolongation de salut pour l'Asie. Puisqu'elle a réussi plus heureusement à vous retenir, que nous dans l'espérance de vous faire rappeler, il faut que sa joie serve à diminuer notre regret : car si vous vous êtes efforcé plus que per-

scio an nemini, fuisti omnium diligentissimus, multo majorem in his honoribus tuendis adhibere diligentiam debes. Et quidem de isto genere honorum quid sentirem, scripsi ad te antea. Semper eos putavi, si vulgares essent, viles; si temporis causa constituerentur, leves: si vero (id quod ita factum est) meritis tuis tribuerentur, existimabam multam tibi in his honoribus tuendis operam esse ponendam. Quare, quoniam in istis urbibus cum summo imperio et potestate versaris, in quibus tuas virtutes consecratas et in deorum numero collatas vides; in omnibus rebus, quas statues, quas decernes, quas ages, quid tantis hominum opinionibus, tantis de te judiciis, tantis honoribus debeas, cogitabis. Id autem erit ejusmodi, ut consulas omnibus, ut medeare incommodis hominum, provideas saluti, ut te parentem Asiæ et dici et haberi velis.

Atque hic tuæ voluntati ac diligentiæ difficultatem magnam afferunt publicani : quibus si adversamur, ordinem de nobis optime meritum, et per nos cum republica conjunctum, et a nobis et a republica dijungemus. Sin autem omnibus in rebus obsequemur, funditus eos perire patiemur quorum non modo saluti, sed etiam commodis consulere debemus. Hæc est una (si vere cogitare volumus) in toto imperio tuo difficultas. Nam esse abstinentem, continere omnes cupiditates, suos coercere, juris æquabilem tenere rationem, facilem te in rebus cognoscendis, in hominibus audiendis admittendisque præbere, præclarum magis est quam difficile :

somme de mériter les honneurs extraordinaires et peut-être sans exemple qui vous ont été décernés, vous n'en devez apporter que plus de soins à les conserver. Je vous ai déjà marqué ce que je pense de cette espèce d'honneurs. Je les ai toujours crus méprisables lorsqu'ils sont trop communs, et légers, lorsqu'ils ne sont accordés qu'aux circonstances : mais s'ils se donnent au mérite, comme il est arrivé dans votre exemple, je crois qu'ils doivent être conservés avec toutes sortes de soins. Ainsi, jouissant du bonheur suprême dans les villes où vous voyez vos vertus consacrées et placées au rang des dieux, proposez-vous dans toutes vos actions ce que vous devez à l'opinion glorieuse qu'on a de vous, au jugement qu'on en a porté et aux honneurs qu'on vous a rendus. Vous vous acquitterez de cette dette en étendant vos soins à tout le monde, en remédiant aux maux de vos peuples, en veillant à leur conservation, en vous efforçant de vous faire regarder comme le père de l'Asie et d'en obtenir le nom.

Je me figure que les publicains ne sont pas un petit obstacle à de si louables intentions : prendre parti contre eux, c'est aliéner de la république et de nous un corps à qui nous avons des obligations considérables, et que nous avons attaché à la république : leur lâcher la bride aussi, c'est consentir à la ruine de ceux dont nous devons non-seulement assurer le salut, mais dont les moindres intérêts doivent nous être chers. A parler sincèrement, je ne vois que cette difficulté dans votre administration. Il est plus glorieux que difficile de savoir s'abstenir, de maîtriser toutes ses passions, de mettre un frein à celles des gens qui nous appartiennent, d'administrer la justice avec une modération constante, de

Non est enim positum in labore aliquo, sed in quadam inductione animi atque voluntate. Illa causa publicanorum, quantam acerbitatem afferat sociis, intelleximus ex civibus, qui nuper in portoriis Italiæ tollendis, non tam de portorio quam de nonnullis injuriis portitorum querebantur. Quare non ignoro quid sociis accidat in ultimis terris, quum audierim in Italia querelas civium. Hic te ita versari ut et publicanis satisfacias (præsertim publicis male redemptis) et socios perire non sinas, divinæ cujusdam virtutis esse videtur. Ac primum Græcis, id quod acerbissimum est, quod sunt vectigales, non ita acerbum videri debet; propterea quod sine imperio populi romani, suis institutis, per se ipsi ita fuerunt. Nomen autem publicani aspernari non possunt, qui pendere ipsi vectigal sine publicano non potuerunt, quod iis æqualiter Sylla descripserat. Non esse autem leniores in exigendis vectigalibus Græcos quam nostros publicanos, hinc intelligi potest, quod Caunii nuper, omnesque ex insulis, quæ erant ab Sylla Rhodiis attributæ, confugerunt ad senatum, nobis ut potius vectigal quam Rhodiis penderent. Quare nomen publicani neque ii debent horrere, qui semper vectigales fuerunt, neque ii aspernari qui per se pendere vectigal non potuerunt; neque ii recusare qui postulaverunt. Simul et illud Asia cogitet, nullam a se neque belli externi, neque discordiarum domesticarum calamitatem abfuturam fuisse, si hoc imperio non teneretur. Id autem imperium quum retineri sine vectigalibus nullo modo possit, æquo animo parte aliqua

montrer de la facilité dans la discussion des affaires, dans les audiences et dans l'accueil qu'on fait à ceux qui ont quelque rapport à nous; il faut, pour cela, moins de travail que de disposition naturelle et de bonne intention. Mais je juge des mortifications que nos alliés reçoivent des publicains par les derniers mouvemens de nos citoyens, qui, lorsqu'il était question d'abolir les péages d'Italie, se plaignirent moins des péages mêmes que de divers outrages des péagers. Après avoir entendu les plaintes des citoyens en Italie, je ne puis ignorer de quelle manière on traite nos alliés à l'extrémité de l'empire. Il semble ici que, pour satisfaire tout à la fois les publicains, surtout dans un bail qui leur est si désavantageux, et pour empêcher la ruine des alliés, il ne faut pas moins qu'une vertu divine. Premièrement, les Grecs ne doivent pas supporter les impôts avec autant d'impatience qu'ils en font paraître, puisque avant leur dépendance de l'empire romain, l'usage en était établi parmi eux. Il ne faut pas non plus que le nom de publicain leur paraisse si méprisable; car ont-ils pu, sans le ministère d'un publicain, payer le tribut que Sylla leur avait imposé, quoique la répartition en fût égale? Il paraît même que les Grecs ne lèvent pas les impôts avec plus de ménagemens que nos publicains, puisque les Cauniens et tous les habitans des îles que Sylla avait renfermées dans le département de Rhodes, eurent recours au sénat pour obtenir que leur paiement se fît directement à nous plutôt qu'aux Rhodiens. Ainsi ce n'est point à ceux qui ont toujours été chargés d'impôts à marquer tant d'horreur pour le nom de publicain; ni à ceux qui n'ont pu se passer du secours des publicains, à les mépriser; ni à ceux enfin qui en ont

suorum fructuum, pacem sibi sempiternam redimat atque otium.

Quod si genus ipsum et nomen publicani non iniquo animo sustinebunt; poterunt iis, consilio et prudentia tua, reliqua videri minora. Possunt in pactionibus faciendis, non legem spectare censoriam, sed potius commoditatem conficiendi negotii et liberationem molestiæ. Potes etiam tu id facere, quod et fecisti egregie, et facis, ut commemores quanta sit in publicanis dignitas, quantum nos illi ordini debeamus; ut remoto imperio ac vi potestatis et fascium, publicanos quum Græcis gratia atque auctoritate conjungas. Sed et ab iis, de quibus optime tu meritus es, et qui tibi omnia debent, hoc petas; ut facilitate sua, nos eam necessitudinem, quæ est nobis cum publicanis, obtinere et conservare patiantur. Sed quid ego te hæc hortor, quæ tu non modo facere potes tua sponte, sine cujusquam præceptis, sed etiam magna jam ex parte perfecisti? Non enim desistunt nobis agere quotidie gratias honestissimæ et maximæ societates; quod quidem mihi idcirco jucundius est, quod idem faciunt Græci. Difficile est autem ea quæ commodis, utilitate, et natura diversa sunt, voluntate conjungere. At ea quidem, quæ supra scripta sunt, non ut te instituerem scripsi (neque enim prudentia tua cujusquam

demandé volontairement au sénat, à les refuser. Que l'Asie fasse attention d'ailleurs qu'il n'y a point de guerre extérieure ni de mouvemens domestiques auxquels elle ne fût exposée, si elle n'était soumise à notre empire; et puisque cet empire ne peut se soutenir que par le moyen des impôts, elle doit acheter sans regret, de quelque partie de ses revenus, le bonheur d'une tranquillité perpétuelle.

Dès qu'ils souffriront sans peine le nom de publicain et la nature de cet office, votre prudence et vos ménagemens leur rendront le reste plus supportable. Ils peuvent, dans leurs conventions, considérer moins la loi des censeurs que les facilités qu'on a voulu leur donner pour terminer les affaires et pour sortir d'embarras. Il est à propos aussi de leur représenter, comme vous avez toujours fait et comme vous faites encore, quelle est la dignité des publicains, et combien nous avons d'obligations à cet ordre. Ainsi, sans employer votre autorité, ni la violence du pouvoir et des faisceaux, vous parviendrez à mettre la paix et la bonne intelligence entre les publicains et les Grecs. Ne manquez point aussi d'engager ceux que vous avez obligés et qui vous doivent tout, à contribuer par leur facilité au soutien de la liaison que nous avons avec les publicains. Mais pourquoi vous exhorter à ce que vous pouvez faire de vous-même sans le secours d'aucun précepte, et à ce que vous avez déja fait presque sans exception? D'honnêtes et nombreuses compagnies de publicains ne cessent pas tous les jours de m'en remercier; et j'en ai d'autant plus de joie, que les Grecs ne me font pas moins de remercîmens. Mais je conviens qu'il est difficile d'accorder d'inclination ceux dont les intérêts, les avantages et le caractère même sont si op-

præcepta desiderat); sed me in scribendo commemoratio tuæ virtutis delectavit: quanquam in his litteris longior fui, quam aut vellem, aut quam me putavi fore.

Unum est, quod tibi ego præcipere non desinam; neque te patiar (quantum in me erit) cum exceptione laudari. Omnes enim qui istinc veniunt, ita de tua virtute, integritate, humanitate commemorant, ut in tuis summis laudibus excipiant unam iracundiam: quod vitium, quum in hac privata quotidianaque vita levis esse animi atque infirmi videtur: tum vero nihil est tam deforme quam ad summum imperium etiam acerbitatem naturæ adjungere. Quare illud non suscipiam, ut, quæ de iracundia dici solent a doctissimis hominibus, ea tibi nunc exponam, quum et nimis longus esse nolim et ex multorum scriptis ea facile possis cognoscere; quod est epistolæ proprium, ut is ad quem scribitur, de iis rebus quas ignorat, certior fiat, prætermittendum esse non puto. Sed ad nos omnes fere deferunt, nihil, quum absit iracundia, te fieri posse jucundius: sed quum te alicujus improbitas perversitasque commoverit, sic te animo incitari ut ab omnibus tua desideretur humanitas. Quare quum in eam rationem vitæ nos non tam cupiditas quædam gloriæ quam res ipsa ac fortuna deduxit, ut sempiternus sermo hominum de nobis futurus sit; caveamus quantum efficere et consequi possumus, ut ne quid in nobis insigne vitium fuisse dicatur. Neque ego nunc hoc contendo, quod fortasse quum in omni natura, tum jam

posés. Encore une fois, ce n'est pas l'envie de vous instruire qui m'a fait entrer dans ce détail; votre prudence n'a pas besoin d'instructions : mais j'ai pris plaisir à retracer l'image de votre vertu, et je ne me reproche que d'avoir été plus long que je ne le voulais et que je ne l'avais prévu.

Il n'y a qu'un point sur lequel je ne cesserai pas de vous donner mes avis, parce qu'autant qu'il me sera possible je ne souffrirai point que votre éloge reçoive des exceptions. En louant beaucoup votre vertu, votre intégrité, votre humanité, tous ceux qui arrivent ici n'exceptent du témoignage qu'ils vous rendent, que la seule colère. Si dans le commerce même de la vie privée ce vice est une marque de légèreté et de faiblesse, il faut avouer que rien n'est si difforme dans l'exercice du pouvoir absolu. Je n'entreprends point de vous rapporter là-dessus tout ce que les savans ont pensé : ce détail serait infini, et vous n'avez qu'à jeter les yeux sur leurs ouvrages. Je me borne à l'office d'une lettre, qui est d'informer ceux à qui l'on écrit de ce qu'ils ignorent. Tout le monde nous rapporte que rien n'est plus aimable que vous, lorsque vous n'êtes point dominé par la colère; mais qu'aussitôt que la méchanceté et la mauvaise foi de quelqu'un ont allumé votre bile, vous devenez si furieux qu'on ne vous reconnaît plus. Songez, mon cher Quintus, que c'est moins une passion déréglée pour la gloire, que le cours de notre fortune et les circonstances des affaires, qui nous ont engagés dans une carrière où nous devons nous attendre qu'on ne cessera jamais de parler de nous, et prenons garde, autant que nous le pouvons, qu'on n'ait point de vice trop remarquable à nous reprocher. Je ne prétends point qu'on

in nostra ætate difficile est, mutare animum, et si quid est penitus insitum moribus, id subito evellere : sed te illud admoneo, ut, si hoc plene vitare non potes, quod ante occupatus animus iracundia quam providere ratio potuit ne occuparetur ; ut te ante compares quotidieque meditere, resistendum esse iracundiæ; quumque ea maxime animum moveat, tum tibi esse diligentissime linguam continendam : quæ quidem mihi virtus non interdum minor videtur quam omnino non irasci. Nam illud non solum est gravitatis, sed nonnumquam etiam lentitudinis : moderari vero et animo et orationi quum sis iratus, aut etiam tacere et tenere in sua potestate motum animi et dolorem, etsi non est sapientiæ, tamen est non mediocris ingenii. Atque in hoc genere multo te esse jam commodiorem mitioremque nuntiant. Nullæ tuæ vehementiores animi concitationes, nulla maledicta ad nos, nullæ contumeliæ perferuntur : quæ quum abhorrent a litteris, ab humanitate, tum vero contraria sunt imperio ac dignitati. Nam si implacabiles iracundiæ sint, summa est acerbitas : sin autem exorabiles, summa levitas; quæ tamen, ut in malis, acerbitati anteponenda est. Sed quoniam primus annus habuit de hac reprehensione plurimum sermonis, credo propterea quod tibi hominum injuriæ, quod avaritiæ, quod insolentia præter opinionem accidebat et intolerabilis videbatur : secundus autem multo lenior, quod et consuetudo et ratio et (ut ego arbitror) meæ quoque litteræ te patientiorem lenioremque fecerunt : tertius annus ita esse debet emendatus, ut ne minimam quidem rem quisquam possit ullam reprehendere.

puisse changer de caractère, ni se défaire tout d'un coup de ses anciennes habitudes; j'en connais la difficulté, surtout à notre âge : mais si la colère est plus prompte à s'emparer de votre âme, que votre raison à l'arrêter, je vous exhorte à vous fortifier d'avance, en méditant tous les jours qu'il faut résister à la colère, et, ce qui est quelquefois aussi difficile que de la vaincre, que c'est dans ses accès les plus violens que vous devez apporter plus de soin à contenir votre langue. La gravité seule, et quelquefois la lenteur d'esprit suffisent pour vaincre la colère : mais se rendre maître de son esprit et de sa langue dans la chaleur de l'emportement, être capable de se taire et de faire violence à l'impétuosité de ses mouvemens, c'est l'effet, sinon d'une parfaite sagesse, du moins d'une force d'esprit extraordinaire. On nous assure que vous avez déjà pris beaucoup sur vous-même, et nous n'entendons plus parler ni de ces violentes agitations, ni de ces discours injurieux et de ces outrages, qui sont aussi contraires à la dignité du commandement, qu'incompatibles avec la politesse et les lettres humaines. La colère, quand elle est implacable, marque dans l'âme un excès de dureté : elle marque de la légèreté, si elle est facile à s'apaiser. J'aimerais mieux néanmoins le dernier de ces deux vices, parce qu'entre deux maux il faut préférer le moindre. Pendant votre première année on vous a fait là-dessus bien des reproches, et je m'imagine que, si vous y avez donné occasion, c'est que les injustices des hommes, leur insolence, leur avarice, qui étaient pour vous des choses nouvelles, vous semblaient insupportables. Vous avez paru plus doux l'année suivante, parce que l'expérience, la raison et même mes lettres vous ont rendu plus patient. Mais vous devez être si parfaitement cor-

Ac jam hoc loco non hortatione, neque præceptis, sed precibus tecum fraternis ago; totum ut animum, curam, cogitationemque tuam ponas in omnium laude undique colligenda. Quod si in mediocri statu sermonis ac prædicationis nostræ res essent; nihil abs te eximium, nihil præter aliorum consuetudinem postularetur: nunc vero propter earum rerum in quibus versati sumus, splendorem et magnitudinem, nisi summam laudem ex ista provincia assequimur, vix videmur summam vituperationem posse vitare. Ea nostra ratio est, ut omnes boni quum faveant, tum etiam a nobis omnem diligentiam virtutemque et postulent et expectent: omnes autem improbi (quod cum iis bellum suscepimus sempiternum) vel minima re ad reprehendendum contenti esse videantur. Quare quoniam ejusmodi theatrum tuis virtutibus est datum, celebritate refertissimum, magnitudine amplissimum, judicio eruditissimum, natura autem ita resonans, ut usque Romam significationes, vocesque referantur: contende quæso atque elabora, non modo ut his rebus dignus fuisse, sed etiam ut illa omnia tuis artibus superasse videare. Et quoniam mihi casus urbanam in magistratibus administrationem reipublicæ, tibi provincialem dedit, si mea pars nemini cedit, fac ut tua ceteros vincat. Simul et illud cogita, nos non de reliqua et sperata gloria jam laborare, sed de parta dimicare: quæ quidem non tam expetenda nobis fuit quam tuendam est. Ac si mihi quidquam esset abs te separatum, nihil amplius

rigé dans votre troisième année, qu'on vous trouve irréprochable.

Ce ne sont plus ici des exhortations ni des préceptes; ce sont les instances d'un frère, qui vous conjure d'apporter tous les efforts de votre âme, tous vos soins, toutes vos pensées à mériter de tous côtés des éloges. Si notre situation ne nous attirait qu'une réputation ordinaire, on ne vous demanderait rien qui surpassât l'usage et les exemples communs : mais dans la splendeur où nous sommes, après nous être distingués dans les plus grandes affaires, je ne sais s'il y a quelque tempérament à espérer pour votre administration, entre beaucoup de gloire ou beaucoup de blâme. Nous devons compter que tous les honnêtes gens nous favorisant de leur estime, ils exigent, et ils attendent de nous de la diligence et de la vertu; et que les méchans, parce que nous leur avons déclaré une guerre éternelle, prendront occasion de nos moindres défauts pour exercer leur censure. Ainsi, puisque le champ qu'on a donné à vos vertus est un théâtre célèbre, vaste, éclairé, et si retentissant, que le bruit s'en répand jusqu'à Rome, efforcez-vous, je vous conjure, n'épargnez rien pour paraître digne d'une si belle carrière, et supérieur même à votre objet par votre mérite et vos soins. Le sort, qui a réglé notre partage, m'a chargé d'une partie de l'administration dans la magistrature de Rome, tandis qu'il vous a donné le même soin dans les provinces. Si dans mon rôle je ne suis inférieur à personne, il faut que dans le vôtre vous l'emportiez sur tout le monde. Souvenez-vous aussi que l'objet de notre travail n'est plus une gloire en espérance qui nous reste à mériter : nous l'avons acquise, il est question de la défendre; et nous n'avons pas eu tant de raison de la souhaiter. Si

desiderarem hoc statu, qui mihi jam partus est. Nunc vero res sic sese habet, ut nisi omnia tua facta atque dicta nostris rebus istinc respondeant, ego me meis tantis laboribus tantisque periculis, quorum tu omnium particeps fuisti, nihil consecutum putem. Quod si ut amplissimum nomen consequeremur unus præter ceteros adjuvisti, certe idem, ut id retineamus, præter ceteros elaborabis. Non est tibi his solis utendum existimationibus ac judiciis, qui nunc sunt, hominum; sed iis etiam qui futuri sunt: quanquam illorum erit verius judicium, obtrectatione et malevolentia liberatum. Denique illud etiam debes cogitare, non te tibi solum gloriam quærere; quod si esset, tamen non negligeres; præsertim quum in amplissimis monumentis consecrare voluisses memoriam nominis tui: sed ea tibi est communicanda mecum, prodenda liberis nostris. In quo cavendum est, ne, si negligentior fueris, non solum tibi parum consuluisse, sed etiam tuis invidisse videaris. Atque hæc non eo dicuntur, ut te oratio mea dormientem excitasse, sed potius ut currentem incitasse videatur. Facies enim perpetuo, quæ fecisti, ut omnes æquitatem tuam, temperantiam, sev[illegible]itatem, integritatemque laudent. Sed me quædam tenet, propter singularem amorem, infinita in te aviditas gloriæ. Quanquam illud existimo, quum jam tibi Asia, sicut unicuique sua domus, nota esse debeat: quum ad tuam summam prudentiam tantus usus accesserit: nihil esse, quod ad laudem attineat, quod non tu optime perspicias, et tibi non, sine cujusquam hortatione, in mentem veniat quotidie. Sed ego, qui, quum tua lego, te audire, et qui,

j'avais quelque chose qui ne me fût pas commun avec vous, mes désirs se borneraient à la possession de l'état où je me suis élevé; mais nos intérêts sont si mêlés, que si du lieu où vous êtes vos actions et vos discours ne répondaient point aux miens, je croirais n'avoir rien acquis par tant de travaux et de dangers, que vous avez partagés avec moi. Après avoir servi plus que tous les autres à nous faire une réputation brillante, vous êtes obligé de faire plus aussi pour la conserver : et ce n'est pas seulement l'estime et l'approbation de notre siècle, c'est celle des siècles futurs que vous devez vous proposer; d'autant plus qu'étant purgé de la malignité et de l'envie, leur jugement sera moins sujet à l'erreur. Enfin, souvenez-vous aussi que vous ne travaillez pas pour votre seule gloire (quoiqu'il ne vous soit pas permis de la négliger, surtout depuis que vous avez voulu perpétuer votre mémoire par des monumens fort glorieux), mais que vous devez me la communiquer et la transmettre à nos enfans : la négliger, c'est non-seulement vous manquer à vous-même, mais ravir à votre famille un droit qui lui appartient. Loin de vous croire endormi et de vouloir vous réveiller par mes instances, je ne pense qu'à vous exciter dans votre course. Vous ne vous démentirez pas, vous ferez toujours admirer votre équité, votre tempérance, la sévérité de votre justice et votre intégrité : mais la tendresse que j'ai pour vous m'inspire une espèce d'avidité infinie pour votre gloire. Au reste, vous devez connaître à présent l'Asie, comme on connaît sa propre maison. Avec tant d'expérience, jointe aux lumières de votre sagesse, je suis persuadé que vous n'ignorez rien qui appartienne à la gloire, et que vous n'avez pas besoin d'exhortation pour vous rappeler tous les jours ces

quum ad te scribo tecum loqui videor, idcirco et tua longissima quoque epistola maxime delector, et ipse in scribendo sæpe sum longior. Illud te ad extremum et oro et hortor, ut tanquam poetæ boni, et actores industrii solent, sic tu in extrema parte, et conclusione muneris ac negotii tui, diligentissimus sis : ut hic tertius annus imperii tui, tanquam tertius actus, perfectissimus atque ornatissimus fuisse videatur. Id facillime facies, si me cui semper uni magis quam universis, placere voluisti, tecum semper esse putabis, et omnibus iis rebus quas dices aut facies interesse. Reliquum est ut te orem, ut valetudini tuæ, si me et tuos omnes valere vis, diligentissime servias.

## EPISTOLA XXX.

(ad Att., II, 4.)

Scrib. in Tusculano A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Fecisti mihi pergratum, quod Serapionis ad me librum misisti : ex quo quidem ego, quod inter nos liceat dicere, millesimam partem vix intelligo. Pro eo tibi præsentem pecuniam solvi imperavi; ne tu expensum muneribus ferres.

At quoniam nummorum mentio facta est, amabo te, cura, ut cum Titinio, quoquo modo poteris transigas. Si in eo, quod ostenderat, non stat; mihi maxime

idées. Mais moi, qui crois vous entendre quand je lis vos lettres, et vous parler lorsque je vous écris, celles que je reçois avec plus de plaisir sont toujours les plus longues, et j'oublie souvent que les miennes peuvent l'être trop. Je finis par une prière, que vous regarderez aussi comme une exhortation. A l'exemple des bons poètes et des habiles acteurs, recueillez toutes vos forces pour la dernière partie et pour la conclusion de votre rôle et de votre ouvrage, afin qu'il ne manque rien à la perfection et à la gloire de votre troisième année, comme à celle d'un troisième acte. C'est à quoi vous réussirez aisément, si, avec le désir particulier que vous avez toujours eu de me plaire, vous vous imaginez que vous m'avez continuellement avec vous, et que je suis sans cesse témoin de vos actions et de vos discours. Il ne me reste qu'à vous prier de prendre soin de votre santé, si vous vous intéressez à la mienne et à celle de tous ceux qui vous appartiennent.

## LETTRE XXX.

De Tusculum, an de Rome 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer le livre de Sérapion; je vous dirai entre nous que je n'en entends pas la millième partie. J'ai ordonné qu'on vous le payât comptant, de peur que vous ne le mettiez sur vos livres de compte, parmi les présens que vous faites.

Mais, à propos d'argent, finissez, je vous prie, à quelque prix que ce soit, avec Titinius. S'il ne veut pas s'en tenir aux conditions du marché, je suis fort d'avis de

placet, ea, quæ male empta sunt, reddi, si voluntate Pomponiæ fieri poterit: si ne id quidem, nummi potius reddantur, quam ullus sit scrupulus. Valde hoc velim ante quam proficiscare, amanter, ut soles, diligenterque conficias.

Clodius, ergo, ut ais, ad Tigranem? velim Sceptii conditione: sed facile patior. Accomodatius enim nobis erit ad liberam legationem tempus illud quum et Quintus noster jam, ut speramus, in otio consederit, et iste sacerdos Bonæ Deæ cujusmodi futurus sit sciemus. Interea quidem cum Musis nos delectabimus animo æquo, immo vero etiam gaudenti, ac libenti. Neque mihi unquam veniet in mentem Crasso invidere, neque pœnitere, quod a me ipse non desciverim.

De geographia dabo operam ut tibi satisfaciam : sed nihil certi polliceor. Magnum opus est; sed tamen, ut jubes, curabo, ut hujus peregrinationis aliquod tibi opus exstet.

Tu quidquid indagaris de republica et maxime quos consules futuros putes, facito ut sciam : tametsi minus sum curiosus. Statui enim nihil jam de republica cogitare.

Terentiæ saltum perspeximus. Quid quæris? præter quercum Dodonæam nihil desideramus, quo minus Epirum ipsam possidere videamur.

Nos circiter kalend. aut in Formiano erimus, aut in Pompeiano. Tu, si in Formiano non erimus, si nos amas,

lui rendre ce qu'on a acheté trop cher, pourvu toutefois que votre sœur y consente; sinon, j'aime mieux qu'on lui donne quelque chose de plus, pour ne point laisser de queue à cette affaire : je voudrais bien qu'avant de partir, vous la terminassiez avec cette affection et cette exactitude qui vous sont ordinaires.

Clodius va donc en ambassade chez Tigrane; je voudrais qu'il y eût le destin de Sceptius; mais je m'en console. Il vaut mieux que j'attende, pour me faire donner une légation libre, que mon frère soit venu de son gouvernement, comme je l'espère, et que l'on puisse savoir ce que prétend faire ce nouveau sacrificateur de la Bonne-Déesse. En attendant, je me divertirai avec les muses, non-seulement sans inquiétude, mais avec joie : il ne me viendra point dans l'esprit de porter envie à Crassus, et je ne me repentirai jamais de ne m'être point démenti.

Je tâcherai de vous contenter sur cette géographie; je ne vous en réponds pas néanmoins, c'est un grand ouvrage; mais, puisque vous le voulez, il faudra tâcher de vous faire voir quelque production de ma campagne.

Mandez-moi tout ce que vous pourrez découvrir des affaires de l'état, et principalement quels consuls vous croyez que nous aurons, quoique je devienne tous les jours moins curieux là-dessus; car j'ai résolu de ne plus m'occuper de ce qui regarde le gouvernement.

Nous avons été voir la forêt qui appartient à ma femme; l'auriez-vous cru? S'il y avait seulement quelques chênes comme ceux de Dodone, nous n'envierions point votre Épire.

Nous serons à Formies ou à Pompéii vers le commencement du mois prochain. Si vous ne nous trouvez

in Pompeianum venito. Id et nobis erit perjucundum, et tibi non sane devium.

De muro imperavi Philotimo ne impediret, quo minus id fieret, quod tibi videretur. Censeo tamen adhibeas Vettium. His temporibus, tam dubia vita optimi cujusque, magni æstimo unius æstatis fructum palestræ Palatinæ, sed ita tamen, ut nihil minus velim, quam Pomponiam, et puerum versari in timore ruinæ.

## EPISTOLA XXXI.

(ad Att., II, 5.)

Scrib. in villa prope Antium, A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Cupio equidem, et jam pridem cupio Alexandriam, reliquamque Ægyptum visere, et simul ab hac hominum satietate nostri discedere, et cum aliquo desiderio reverti? Sed hoc tempore, et his mittentibus Αἰδέομαι Τρῶας, καὶ Τρωάδας ἑλκεσιπέπλους. Quid enim nostri optimates, si qui reliqui sunt, loquentur? an me aliquo præmio de sententia esse deductum? Πολυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει. Cato ille noster, qui mihi unus est pro centum millibus. Quid vero historiæ de nobis ad annos DC prædicarint? Quas quidem ego multo magis vereor, quam eorum hominum qui hodie vivunt, rumusculos. Sed opinor, excipiamus, et exspectemus. Si enim deferetur, erit quædam nostra potestas, et tum deliberabimus. Etiam est in non acci-

pas à Formies, je vous prie instamment de venir jusqu'à Pompéii; cela me fera un très-grand plaisir, et ne vous détournera guère.

J'ai ordonné à Philotime de laisser faire cette muraille comme vous le trouverez à propos : je suis pourtant d'avis que vous y appeliez Vettius. Dans ce temps où les bons citoyens ont si fort à craindre pour leur vie, je compte pour beaucoup de pouvoir encore, pendant un été, voir de ma maison les exercices du mont Palatin : mais en donnant ce plaisir à votre sœur et à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sûreté.

## LETTRE XXXI.

De sa maison de campagne près d'Antium, an de Rome 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Il est vrai que j'ai envie depuis long-temps de voir Alexandrie et le reste de l'Égypte. Aussi bien ne serais-je pas fâché de quitter ce pays-ci, où l'on est las de moi, et où mon absence pourrait me faire souhaiter. Mais, dans la conjoncture présente, quand je considère qui sont ceux à qui il faudrait que j'en eusse obligation, je me dis comme Hector : *Que penserait de moi tout ce qu'il y a dans la ville de plus considérable de l'un et de l'autre sexe?* En effet, que ne diraient point nos gens de bien, s'il en reste encore? que j'ai sacrifié les intérêts de la république pour obtenir cette grâce. *Polydamas serait le premier à me le reprocher :* je veux parler de notre Caton, dont le jugement me tient lieu de cent mille autres. Que diraient de moi les histoires et la postérité?

piendo non nulla gloria. Quare si quid Θεοφανὴς tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris.

De istis rebus exspecto tuas litteras : quid Arrius narret; quo animo se destitutum ferat; ecqui consules parentur; utrum, ut populi sermo, Pompeius, et Crassus; an, ut mihi scribitur, cum Gabinio Servius Sulpicius : et num quæ novæ leges : et, num quid novi omnino : et quoniam Nepos proficiscitur, cuinam Auguratus deferatur : quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide levitatem meam. Sed quid ego hæc, quæ cupio deponere, et toto animo, atque omni cura φιλοσοφεῖν? sic, inquam, in animo; etsi vellem ab initio. Nunc vero, quoniam, quæ putavi esse præclara, expertus sum, quam essent inania, cum omnibus Musis rationem habere cogito.

Tu tamen de Curtio ad me rescribe certius; et, num quis in ejus locum paretur; et, quid de P. Clodio fiat : et omnia, quemadmodum polliceris, ἐπὶ σχολῆς scribe; et, quo die Roma te exiturum putes, velim ad me scribas; ut certiorem te faciam, quibus in locis futurus sim; epistolamque statim des de iis rebus, de quibus ad te scripsi. Valde enim exspecto tuas litteras.

ce que je crains bien plus que tous les murmures de ceux qui vivent à présent. Je crois donc qu'il est plus à propos d'attendre, et de les voir venir. Si l'on m'offre cet emploi, je serai le maître ou de l'accepter, ou de le refuser; je verrai alors ce que j'aurai à faire, et il sera toujours honorable pour moi de le refuser. Ainsi, en cas que Théophane vous en parle, ne rejetez pas tout-à-fait sa proposition.

J'attends vos nouvelles sur tout ce qui se passe à Rome. Que dit Arrius? Est-il bien piqué de se voir abandonné? Quels consuls nous destine-t-on? Est-ce Pompée et Crassus, comme le dit le peuple; ou, comme on me l'écrit, Gabinius et Servius Sulpicius? Ne parle-t-on point de lois nouvelles? Enfin, n'y a-t-il rien de nouveau? Et puisque Népos s'en va, pour qui sera la place d'augure de son frère? C'est le seul endroit par où ceux qui gouvernent pourraient me tenter, je vous avoue ma faiblesse. Mais, après tout, pourquoi rechercherais-je de nouveaux honneurs, moi qui veux renoncer à toute ambition, et ne plus penser qu'à philosopher? J'y pense tout de bon, et je voudrais y avoir pensé plus tôt; mais enfin, puisque l'expérience m'a fait connaître que ce que je croyais si merveilleux, n'est que vanité, je ne veux plus de commerce qu'avec les Muses.

Ne laissez pas de m'informer plus particulièrement de ce qui regarde Curtius; si l'on destine sa place à quelqu'un? et que deviendra Clodius? Enfin, écrivez-moi à votre commodité tout ce qu'il y aura de nouveau, comme vous me le promettez. Mandez-moi quel jour vous croyez partir de Rome, afin que je vous marque où je serai alors. Faites-moi réponse au plus tôt; j'attends de vos nouvelles avec impatience.

## EPISTOLA XXXII.

(ad Att., II, 6.)

**Scrib. in Antiati, A. V. C. 694.**

CICERO ATTICO SAL.

Quod tibi superioribus litteris promiseram, fore, ut opus exstaret hujus peregrinationis; nihil jam magnopere confirmo. Sic enim sum complexus otium, ut ab eo divelli non queam. Itaque aut libris me delecto, quorum habeo Antii festivam copiam : aut fluctus numero. Nam ad lacertos captandos tempestates non sunt idoneæ. A scribendo prorsus abhorret animus. Etenim γεωγραφικὰ, quæ constitueram, magnum opus est : ita valde Eratosthenes, quem mihi proposueram, a Serapione et ab Hipparcho reprehenditur. Quid censes, si Tyrannio accesserit? et hercule sunt res difficiles ad explicandum, et ὁμοειδεῖς : nec tam possunt ἀνθηρογραφεῖσθαι quam videbatur : et, quod caput est, mihi quævis satis justa causa cessandi est. Quin etiam dubitem, an hic, an Antii considam, et hoc tempus omne consumam : ubi quidem ego mallem duumvirum, quam Romæ me fuisse. Tu vero sapientior Buthroti domum parasti. Sed, mihi crede, proxima est illi municipio hæc Antiatium civitas. Esse locum tam prope Romam, ubi multi sint, qui Vatinium nunquam viderint? ubi nemo sit, præter me, qui quemquam ex xx viris vivum et salvum velit? ubi me interpellet nemo, diligant omnes? hic nimirum πολιτευτέον. Nam istic non solum non licet, sed etiam tædet. Itaque ἀνέκδοτα, quæ tibi uni legamus, Theo-

## LETTRE XXXII.

**Près d'Antium, an de Rome 694.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous avais promis dernièrement que vous verriez quelque production de ma campagne, mais je ne vous en réponds plus. Je me suis tellement dévoué à la paresse, que je ne saurais m'en détacher. Je me divertis donc avec mes livres, car j'en ai un assez bon nombre à Antium, où je m'amuse à compter les vagues, le temps n'étant pas bon pour la pêche. Mais, pour composer, je ne saurais m'y mettre. Cette géographie que j'avais projetée, est une grande entreprise. Eratosthène que je voulais suivre, est contredit à tout moment par Sérapion et par Hipparchus. Que serait-ce si Tyrannion se mettait de la partie? Certainement c'est une matière difficile à débrouiller, trop uniforme, et moins susceptible d'ornemens que je ne pensais; et par-dessus tout cela, toute raison m'est bonne pour ne rien faire.

Je ne sais même si je ne m'établirai point ici ou à Antium, pour y passer le reste de cette malheureuse année. Je sais bien du moins que j'aimerais mieux y avoir été duumvir, que consul à Rome. Vous avez été encore plus habile de vous aller établir à Buthrote. Je vous assure néanmoins qu'Antium en approche plus que vous ne pensez. Le croiriez-vous, qu'il se trouvât si près de Rome un lieu où il y a mille gens qui n'ont jamais vu Vatinius; où il n'y a que moi qui ne voulût pas voir noyer les vingt commissaires de la loi agraire; où personne ne m'impor-

pompino genere, aut etiam asperiore multo, pangentur. Neque aliud jam quidquam πολιτεύομαι, nisi odisse improbos, et id ipsum nullo cum stomacho, sed potius cum aliqua scribendi voluptate.

Sed ut ad rem, scripsi ad quæstores urbanos de Quinti fratris negotio. Vide, quid narrent; ecqua spes sit denarii, an cistophoro Pompeiano jaceamus. Præterea de muro statue quid faciendum sit. Aliud quid? etiam. Quando te proficisci istinc putes, fac ut sciam.

## EPISTOLA XXXIII.

(ad Att., II, 7.)

Scrib. in Antiati A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

De geographia etiam atque etiam deliberabimus. Orationes autem me duas postulas : quarum alteram non libebat mihi scribere, quia abscideram : alteram, ne laudarem eum, quem non amabam. Sed id quoque videbimus. Denique aliquid exstabit; ne tibi plane cessasse videamur.

De Publio quæ ad me scribis, sane mihi jucunda sunt: eaque etiam velim, omnibus vestigiis indagata, ad me afferas, quum venies; et interea scribas, si quid intelliges,

tune; où tout le monde m'aime? C'est ici un véritable endroit pour traiter de politique. A Rome, je ne le puis, ni je ne le veux. Je m'en vais donc écrire des anecdotes, que je ne ferai voir qu'à vous, aussi satiriques et beaucoup plus que l'histoire de Théopompe. Toute ma politique se réduit à présent à haïr les méchans; encore n'est-ce pas une indignation qui m'inquiète et qui m'afflige; j'en tirerai parti, au contraire, par le plaisir que j'aurai à écrire contre eux.

Mais, pour parler d'affaires, j'ai écrit de celle de mon frère aux questeurs de la ville. Voyez ce qu'ils diront; s'il y a quelque espérance qu'ils nous paient à Rome, ou s'il faudra se contenter des monnaies d'Asie. Réglez aussi ce qu'il y a à faire pour cette muraille. Qu'ai-je encore à vous dire? mandez-moi quand vous comptez de partir.

## LETTRE XXXIII.

**Près d'Antium, an de Rome 694.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je penserai tout à loisir à cette géographie. Des deux harangues que vous me demandez, je n'ai guère envie de refaire l'une, que j'ai déchirée, ni de laisser paraître l'autre, où je louais un homme dont je ne suis pas content; mais j'y penserai aussi. Enfin, je ferai quelque chose, de peur que vous ne me croyiez tout-à-fait paresseux.

Ce que vous me mandez de Clodius, me fait un grand plaisir. Tâchez, je vous prie, d'approfondir cette affaire, et d'en découvrir le fin, pour m'en instruire quand vous

aut suspicabere: et maxime de legatione quid sit acturus. Equidem ante quam tuas legi litteras, hominem ire cupiebam; non me hercule, ut differrem cum eo vadimonium (nam mira sum alacritate ad litigandum); sed videbatur mihi, si quid esset in eo populare, quod plebeius factus esset, id amissurus. Quid enim ad plebem transisti? ut Tigranem ires salutatum? Narra mihi, reges Armenii patricios salutare non solent? quid quæris? acueram me ad exagitandam hanc ejus legationem. Quam si ille contemnit, et si, ut scribis, bilem id commovet latoribus, et auspicibus legis curiatæ, spectaculum egregium. Hercule, verum ut loquamur, subcontumeliose tractatur noster Publius: primum, qui quum in domo Cæsaris quondam unus vir fuerit, nunc ne in viginti quidem esse potuerit: deinde, alia legatio dicta erat, alia data est; illa opima ad exigendas pecunias Druso, ut opinor, Pisaurensi, an epuloni Vatinio reservatur: hæc jejuna, tabellarii legatio datur ei, cujus tribunatus ad istorum tempora reservatur. Incende hominem, amabo te, quod potest. Una spes est salutis, istorum inter istos dissensio, cujus ego quædam initia sensi ex Curione. Jam vero Arrius consulatum sibi ereptum fremit. Megabocchus, et hæc sanguinaria juventus inimicissima est. Accedat vero, accedat etiam ista rixa auguratus. Spero me præclaras de istis rebus epistolas ad te sæpe missurum. Sed illud, quid sit, scire cupio, quod jacis obscure, jam etiam ex ipsis quinqueviris loqui quosdam. Quidnam id est? si est enim aliquid, plus est boni, quam putaram. Atque hæc, sic velim existimes non me abs te *κατὰ τὸ πρακτικὸν* quærere; quod gestiat animus aliquid agere in republica. Jam pri-

viendrez ici. Et mandez-moi, en attendant, tout ce que vous en pourrez apprendre ou deviner, surtout s'il acceptera cette ambassade. Avant que j'eusse lu votre lettre, je le souhaitais. Non pas assurément que je craigne d'en venir aux mains avec lui, j'y suis, au contraire, tout préparé; mais c'est qu'il me paraissait que, s'il s'est fait un mérite auprès du peuple en se faisant plébéien, il le perdrait par là. Quoi donc? lui aurais-je dit, vous êtes-vous fait plébéien pour aller saluer Tigrane? Est-ce que les rois d'Arménie ne rendent pas le salut aux patriciens? Que vous dirai-je? je m'étais préparé à bien tourner en ridicule cette ambassade. Mais s'il la refuse, et si, comme vous me le marquez, cela déplaît fort à ceux qui ont le plus contribué à le faire plébéien, nous allons avoir une belle scène. Et, à dire le vrai, il faut avouer qu'on le maltraite un peu trop. Premièrement, est-il juste qu'ayant été seul d'homme dans la maison de César, il n'ait pu être l'un des vingt que le même César a choisis? Ensuite on lui promet une ambassade, et on lui en donne une autre. Peut-être réserve-t-on pour Drusus le Pisaurien, ou pour Vatinius le beau mangeur, celle qui est lucrative, pendant qu'on en donne une où il n'y a rien à gagner, et qui est dans le fond un honnête exil, à un homme comme Clodius, dont le tribunat devait être pour eux d'une si grande ressource. Aigrissez-le, je vous prie, le plus que vous pourrez; on ne peut sauver la république qu'en mettant de la division entre ces gens-là, et il y a déjà quelque disposition, comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion. Arrius, d'une part, est outré de ce qu'on lui a fait manquer le consulat. Cette jeunesse sanguinaire est fort opposée à Megabocchus. S'il pouvait encore arriver qu'ils ne s'accordassent pas sur cette place

dem gubernare me tædebat, etiam quum licebat : nunc vero quum cogar exire de navi : non abjectis, sed ereptis gubernaculis ; cupio istorum naufragia ex terra intueri, cupio, ut ait tuus amicus Sophocles, κἂν ὑπὸ στέγῃ Πυκνᾶς ἀκούειν ψεκάδος εὐδούσῃ φρενί.

De muro, quid opus sit, videbis. Castricianum mendum nos corrigemus : et tamen ad me Quintus CCIↃↃ IↃↃ scripserat, nunc ad sororem tuam H-S xxx. Terentia tibi salutem dicit. Cicero tibi mandat, ut Aristodemo idem de se respondeas, quod de fratre suo, sororis tuæ filio, respondisti. De Amalthea quod me admones, non negligemus. Cura ut valeas.

## EPISTOLA XXXIV.

(ad Att., II, 8.)

Scrib. in villa prope Antium A. V. C. 694, mense aprili.

CICERO ATTICO SAL.

Epistolam quum a te avide exspectarem ad vesperum, ut soleo, ecce tibi nuntius, pueros venisse Roma.

d'augure, j'aurais alors de belles lettres à vous écrire. Mais je suis fort curieux de savoir ce que vous voulez me faire entendre, lorsque vous me dites que quelques-uns même des cinq commencent à parler. Qu'est-ce que cela peut être? Si c'est ce que je pense, cela va mieux que je n'aurais cru. Au reste, n'allez pas vous imaginer que je m'informe de tout ceci par envie d'être de quelque chose, et d'avoir part aux affaires. Il y avait déjà long-temps que j'étais las de m'en mêler, lorsque j'en avais la liberté. Maintenant donc que j'ai été contraint de sortir du vaisseau, non que j'aie abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a ôté des mains, je suis bien aise de voir les naufrages du bord; je suis bien aise, comme dit votre ami Sophocle, de sommeiller, tranquillement et à couvert, au bruit de la pluie qui tombe au dehors.

Vous verrez ce qu'il y a à faire à cette muraille. Je corrigerai cette faute qui regarde Castricius. Mon frère m'a écrit que c'était 15,000 sesterces, et maintenant il écrit à votre sœur que c'est 30,000. Ma femme vous salue, et mon fils vous prie de lui servir de caution auprès d'Aristodémus, comme vous en avez servi à notre neveu. Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour mon Amalthée. Ayez soin de votre santé.

## LETTRE XXXIV.

**Auprès d'Antium, an de Rome 694, au mois d'avril.**

### CICÉRON A ATTICUS.

Comme j'attendais le soir de vos nouvelles avec mon impatience ordinaire, on me vint dire que quelques-uns

Voco, quæro, ecquid litterarum? negant. Quid ais, inquam, nihil ne a Pomponio? Perterriti voce et vultu, confessi sunt se accepisse, sed excidisse in via. Quid quæris? permoleste tuli. Nulla enim abs te per hos dies epistola inanis aliqua re utili et suavi venerat. Nunc, si quid in ea epistola, quam ante diem XVI kalend. maii dedisti, fuit historia dignum, scribe quamprimum, ne ignoremus : sin nihil præter jocationem, redde id ipsum. Et scito Curionem adolescentem venisse ad me salutatum. Valde ejus sermo de Publio cum tuis litteris congruebat. Ipse vero mirandum in modum reges odisse superbos. Peræque narrabat incensam esse juventutem, neque ferre hæc posse. Bene habet; nos, si in his spes est, opinor, aliud agamus. Ego me do historiæ. Quanquam, licet me Saufeium putes esse, nihil me est inertius.

Sed cognosce itinera nostra, ut statuas, ubi nos visurus sis. In Formianum volumus venire parilibus; inde (quoniam putas prætermittendum nobis esse hoc tempore Craterai llum delicatum), kalend. Ma. de Formiano proficiscemur, ut Antii simus, a. d. v. non. maii. Ludi enim Antii futuri sunt a IV ad prid. non. Ma. Eos Tullia spectare vult. Inde cogito in Tusculanum, deinde Arpinum, Romam ad kalend. jun. Te aut in Formiano, aut Antii, aut in Tusculano, cura ut videamus. Epistolam superiorem restitue nobis, et appinge aliquid novi.

de mes gens étaient arrivés de Rome. Je les fais venir, je leur demande s'ils n'ont point de lettres; ils répondent que non. Comment, leur dis-je, il n'y en a point d'Atticus? Épouvantés de l'air et du ton que je pris, ils m'avouèrent que vous leur en aviez donné une, mais qu'ils l'avaient perdue en chemin. Que vous dirai-je? j'en fus très-fâché, car tous ces jours-ci vous ne m'en avez point écrit où il n'y eût quelque chose d'intéressant et d'agréable. S'il y avait donc dans cette lettre du 15 d'avril quelque nouvelle importante, ne me la laissez pas ignorer plus long-temps; et s'il n'y avait que des plaisanteries, récrivez-les-moi toujours. Vous saurez que le jeune Curion m'est venu voir : ce qu'il m'a dit de Clodius s'accorde fort avec ce que vous m'en avez écrit. Il paraît fort ennemi de nos tyrans, et il m'a assuré que tous les jeunes gens n'étaient pas moins animés que lui, et qu'ils ne pouvaient souffrir tout ce qui se passe. A la bonne heure si nous pouvons nous en reposer sur eux; je serai ravi de me faire d'autres occupations, et je vais me mettre à écrire l'histoire. Cependant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Saufeius.

Je vais vous rendre compte de ma marche, afin que vous voyiez où vous pourrez me venir voir. Je compte être à Formies le 21 d'avril. Ensuite (puisque vous croyez que dans un si malheureux temps je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes) je partirai de Formies le 1<sup>er</sup> de mai, pour être le 3 à Antium, où il doit y avoir des jeux depuis le 4 jusqu'au 7; ma fille a envie de les voir. De là, j'irai à Tusculum, ensuite à Arpinum, et je serai à Rome le 1er de juin. Faites en sorte de me venir voir ou à Formies,

## EPISTOLA XXXV.

(ad Att., II, 9.)

Scrib. in Antiati A. V. C. 694, mense aprili.

CICERO ATTICO SAL.

S. V. B. E. Quum mihi dixisset Cæcilius quæstor puerum se Romam mittere, hæc scripsi raptim, ut tuos elicerem mirificos cum Publio dialogos, quum eos de quibus scribis : tum illum, quem abdis, et ais longum esse, quæ ad ea responderis, perscribere; illum vero, qui nondum habitus est, quem illa βοῶπις, quum e Solonio redierit, ad te est relatura, sic velim putes, nihil hoc posse mihi esse jucundius. Si vero, quæ de me pacta sunt, ea non servantur, in cœlo sum : ut sciat hic noster Hierosolymarius traductor ad plebem, quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit; quarum exspecta divinam παλινῳδίαν.

Etenim, quantum conjectura auguramur, si erit nebulo iste cum his dynastis in gratia, non modo de cynico consulari, sed ne de istis quidem piscinarum Tritonibus poterit se jactare. Non enim poterimus ulla esse in invidia, spoliati opibus, et illa senatoria potentia. Sin au-

ou à Antium, ou à Tusculum. Récrivez-moi cette lettre qui a été perdue, et ajoutez-y quelque chose de nouveau.

## LETTRE XXXV.

**Près d'Antium, an de Rome 694, au mois d'avril.**

CICÉRON A ATTICUS.

Si vous vous portez bien, je m'en réjouis. Le questeur Cécilius m'ayant averti qu'il envoyait à Rome, je vous écris à la hâte, pour tirer de vous ces merveilleux entretiens que vous avez eus avec Clodius, soit ceux dont vous me faites quelque détail, soit celui dont vous me dites seulement qu'il serait trop long de m'écrire tout ce que vous lui avez répondu. Mais n'oubliez pas surtout celui que vous ne pouviez pas encore savoir, et dont cette Junon moderne devait vous rendre compte à son retour de Solonium : vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Si Clodius ne tient pas la parole qu'il a donnée à Pompée sur mon sujet, je triomphe. Il verra alors, ce héros de Judée, qui se mêle de faire agréger des patriciens parmi le peuple, quelle reconnaissance il a eue de ces harangues où je lui ai donné des louanges si outrées : attendez-vous à me voir chanter la palinodie de la belle manière.

Au reste, autant que j'en puis juger, si ce brouillon demeure uni avec nos tyrans, il n'aura que faire de rien entreprendre, ni contre moi, qu'il appelle le cynique consulaire, ni contre ces Tritons amoureux de leurs viviers ; puisque nous ne pouvons plus faire ombrage à personne, étant dépouillés de notre crédit et de l'autorité

tem ab his dissentiet, erit absurdum in nos invehi. Verumtamen invehatur.

Festive, mihi crede, et minore sonitu, quam putaram, orbis hic in republica est conversus : citius omnino, quam oportuit culpa Catonis, sed rursus improbitate istorum, qui auspicia, qui Æliam legem, qui Juniam et Liciniam, qui Cæciliam et Didiam neglexerunt; qui omnia remedia reipublicæ effuderunt; qui regna, qui prædia populi romani tetrarchis, qui immanes pecunias paucis dederunt. Video jam quo invidia transeat; et ubi sit habitatura. Nihil me existimaris, neque usu, neque a Theophrasto didicisse, nisi brevi tempore desiderari nostra illa tempora videris. Etenim si fuit invidiosa senatus potentia; quum ea non ad populum, sed ad tres homines immoderatos redacta sit, quidnam censes fore? Proinde isti licet faciant, quos volent, consules, tribunos plebis : deinde etiam Vatinii strumam sacerdotii διβάφῳ vestiant; videbis brevi tempore magnos non modo eos, qui nihil titubarunt, sed etiam illum ipsum, qui peccavit, Catonem. Nam nos quidem, si per istum tuum sodalem Publium licebit σοφιστεύειν, cogitamus : si ille cogit ἄντα, tum duntaxat nos defendere, et quod est proprium artis hujus, ἐπαγγέλλομαι.

'Ανδρ' ἀπαμύνεσθαι, ὅτε τὶς πρότερος χαλεπήνη.

Patria propitia sit : habet a nobis, etiam si non plus, quam debitum est, plus certe, quam postulatum est. Male vehi malo alio gubernante, quam tam ingratis vectoribus bene gubernare.

que nous avions dans le sénat. Que s'il se déclare contre ceux qui gouvernent, il serait alors ridicule qu'il se déclarât aussi contre nous : mais qu'il fasse comme il lui plaira.

En vérité, cette révolution s'est faite dans la république d'une jolie manière, et avec beaucoup moins de bruit que je n'aurais cru. On pouvait empêcher que cela n'allât si vite, et il y a bien de la faute de Caton. Mais il faut s'en prendre encore plus à ceux qui ont négligé les auspices, et violé les lois Ælia, Junia et Licinia, Cécilia et Didia; qui ont épuisé toutes les ressources de l'état; qui ont donné des provinces de l'empire comme des fermes aux tétrarques, et à des particuliers des sommes immenses du trésor public. Je vois d'ici sur qui vont tomber la haine et l'envie, et où elles se fixeront. Croyez que ni l'expérience ni Théophraste ne m'ont rien appris, si l'on ne regrette bientôt le temps de mon consulat. Puisque la manière dont le sénat usa alors de son autorité parut odieuse, que sera-ce maintenant qu'elle est passée non pas au peuple, mais à trois particuliers qui ne gardent aucun ménagement? Ainsi, qu'ils fassent tels consuls et tels tribuns qu'il leur plaira, qu'ils parent même s'ils veulent de la robe d'augure le goître de Vatinius, vous verrez, dis-je, dans peu de temps, non-seulement ceux à qui on ne peut reprocher aucune faute, mais Caton même, plus puissans que jamais. Pour moi, je ne pense qu'à philosopher, pourvu que votre ami Clodius me le permette; sinon je me contenterai de me défendre, et je déclare que, comme les philosophes sont toujours prêts à disputer, je serai aussi prêt à combattre contre tous ceux qui m'attaqueront. Ma patrie doit me le pardonner : si je n'ai pas fait pour elle plus que je ne devais, j'en ai

Sed hæc coram commodius. Nunc audi, quod quæris. Antium me ex Formiano recipere cogito a. d. v. non. maias. Antio volo non. maiis proficisci in Tusculanum. Sed dum e Formiano rediero (ibi esse usque ad pridie kalend. maias volo) faciam statim te certiorem. Terentia tibi salutem. Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεται Τίτον Ἀθηναῖον.

## EPISTOLA XXXVI.

(ad Att., II, 10.)

Scrib. ab Appii foro A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

VOLO ames meam constantiam. Ludos Antii spectare non placet. Est enim ὑποσόλοικον, quum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, repente ἀναφαίνεσαι, non solum delicate, sed etiam inepte peregrinantem. Quare usque ad non. maii te in Formiano exspectabo. Nunc fac, ut sciam, quo die te visuri simus. Ab Appii foro, hora quarta. Dederam aliam paulo ante Tribus Tabernis.

## EPISTOLA XXXVII.

(ad Att., II, 11.)

Scrib. in Formiano A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

NARRO tibi, plane relegatus mihi videor, postea

du moins fait plus qu'elle n'exigeait. J'aime mieux être mal conduit par d'autres, que de conduire une barque remplie de passagers si ingrats.

Mais nous en parlerons ensemble plus à loisir. Pour répondre à ce que vous me demandez, je compte revenir de Formies à Antium le 3 mai, et d'aller le 7 d'Antium à Tusculum; mais lorsque je serai parti de Formies, où je compte d'être jusqu'au dernier avril, je vous le ferai aussitôt savoir. Ma femme vous salue, le petit Cicéron salue Atticus l'Athénien.

## LETTRE XXXVI.

Du forum d'Appius, an de Rome 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Admirez ma gravité; je ne veux pas me trouver aux jeux d'Antium; car il me paraît qu'il ne conviendrait pas que, faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher de si indignes de moi. Je vous attendrai donc à Formies jusqu'au 7 mai. Mandez-moi quel jour nous aurons le plaisir de vous y voir. J'écris cette lettre au marché d'Appius, sur les dix heures du matin; je vous en ai écrit une autre un peu auparavant, des Trois-Tavernes.

## LETTRE XXXVII.

Auprès de Formies, an de Rome 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous dirai que depuis que je suis à Formies, je crois

quam in Formiano sum. Dies enim nullus erat, Antii quum essem, quo die non melius scirem Romæ quid ageretur, quam ii qui erant Romæ. Etenim litteræ tuæ, non solum quid Romæ, sed etiam quid in republica, neque solum quid fieret, verum etiam quid futurum esset, indicabant. Nunc, nisi si quid ex prætereunte viatore exceptum est, scire nihil possumus. Quare quanquam jam te ipsum exspecto, tamen isti puero, quem ad me statim jussi recurrere, da ponderosam aliquam epistolam, plenam omnium non modo actorum, sed etiam opinionum tuarum. Ac diem, quo Roma sis exiturus, cura ut sciam.

Nos in Formiano esse volumus usque ad prid. nonas maii. Eo si ante eam diem non veneris, Romæ te fortasse videbo. Nam Arpinum quid ego te invitem?

Τρηχεῖ, ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος· οὔτι ἔγωγε
Ἧς γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι.

Hæc igitur. Cura ut valeas.

## EPISTOLA XXXVIII.

(ad Att., II, 12.)

Scrib. Tribus Tabernis IX april. A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

NEGENT illi Publium plebeium factum esse. Hoc vero regnum est, et ferri nullo pacto potest. Emittat ad me

être au bout du monde. Pendant que j'étais à Antium, il n'y avait point de jour que je ne fusse mieux informé de tout ce qui se passait à Rome, que ceux mêmes qui y sont. Vos lettres m'apprenaient, non-seulement les nouvelles de la ville, mais ce qu'il y avait de plus particulier dans le gouvernement. Je savais par vous, et ce qui se passait, et ce qui devait arriver. A présent, nous ne pouvons savoir que ce que nous tirons quelques passans. C'est pour cela que, quoique j'espère vous voir bientôt, je vous envoie cet exprès, qui a ordre de repartir dès qu'il aura votre réponse. Donnez-lui une lettre bien remplie, et joignez aux nouvelles vos réflexions et vos conjectures. Marquez-moi quel jour vous partirez de Rome.

Je compte être à Formies jusqu'au 6 mai. Si vous ne pouvez pas y venir avant ce temps-là, vous pourrez bien être encore à Rome lorsque j'y arriverai. Je ne vous propose point de venir à Arpinum; c'est un lieu trop sauvage, mais dont je puis dire ce qu'Ulysse disait d'Ithaque : c'est un pays montueux, mais il est propre à former une belle jeunesse, et il n'y en a point au monde qui me plaise davantage. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Ayez soin de votre santé.

## LETTRE XXXVIII.

Aux Trois-Tavernes, le 9 avril 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Quoi! ceux même qui ont fait Clodius plébéien, lui en contesteront la qualité? C'est là une tyrannie insup-

Publius qui obsignent : jurabo Cnæum nostrum, collegam Balbi, Antii mihi narrasse, se in auspicio fuisse.

O suaves epistolas tuas, uno tempore mihi datas, duas! quibus εὐαγγέλια quæ reddam, nescio : deberi quidem plane fateor. Sed vide συγκύρημα. Emerseram commode ex Antiati in Appiam ad Tres Tabernas ipsis Cerealibus, quum in me incurrit Roma veniens Curio meus. Ibidem illico puer abs te cum epistolis. Ille ex me, nihilne audissem novi? ego negare. Publius, inquit, tribunatum pleb. petit. Quid ais? et inimicissimus quidem Cæsaris, et ut omnia, inquit, ista rescindat. Quid Cæsar? inquam. Negat se quicquam de illius adoptione tulisse. Deinde suum, Memmii, Metelli Nepotis exprompsit odium. Complexus juvenem dimisi, properans ad epistolas.

Ubi sunt, qui aiunt ζώσης φωνῆς? quanto magis vidi ex tuis litteris, quam ex illius sermone, quid ageretur, de ruminatione quotidiana, de cogitatione Publii, de lituis βοώπιδος, de signifero Athenione, de litteris missis ad Cnæum, de Theophanis, Memmiique sermone? Quantam porro mihi exspectationem dedisti convivii istius ἀσελγοῦς? sum in curiositate ὀξύπεινος : sed tamen facile patior te id ad me συμπόσιον non scribere; præsentem audire malo.

portable. Que Clodius m'envoie seulement quelqu'un pour recevoir ma déposition. J'attesterai que Pompée, collègue de Balbus, m'a dit lui-même à Antium qu'il avait servi d'augure dans cette affaire.

Les agréables lettres que les deux que j'ai reçues de vous tout à la fois! Je ne sais que vous envoyer en revanche, mais je sais bien du moins que cela mériterait quelque chose. Apprenez une rencontre : comme j'arrivais d'Antium aux Trois-Tavernes par le grand chemin d'Appius, j'ai trouvé mon cher Curion, qui venait de Rome, et en même temps le garçon qui m'apportait vos lettres. Curion me demande si je n'ai rien appris de nouveau; je réponds que non. Clodius, reprit-il, demande la charge de tribun : que pensez-vous de cela? il est le plus grand ennemi de César, et c'est pour faire casser tout ce qu'il aura fait pendant son consulat. Et que dit à cela César? lui dis-je. Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius. Curion s'est déclaré ensuite sur la haine que lui, Memmius et Metellus Nepos ont pour le même César. Je l'ai embrassé là-dessus, et je m'en suis défait pour lire au plus tôt vos lettres.

Qu'on a tort de dire qu'on s'instruit beaucoup mieux de vive voix que par lettres! Combien l'ai-je été mieux par les vôtres que par cet entretien, de tout ce qui se passe, des nouveaux projets que l'on médite chaque jour, des desseins de Clodius, des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage, du porte-enseigne de la sédition, des lettres écrites à Pompée, de la conversation de Théophane avec Memmius! Que vous me donnez d'envie d'apprendre le détail de ce festin, ou plutôt de cette débauche! j'en suis dans la dernière impatience. Cependant je consens que vous ne m'en écri-

Quod me ut scribam aliquid hortaris : crescit mihi quidem materies, ut dicis : sed tota res etiam nunc fluctuat : *κατ' ὀπώρην τρύξ* : quæ si desederit, magis erunt judicata quæ scribam : quæ si statim a me ferre non potueris, primus habebis tamen, et aliquandiu solus. Dicæarchum recte amas. Luculentus homo est, et civis haud paulo melior, quam isti nostri *ἀδικαίαρχοι*. Litteras scripsi hora decima Cerealibus, statim ut tuas legeram : sed eas eram daturus, ut putaram, postridie ei, qui mihi primus obvenisset. Terentia delectata est tuis litteris : impertit tibi multam salutem : *καὶ Κικέρων ὁ φιλόσοφος τὸν πολιτικὸν Τίτον ἀσπάζεται.*

## EPISTOLA XXXIX.

(ad Att., II, 13.)

Scrib. in Formiano acta xv april. A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Facinus indignum ! epistolam *αὐθωρεὶ* tibi a Tribus Tabernis rescriptam ad tuas suavissimas epistolas neminem reddidisse. At scito eum fasciculum, quo illam conjeceram, domum eo ipso die latum esse, quo ego dederam, et ad me in Formianum relatum esse. Itaque tibi illam epistolam jussi referri, ex qua intelligeres, quam mihi tuæ illæ gratæ fuissent.

Romæ quod scribis sileri; ita putabam. At hercule, in

viez point, j'aime mieux attendre que vous m'en entreteniez.

Vous m'exhortez toujours à composer, et il est vrai que la matière croît; mais elle n'est pas encore reposée, elle bout toujours; quand elle sera bien éclaircie, alors je verrai mieux ce qu'on en peut faire. Si je ne vous le communique pas d'abord, du moins serez-vous le premier, et peut-être long-temps le seul à qui je le ferai voir. Vous avez raison d'aimer Dicéarque; c'est un excellent homme, et un citoyen un peu meilleur que nos injustes anti-Dicéarques. J'écris ceci le 19 avril à quatre heures du soir, aussitôt après que j'ai eu reçu votre lettre; mais je compte n'envoyer celle-ci que demain, par la première occasion que je trouverai. Ma femme a lu avec bien du plaisir ce que vous m'écrivez; elle vous fait mille complimens; Cicéron, philosophe, salue Atticus.

## LETTRE XXXIX.

Auprès de Formies, le 15 avril 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Quel meurtre qu'on ne vous ait point rendu cette lettre que je vous écrivis des Trois-Tavernes, dans le moment où je reçus les vôtres! Vous saurez que le paquet où je l'avais mise fut porté le même jour chez moi à Rome, d'où on me l'a rapporté à Formies. J'ai ordonné qu'on vous renvoyât cette lettre; vous y verrez combien les vôtres m'avaient fait de plaisir.

Vous me mandez qu'on ne dit mot à Rome, je m'en

agris non siletur : nec jam ipsi agri regnum vestrum ferre possunt. Si vero in hanc *τηλέπυλον* veneris *Λαιστρυγονίην*, qui fremitus hominum! quam irati animi! quanto in odio noster amicus magnus! cujus cognomen una cum Crassi divitis cognomine consenescit. Credas mihi velim; neminem adhuc offendi, qui hæc tam lente, quam ego fero, ferret. Quare mihi crede, *φιλοσοφῶμεν*: juratus tibi possum dicere, nihil esse tanti. Tu si litteras ad Sicyonios habes, advola in Formianum : unde nos prid. non. maii cogitamus.

## EPISTOLA XL.

(ad Att., II, 14.)

Scrib. in Formiano A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Quantam tu mihi moves exspectationem de sermone Bibuli! quantam de colloquio *βοώπιδος!* quantam etiam de illo delicato convivio! proinde ita fac venias ad sitientis aures. Quanquam nihil est jam quod magis timendum nobis putem, quam ne ille noster Sampsiceramus, quum se omnium sermonibus sentiet vapulare, et quum has actiones *εὐανατρέπτους* videbit, ruere incipiat.

Ego autem usque eo sum enervatus, ut hoc otio, quo nunc tabescimus, malim *ἐντυραννεῖσθαι*, quam cum optima spe dimicare.

doutais bien. En récompense on ne se tait pas dans ces quartiers, et les champs même ne peuvent plus souffrir la tyrannie que vous souffrez. Si vous venez dans cette antique Lestrigonie, quels murmures n'entendrez-vous point! qne les esprits sont animés! qu'on est irrité contre notre ami Pompée, dont le surnom de *Grand* s'use peu à peu, aussi bien que celui du *Riche* Crassus! Je puis vous assurer que je n'ai encore trouvé personne ici qui souffre tout cela si doucement que moi. Ainsi philosophons, si vous m'en croyez; il n'est rien de tel, je vous le jure. Si vous avez les lettres que vous attendiez pour vos Sicyoniens, venez ici en diligence. Je compte en partir le 6 mai.

## LETTRE XL.

**Près de Formies, an de Rome 694.**

CICÉRON A ATTICUS.

Que vous me donnez d'envie de savoir le détail de ce discours de Bibulus, de votre entretien avec Clodia, et de ce festin si voluptueux! ainsi préparez-vous à bien contenter ma curiosité. Après tout, ce qui me paraît à présent le plus à craindre, c'est que notre Sampsiceramus, voyant que tout le monde se déchaîne contre lui, et combien il est aisé de renverser tout ce qui a été fait pendant son consulat, ne garde plus de ménagement.

Pour moi, je me sens si peu de force et de courage, que j'aime mieux vivre en repos sous une injuste domination, que de combattre, même avec espérance de vaincre.

possum; quidnam inveniri possit, nullo recusante, ad facultatem agrariam. Bibuli autem ista magnitudo animi in comitiorum dilatione, quid habet, nisi ipsius judicium sine ulla correctione reipublicæ? Nimirum in Publio spes est : fiat, fiat tribunus plebis : si nihil aliud, ut eo citius tu ex Epiro revertare. Nam, ut illo tu careas, non video posse fieri; præsertim si mecum aliquid volet disputare. Sed id quidem non dubium est, quin, si quid erit ejusmodi, sis advolaturus. Verum ut hoc non sit, tamen seu ruet, seu eriget rempublicam, præclarum spectaculum mihi propono, modo te consessore spectare liceat.

Quum hæc maxime scriberem, ecce tibi Sebosus. Nondum plane ingemueram, salve, inquit Arrius. Hoc est, Roma decedere? quos ego homines effugi, quum in hos incidi? Ego vero *in montes patrios, et ad incunabula nostra pergam*. Denique, si solus non potuero, cum rusticis potius, quam cum his perurbanis : ita tamen, ut, quoniam tu certi nihil scribis, in Formiano tibi præstoler usque ad III non. maii.

Terentiæ pergrata est assiduitas tua, et diligentia in controversia Mulviana. Nescit omnino, te communem causam defendere eorum, qui agros publicos possideant. Sed tamen tu aliquid publicanis pendis; hæc etiam id recusat. Ea tibi igitur, et Κικέρων, ἀριστοκρατικώτατος παῖς, salutem dicunt.

dit tantôt une chose et tantôt une autre, comme il arrive dans une conjoncture aussi importante que celle-ci. Mais ce que je ne puis imaginer, c'est quel expédient l'on peut trouver pour exécuter la loi agraire d'une manière qui contente tout le monde. Quant au courage avec lequel Bibulus entreprend de différer les comices, cela ne servira qu'à faire voir ce qu'il pense, sans y remédier. Apparemment que l'on attend tout de Clodius. Eh bien! qu'on le fasse tribun du peuple, ne fût-ce que pour vous faire revenir plus tôt d'Épire; car je ne vois pas comment vous pourriez alors vivre sans lui, surtout s'il entreprend quelque chose contre moi. En ce cas, je ne doute point que vous ne voliez aussitôt ici. Mais quand il me laisserait en repos, soit qu'il achève de perdre la république, ou qu'il la relève, je m'attends à de belles scènes; mais je voudrais vous avoir à côté de moi pour spectateur.

Dans le temps que j'écris ceci, on m'annonce Sébosus; je n'avais pas achevé d'en gémir, que j'entends Arrius qui me donne le bonjour. Est-ce là quitter Rome? je n'y essuierais pas de plus grands fâcheux. Pour m'en délivrer, il faudra que je me sauve dans le pays rude et sauvage de ma naissance. Enfin, si je ne puis être seul, j'aime mieux vivre avec de francs paysans qu'avec tous ces beaux esprits. Cependant, comme vous ne me dites rien de certain sur le jour de votre départ, je vous attendrai ici jusqu'au 5 mai.

Ma femme vous est très-obligée de l'application avec laquelle vous poursuivez son affaire contre Mulvius. Elle ne sait pas qu'en la servant, vous soutenez les intérêts de tous ceux qui tiennent, comme vous, des terres de la république. Toute la différence, c'est que vous payez quelque chose pour les vôtres, et qu'elle ne veut rien

## EPISTOLA XLII.

(ad Att., II, 16.)

**Scrib. in Formiano, initio mensis maii A. V. C. 694.**

CICERO ATTICO SAL.

Coenato mihi, et jam dormitanti prid. kalend. maii, epistola est illa reddita, in qua de agro Campano scribis. Quid quæris? primum ita me pupugit, ut somnum mihi ademerit, sed id cogitatione magis quam molestia. Cogitanti autem hæc fere succurrebant. Primum ex eo, quod superioribus litteris scripseras, ex familiari te illius audisse, prolatum iri aliquid, quod nemo improbaret; majus aliquid timueram : hoc mihi ejusmodi non videbatur. Deinde, ut me ego consoler, omnis exspectatio largitionis agrariæ in agrum Campanum videtur esse derivata : qui ager, ut dena jugera sint, non amplius hominum quinque millia potest sustinere. Reliqua omnis multitudo ab illis abalienetur, necesse est. Præterea, si ulla res est, quæ bonorum animos, quos jam video esse commotos, vehementius possit incendere, hæc certe est, et eo magis, quod portoriis Italiæ sublatis, agro Campano diviso, quod vectigal superest domesticum, præter vicesimam? quæ mihi videtur una conciuncula, clamore pedissequorum nostrorum, esse peritura. Cnæus quidem noster jam plane quid cogitet, nescio :

Φυσᾷ γὰρ οὐ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι,
'Αλλ' ἀγρίαις φύσαισι φορβειᾶς ἄτερ.

payer pour les siennes. Elle vous salue, comme fait aussi le petit Cicéron, qui est déjà un grand aristocrate.

## LETTRE XLII.

**Formies, au commencement de mai, an de Rome 694.**

CICÉRON A ATTICUS.

COMME je venais de souper le dernier d'avril, et que je commençais à m'assoupir, on m'a rendu la lettre où vous me parlez du partage des terres de la Campanie. Que voulez-vous que je vous dise? D'abord cela m'a si fort donné à penser, que je n'ai plus eu envie de dormir, plutôt néanmoins par application que par inquiétude; et voici ce qui m'est venu dans l'esprit en rêvant là-dessus. Premièrement, sur ce que vous me mandiez dans votre dernière lettre, qu'un des amis de César vous avait dit qu'il ferait une proposition que personne ne désapprouverait, j'appréhendais quelque chose de pire, et je ne m'attendais à rien de pareil. J'ai considéré ensuite, pour me consoler, que si toutes les grandes espérances que la loi agraire avait données, se trouvent réduites aux terres de la Campanie, il n'y en aura que pour cinq mille personnes, à dix arpens chacun, et c'est le moyen d'aliéner tous ceux qui n'auront point de part à cette division. D'ailleurs, s'il y a quelque chose qui puisse achever d'animer contre César les esprits des gens de bien qui sont déjà fort émus, c'est assurément cette affaire; d'autant plus que les péages de l'Italie étant déjà supprimés, si l'on aliène encore les terres de la Campanie, il ne restera plus dans l'Italie d'autre revenu à la république que le *ving-*

15.

qui quidem etiam istuc adduci potuerit. Nam adhuc hoc ἐσοφίζετο, se leges Cæsaris probare; actiones ipsum præstare debere: agrariam legem sibi placuisse; potuerit intercedi, nec ne, nihil ad se pertinere, de rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici; Bibulus de cœlo tum servasset, nec ne, sibi quærendum non fuisse: de publicanis, voluisse illi ordini commodare; quid futurum fuerit, si Bibulus tum in forum descendisset, se divinare non potuisse. Nunc vero, Sampsicerame, quid dices? vectigal te nobis in monte Antilibano constituisse? agri Campani abstulisse? quid, hoc quemadmodum obtinebis? Oppressos vos, inquit, tenebo exercitu Cæsaris. Non mehercule me tu quidem tam isto exercitu, quam ingratis animis eorum hominum, qui appellantur boni: qui mihi non modo præmiorum, sed ne sermonum quidem unquam fructum ullum, aut gratiam retulerunt.

Quod si in eam me partem incitarem, profecto jam aliquam reperirem resistendi viam. Nunc prorsus hoc statui, ut quoniam tanta controversia est Dicæarcho, familiari tuo, cum Theophrasto amico meo, ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον longe omnibus anteponat, hic autem

*tième;* encore ne faudra-t-il qu'une harangue de quelque tribun, soutenue des applaudissemens de la canaille, pour le faire aussi supprimer. Pour notre ami Pompée, je ne sais en vérité à quoi il pense, il ne garde plus de mesures, puisqu'il s'est laissé entraîner jusque là. Auparavant il se tirait d'affaire, en disant qu'il approuvait les lois de César, mais que c'était à César, et non pas à lui, à répondre des voies dont on s'était servi pour les faire passer; que la loi agraire en particulier lui avait paru bonne; mais que si on avait eu droit ou non de s'y opposer, ce n'était pas son affaire; qu'il avait aussi été d'avis qu'on terminât à la fin celle du roi d'Égypte, mais qu'il n'était pas obligé de savoir si Bibulus avait consulté les auspices ou non : quant à celle des fermiers de la république, qu'il avait été bien aise de faire plaisir à l'ordre des chevaliers, mais qu'il n'avait pas pu deviner ce qui arriverait au même Bibulus, s'il allait à la place. Mais maintenant, que direz-vous, grand conquérant de la Judée? que si vous avez ôté à la république les terres de la Campanie, vous lui avez rendu le mont Liban tributaire? croyez-vous qu'on se paie de cette raison? Je saurai bien, dira-t-il, la faire trouver bonne avec les troupes de César. En mon particulier, lui répondrai-je, je les crains bien moins que je ne suis rebuté par l'ingratitude de ceux que l'on appelle gens de biens, qui, bien loin de me donner des marques effectives de leur reconnaissance, ne m'ont pas même rendu la justice que méritaient mes actions.

Si je voulais me déclarer contre ceux qui gouvernent à présent, je saurais bien sur ma parole leur tenir tête. Mais mon parti est pris; et puisque votre Dicéarque s'accorde si mal avec mon Théophraste, le vôtre étant pour la vie active, et le mien pour la spéculative, je veux qu'ils soient

τὸν θεωρητικὸν utrique a me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse: respicio nunc ad hanc familiam, quæ mihi non modo ut requiescam permittit, sed reprehendit, quia non semper quierim. Quare incumbamus, o noster Tite, ad illa præclara studia: et eo, unde discedere non oportuit, aliquando revertamur.

Quod de Quinti fratris epistola scribis, ad me quoque fuit πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ quid dicam, nescio. Nam ita deplorat primis versibus mansionem suam, ut quemvis movere possit: ita rursus remittit, ut me roget, ut annales suos emendem, et edam. Illud tamen, quod scribit, animadvertas velim, de portorio circumvectionis; ait se de consilii sententia rem ad senatum rejecisse. Nondum videlicet meas litteras legerat, quibus ad eum, re consulta et explorata, perscripseram, non deberi. Velim, si qui Græci jam Romam ex Asia de ea causa venerunt, videas, et, si tibi videbitur, his demonstres, quid ego de ea re sentiam. Si possum discedere, ne causa optima in senatu pereat, ego satisfaciam publicanis; εἰ δὲ μὴ (vere tecum loquar) in hac re malo universæ Asiæ, et negotiatoribus. Nam eorum quoque vehementer interest. Hoc ego sentio valde nobis opus esse. Sed tu id videbis. Quæstores autem, quæso, num etiam de cistophoro dubitant? nam si aliud nihil erit, quum erimus omnia experti, ego illud ne quidem contemnam, quod extremum est. Te in Arpinati videbimus, et hospitio agresti accipiemus; quoniam maritimum hoc contempsisti.

tous deux contens de moi. Je crois en avoir assez fait pour contenter Dicéarque; il est temps que je satisfasse à son tour cette autre secte, qui non-seulement me permet de me reposer, mais qui me blâme même de ne l'avoir pas toujours fait. Donnons-nous donc tout entiers, mon cher Atticus, à nos charmantes études, et revenons enfin à une occupation qu'il ne fallait jamais quitter.

Pour ce qui est de la lettre de mon frère, elle m'a paru, comme à vous, composée de parties toutes contraires; je ne sais qu'en dire. Il se plaint, au commencement, d'une manière à faire pitié à tout le monde, de ce qu'on l'a continué dans son gouvernement; puis il oublie tout d'un coup sa douleur, pour me prier de revoir et de publier ses mémoires. Faites attention, s'il vous plaît, à ce qu'il me dit sur le péage du simple transport des marchandises, qu'il a renvoyé l'affaire au sénat, de l'avis de son conseil. Sans doute qu'il n'avait pas encore reçu alors la lettre où je lui ai mandé, après avoir consulté et examiné la chose, que ce péage n'est point dû aux fermiers. Sachez un peu s'il n'est point encore venu de Grecs à Rome pour solliciter cette affaire; vous pouvez, si vous le jugez à propos, leur dire ce que j'en pense. Si je puis leur faire rendre justice par le sénat, et en même temps faire entendre raison aux fermiers de la république, à la bonne heure; mais s'ils ne veulent pas l'entendre, j'aime mieux, je l'avoue, contenter toute l'Asie, et en particulier tous les négocians de cette province, qui y sont aussi fort intéressés. Il me paraît qu'il est de notre honneur de le faire; cependant je m'en rapporte à vous. Dites-moi, je vous prie, les questeurs font-ils encore quelques difficultés sur ces monnaies d'Asie? S'il n'y a pas moyen d'en tirer autre chose, après avoir

## EPISTOLA XLIII.

(ad Att., II, 17.)

Scrib. in Formiano initio mensis maii A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Prorsus, ut scribis, ita sentio. Turbat Sampsiceramus. Nihil est quod non timendum sit. Ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται. Quid enim ista repentina affinitatis conjunctio, quid ager Campanus, quid effusio pecuniæ significant? quæ, si essent extrema, tamen esset nimium mali; sed ea natura rei est, ut hæc extrema esse non possint. Quid enim eos hæc ipsa per se delectare possunt? nunquam huc venissent? nisi ad alias res pestiferas aditus sibi compararent. Dii immortales!

Verum, ut scribis, hæc in Arpinati A. D. vi circiter idibus maiis non deflebimus, ne et opera et oleum philologiæ nostræ perierit, sed conferemus tranquillo animo. Neque tam me εὐελπιστία consolatur, ut antea, quam ἀδιαφορία; qua nulla in re tam utor, quam in hac civili et publica. Quin etiam, quod est subinane in nobis, et non ἀφιλόδοξον (bellum est enim sua vitia nosse), id afficitur quadam delectatione: solebat enim me pungere, ne Sampsicerami merita in patriam ad annos DC majora

tenté toutes sortes de voies, il faudra bien nous réduire à notre pis aller. Je vous attends à Arpinum, où je vous recevrai d'une manière rustique, puisque vous n'avez point voulu profiter de tous les agrémens que vous auriez trouvés sur le bord de la mer.

## LETTRE XLIII.

A Formies, au commencement de mai 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Je le vois, comme vous me le dites, Pompée ne garde plus de mesures; on en doit tout craindre, il vise ouvertement à la tyrannie. Que conclure autre chose de son mariage inopiné, de l'affaire de la Campanie, de la profusion des deniers publics? Quand le mal ne devrait pas aller plus loin, c'en serait toujours trop; mais il est d'une nature à n'en pouvoir pas demeurer là. En effet, que leur reviendrait-il de tout ceci, s'ils n'avaient pas d'autres vues? Ils n'en sont venus là que pour s'ouvrir le chemin à des entreprises encore plus pernicieuses. Grands dieux!

Mais, comme vous me le dites, vers le 10 de mai, nous ne pleurerons pas pour cela ensemble à Arpinum. Ce serait avoir bien mal employé tout le temps que nous avons donné, vous et moi, à l'étude de la philosophie; nous nous entretiendrons tranquillement de tout cela. C'est moins à présent un rayon d'espérance qui me soutient, que l'indifférence profonde à laquelle je suis parvenu, surtout par rapport aux affaires publiques. Je vous avouerai même (car c'est quelque chose de con-

viderentur, quam nostra : hac quidem cura certe jam vacuum est. Jacet enim ille sic, ut πτῶσις Curiana stare videatur. Sed hæc coram. Tu tamen videris mihi Romæ fore ad nostrum adventum, quod sane facile patiar, si tuo commodo fieri possit. Sin, ut scribis, ita venies; velim e Theophane expiscere, quonam in me animo sit Alabarches. Quæres scilicet, ut soles κατὰ τὸ κηδεμονικὸν, et ad me ab eo quasi ὑποθήκας adferes, quemadmodum me geram. Aliquid ex ejus sermone poterimus περὶ τῶν ὅλων suspicari.

## EPISTOLA XLIV.

(ad Att., II, 18.)

Scrib. Romæ mense junio A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi aliquot epistolas tuas, ex quibus intellexi quam suspenso animo et sollicito scire averes, quid esset novi. Tenemur undique : neque jam quo minus serviamus, recusamus; sed mortem et ejectionem, quasi majora, timemus : quæ multo sunt minora. Atque hic status, qui una voce omnium gemitur, neque verbo cujusquam sublevatur. Σκοπὸς est, ut suspicor, illis, qui tenent, nullam cuiquam largitionem relinquere. Unus loquitur, et palam adversatur adolescens Curio. Huic plausus maximi,

naître ses défauts) que ma vanité et ce faible que j'ai pour la gloire trouvent leur compte à tout ceci. J'appréhendais quelquefois que les services que Pompée a rendus à l'état ne parussent à la postérité plus grands que les miens. Il m'a bien délivré de cette peur; car il est si fort tombé, qu'à côté de lui la chute de Curion est une élévation; mais nous en parlerons ensemble. Vous pourriez être encore à Rome quand j'y arriverai, et je n'en serai point fâché, pourvu que cela vous convienne. Mais si, comme vous me le marquez, vous venez ici auparavant, tâchez de savoir par Théophane comment je suis dans l'esprit d'Alabarches. Vous vous en informerez avec votre exactitude ordinaire, et ce que vous m'en rapporterez me servira de règle pour ma conduite : nous pourrons juger de la situation générale des affaires par ce qu'il vous dira.

## LETTRE XLIV.

**Écrite à Rome, juin 694.**

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu quelques lettres de vous, où je vois votre inquiétude sur l'état présent des affaires, et avec quelle impatience vous en attendez des nouvelles. Nous sommes pris de tous côtés, et résolus à la servitude; la mort et l'exil, qui sont des maux bien moins à craindre que l'autre, nous le paraissent davantage. Voilà en quel état sont les choses. Tout le monde en gémit, et personne n'ose dire un mot pour y remédier. Je crois que ceux qui gouvernent ont envie de ne rien laisser à donner. Le jeune

consalutatio forensis perhonorifica, signa præterea benevolentiæ permulta a bonis impertiuntur: Fufium clamoribus, et conviciis, et sibilis consectantur. His ex rebus non spes, sed dolor est major; quum videas civitatis voluntatem solutam, virtutem alligatam. Ac ne forte quæras κατὰ λεπτὸν de singulis rebus, universa res eo est deducta, spes ut nulla sit, aliquando non modo privatos, verum etiam magistratus liberos fore. Hac tamen in oppressione sermo in circulis dumtaxat, et conviviis est liberior, quam fuit. Vincere incipit timorem dolor; sed ita, ut omnia sint plenissima desperationis.

Habet enim Campana lex execrationem candidatorum, in concione si mentionem fecerint, quo aliter ager possideatur, atque ut ex legibus Juliis. Non dubitant jurare ceteri. Laterensis existimatur laute fecisse, quod tribunatum plebis petere destitit, ne juraret. Sed de republica non libet plura scribere. Displiceo mihi, nec sine summo scribo dolore. Me tueor, ut oppressis omnibus, non demisse; ut tantis rebus gestis, parum fortiter.

A Cæsare valde liberaliter invitor in legationem illam, sibi ut sim legatus: atque etiam libera legatio voti causa datur. Sed hæc et præsidii apud pudorem Pulchelli non

Curion est le seul qui parle et qui agisse ouvertement contre eux. Il reçoit de grands applaudissemens, on s'empresse pour lui faire honneur lorsqu'il paraît dans la place, et les gens du bon parti lui témoignent toute l'affection imaginable; au lieu qu'ils accablent Fufius de huées, de sifflemens et d'injures. Tout cela ne nous donne aucune espérance, et augmente au contraire notre douleur, puisqu'il paraît par là que nos citoyens ne manquent pas de bonne volonté, mais de courage. Enfin, sans entrer dans aucun détail, je me contenterai de vous dire que les choses sont amenées à un tel point, qu'il n'y a plus d'espérance que, ni les particuliers, ni même les magistrats, puissent agir avec liberté. Cependant, malgré cette oppression, on parle plus hardiment qu'on n'ait jamais fait, mais seulement dans les conversations particulières et à table. La douleur commence à l'emporter sur la crainte; mais cela n'empêche pas que le désespoir ne soit toujours général.

Vous saurez aussi qu'il est ordonné, par un article de la loi agraire, que tous les prétendans aux magistratures promettront avec serment, en pleine assemblée, de ne rien proposer contre cette loi. Il n'y a eu que Laterensis qui n'ait pas voulu jurer; et on l'approuve fort d'avoir mieux aimé se désister de sa prétention au tribunat. Mais je ne veux plus vous parler de la république, cela me coûte trop, et je ne le puis faire sans une extrême douleur. Je me soutiens assez noblement par rapport à l'oppression générale, mais non pas avec le courage et la dignité convenables à mes actions passées.

César me propose, le plus honnêtement du monde, d'aller servir sous lui en qualité de lieutenant; on m'offre aussi une légation libre pour aller accomplir quelque

habet satis, et a fratris adventu me ablegat : illa et munitior est, et non impedit, quo minus adsim, quum velim. Hanc ego teneo, sed usurum me non puto. Neque tamen scio quid agam. Non lubet fugere : aveo pugnare. Magna sunt hominum studia. Sed nihil affirmo : tu hoc silebis.

De Statio manumisso, et nonnullis aliis rebus, angor quidem, sed jam prorsus occallui. Tu vellem, adesses : nec mihi consilium, nec consolatio deesset. Sed ita te para, ut, si inclamaro, advoles.

## EPISTOLA XLV.

(ad Att., II, 19.)

Scrib. Romæ mense quintili A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Multa me sollicitant, et ex reipublicæ tanto motu, et ex iis periculis, quæ mihi ipsi intenduntur. Ea sexcenta sunt. Sed mihi nihil est molestius, quam Statium manumissum. Nec meum imperium? ac mitto imperium, non simultatem meam revereri saltem? nec, quid faciam, scio : neque tantum est in re, quantus est sermo. Ego autem ne irasci possum quidem iis, quos valde amo : tantum doleo, ac mirifice quidem. Cetera in magnis rebus; minæ Clodii contentionesque, quæ mihi pro-

vœu; mais cette dernière manière de m'absenter ne me garantirait pas assez contre Clodius, et m'empêcherait de me trouver ici à l'arrivée de mon frère. L'autre, au contraire, me mettrait plus à couvert, et me laisserait la liberté de revenir quand je voudrais. Je ne la refuse pas, je ne crois pas néanmoins que j'en profite; en vérité, je ne sais quoi faire. Je n'ai point envie de fuir, je suis résolu à combattre; il y a bien des gens disposés à me défendre, mais je ne vous assure de rien; ne parlez de ceci à qui que ce soit.

Il est vrai que j'ai lieu d'être fâché de l'affranchissement de Statius, et de quelques autres choses; mais le calus est entièrement formé. Je voudrais bien que vous fussiez ici; je ne manquerais ni de conseil ni de consolation. Mais du moins tenez-vous prêt à voler, si je vous appelle.

## LETTRE XLV.

An de Rome 694, juin.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI bien des sujets d'inquiétude, soit par rapport aux mouvemens de la république, soit par rapport aux dangers dont je suis menacé personnellement, sans compter mille autres chagrins; mais rien ne m'en donne plus que cet affranchissement de Statius. Quoi! j'ai eu si peu d'empire sur l'esprit de mon frère! Mais laissons là l'autorité, du moins devait-il craindre de me déplaire. Je ne sais quel parti prendre là-dessus : après tout, cette affaire n'est si fâcheuse en elle-même, que parce qu'elle fait parler. Pour moi, je ne sais point me fâcher contre les

ponuntur, modice me tangunt. Etenim vel subire eas videor mihi summa cum dignitate, vel declinare nulla cum molestia posse. Dices fortasse dignitatis ἅλις tamquam δρυὸς: saluti, si me amas, consule. Me miserum, cur non ades? nihil te profecto præteriret: ego fortasse τυφλώττω, et nimium τῷ καλῷ προσπέπονθα. Scito nihil unquam fuisse tam infame, tam turpe tam peræque omnibus generibus, ordinibus, ætatibus offensum, quam hunc statum, qui nunc est: magis mehercule quam vellem, non modo quam putaram. Populares isti jam etiam modestos homines sibilare docuerunt. Bibulus in cœlo est: nec quare, scio; sed ita laudatur, quasi

Unus homo nobis cunctando restituat rem.

Pompeius, nostri amores, quod mihi summo dolori est, ipse se afflixit; neminem tenet voluntate; ne metu necesse sit iis uti, vereor. Ego autem neque pugno cum illa causa propter illam amicitiam: neque approbo, ne omnia improbem, quæ antea gessi: utor via. Populi sensus maxime theatro, et spectaculis perspectus est. Nam gladiatoribus, qua dominus, qua advocati sibilis conscissi: ludis Apollinaribus Diphilus tragœdus in nostrum Pompeium petulanter invectus est: *Nostra miseria tu es magnus*, millies coactus est dicere. *Eamdem vir-*

personnes que j'aime fort : tout ce que je sais faire, c'est de m'affliger, et j'entends cela à merveille. Ces autres chagrins qui viennent des grandes affaires, comme les menaces de Clodius, et les assauts auxquels il faut que je me prépare, ne me touchent que médiocrement. Je puis, en effet, ou les soutenir d'une manière qui me fera beaucoup d'honneur, ou les éviter sans peine. Il ne s'agit pas ici de gloire, me direz-vous peut-être, *vous devez en être soûl;* pensez, si vous m'aimez, à votre sûreté. Quel malheur pour moi que vous ne soyez pas ici! rien ne vous échapperait assurément. Pour moi, peut-être que je ne vois pas assez clair, et que je suis trop scrupuleux sur l'honneur et le devoir. Apprenez qu'il n'y eut jamais rien de si honteux, de si décrié et de si détesté par les gens de toute sorte de rang, de profession et d'âge, que le gouvernement présent. Cela va plus loin que je n'aurais cru, et même que je ne voudrais. Ces gens, qui cherchent si fort à plaire au peuple, ont appris aux plus modérés à les siffler. On élève Bibulus jusqu'aux cieux, je ne sais pourquoi; mais enfin on le loue, comme si lui seul sauvait la république en temporisant.

Pompée, mon idole, s'est perdu lui-même : je ne saurais m'en consoler, il n'a personne pour lui. Je crains bien que le parti ne l'oblige à se servir d'eux, quand même il en aurait envie. Pour moi, je n'agis point contre eux à cause de cette ancienne amitié; et aussi je n'approuve point ce qu'ils font, parce que ce serait condamner tout ce que j'ai jamais fait; je garde un certain milieu. Les dispositions du peuple ont paru au théâtre et aux autres spectacles. Aux derniers gladiateurs, celui qui les donnait, et tous ceux qui l'accompagnaient, furent sifflés de la bonne manière. Aux jeux Apollinaires, le

*tutem istam, veniet tempus quum graviter gemes*, totius theatri clamore dixit, itemque cetera. Nam et ejusmodi sunt ii versus, ut in tempus ab inimico Pompeii scripti esse videantur. *Si neque leges, neque mores cogunt*, et cetera magno cum fremitu et clamore sunt dicta. Cæsar quum venisset, mortuo plausu, Curio filius est insecutus. Huic ita plausum est, ut salva republica Pompeio plaudi solebat. Tulit Cæsar graviter. Litteræ Capuam ad Pompeium volare dicebantur. Inimici erant equitibus, qui Curioni stantes plauserant; hostes omnibus. Rosciæ legi, etiam frumentariæ, minitabantur. Sane res erat perturbata. Equidem malueram, quod erat susceptum ab illis, silentio transire: sed vereor ne non liceat. Non ferunt homines, quod videtur esse tamen ferendum. Sed est jam una vox omnium, magis odio firmata, quam præsidio.

Noster autem Publius mihi inimicatur: impendet negotium, ad quod tu scilicet advolabis. Videor mihi nostrum illum consularem exercitum bonorum omnium, etiam satis bonorum, habere firmissimum. Pompeius significat studium erga me non mediocre. Idem affirmat, verbum de me illum non esse facturum. In quo non me ille fallit, sed ipse fallitur. Cosconio mortuo, sum in ejus locum invitatus. Id erat vocari in locum mortui.

comédien Diphilus désigna Pompée d'une manière fort insolente; le peuple lui fit répéter vingt fois ces mots : *Vous n'êtes grand que pour notre malheur;* tout le monde s'écria aussi à cet endroit : *Vous vous repentirez un jour d'avoir été trop puissant*, et le reste; car il semble que tout ce rôle ait été fait exprès contre Pompée par quelqu'un de ses ennemis. Il s'éleva aussi un grand bruit à l'endroit qui commence par ces mots : *Si vous allez contre les lois et contre les mœurs.* Lorsque César parut, il fut accueilli d'un morne silence; et le jeune Curion ayant paru ensuite, on lui applaudit comme on faisait autrefois à Pompée dans les meilleurs temps. César en a été fort piqué, et on dit qu'il a envoyé un exprès à Pompée, qui est à Capoue. Ils ne peuvent pardonner aux chevaliers qui se levèrent pour faire honneur à Curion, et ils en veulent généralement à tout le monde; ils menacent d'abroger la loi Roscia, et celle pour la distribution du blé que l'on donne au peuple. Les affaires sont fort brouillées. Pour moi, j'aurais mieux aimé qu'on eût laissé passer sans faire de bruit tout ce qu'ils ont entrepris; mais je doute que cela se puisse. On veut du moins se plaindre de ce qu'on ne saurait empêcher, et tout conspire dans un même sentiment, qui n'est soutenu que par la haine.

Cependant Clodius se conduit envers moi d'une manière hostile : nous allons voir éclater l'affaire, qui vous fera sans doute voler ici. Il me semble que je suis assuré de tous les gens du bon parti, qui me secondèrent pendant mon consulat, et même des moins zélés. Pompée me témoigne beaucoup d'affection. Il m'assure toujours que Clodius ne proposera rien au peuple contre moi; et en cela il ne me trompe pas, mais il est trompé. César

Nihil me turpius apud homines fuisset; neque vero ad istam ipsam ἀσφάλειαν quidquam alienius. Sunt enim illi apud bonos invidiosi : ego apud improbos meam retinuissem invidiam, alienam assumpsissem. Cæsar me sibi vult esse legatum. Honestior hæc declinatio periculi. Sed ego hoc nunc repudio. Quid ergo est? pugnare malo : nihil tamen certi. Iterum dico, utinam adesses! sed tamen, si erit necesse, arcessemus. Quid aliud? quid? hoc opinor. Certi sumus perisse omnia. Quid enim ἀκκιζόμεθα tamdiu? Sed hæc scripsi properans, et mehercule timide. Posthac ad te, aut, si perfidelem habebo, cui dem, scribam plane omnia : aut, si obscure scribam, tu tamen intelliges. In iis epistolis me Lælium, te Furium faciam : cetera erunt ἐν αἰνιγμοῖς.

Hic Cæcilium colimus, et observamus diligenter. Edicta Bibuli audio ad te missa. Iis ardet dolore, et ira noster Pompeius.

## EPISTOLA XLVI.

(ad Att., II, 20.)

Scrib. Romæ mense quintili, A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Anicato, ut te velle intellexeram, nullo loco defui. Numestium ex litteris tuis studiose scriptis, libenter in

m'a offert la place vacante par la mort de Cosconius. Ce serait n'être choisi qu'au défaut d'un autre : cela m'aurait fait le plus grand tort du monde dans tous les esprits, et rien n'était moins propre à me mettre à couvert ; car cette commission est odieuse aux gens de bien ; elle ne diminuerait pas la haine que les méchans citoyens ont pour moi, et elle me chargerait de celle que les honnêtes gens ont pour eux. César souhaite toujours de m'avoir pour lieutenant; c'est une manière plus honnête d'éviter le péril, mais elle n'est point à présent de mon goût. Que veux-je donc? je veux combattre; cependant je ne sais pas encore ce que je ferai. Je le répète, que n'êtes-vous ici? Attendez néanmoins, pour venir, que je vous mande. Qu'ai-je encore à vous dire? rien, sinon qu'il faut compter que la république est perdue sans ressource; car pourquoi le dissimuler davantage? J'ai écrit ceci à la hâte, et avec quelque défiance. Une autre fois, si je puis trouver une personne sûre, je vous manderai toutes choses clairement; ou, si je ne m'explique qu'à demi, vous ne laisserez pas de m'entendre. Je m'appellerai Lélius, et vous Furius. Le reste sera énigmatique.

Je fais ma cour à Cécilius avec grand soin. J'apprends qu'on vous a envoyé les proclamations de Bibulus; elles ont mis Pompée au désespoir et en fureur.

## LETTRE XLVI.

Rome, juin 694.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai rendu service en tout ce que j'ai pu à Anicatus, que vous m'aviez recommandé. J'ai reçu volontiers au

amicitiam recepi. Cæcilium, quibus rebus possum, tueor diligenter.

Varro satisfacit nobis. Pompeius amat nos, carosque habet. Credis? inquies : credo : prorsus mihi persuadet. Sed quia, ut video, pragmatici homines omnibus historiis, præceptis, versibus denique cavere jubent, et vetant credere, alterum facio, ut caveam : alterum, ut non credam, facere non possum.

Clodius adhuc mihi denunciat periculum. Pompeius affirmat non esse periculum, adjurat; addit etiam, se prius occisum iri ab eo, quam me violatum iri. Tractatur res. Simul ac quid erit certi, scribam ad te. Si erit pugnandum, arcessam ad societatem laboris : si quies dabitur, ab Amalthea te non commovebo.

De republica breviter ad te scribam. Jam enim charta ipsa ne nos prodat, pertimesco. Itaque posthac, si erunt mihi plura ad te scribenda, ἀλληγορίαις obscurabo. Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur; ut, quum omnes ea quæ sunt acta improbent, querantur, doleant, varietas in re nulla sit, aperteque loquantur, et jam clare gemant; tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur : nec videmus qui finis cedendi, præter exitium, futurus sit. Bibulus, hominum admiratione et benevolentia, in cœlo est : edicta ejus et conciones describunt et legunt. Novo quodam genere in summam gloriam venit. Populare

nombre de mes amis Numestius, sur le témoignage avantageux que vous m'en avez rendu. Je sers ici votre oncle en tout ce que je puis.

Je suis content de Varron. Pompée m'aime et me chérit. Vous le croyez? me direz-vous. Oui, je le crois, il m'a entièrement persuadé; mais puisque les politiques, dans leurs histoires, dans leurs préceptes, et jusque dans leurs vers, nous avertissent qu'il faut se tenir sur ses gardes et ne pas croire légèrement, je sais bien me précautionner, car cela dépend de moi : mais il ne dépend pas de moi de ne pas croire.

Clodius me menace toujours. Pompée m'assure que je n'ai rien à craindre, et me conjure de ne me point inquiéter. Il ajoute même qu'il se fera plutôt tuer par Clodius, que de souffrir que j'en reçoive aucune atteinte. Cette affaire est donc encore incertaine : dès que je saurai à quoi m'en tenir, je vous le ferai savoir : s'il faut combattre, je vous appellerai pour me seconder; si on me laisse en repos, je ne vous tirerai point de votre Amalthée.

Je vous dirai peu de choses des affaires de la république. Je commence à craindre que le papier ne nous trahisse : dans la suite, lorsque je voudrai vous écrire plus en détail, je le ferai à mots couverts. La république est prête à périr d'une maladie nouvelle. Tout le monde condamne ce que font ceux qui gouvernent, on s'en plaint, on le voit avec douleur, il n'y a aucune variété de sentimens, on parle fort haut, on ne se cache point pour gémir, et cependant on n'y apporte aucun remède. Aussi je crois que si l'on se mettait en devoir de se défendre, on s'exposerait à un massacre général; et s'il commençait une fois, je ne vois pas comment il pourrait finir, que par l'entière ruine des deux partis. Il n'est rien de plus

nunc nihil tam est, quam odium popularium. Hæc quo sint eruptura, timeo. Sed, si dispicere quid cœpero, scribam ad te apertius.

Tu, si me amas tantum, quantum profecto amas; expeditus facito, ut sis, si inclamaro, ut accurras. Sed do operam et dabo ne sit necesse. Quod scripseram te Furium scripturum, nihil necesse est tuum nomen mutare. Me faciam, Lælium, et te Atticum; neque utar meo chirographo, neque signo, si modo erunt ejusmodi litteræ, quas in alienum incidere nolim.

Diodotus mortuus est, reliquit nobis H-S fortasse centum.

Comitia Bibulus cum Archilochio edicto in ante diem xv kalend. novemb. distulit.

A Vibio libros accepi. Poeta ineptus : nec tamen scit nihil : et est non inutilis. Describo et remitto.

glorieux pour Bibulus, que l'estime et l'affection que tout le monde lui témoigne. On ne fait que copier et réciter ses édits et ses harangues. Il est parvenu, par un chemin tout nouveau, au comble de la gloire. Il n'y a maintenant rien de plus populaire, que la haine des hommes populaires. Je crains fort les suites que tout cela peut avoir. Quand j'y verrai plus clair, je vous en parlerai plus positivement.

Pour vous, si vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, tenez-vous prêt à accourir ici en cas que je vous appelle; mais je fais et je ferai mon possible pour vous en épargner la peine. Je vous avais dit de prendre dans vos lettres le nom de Furius, mais cela n'est pas nécessaire; je m'appellerai bien Lélius dans les miennes, mais vous serez toujours Atticus. Je n'écrirai rien de ma main, et je ne me servirai point de mon cachet, du moins si je vous écris des lettres que je ne veuille point qui soient vues par d'autres.

Diodotus est mort, il m'a laissé environ cent mille sesterces*.

Bibulus a renvoyé l'élection des consuls au 18 d'octobre, par un édit en style d'Archiloque.

J'ai reçu les ouvrages que Vibius m'a envoyés : ils sont d'un mauvais poète, mais il sait quelque chose, et n'est pas tout-à-fait inutile. Je les fais copier, et je les renverrai aussitôt.

* 20,450 fr.

## EPISTOLA XLVII.

(ad Att., II, 21.)

Scrib. Romæ exeunte quintili A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

De republica quid ego tibi subtiliter? Tota periit: atque hoc est miserior, quam reliquisti, quod tum videbatur ejusmodi dominatio civitatem oppressisse, quæ jucunda esset multitudini, bonis autem ita molesta, ut tamen sine pernicie: nunc repente tanto in odio est omnibus, ut quorsum eruptura sit, horreamus. Nam iracundiam atque intemperantiam illorum sumus experti, qui Catoni irati omnia perdiderunt. Sed ita lenibus uti videbantur venenis, ut posse videremur sine dolore interire. Nunc vero sibilis vulgi, sermonibus honestorum, fremitu Italiæ, vereor ne exarserint. Equidem sperabam, ut sæpe etiam loqui tecum solebam, sic orbem reipublicæ esse conversum, ut vix sonitum audire, vix impressam orbitam videre possemus: et fuisset ita, si homines transitum tempestatis exspectare potuissent: sed quum diu occulte suspirassent, postea jam gemere, ad extremum vero loqui omnes, et clamare cœperunt.

Itaque ille amicus noster, insolens infamiæ, semper in laude versatus, circumfluens gloria, deformatus cor-

## LETTRE XLVII.

Rôme, fin de juin 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Pour vous dire nettement ce que je pense de la république, elle est perdue sans ressource, et dans un état bien plus fâcheux que celui où vous l'avez laissée. Elle semblait alors tomber sous une domination agréable à la multitude, et peu nuisible aux bons citoyens à qui elle ne plaisait pas, au lieu que cette domination est devenue tout à coup si généralement odieuse, qu'on ne saurait penser sans frémir à ce qui en peut arriver. Nous avons éprouvé la colère et l'emportement de ceux qui, piqués de la résistance qu'ils trouvaient de la part de Caton, ont bouleversé la république : mais ils s'étaient d'abord servis de poison si doux, qu'il semblait que nous pourrions du moins en mourir sans douleur. A présent je crains bien que les sifflemens du peuple, les plaintes des honnêtes gens, et le murmure de toute l'Italie, ne les portent aux dernières extrémités. J'avais espéré, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que cette révolution se ferait si doucement, qu'à peine s'en apercevrait-on; et cela serait arrivé, si l'on avait pu attendre, sans faire de bruit, la fin de l'orage. Mais, après avoir soupiré long-temps en secret, on a commencé à gémir, puis à parler, et à se plaindre tout haut.

Ainsi donc notre ami, qui ne savait encore ce que c'était que d'être blâmé, et qui s'était toujours vu com-

pore, fractus animo, quo se conferat nescit: progressum præcipitem, inconstantem reditum videt: bonos inimicos habet: improbos ipsos non amicos. Ac vide mollitiem animi: non tenui lacrymas, quum illum ante VIII kalend. sextil. vidi de edictis Bibuli concionantem, qui antea solitus esset jactare se magnificentissime illo in loco, summo cum amore populi, cunctis faventibus. Ut ille tum humilis, ut demissus erat! ut ipse etiam sibi, non iis solum qui aderant, displicebat! O spectaculum uni Crasso jucundum! ceteris non item. Nam, quia deciderat ex astris, lapsus quam progressus potius videbatur. Et, ut Apelles, si Venerem, aut si Protogenes Jalysum illum suum cæno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem: sic ego hunc, omnibus a me pictum et politum artis coloribus, subito deformatum, non sine magno dolore vidi. Quanquam nemo putabat, propter Clodianum negotium, me illi amicum esse debere. Tamen tantus fuit amor, ut exhauriri nulla posset injuria. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur, præ multitudine eorum qui legunt, transire nequeant; ipsi ita acerba, ut tabescat dolore; mihi mehercule molesta, quod et eum, quem semper dilexi, nimis excruciant; et timeo, tam vehemens vir, tamque acer in ferro, et tam insuetus contumeliæ, ne omni animi impetu dolori et iracundiæ pareat.

blé de louanges et couvert de gloire, est tombé tout à coup dans un accablement d'esprit qui influe jusque sur son corps et ne sait de quel côté se tourner. Il voit bien qu'il s'est trop avancé, et il craint, s'il recule, qu'on ne l'accuse de légèreté. Il a les bons pour ennemis, et n'est pas même aimé des méchans. Voyez combien je suis aisé à attendrir; je ne pus retenir mes larmes, lorsque je le vis, le 25 de juillet, haranguer contre les édits de Bibulus. Lui qui autrefois ne paraissait à la tribune que pour parler de lui-même en termes magnifiques, adoré du peuple, et applaudi de tout le monde. Qu'il était alors rabaissé et abattu! et qu'on voyait bien qu'il n'était pas plus content de lui que ceux qui l'écoutaient! Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus! Lorsque l'on considérait de quelle hauteur il était tombé, il semblait plutôt qu'on l'en eût précipité, qu'il n'était croyable qu'il en fût descendu de lui-même. En mon particulier, comme Apelle et Protogène auraient été sans doute très-fâchés de voir, l'un sa Vénus, et l'autre son Jalyse couverts de boue, de même ne puis-je, sans une extrême douleur, voir si étrangement défiguré un homme que j'ai peint avec tant de soin de mes plus belles couleurs. Il est vrai qu'il n'y a personne qui ne pense que depuis qu'il a eu part à l'adoption de Clodius, je ne dois plus être de ses amis; mais j'avais un si grand fonds de tendresse pour lui, que les plus grands sujets de plainte n'ont pu l'épuiser. Les sanglans édits de Bibulus contre lui, plaisent si fort au peuple, qu'on ne saurait passer dans l'endroit où ils sont affichés, à cause de la foule de gens qui s'empressent pour les lire. Pompée en sèche de dépit. J'en suis aussi très-fâché, et parce qu'ils traitent trop cruellement un homme que j'ai toujours aimé, et

Bibuli qui sit exitus futurus, nescio. Ut nunc res se habet, admirabili gloria est. Quin quum comitia in mensem octobr. distulisset; quod solet ea res populi voluntatem offendere, putarat Cæsar oratione sua posse impelli concionem, ut iret ad Bibulum; multa quum seditiosissime diceret, vocem exprimere non potuit. Quid quæris? sentiunt se nullam ullius partis voluntatem tenere: eo magis vis nobis est timenda.

Clodius inimicus est nobis. Pompeius confirmat eum nihil esse facturum contra me. Mihi periculosum est credere: ad resistendum me paro. Studia spero me summa habiturum omnium ordinum. Te quum ego desidero, tum vero res ac tempus illud vocat. Plurimum consilii, animi, præsidii denique mihi, si te ad tempus videro, accesserit. Varro mihi satisfacit. Pompeius loquitur divinitus. Spero nos aut certe cum summa gloria, aut sine molestia etiam discessuros.

Tu, quid agas, quemadmodum te oblectes, quid cum Sicyoniis egeris, ut sciam cura.

parce que je crains qu'un guerrier si impétueux, si accoutumé au carnage, et si peu fait à souffrir des injures, ne s'abandonne tout entier à la douleur et à son ressentiment.

Je ne sais ce qui arrivera de Bibulus; pour le présent il est tout couvert de gloire; jusque-là que lorsqu'il eut renvoyé les élections au mois d'octobre, comme ces sortes de délais ne plaisent jamais au peuple, César crut qu'il serait aisé de l'animer contre son collègue : mais il eut beau haranguer l'assemblée pour lui faire prendre feu, il n'en put tirer aucune parole. Que vous dirai-je ? ils sentent bien que tous les partis leur sont également contraires; et c'est ce qui me fait encore plus craindre qu'ils n'en viennent à quelque violence.

Clodius paraît toujours mon ennemi. Pompée m'assure qu'il n'entreprendra rien contre moi; mais il y aurait trop de danger à se reposer sur cette assurance. Je me prépare à me défendre; j'espère que tous les ordres de l'état me soutiendront avec chaleur. Je souhaite fort de vous revoir, et de plus, vous me serez nécessaire pour ce temps-là. Je ne manquerai ni de conseil ni de courage : et je me croirai très-fort, pourvu que vous veniez à temps. Je suis content de Varron. Pompée parle toujours le mieux du monde. Je me flatte que je me tirerai de cette affaire, ou avec beaucoup d'honneur, ou du moins sans déplaisir.

Mandez-moi ce que vous faites, comment vous vous divertissez, et où vous en êtes avec vos Sicyoniens.

## EPISTOLA XLVIII.

(ad Att., II, 22.)

Scrib. Romæ mense sextili A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Quam vellem Romæ mansisses: mansisses profecto, si hæc fore putassemus. Nam Pulchellum nostrum facillime teneremus: aut certe, quid esset facturus, scire possemus. Nunc se res sic habet: volitat, furit, nihil habet certi, multis denunciat; quod sors obtulerit, id acturus videtur. Quum videt quo sit in otio status hic rerum, in eos qui hæc egerunt impetum facturus videtur; quum autem rursus opes eorum et vim exercitus recordatur, convertit se in nos. Nobis autem ipsis quum vim, tum judicium minatur. Cum hoc Pompeius egit, et, ut ad me ipse referebat (alium enim habeo neminem testem) vehementer egit, quum diceret, in summa se perfidiæ, et sceleris infamia fore, si mihi periculum crearetur ab eo, quem ipse armasset, quum plebeium fieri passus esset: sed fidem recepisse sibi et ipsum, et Appium de me: hanc si ille non servaret, ita laturum, ut omnes intelligerent, nihil sibi antiquius amicitia nostra fuisse. Hæc, et in eam sententiam quum multa dixisset, aiebat illum primo sane diu multa contra: ad extremum autem manus dedisse, et affirmasse nihil se contra ejus voluntatem esse facturum. Sed postea tamen ille non destitit de nobis asperrime loqui. Quod si non faceret, tamen ei nihil crederemus:

## LETTRE XLVIII.

*Écrite à Rome au mois de juillet 694.*

### CICÉRON A ATTICUS.

Que n'êtes-vous demeuré à Rome! vous y seriez demeuré sans doute, si nous avions prévu tout ce que je vois. Nous gouvernerions facilement Clodius, ou du moins nous pourrions savoir quels sont ses desseins. Pour le présent, il s'agite, il s'emporte, il ne sait ce qu'il veut; il menace bien des gens, et ne fera probablement que saisir l'occasion que le sort lui offrira. Quand il considère à quel point le gouvernement présent est odieux, on dirait qu'il va se jeter sur ceux qui ont mis les affaires en cet état: mais quand il se souvient qu'ils sont les plus forts, et qu'ils ont des troupes à leur disposition, il se rabat sur nous, et me menace en particulier de voies de fait, et de me mettre en justice. Pompée lui a parlé là-dessus, et parlé très-fortement à ce que le même Pompée m'a assuré, car je n'en ai point d'autre témoin. Je lui ai représenté, m'a-t-il dit, que je passerais pour un ami sans foi et sans honneur, si vous étiez inquiété par un homme à qui j'ai mis les armes à la main, en le laissant agréger parmi le peuple; que j'avais sa parole et celle de son frère Appius pour gage de votre sûreté; et que s'ils ne me la tenaient pas, je m'en ressentirais de manière à faire connaître à tout le monde que rien ne m'est plus cher que votre amitié. Sur cela, et sur plusieurs autres choses qu'il a ajoutées dans le même sens, il dit que Clodius lui a fait d'abord bien des difficultés; mais qu'à la

atque omnia sicut facimus, pararemus. Nunc ita nos gerimus, ut in dies singulos et studia in nos hominum, et opes nostræ augeantur. Rempublicam nulla ex parte attingimus. In causis, atque in illa opera nostra forensi, summa industria versamur. Quod egregie non modo iis, qui utuntur opera, sed etiam in vulgus gratum esse sentimus. Domus celebratur, occurritur, renovatur memoria consulatus. Studia significantur : in eam spem adducimur, ut nobis ea contentio, quæ impendet, interdum non fugienda videatur.

Nunc mihi et consiliis opus est tuis, et amore, et fide. Quare advola. Expedita mihi erunt omnia, si te habebo. Multa per Varronem nostrum agi possunt, quæ te urgente erunt firmiora; multa ab ipso Publio elici, multa cognosci, quæ tibi occulta esse non poterunt : multa etiam..... Sed absurdum est singula explicare : tum ego requiram te ad omnia. Unum illud tibi persuadeas velim, omnia fore explicata, si te videro : sed totum est in eo, si ante, quam ille ineat magistratum. Puto Pompeium Crasso urgente, si tu aderis, qui per βοῶπιν ex ipso intelligere possis qua fide ab illis agatur, nos aut sine molestia, aut certe sine errore futuros. Precibus nostris et cohortatione non indiges. Quid mea voluntas, quid tempus, quid rei magnitudo postulet, intelligis.

fin il s'est rendu, et qu'il a promis qu'il ne ferait rien contre ses intentions. Cependant il n'a pas cessé depuis de se déchaîner contre moi; mais quand il ne le ferait pas, je ne m'en fierais pas davantage à lui, et je n'en disposerais pas moins toutes choses pour me défendre. Je me conduis donc de telle manière, que mes forces augmentent de jour en jour, avec l'affection que tout le monde me témoigne. Je ne me mêle en aucune façon des affaires de l'état, et je me donne tout entier à celles du barreau; ce qui ne me rend pas moins agréable au peuple en général, qu'à ceux en particulier pour qui je plaide. Ma maison ne désemplit point, on vient en foule au devant de moi lorsque j'en sors; la mémoire de mon consulat se renouvelle, tout le monde paraît bien disposé. Enfin, j'ai si bonne espérance, qu'il me semble quelquefois que je ne devrais pas éviter le combat dont on me menace.

C'est à présent que j'ai besoin des conseils d'un ami aussi sage et aussi sûr que vous. Volez donc, rien ne m'embarrassera quand je vous aurai. Notre ami Varron peut m'être d'un grand secours, et il s'y portera plus vivement lorsque vous le presserez. On peut aussi découvrir et tirer de Clodius même bien des choses qui ne vous échapperont point. Beaucoup d'autres...... Mais à quoi bon entrer dans ces détails quand j'ai besoin de vous pour le tout. Je me contenterai donc de vous dire que je verrai clair quand je vous aurai. L'essentiel, c'est que vous arriviez avant que Clodius entre en charge. Je crois que si Crassus presse Pompée, quand vous serez ici, vous pourrez vous servir de la sœur de Clodius, et découvrir s'ils sont de bonne foi à mon égard; je compte que je me tirerai d'affaire, ou du moins d'erreur. Il n'est pas néces-

De republica nihil habeo ad te scribere, nisi summum odium omnium hominum in eos qui tenent omnia, mutationis tamen spes nulla. Sed, quod facile sentias, tædet ipsum Pompeium, vehementerque pœnitet. Non provideo satis quem exitum futurum putem. Sed certe videntur hæc aliquo eruptura.

Libros Alexandri, negligentis hominis, et non boni poetæ, sed tamen non inutilis, tibi remisi.

Numerium Numestium libenter accepi in amicitiam : et hominem gravem et prudentem, et dignum tua commendatione cognovi.

## EPISTOLA XLIX.

(ad Att., II, 23.)

Scrib. Romæ mense sextili A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Nunquam ante arbitror te epistolam meam legisse, nisi mea manu scriptam. Ex eo colligere poteris, quanta occupatione distinear. Nam quum vacui temporis nihil haberem, et quum recreandæ voculæ causa necesse esset mihi ambulare, hæc dictavi ambulans.

saire que je vous prie et que je vous presse; vous voyez assez ce que je souhaite, et ce que la conjoncture et l'importance de l'affaire demandent.

Je n'ai rien à vous dire de la république, sinon que tout le monde fait paraître une grande haine contre ceux qui gouvernent, sans qu'il y ait néanmoins aucune espérance de changement. Vous n'aurez pas de peine à croire que Pompée n'est guère content de lui-même, et qu'il se repent fort de tout ce qu'il a fait. Je ne vois pas bien par où tout ceci finira; mais il faut pourtant que cela aboutisse à quelque éclat.

Je vous ai renvoyé les ouvrages d'Alexandre, de cet auteur peu exact, de ce mauvais poète; mais on ne laisse pas d'y trouver quelque chose de bon.

J'ai reçu volontiers au nombre de mes amis Numerius Numestius : je le trouve sensé, prudent, et digne enfin que vous vous intéressiez pour lui comme vous faites.

## LETTRE XLIX.

Écrite à Rome en juillet 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Voici, à ce que je crois, la première fois que vous recevez une de mes lettres écrite d'une autre main que de la mienne. Vous pouvez juger par là combien il faut que je sois occupé : je le suis à un tel point, que n'ayant aucun moment de reste, et étant obligé, pour remettre ma voix, de faire de l'exercice, je dicte cette lettre en me promenant.

Primum igitur illud te scire volo, Sampsiceramum nostrum amicum vehementer sui status pœnitere, restituique in eum locum cupere ex quo decidit, doloremque suum impertire nobis, et medicinam interdum aperte quærere; quam ego possum invenire nullam; post deinde omnes illius partis auctores ac socios, nullo adversario, consenescere; consensionem universorum nec voluntatis, nec sermonis majorem unquam fuisse.

Nos autem (nam id te scire cupere certo scio) publicis consiliis nullis intersumus, totosque nos ad forensem operam, laboremque contulimus. Ex quo, quod facile intelligi possit, in multa commemoratione earum rerum, quas gessimus, desiderioque versamur.

Sed ϐοώπιδος nostræ consanguineus non mediocres terrores jacit atque denuntiat, et Sampsiceramo negat; ceteris præ se fert, et ostentat. Quamobrem, si me amas tantum, quantum profecto amas, si dormis, expergiscere; si stas, ingredere; si ingrederis, curre; si curris, advola. Credibile non est, quantum ego in consiliis, et prudentia tua, quod maximum est, quantum in amore et fide ponam. Magnitudo rei longam orationem fortasse desiderat, conjunctio vero nostrorum animorum brevitate contenta est. Permagni nostra interest, te, si comitiis non potueris, at declarato illo, esse Romæ. Cura ut valeas.

Je vous dirai d'abord que notre Sampsiceramus se trouve fort mal de la situation où il s'est mis; il voudrait bien revenir à celle d'où il est tombé. Il me fait confidence de sa douleur, et laisse même voir quelquefois qu'il voudrait y apporter quelque remède, mais je n'y en vois aucun. Je vous dirai ensuite que les chefs de ce parti et tous leurs adhérens s'affaiblissent, quoiqu'ils ne trouvent aucune opposition; et que tout le monde est d'accord plus que jamais sur les sentimens qu'on a d'eux, et sur la liberté avec laquelle on en parle.

Pour moi (car je suis sûr que vous souhaitez de savoir ce qui me regarde en particulier), je ne me trouve à aucune délibération publique, et je me donne entièrement aux fonctions du barreau. Il est facile de juger que cela renouvelle la mémoire de mes actions passées, et fait souhaiter que je me mêle, comme autrefois, des affaires de l'état.

Mais le frère de notre Junon ne me fait pas de petites menaces; et pendant qu'il nie à Sampsiceramus qu'il ait aucun dessein contre moi, il en fait gloire, et s'en vante à tout le monde. C'est pourquoi, si vous m'aimez, ou pour mieux dire, puisque vous m'aimez, si vous dormez, éveillez-vous; si vous êtes éveillé, marchez; si vous marchez, courez; si vous courez, volez. Je ne saurais vous dire ce que je me promets de vos conseils, de votre prudence, et plus encore de votre amitié. L'importance de l'affaire demanderait peut-être que je vous en disse davantage; mais entre amis comme nous, un mot suffit. Il est essentiel pour moi que vous soyez ici dès que Clodius sera désigné tribun, si vous ne pouvez pas y être pour le temps des élections. Ayez soin de votre santé.

## EPISTOLA L.

(ad Att., II, 24.)

Scrib. Romæ mense sextili A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Quas Numestio litteras dedi, sic te iis evocabam, ut nihil acrius, neque incitatius fieri posset. Ad illam κέλευσιν adde etiam si quid potes. Ac ne sis perturbatus; novi enim te, et non ignoro quam sit amor omnis sollicitus atque anxius : sed res est, ut spero, non tam exitu molesta quam auditu.

Vettius ille, ille noster index, Cæsari, ut perspicimus, pollicitus est, se curaturum, ut in aliquam suspicionem facinoris Curio filius adduceretur. Itaque insinuatus in familiaritatem adolescentis, et cum eo, ut res indicat, sæpe congressus, rem in eum locum deduxit, ut diceret sibi certum esse cum suis servis in Pompeium impetum facere, eumque occidere. Hoc Curio ad patrem detulit, ille ad Pompeium. Res delata ad senatum est; introductus Vettius primo negabat se unquam cum Curione restitisse; neque id sane diu. Nam statim fidem publicam postulavit : haud reclamatum est. Tum exposuit, manum fuisse juventutis duce Curione, in qua Paulus initio fuisset, et Q. Cæpio hic Brutus, et Lentulus, Flaminis filius, conscio patre. Postea C. Septimium scribam Bibuli pugionem sibi a Bibulo attulisse : quod totum irrisum est; Vettio pugionem defuisse, nisi ei consul dedisset : eoque magis id ejectum est, quod

## LETTRE L.

**Écrite à Rome au mois de juillet 694.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous appelais avec tant de force dans la lettre dont j'ai chargé Numestius, qu'il ne se pouvait rien de plus pressant. Venez, s'il se peut, encore plus vite; mais que cela ne vous effraye point, car je vous connais, et je sais que lorsque l'on aime, on s'alarme aisément. Voici une affaire qui, à ce que je crois, ne fera pas tant de mal que de bruit.

Nous avons découvert que ce Vettius, mon donneur d'avis du temps de la conjuration, avait promis à César d'embarrasser le jeune Curion dans quelque mauvaise affaire. S'étant insinué dans sa familiarité, après avoir eu plusieurs entretiens avec lui, comme il a paru par la suite, cet homme en vint au point de lui faire confidence qu'il avait résolu de se jeter avec ses esclaves sur Pompée, et de le tuer. Curion le redit à son père, et le père à Pompée. L'affaire fut portée au sénat. On fit entrer Vettius, qui nia d'abord qu'il eût aucun commerce avec le jeune Curion : mais cela ne dura pas long-temps; car aussitôt après il offrit de dire tout, pourvu qu'on lui promît impunité. On le lui promit, et alors il déclara qu'il y avait un complot formé entre plusieurs jeunes gens qui avaient pour chef Curion, dont Paulus avait été d'abord, et dont Brutus (Q. Cépion) et Lentulus, le fils du Flamine, étaient encore, ce dernier du consentement de son père. Il ajouta que C. Septimus, greffier de Bibulus, lui avait

ante diem III idibus maii Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caveret insidias, in quo ei Pompeius gratias egerat. Introductus Curio filius dixit ad ea, quæ Vettius dixerat; maximeque in eo tum quidem Vettius est reprehensus, quod dixerat adolescentium consilium, ut in foro cum gladiatoribus Gabinii Pompeium adorirentur: in eo principem Paulum fuisse; quem constabat eo tempore in Macedonia fuisse. Fit senatusconsultum ut Vettius, quod confessus esset se cum telo fuisse, in vincula conjiceretur: qui eum emisisset, contra rempublicam esse facturum. Res erat in ea opinione, ut putarent id esse actum, ut Vettius in foro cum pugione, et item servi ejus comprehenderentur cum telis: deinde ille se diceret indicaturum; idque ita actum esset, nisi Curiones rem ante ad Pompeium detulissent. Tum senatusconsultum in concione recitatum est. Postero autem die Cæsar, is, qui olim prætor quum esset, Q. Catulum ex inferiore loco jusserat dicere, Vettium in rostra produxit; eumque in eo loco constituit, quo Bibulo consuli aspirare non liceret. Hic ille omnia quæ voluit, de republica dixit; et, qui, illuc factus institutusque venisset, primum Cæpionem de oratione sua sustulit, quem in senatu acerrime nominarat; ut appareret noctem, et nocturnam deprecationem intercessisse; deinde, quos in senatu ne tenuissima quidem suspicione attigerat, eos nominavit; Lucullum, a quo solitum esse ad se mitti C. Fannium illum, qui in P. Clodium subscripserat; L. Domitium, cujus domum constitutam fuisse, unde eruptio fieret: me non nominavit: sed dixit, consularem disertum, vicinum consulis, sibi dixisse Ahalam

apporté un poignard de la part de ce consul. On se moqua de tout cela, comme si Vettius n'avait pu trouver un poignard, sans que Bibulus lui en fournît un : et ce qui rendait encore la chose moins vraisemblable, c'est que Bibulus avait fait avertir Pompée, le 13 de mai, de se tenir sur ses gardes, et Pompée l'en avait remercié. On fit entrer le jeune Curion, qui répondit à tout ce que Vettius avait avancé, et le confondit particulièrement sur ce qu'il disait que ces jeunes gens avaient choisi le jour que Gabinius avait donné des gladiateurs au peuple, pour attaquer Pompée dans la place, et que Paulus devait se mettre à leur tête : or, tout le monde sait que Paulus était dès-lors en Macédoine. On fit donc un décret par lequel Vettius fut condamné à être mis aux fers, comme avouant qu'il avait porté des armes, et on ajouta que quiconque l'en tirerait, serait déclaré ennemi de la république. Voici ce que l'on pense de cette affaire. On croit que l'on voulait faire surprendre cet homme dans la place avec ses esclaves, eux et lui armés en gens qui veulent faire un mauvais coup; que là-dessus il aurait promis de découvrir tout : et la chose aurait été exécutée de la sorte, si les Curions n'avaient pas auparavant averti Pompée. Le décret du sénat fut lu ensuite devant le peuple. Le lendemain, César, lui qui, étant préteur, avait empêché Q. Catulus de parler à la tribune, y produisit Vettius, pendant que l'autre consul n'osait s'y montrer. Là cet homme dit tout ce qu'il voulut sur les affaires de l'état, comme ayant été bien endoctriné. Premièrement, il ôta Cépion de sa dénonciation, quoique dans le sénat il l'eût chargé très-fortement; ce qui fit voir que la nuit et des sollicitations nocturnes étaient intervenues. Ensuite il accusa d'autres gens dont il n'avait pas donné le moin-

Servilium aliquem, aut Brutum opus esse reperiri. Addidit ad extremum, quum, jam dimissa concione, revocatus a Vatinio fuisset, se audisse a Curione, his de rebus conscium esse Pisonem generum meum et M. Laterensem. Nunc reus erat apud Crassum divitem Vettius de vi : et, quum esset damnatus, erat indicium postulaturus : quod si impetrasset, judicia fore videbantur.

Ea nos, qui nihil contemnere solemus, non pertimescebamus. Hominum quidem summa erga nos significabantur : sed prorsus vitæ tædet, ita sunt omnia omnium miseriarum plenissima. Modo cladem timueramus, quam oratio fortissimi senis Q. Considii discusserat : ea, quam quotidie timere potueramus, subito exorta est. Quid quæris? nihil me infortunatius, nil fortunatius est Catulo, quum splendore vitæ, tum occasus tempore. Nos tamen in his miseriis erecto animo, et minime perturbato sumus : honestissimeque dignitatem nostram et magna cura tuemur. Pompeius de Clodio jubet nos esse sine cura, et summam in nos benevolentiam omni oratione significat.

dre soupçon le jour précédent, comme Lucullus, qui, à ce qu'il dit, lui avait souvent envoyé ce Fannius, qui avait été l'un des accusateurs de Clodius. Il accusa aussi L. Domitius, et dit que c'était de sa maison qu'on devait sortir pour se jeter sur Pompée. Pour moi, il ne me nomma pas; il dit seulement qu'un consulaire beau parleur, voisin de l'un des consuls, lui avait dit qu'on aurait besoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus. Enfin, ayant été rappelé par Vatinius, quoique le peuple fût déjà congédié, il ajouta qu'il avait ouï dire à Curion, que Pison, mon gendre, et M. Laterensis en étaient aussi. A présent, le jugement sur les voies de fait se poursuit devant Crassus le riche. Si Vettius est condamné, il doit encore demander grâce, en offrant de découvrir de nouveaux complices; et s'il l'obtient, il fera des affaires à bien des gens.

Pour moi, quoiqu'ordinairement je ne néglige rien, je ne m'en mets point en peine. Tout le monde me témoigne beaucoup de zèle et d'affection; mais avec tout cela je suis fort las de la vie, on n'y voit que peine et que misère. Dernièrement, nous étions menacés d'un massacre, si la vigoureuse répartie du généreux vieillard Q. Considius ne nous avait rassurés; et voici une nouvelle sorte de danger que nous n'avions pas prévu, et auquel nous pouvons être exposés tous les jours. Que vous dirai-je? je me trouve aussi malheureux que je trouve Catulus heureux d'avoir rempli si glorieusement sa carrière et de l'avoir finie si à propos. Cependant, parmi tant de malheurs, j'ai toujours la même fermeté et la même tranquillité d'esprit, et je me soutiens avec honneur et avec dignité. Pompée m'assure toujours que je n'ai rien à craindre de Clodius, et parle en toute occasion de moi comme le meilleur ami du monde.

Te habere consiliorum auctorem, sollicitudinum socium, omni in cogitatione conjunctum cupio. Quare, ut Numestio mandavi, tecum ut ageret, item atque eo, si potest, acrius te rogo ut plane ad nos advoles. Respiraro si te videro.

## EPISTOLA LI.

(ad Att., II, 25.)

Scrib. Romæ mense sextili A. V. C. 694.

CICERO ATTICO SAL.

Quum aliquem apud te laudaro tuorum familiarium, volam illum scire ex te me id fecisse; ut nuper me scis scripsisse ad te de Varronis erga me officio, te ad me rescripsisse, eam rem summæ tibi voluptati esse. Sed ego mallem ad illum scripsisses, mihi illum satisfacere, non quo faceret, sed ut faceret. Mirabiliter enim odoratus est, sicut nosti ἑλικτὰ καὶ οὐδέν. Sed nos tenemus præceptum illud, τὰς τῶν κρατούντων.

At hercule alter tuus familiaris Hortalus quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit quum de Flacci prætura, et de illo tempore Allobrogum diceret? Sic habeto, nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici. Ei te hoc scribere a me tibi esse missum sane volo.

Sed quid tu scribas? quem jam ego venire atque adesse

Je vous souhaite pour me conduire par vos conseils, pour me soulager avec vous de toutes mes peines, et pour vous communiquer mes plus secrètes pensées. Volez donc ici sans remise, j'ai déjà chargé Numestius de vous presser, et je le fais, s'il se peut, avec encore plus d'instance; je respirerai quand je vous verrai.

## LETTRE LI.

Écrite à Rome au mois de juillet 694.

CICÉRON A ATTICUS.

Quand je vous marque que j'ai lieu de me louer de quelqu'un de vos amis, c'est afin que cela lui revienne par vous; comme lorsque je vous écrivis l'autre jour que j'étais content de Varron, au lieu de me répondre que vous en étiez ravi, j'aurais voulu que vous le lui eussiez mandé. Ce n'est pas que j'en sois fort content, mais c'est afin qu'il me donne sujet de l'être. Il a admirablement bien pénétré la pensée de ces gens qui, comme dit Euripide, *ne sont que dissimulation et fourberie;* mais je suis cette maxime du même poète : *Il faut tout souffrir de ceux qui sont les maîtres.*

Pour votre ami Hortensius, avec quelle franchise et quelle éloquence il a relevé la gloire de mes actions, parlant de la préture de Flaccus et des ambassadeurs allobroges! Vous pouvez compter qu'il ne pouvait le faire, ni plus en détail, ni d'une manière qui me fût plus honorable, et qui marquât mieux son amitié : je vous prie de lui mander que je vous en ai écrit en ces termes.

Mais pourquoi vous prier d'écrire ici, puisque je vous

arbitror. Ita enim egi tecum superioribus litteris. Valde te exspecto, valde desidero; neque ego magis, quam ipsa res et tempus poscit. His de negotiis quid scribam ad te, nisi idem quod sæpe? Republica nihil desperatius: iis, quorum opera, nihil majore odio. Nos, ut opinio, et spes et conjectura nostra fert, firmissima benevolentia hominum muniti sumus. Quare advola. Aut expedies nos omni molestia, aut eris particeps. Ideo sum brevior, quod, ut spero, coram brevi tempore conferre quæ volumus, licebit. Cura ut valeas.

## EPISTOLA LII.

(ad Q. fratrem, I, 2.)

Scrib. mense novembr. A. V. C. 694.

M. CICERO QUINTO FRATRI SAL.

STATIUS ad me venit a. d. VIII kalend. novembr. Ejus adventus, quod ita scripsisti, direptum iri te a tuis, dum is abesset, molestus mihi fuit. Quod autem exspectationem sui, concursumque eum qui erat futurus, si una tecum decederet neque antea visus esset, sustulit; id mihi non incommode visum est accidisse. Exhaustus enim est sermo hominum, et multis emissæ jam ejusmodi voces,

Ἀλλὰ αἰεί τινα φῶτα μέγαν:

crois déjà en chemin et prêt à arriver? Du moins j'ai lieu de le croire, sur ce que je vous ai mandé dans ma dernière lettre. Je vous souhaite fort, je vous attends avec impatience, et la conjoncture où je me trouve vous le dit assez. Que vous manderai-je des affaires de la république? ce que je vous ai déjà mandé souvent. Elles ne sauraient être plus désespérées, ni la haine plus grande contre ceux qui les ont mises dans cet état. Pour moi, je crois, j'espère et j'ai lieu de juger que j'ai un fort appui dans l'affection que tout le monde me témoigne. Volez donc : ou vous me tirerez d'embarras, ou vous y aurez part. Je ne vous en dis pas davantage, parce que je compte que dans peu nous nous entretiendrons ensemble de tout ce que nous avons à nous dire. Ayez soin de votre santé.

## LETTRE LII.

Novembre 694.

M. CICÉRON A QUINTUS SON FRÈRE.

STATIUS est arrivé le 25 d'octobre. Comme vous m'avez écrit que pendant son absence vous seriez pillé par les vôtres, je n'ai pu me réjouir de sa venue. D'un autre côté, il me paraît qu'il arrive assez à propos, puisque sa présence a fait évanouir la curiosité où l'on était sur votre compte, et les observations qu'on n'aurait pas manqué de faire, si, n'étant parti qu'avec vous, il ne s'était pas fait voir avant que vous fussiez ici. A présent, les discours sont épuisés. Quantité de gens ont déjà dit, comme Polyphème : *J'attendais tou-*

quæ te absente confecta esse lætor. Quod autem idcirco a te missus est, mihi ut se purgaret, id necesse minime fuit. Primum enim nunquam ille mihi fuit suspectus: neque ego, quæ ad te de illo scripsi meo judicio: sed quum ratio salusque omnium nostrum, qui ad rempublicam accedimus, non veritate solum, sed etiam fama niteretur, sermones ad te aliorum semper, non mea judicia perscripsi: qui quidem quam frequentes essent et quam graves adventu suo Statius ipse cognovit. Etenim intervenit nonnullorum querelis, quæ apud me de illo ipso habebantur: et sentire potuit, sermones iniquorum in suum potissimum nomen erumpere. Quod autem me maxime movere solebat, quum audiebam illum plus apud te posse, quam gravitas istius ætatis et imperii prudentia postularet: quam multos enim mecum egisse putas, ut se Statio commendarem? quam multa autem ipsum ἀφελῶς mecum in sermone ita protulisse? Id mihi non placuit: monui, suasi, deterrui. Quibus in rebus etiam si fidelitas summa est (quod prorsus credo, quoniam tu ita judicas), tamen species ipsa tam gratiosi liberti, aut servi, dignitatem habere nullam potest. Atque hoc sic habeto (nihil enim nec temere dicere, nec astute reticere debeo) materiam omnem sermonum eorum qui de te detrahere vellent, Statium dedisse: et antea tantum intelligi potuisse, iratos tuæ severitati esse nonnullos: hoc manumisso, iratis, quod loquerentur, non defuisse.

*jours un homme grand;* et je suis charmé que cela soit fini dans votre absence. Au reste, vous auriez pu vous dispenser de l'envoyer, comme vous me le dites, pour se justifier dans mon esprit. Il ne m'a jamais été suspect, et ce que je vous en ai marqué ne contenait pas mes propres idées. Mais l'honneur, et même la sûreté de ceux qui sont employés comme nous dans l'administration, dépendant autant de l'opinion que de la vérité, je vous ai toujours communiqué les discours d'autrui plutôt que mes propres jugemens. Statius a reconnu lui-même, à son arrivée, combien on parlait de lui, et dans quels termes. Il s'est trouvé présent à quelques plaintes qu'on faisait de lui chez moi, et dans cette occasion il a pu comprendre que la malignité s'attachait particulièrement à lui. Ce qui me chagrinait le plus, était d'entendre dire que vous lui aviez laissé prendre sur vous plus d'ascendant qu'il ne convenait à la gravité de votre âge et même à la prudence du commandement. Vous ne sauriez croire combien de gens m'ont prié de les recommander à Statius, et combien il lui est échappé là-dessus d'indiscrétions à lui-même dans nos entretiens. *Ceci ne m'a pas plu; je l'ai averti; je l'en ai consulté; je l'en ai détourné.* En supposant même dans ces choses-là une parfaite fidélité, comme l'opinion que vous avez de lui ne m'en laisse aucun doute, la seule idée d'un affranchi ou d'un esclave aussi favorisé a quelque chose qui blesse la bienséance. Incapable, comme je dois l'être également, de rien avancer au hasard et de manquer de franchise, je puis vous assurer que c'est Statius qui a donné sujet à tous les discours qu'on a tenus contre vous. On a pu juger auparavant que votre sévérité vous avait fait quelques ennemis, mais depuis que

Nunc respondebo ad eas epistolas, quas mihi reddidit L. Cœsius (cui quoniam ita te velle intelligo, nullo loco deero); quarum altera est de Blandenio Zeuxide, quem scribis certissimum matricidam tibi a me intime commendari. Qua de re et de hoc genere toto, ne forte me in Græcos tam ambitiosum factum esse mirere, pauca cognosce. Ego, quum Græcorum querelas nimium valere sentirem, propter hominum ingenia ad fallendum parata, quoscumque de te queri audivi, quacumque potui ratione placavi. Primum Dionysipolitas, qui erant inimicissimi, lenivi: quorum principem, Hermippum, non solum sermone meo, sed etiam familiaritate devinxi. Ego Apamensem Hephæstum, ego levissimum hominem, Megaristum Antandrium, ego Niciam Smyrnæum, ego nugas maximas omni mea comitate sum complexus, Nymphontem etiam Colophonium: quæ feci omnia, non quo me aut ii homines aut tota natio delectaret; pertæsum est enim levitatis, assentationis, animorum, non officiis, sed temporibus servientium. Sed ut ad Zeuxim revertar; quum is de M. Cascellii sermone secum habito, quæ tu scribis, ea ipsa loqueretur, obstiti ejus sermoni, et hominem in familiaritatem recepi. Tua autem quæ fuerit cupiditas tanta nescio, quod scribis cupiisse te, quoniam Smyrnæ duos Mysios insuisses in culeum, simile in superiore parte provinciæ edere exemplum severitatis tuæ; et idcirco Zeuxim elicere omni ratione voluisse: quem adductum in judicium fortasse dimitti non oportuerit: conquiri vero et elici blanditiis

vous avez affranchi cet esclave, vos ennemis n'ont pas manqué de matière.

Passons aux lettres que m'a données L. Césius, à qui je ne manquerai aucune occasion de rendre service, puisque vous paraissez le désirer. L'une regarde Zeuxis de Blandus; et vous êtes surpris que j'aie pu vous recommander avec tant d'instances un homme qui a tué certainement sa mère. Je veux m'expliquer un peu avec vous, et là-dessus, et sur toute cette nation, pour vous ôter la surprise où vous pourriez être de me voir tant d'empressement à plaire aux Grecs. M'étant aperçu que les plaintes des Grecs faisaient trop d'impression, parce que leur caractère les rend fort disposés à tromper, je me suis efforcé d'apaiser par toutes sortes de voies ceux qui se plaignaient de vous. J'ai commencé par adoucir les Dionysipolitains, qui étaient vos ennemis déclarés. Hermippus est un de leurs principaux chefs : je me le suis attaché non-seulement par mes discours, mais encore par un commerce familier. J'ai traité aussi avec toutes sortes d'honnêtetés Hephestus d'Apamée, Mégariste d'Antandre, esprit fort léger; Nicias de Smyrne, et d'autres gens qui ne méritent guère mes soins, sans oublier Nymphon le Colophonien. Comptez que si j'ai tenu cette conduite, ce n'est point par goût pour eux, ni pour toute leur espèce : car je suis fatigué de leur légèreté, de leurs flatteries, et de ce caractère intéressé, qui les rend attentifs non aux devoirs, mais aux circonstances. Mais revenons à Zeuxis. Il commençait à publier tout ce que vous m'écrivez vous-même de l'entretien que M. Cascellius avait eu avec lui. J'ai coupé court à tous ces propos, et je me suis fait un ami de Zeuxis. Je ne comprends pas d'où vous vient, comme vous me l'écrivez, cette passion si vive,

(ut tu scribis) ad judicium necesse non fuit, eum præsertim hominem quem ego et ex suis civibus et ex multis aliis quotidie magis cognosco nobiliorem esse prope, quam civitatem suam.

At enim Græcis solis indulgeo. Quid L. Cæcilium? Nonne omni ratione placavi? Quem hominem! qua ira, quo spiritu! Quem denique præter Tuscenium, cujus causa sanari non potest, non mitigavi? Ecce supra caput homo levis ac sordidus, sed tamen equestri censu Catienus; etiam is lenietur. Cujus tu in patrem quod fuisti asperior, non reprehendo: certo enim scio te fecisse cum causa. Sed quid opus fuit ejusmodi litteris quas ad ipsum misisti? Illum crucem sibi ipsum constituere, ex qua tu eum ante detraxisses, te curaturum fumo ut combureretur, plaudente tota provincia. Quid vero ad C. Fabium, nescio quem (nam eam quoque epistolam T. Catienus circum gestat)? renuntiari tibi Licinium plagiarium cum suo pullo milvino tributa exigere. Deinde rogas Fabium ut et patrem et filium vivos comburat, si possit: sin minus, ad te mittat, uti judicio comburantur. Hæ litteræ abs te per jocum missæ ad C. Fabium, si modo sunt tuæ, quum leguntur, invidiosam atrocitatem verborum habent.

après avoir fait coudre à Smyrne deux Mysiens dans le sac des parricides, de vouloir donner un exemple de la même sévérité dans la partie supérieure de la province, et de ne rien épargner dans cette vue pour attirer Zeuxis entre vos mains. Peut-être n'aurait-il pas fallu le renvoyer absous s'il était tombé entre les mains de la justice; mais je ne vois pas qu'il ait été nécessaire de le rechercher, ni d'employer, suivant les termes de votre lettre, les caresses pour le faire tomber dans le piège; lui, que je connais, par le témoignage de ses concitoyens et de quantité d'autres, pour un homme plus noble, pour ainsi dire, que sa ville.

Mais n'ai-je d'indulgence que pour les Grecs? Quoi! n'ai-je pas trouvé le moyen d'apaiser L. Cécilius? Et quel homme que ce Cécilius! quelle colère! quel emportement! Enfin, nommez quelqu'un que je n'aie point apaisé, à l'exception de Tuscenius, dont la plaie est incurable. Voici de nouveaux embarras pour Catienus, homme léger et méprisable, mais de rang équestre néanmoins. Je parviendrai à l'apaiser aussi. Je ne vous condamne point d'avoir traité si sévèrement son père, je sais que vous ne l'avez pas fait sans raison : mais pourquoi lui écrire, comme vous avez fait, qu'il se dresse lui-même le gibet dont vous l'avez sauvé, et que vous prenez sur vous de le faire brûler à la fumée, avec l'applaudissement de toute la province? Qu'est-ce encore qu'une lettre de vous, que Catienus fait voir de tous côtés, où vous marquez à je ne sais quel C. Fabius, que Licinius le plagiaire exige des tributs avec son *petit milan de fils*, et où vous priez ce Fabius de brûler vifs, s'il le peut, le père et le fils; mais, s'il ne peut faire lui-même cette exécution, de vous les envoyer tous deux pour les faire

Ac si omnium mearum præcepta litterarum repetes, intelliges esse nihil a me nisi orationis acerbitatem et iracundiam, et, si forte, raro litterarum missarum indiligentiam reprehensam. Quibus quidem in rebus si apud te plus auctoritas mea quam tua sive natura paulo acrior, sive quædam dulcedo iracundiæ, sive dicendi sal facetiæque, valuisset, nihil sane esset quod nos pœniteret. Et mediocri me dolore putas affici, quum audiam qua sit existimatione Virgilius? qua tuus vicinus Cn. Octavius? Nam si te interioribus vicinis tuis Cilicensi et Syriaco anteponis, valde magnam facis. Atque is dolor est, quod quum ii quos nominavi te innocentia non vincant, vincunt tamen artificio benevolentiæ colligendæ, qui neque Cyrum Xenophontis, neque Agesilaum noverint: quorum regum summo imperio nemo unquam verbum ullum asperius audivit.

Sed hæc a principio tibi præcipiens, quantum profecerim non ignoro. Nunc tamen decedens (id quod mihi jam facere videris), relinque, quæso, quam jucundissimam memoriam tui. Successorem habes perblandum: cetera valde illius adventu tua requirentur. In litteris mittendis (ut sæpe ad te scripsi) nimium te inexorabi-

brûler par les mains de la justice? Ces lettres, en les supposant de vous, ne sont qu'un badinage entre vous et C. Fabius; mais lorsqu'elles deviennent publiques, des termes si durs ont quelque chose de fort odieux.

Cependant, si vous vous rappelez tous les avis que je vous ai donnés dans les miennes, vous trouverez que mes reproches tombent uniquement sur l'aigreur et l'emportement de vos expressions, ou quelquefois peut-être sur la négligence qui règne dans vos lettres d'affaires. Je ne regretterais point assurément ma peine, si dans quelques occasions le poids de mes conseils avait prévalu, soit sur votre naturel, qui est un peu violent, soit sur un certain plaisir qu'on peut trouver dans la colère, soit sur la satisfaction d'avoir dit un bon mot, quoiqu'offensant. Croyez-vous que je sois médiocrement affligé, lorsque j'apprends quelle est la réputation de Virgilius, et celle de Cn. Octavius, votre voisin? Si vous vous préférez à deux voisins plus proches, celui de Cilicie et de Syrie, la gloire ne me paraît pas grande. Mais ce qui fait ma douleur, c'est que ceux que j'ai nommés ne l'emportant point sur vous du côté de l'intégrité, ils vous surpassent dans l'art de gagner les cœurs. Ils ne connaissent néanmoins ni le Cyrus de Xénophon, ni l'Agésilas, deux rois, comme vous savez, qui, dans la possession d'un empire absolu, ne laissèrent jamais échapper une parole offensante.

Je ne fais que répéter ici les conseils que je vous ai donnés dès le commencement de votre administration; et je n'ignore pas l'effet qu'ils ont produit. Mais, si près de votre départ, je vous exhorte à laisser après vous un heureux souvenir de votre conduite, et je crois remarquer que c'est le soin qui vous occupe. Vous avez un suc-

lem præbuisti. Tolle omnes, si potes, iniquas, tolle inusitatas, tolle contrarias. Statius mihi narravit scriptas a te solere afferri, ab se legi, et si iniquæ sint, fieri te certiorem; antequam vero ipse ad te venisset, nullum delectum litterarum fuisse; ex eo esse volumina selectarum epistolarum quæ reprehendi solerent. Hoc de genere nihil te nunc quidem moneo : sero est enim, ac scire potes multa me varie diligenterque monuisse. Illud tamen quod Theopompo mandavi quum essem admonitus ab ipso, vide per homines amantes tui, quod est facile, ut hæc genera tollantur epistolarum; primum iniquarum, deinde contrariarum, tum absurde et inusitate scriptarum, postremo in aliquem contumeliosarum. Atque ego hæc tam esse quam audio, non puto; et si sunt occupationibus tuis minus animadversa, nunc perspice et purga. Legi epistolam quam ipse scripsisse Sylla nomenclator dictus est, non probandam : legi nonnullas iracundas.

Sed tempore ipso de epistolis : nam quum hanc paginam tenerem, L. Flavius prætor designatus ad me venit, homo mihi valde familiaris. Is mihi, te ad procuratores suos litteras misisse, quæ mihi visæ sunt iniquissimæ, ne quid de bonis quæ Octavii Nasonis fuis-

cesseur aimable. Ne doutez pas qu'à son arrivée on ne recherche avec soin tout ce qui est sorti de vous. Vos lettres, comme je vous l'ai souvent marqué, ont été trop dures. Supprimez, s'il est possible, celles qui contiennent des injustices, celles qui sont mal écrites, celles qui renferment quelque contradiction. Statius m'a dit qu'après qu'elles avaient été écrites, il les lisait; et que s'il y trouvait quelque chose d'injuste, il ne manquait pas de vous en avertir; mais qu'avant qu'il fût près de vous, on n'y apportait aucun choix, et que de là venait le grand nombre de celles dont on faisait des plaintes. Je n'ai plus de conseils à vous donner sur cet article. Il est trop tard, et vous savez que je vous ai marqué souvent mes idées sous plusieurs formes. Cependant je répète ce que j'ai écrit à Théopompe, sur l'avis qu'il m'a donné. Rien n'est si facile : chargez quelques personnes qui vous aiment de supprimer toutes ces lettres; c'est-à-dire, en premier lieu, celles qui sont injustes; ensuite celles qui se contredisent, celles qui sont mal écrites ou mal conçues; enfin, celles qui sont injurieuses. Je ne saurais croire que le mal soit aussi grand qu'on me le dit; mais si vos occupations ne vous ont pas permis d'y regarder de plus près, jetez-y les yeux aujourd'hui, et corrigez tout ce qui vous est échappé. J'ai lu une lettre qu'on a prétendu que Sylla le nomenclateur avait écrite et qui ne peut être approuvée. J'en ai lu quelques-unes qui respiraient la colère.

Mais on ne peut rien de plus à propos que ce qui se présente à l'occasion de vos lettres : au moment même que je vous écris, je reçois la visite de L. Flavius, préteur désigné, et mon ami très-familier. Il m'a dit que vous défendez à ses agens, par une lettre qui m'a paru très-

sent, cui L. Flavius hæres est, deminuerent antequam C. Fundanio pecuniam solvissent: itemque misisse ad Apollonidienses, ne de bonis quæ Octavii fuissent deminui paterentur, priusquam Fundanio debitum solutum esset. Hæc mihi verisimilia non videntur. Sunt enim ab prudentia tua remotissima. Ne diminuat hæres! Quid si inficiatur? Quid si omnino non debetur? Quid! prætor solet judicare deberi? Quid! ego Fundanio non cupio? Non amicus sum? Non misericordia moveor? Nemo magis. Sed via juris ejusmodi est quibusdam in rebus, ut nihil sit loci gratiæ. Atque ita mihi dicebat Flavius, scriptum in ea epistola quam tuam esse dicebat, te aut quasi amicis tuis gratias acturum, aut quasi inimicis incommoda laturum. Quid multa? ferebat graviter; id mecum vehementer querebatur, orabatque ut ad te quam diligentissime scriberem; quod facio, et te prorsus vehementer etiam atque etiam rogo. Ut et procuratoribus Flavii remittas de deminuendo, et Apollonidiensibus ne quid perscribas quod contra Flavium sit amplius, et Flavii causa et scilicet Pompeii facias omnia. Nolo, medius fidius, ex tua injuria in illum tibi liberalem me videri. Sed et te oro ut tu ipse auctoritatem et monimentum aliquod decreti, aut litterarum tuarum, relinquas, quod sit ad Flavii rem et ad causam accommodatum. Fert enim graviter homo, et mei observantissimus, et sui juris dignitatisque retinens, se apud te neque amicitia nec jure valuisse: et, ut opinor, Flavii aliquando rem et Pompeius et Cæsar tibi commendarunt, et ipse ad te scripserat Flavius, et ego certe. Quare, si ulla res est quam tibi me faciendam petente putes,

injuste, d'aliéner rien de la succession d'Octavius Naso dont il est héritier, avant qu'ils aient payé C. Fundanius, et que vous avez écrit de même aux Apollonidiens de ne pas permettre qu'on touche aux biens d'Octavius avant que Fundanius ait été satisfait. En vérité, ce récit s'accorde si mal avec l'opinion que j'ai de votre prudence, qu'il ne m'a pas paru vraisemblable. Vous ne voulez pas que l'héritier touche à sa succession? Et s'il niait la dette? et s'il ne devait rien? Est-ce donc au préteur à juger si l'on doit? Mais je ne veux pas de bien à Fundanius? je ne suis pas son ami? je n'ai point pitié de lui? personne, plus que moi; pourvu que vous conveniez aussi que dans certaines choses la justice a des droits qui ne laissent aucun lieu à la faveur. Flavius ajoute que dans cette même lettre, qu'il vous attribue, vous assurez ceux à qui vous écrivez, ou de votre reconnaissance en qualité d'amis, ou des effets de votre ressentiment comme vos ennemis. Enfin, il en est extrêmement offensé; il m'en a fait des plaintes, et m'a prié de vous écrire là-dessus avec force. J'entre dans ses intentions, et je vous supplie très-instamment de révoquer d'un côté la défense que vous avez faite aux agens, et de ne rien prescrire aux Apollonidiens contre les intérêts de Flavius. Bien plus, je demande que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous en faveur de Flavius, ou, ce qui revient au même, en faveur de Pompée. Assurément je serais fâché que vous fissiez quelque injustice à Fundanius, et que vous me crussiez capable de m'en faire un mérite pour obliger ici mes amis. Mais, dans une affaire de cette nature, je vous prie de laisser, par un décret ou par une lettre, quelque monument qui puisse être utile à Flavius et au succès de sa cause. Il est bien affligeant pour un homme qui m'est si parfai-

hæc ea sit. Si me amas, cura, elabora, perfice, ut Flavius et tibi et mihi quam maximas gratias agat. Hoc te ita rogo, ut majore studio rogare non possim.

Quod ad me de Hermia scribis, mihi me hercule valde molestum fuit. Litteras ad te parum fraterne scripseram, quas oratione Diodoti Luculli liberti commotus, de pactione statim quod audieram, iracundius scripseram, et revocare cupiebam: huic tu epistolæ, non fraterne scriptæ, fraterne debes ignoscere. De Censorino, Antonio, Cassio, Scævola, te ab iis diligi (ut scribis) vehementer gaudeo. Cetera fuerunt in eadem epistola graviora quam vellem. Ὀρθὰν τὰν ναῦν, et ἅπαξ θανεῖν. Majora ista erunt. Meæ objurgationes fuerunt amoris plenissimæ; quæ sunt nonnullæ, sed tamen mediocres, et parvæ potius. Ego te nunquam ulla in re dignum minima reprehensione putassem, quum te sanctissime gereres, nisi inimicos multos haberemus. Quæ ad te aliqua admonitione aut objurgatione scripsi, scripsi propter diligentiam cautionis meæ, in qua et maneo et manebo; et, idem ut facias, non desistam rogare.

tement attaché, et qui n'est pas moins jaloux de sa dignité que de ses droits, de vous avoir trouvé si peu sensible à l'amitié et à la justice. Pompée et César, si je m'en souviens, nous ont recommandé autrefois ses intérêts. Il vous en avait écrit lui-même, et je suis sûr du moins de l'avoir fait. Si vous croyez donc que ma recommandation doive me faire obtenir quelque chose de vous, ce sera, s'il vous plaît, dans cette occasion. M'aimez-vous? il faut apporter tous vos soins, et ne rien épargner pour mettre Flavius dans le cas de nous faire à tous deux de très-grands remercîmens. Enfin, je vous le demande avec toute l'ardeur dont je suis capable.

Ce que vous m'écrivez au sujet d'Hermias m'a causé un véritable chagrin. Je vous avais écrit d'un style peu fraternel. Le discours de Diodote, affranchi de Lucullus, m'avait échauffé la bile, cette transaction m'irritait; ma lettre s'est ressentie de mon humeur chagrine, mais j'aurais souhaité ensuite de pouvoir la rappeler. Il faut me pardonner fraternellement une lettre qui n'était pas trop fraternelle. A l'égard de Censorinus, d'Antonius, de Cassius et de Scévola, je me réjouis beaucoup que vous en soyez autant aimé que vous me le marquez. Le reste de cette même lettre est plus fort que je ne le voudrais: *Que je trouve mon vaisseau droit au milieu des flots: et plutôt mourir cent fois*. Ce sont de grandes choses. Au reste, mes reproches étaient remplis de tendresse; et sans désavouer que je vous en ai fait quelques-uns, je puis dire qu'ils étaient médiocres, ou même fort légers. Comptez que si nous n'avions pas beaucoup d'ennemis, je ne vous aurais jamais cru digne du moindre reproche, lorsque vous vous conduisez avec une parfaite intégrité. Si je vous ai donné quelques avis, ou si j'ai quelquefois

Attalus Iphimenus mecum egit ut se ne impedires quominus quod ad Q. Publiceni statuam decretum est, erogaretur : quod ego te rogo et admoneo, ne talis viri, tamque nostri necessarii, honorem minui per te aut impediri velis. Præterea Æsopi tragœdi, nostri familiaris, Licinius servus tibi notus aufugit. Is Athenis apud Patronem Epicureum pro libero fuit. Inde in Asiam venit; postea Plato quidam Sardianus epicureus, qui Athenis solet esse multum, et qui tum Athenis fuerat quum Licinius eo venisset, quum eum fugitivum esse postea ex Æsopi litteris cognosceret, hominem comprehendit, et in custodiam Ephesi tradidit; sed in publicam, an in pistrinum, non satis ex litteris ejus intelligere potuimus. Tu quoquo modo, quoniam Ephesi est, hominem investiges velim, summaque diligentia vel tecum deducas. Noli spectare quanti homo sit; parvi enim pretii est, qui jam nihili sit : sed tanto dolore Æsopus est affectus propter servi scelus et audaciam, ut nihil ei gratius facere possis quam si illum per te recuperarit.

Nunc ea cognosce quæ maxime exoptas. Rempublicam funditus amisimus; adeo ut Cato, adolescens nullius consilii, sed tamen civis romanus, et Cato, vix vivus

grondé, je l'ai fait par un excès de précaution à laquelle j'étais obligé pour moi-même. Je l'observe encore, je ne me relâcherai point là-dessus, et je ne cesserai point de vous recommander la même chose.

Attalus Iphimenus s'est adressé à moi, pour vous engager à ne point empêcher qu'on ne fournisse la somme réglée par un décret pour la statue de Q. Publicenus. Je vous en prie et je vous le recommande, car il ne conviendrait pas que vous vous opposassiez ou que vous fissiez retrancher quelque chose à l'honneur d'un homme de ce mérite, et qui nous est si particulièrement attaché. Autre grâce qu'on attend de vous. Licinius, que vous connaissez, esclave du comédien Ésope notre ami, a pris la fuite. S'étant rendu dans la ville d'Athènes, il s'y est donné pour affranchi, chez Patron l'épicurien. Il est passé de là en Asie. Un certain Platon, de Sardes, épicurien, qui est souvent à Athènes, et qui s'y était trouvé lorsque Licinius y avait paru, ayant appris ensuite par les lettres d'Ésope que cet homme était un esclave fugitif, l'a fait arrêter et mettre en prison à Éphèse; mais nous n'avons pas bien conçu par sa lettre si c'est dans la prison publique ou dans quelque moulin. Quoi qu'il en soit, je vous prie de le faire chercher, puisqu'il est à Éphèse, et d'employer même tous vos soins pour l'amener avec vous. Ne mesurez pas votre zèle sur ce que vaut cet homme; car il est de peu de prix, ou même il n'est plus d'aucun prix. Mais Ésope est si affligé du crime et de l'audace de son esclave, que vous ne pouvez l'obliger plus sensiblement qu'en le remettant entre ses mains.

Venons à ce qui vous intéresse le plus. La république est entièrement perdue. Voyez jusqu'où va le désordre. Caton, qui n'est à la vérité qu'un jeune étourdi, mais qui

effugeret. Quod quum Gabinium de ambitu vellet postulare, neque prætores diebus aliquot adiri possent, vel potestatem sui facerent, in concionem ascendit, et Pompeium privatum dictatorem appellavit. Propius nihil est factum quam ut occideretur. Ex hoc, qui sit status totius reipublicæ videre potes.

Nostræ tamen causæ non videntur homines defuturi: mirandum in modum profitentur, offerunt se, pollicentur: et quidem quum spe sum summa, maxima, tum majore etiam animo, ut in hac re ne casum quidem ullum pertimescam.

Sed tamen se res sic habet: si diem nobis Clodius dixerit, tota Italia concurret, ut multiplicata gloria discedamus; sin autem vi agere conabitur, spero fore studiis, non solum amicorum, sed etiam alienorum, ut vi resistamus. Omnes et se, et suos liberos, amicos, clientes, libertos, servos, pecunias denique suas, pollicentur. Nostra antiqua manus bonorum ardet studio nostri et amore. Si qui antea aut alieniores fuerant aut languidiores, nunc horum regum odio se cum bonis conjungunt. Pompeius omnia pollicetur, et Cæsar: quibus ita credo, ut nihil mea comparatione diminuam. Tribuni plebis designati sunt nobis amici. Consules se optime ostendunt. Prætores habemus amicissimos, et acerrimos cives, Domitium, Nigidium, Memmium, Lentulum: bonos etiam alios, sed hos singulares. Quare magnum

n'en est pas moins citoyen de Rome, ni moins Caton, s'est à peine sauvé vivant de la tribune, parce qu'ayant eu dessein d'accuser Gabinius de brigue, et n'ayant pu trouver pendant quelques jours l'accès libre auprès des préteurs, qui affectaient de ne se pas montrer, il a déclaré Pompée dictateur, quoiqu'il ne soit qu'un particulier. Il s'en est peu fallu qu'il n'ait été massacré. Vous pouvez juger par ce seul trait quel est l'état de toute la république.

Cependant les apparences nous promettent des défenseurs. Je leur vois même une ardeur admirable à se déclarer, à s'offrir et à promettre. Mes espérances et mon courage en augmentent beaucoup. Ma confiance va si loin, que dans la situation présente je n'appréhende plus rien des accidens.

Voici le vrai. Si Clodius nous accuse, on verra l'Italie entière s'assembler et je sortirai d'affaire plus glorieux. S'il ose employer la force, j'espère que non-seulement le zèle de nos amis, mais celui même d'une infinité de gens qui nous sont étrangers, nous rendra capables de résister par la même voie. Tous nous promettent, avec leur propre secours, celui de leurs enfans, de leurs amis, de leurs cliens, de leurs affranchis, de leurs esclaves, et s'engagent à ne point épargner leur bourse. Il ne manque rien à l'ardeur et à l'affection de notre ancienne troupe d'honnêtes gens. La haine qu'on porte à ces sots qui veulent nous opprimer réunit aux gens de bien ceux qui s'étaient éloignés de moi ou qui s'étaient refroidis. Pompée et César promettent tout, mais je me fie à leurs promesses de manière à ne rien diminuer de mes préparatifs. Les tribuns désignés sont nos amis.

fac animum habeas et spem bonam. De singulis tamen rebus quæ quotidie gerantur, faciam te crebro certiorem.

Les consuls se montrent à merveille. Nous avons des préteurs qui nous sont très-affectionnés et des citoyens très-dévoués, tels que Domitius, Nigidius, Memmius, Lentulus : il y a d'autres braves gens encore, mais ceux-là se distinguent parmi les autres. Ainsi rien ne doit manquer à votre courage ni à vos espérances : cependant je vous informerai toujours de ce qui se fait ici.

# M. T. CICERONIS

## EPISTOLÆ

IN EXSILIO AB A. V. C. DCXCV–DCXCVI SCR.

### EPISTOLA LIII.

(ad Att., III, 3.)

Scrib. in itinere, initio mensis aprilis A. V. C. 695. (L. Calpurnio Pisone Cæsonio, A. Gabinio coss.)

CICERO ATTICO SAL.

Utinam illum diem videam, quum tibi agam gratias, quod me vivere coegisti; adhuc quidem valde me pœnitet. Sed te oro, ut ad me Vibonem statim venias, quo ego multis de causis converti iter meum. Sed eo si veneris, de toto itinere ac fuga mea consilium capere potero. Si id non feceris, mirabor; sed confido te esse facturum.

### EPISTOLA LIV.

(ad Att., III, 2.)

Scrib. in oris Lucaniæ, vi id. apr. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Itineris nostri causa fuit, quod non habebam locum,

# LETTRES

# DE M. T. CICÉRON

PENDANT SON EXIL DE L'AN DE ROME 695 à 696.

## LETTRE LIII.

Au commencement d'avril 695, sous le consulat de L. Calpurnius Pison Césonius et de A. Gabinius.

CICÉRON A ATTICUS.

PUISSÉ-JE voir arriver le jour où je vous remercierai de m'avoir contraint à vivre! mais jusqu'à présent j'ai tout lieu de m'en repentir. Quoi qu'il en soit, je vous prie de venir au plus tôt me trouver à Vibonne. J'ai eu plusieurs raisons pour tourner de ce côté-là : lorsque vous m'aurez joint, je me déterminerai plus facilement sur le chemin que je dois prendre, et sur le lieu de ma retraite. Je serais fort surpris si vous me refusiez, et j'ai la certitude que vous viendrez.

## LETTRE LIV.

Des rivages de Lucanie, le 8 avril 695.

CICÉRON A ATTICUS.

CE qui a déterminé ma route, c'est qu'il n'y a point

ubi pro meo jure diutius esse possem quam in fundum Sicæ, præsertim nondum rogatione correcta : et simul intelligebam ex eo loco, si te haberem, posse me Brundisium referre; sine te autem, non esse nobis illas partes tenendas propter Autronium. Nunc, ut ad te antea scripsi, si ad nos veneris, consilium totius rei capiemus. Iter esse molestum scio, sed tota calamitas omnes molestias habet. Plura scribere non possum; ita sum animo perculso et abjecto. Cura ut valeas. Dat. VI id. apr. in oris Lucaniæ.

## EPISTOLA LV.

(ad Att., III, 4.)

**Scrib. in itinere, a Vibone Brundisium versus, v id. aprilis A. V. C. 695.**

CICERO ATTICO SAL.

Miseriæ nostræ potius velim, quam inconstantiæ tribuas, quod a Vibone, quo te arcessebamus, subito discessimus. Allata est enim nobis rogatio de pernicie mea; in qua, quod correctum esse audieramus, erat ejusmodi, ut mihi ultra quadringinta millia liceret esse. Illo quum pervenire non liceret, statim iter Brundisium versus contuli ante diem rogationis; ne et Sica, apud quem eram, periret; et quod Melitæ esse non licebat. Nunc tu propera ut nos consequare, si modo recipiemur. Adhuc invitamur benigne. Sed, quod superest, timemus. Me, mi Pomponi, valde pœnitet vivere. Qua in re apud me tu plurimum valuisti. Sed hæc coram. Fac modo, ut venias.

d'endroit où je puisse demeurer plus long-temps en sûreté que dans la terre de Sica, surtout jusqu'à ce qu'on ait réformé le décret de mon exil. Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes, où j'irai m'embarquer, pourvu que vous soyez avec moi. Sans cela je ne me hasarderai point à paraître en Grèce, à cause d'Autronius; mais, comme je vous l'ai déjà écrit, il me sera aisé de me déterminer lorsque vous me serez venu joindre. Je sais qu'un malheur en entraîne après lui beaucoup d'autres. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage. Ayez soin de votre santé. Le 8 avril, sur les confins de la Lucanie.

## LETTRE LV.

De la route de Vibonne à Brindes, le 9 avril 695.

CICÉRON A ATTICUS

Ce n'est point par légèreté que je suis parti si brusquement de Vibonne, où je vous avais donné rendez-vous; il ne faut vous en prendre qu'à mon malheur. J'y ai reçu le décret de mon bannissement, qui est limité, par la correction que j'attendais, à quatre cents milles. Comme la Sicile, où je voulais aller, et même l'île de Malte, sont comprises dans cet espace, j'ai pris le chemin de Brindes avant que le décret fût publié, de peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire. Si vous faites un peu de diligence, vous pouvez encore me joindre, pourvu toutefois que je trouve sur ma route à séjourner. On me reçoit partout fort obligeamment; mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours. Que je me repens, mon cher Atticus, de n'avoir pas

## EPISTOLA LVI.

(ad Att., III, 1.)

Scrib. VI id. april. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Quum antea maxime nostra interesse arbitrabar, te esse nobiscum; tum vero, ut legi rogationem, intellexi ad iter id, quod constitui, nihil mihi optatius cadere posse, quam ut tu me quamprimum consequare, ut, quum ex Italia profecti essemus, sive per Epirum iter esset faciendum, tuo tuorumque præsidio uteremur; sive aliud quid agendum esset, certum consilium de tua sententia capere possemus. Quamobrem, te oro, des operam ut me statim consequare. Facilius potes, quoniam de provincia Macedonia perlata lex est. Pluribus verbis tecum agerem, nisi pro me apud te res ipsa loqueretur.

## EPISTOLA LVII.

(ad Att., III, 5.)

Scrib. Thurii, IV id. april. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Terentia tibi et sæpe, et maximas agit gratias: id

prévenu par ma mort tous mes malheurs! C'est la confiance, c'est l'amitié que j'ai pour vous qui m'ont retenu plus que toute autre chose. Mais nous ferons ensemble ces tristes réflexions. Venez au plus tôt, je vous en conjure.

## LETTRE LVI.

Le 8 avril 695.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai toujours cru que je ne pourrais me passer de vous dans l'état où je suis; mais depuis que j'ai vu le décret de mon exil, et que j'ai résolu de m'embarquer à Brindes, je conçois encore mieux qu'il m'est de la dernière importance de vous avoir avec moi. Car, si je passe par l'Épire, j'ai besoin, pour ma sûreté, d'y être soutenu de votre crédit et de celui de vos amis; et s'il me faut prendre quelque autre route, j'ai également besoin de vos conseils pour me déterminer. Je vous prie donc de partir le plus tôt que vous pourrez; rien ne vous arrête, maintenant qu'on a donné le gouvernement de Macédoine. Je vous ferais plus d'instance, si la chose ne parlait d'elle-même auprès d'un ami tel que vous.

## LETTRE LVII.

Thurium, 10 avril 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Ma femme me marque dans toutes ses lettres, qu'elle

est mihi gratissimum. Ego vivo miserrimus, et maximo dolore conficior, ad te quid scribam nescio. Si enim es Romæ, jam me assequi non potes : sin es in via, quum eris me assecutus, coram agemus quæ erunt agenda. Tantum te oro, ut quoniam me ipsum semper amasti, eodem amore sis. Ego enim idem sum. Inimici mei mea mihi, non me ipsum, ademerunt. Cura ut valeas. Dat. IV id. apr. Thurii.

## EPISTOLA LVIII.

(ad Att., III, 6.)

Scrib. de Tarentino, VIII kal. maii A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Non fuerat mihi dubium, quin te Tarenti, aut Brundisii visurus essem : idque ad multa pertinuit; in eis, et ut in Epiro consisteremus, et de reliquis rebus tuo consilio uteremur. Quoniam id non contigit, erit hoc quoque in magno numero nostrorum malorum. Nobis iter est in Asiam, maxime Cyzicum. Meos tibi commendo, me vix misereque sustento. Dat. VIII kal. maii. De Tarentino.

vous a mille obligations; je vous en remercie fort. L'accablement et la tristesse dans laquelle je suis plongé, me permettent à peine d'écrire; et je ne vois pas ce que je pourrais vous mander; car si vous êtes encore à Rome, vous ne pouvez plus me joindre; et si vous êtes en chemin, nous raisonnerons ensemble sur tout ce qui me regarde. Je vous conjure seulement de me conserver cette amitié, qui ne s'est jamais démentie. De mon côté, je suis toujours le même; mes ennemis, en changeant ma fortune, n'ont pu m'ôter que mes biens et non m'enlever à moi-même. Ayez soin de votre santé. Le 10 avril, à Thurium.

## LETTRE LVIII.

Du pays de Tarente, le 24 avril 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Je m'étais flatté que vous viendriez me trouver à Tarente ou à Brindes : je le souhaitais pour plusieurs raisons, et surtout parce que j'avais dessein de faire avec vous quelque séjour en Épire, et que je voulais régler par vos conseils toutes les autres mesures que j'ai à prendre. Puisque je ne puis plus l'espérer, c'est une nouvelle affliction qu'il faudra compter avec une infinité d'autres. Je vais m'embarquer pour l'Asie, et je m'arrêterai à Cyzique. Prenez soin de ma famille; je traîne une vie misérable et languissante. Le 24 avril, auprès de Tarente.

## EPISTOLA LIX.

(ad div., XV, 4.)

Scrib. Brundisii prid. kal. maii A. V. C. 695.

TULLIUS TERENTIÆ ET TULLIOLÆ ET CICERONI SUIS S. P. D.

Ego minus sæpe ad vos do litteras quam possum, quod quum omnia mihi tempora sunt misera, tum vero quum aut scribo ad vos, aut vestras lego, conficior lacrymis, sic ut ferre non possim. Quod utinam minus vitæ cupidi fuissemus! Certe nihil, aut non multum in vita mali vidissemus. Quod si nos ad aliquam alicujus commodi aliquando recuperandi spem fortuna reservavit, minus est erratum a nobis. Si hæc mala fixa sunt, ego vero te quam primum, mea vita, cupio videre, et in tuo complexu emori: quum neque dii, quos tu castissime coluisti, neque homines, quibus ego servivi, nobis gratiam retulerunt.

Nos Brundisii apud M. Lenium Flaccum dies XIII fuimus, virum optimum; qui periculum fortunarum et capitis sui pro mea salute neglexit, neque legis improbissimæ pœna deductus est, quominus hospitii et amicitiæ jus officiumque præstaret. Huic utinam aliquando gratiam referre possimus! Habebimus quidem semper. Brundisio profecti sumus pridie kalend. maii. Per Macedoniam Cyzicum petebamus.

O me perditum! O me afflictum! Quid nunc rogem te ut huc venias, mulierem, ægram, et corpore et

## LETTRE LIX.

Brindes, 30 avril 695.

CICÉRON A TULLIUS A TERENTIA ET A TULLIOLA.

Je vous écris le moins souvent qu'il m'est possible; car s'il n'y a point de momens qui ne soient fort tristes pour moi, ceux que j'emploie à vous écrire ou à lire de vos lettres me font verser tant de larmes, que cet état m'est insupportable. Que n'ai-je eu moins d'attachement pour la vie! Nous n'aurions rien eu à souffrir, ou nos malheurs seraient médiocres. Si la fortune nous réserve à quelque espérance de nous voir rétablis dans une partie de nos avantages, je suis moins coupable; mais si nos maux ne doivent pas changer, je ne souhaite plus, ma chère vie, que de vous revoir incessamment et de mourir dans vos bras, puisque ni les dieux que vous avez servis religieusement, ni les hommes à qui je me suis attaché, ne nous récompensent pas mieux.

J'ai passé treize jours à Brindes chez M. Lenius Flaccus, dont je ne puis trop louer la bonté. Le soin de mon salut lui a fait négliger ses propres périls et celui de sa fortune. Sans craindre une détestable loi, il m'a rendu tous les devoirs et les services de l'hospitalité. Puissé-je lui en marquer un jour toute ma reconnaissance! Le sentiment du moins vivra toujours dans mon cœur. Je suis parti de Brindes le 30 avril. Mon dessein est de me rendre à Cyzique par la Macédoine.

Quel malheur! quelle affliction! Vous prierai-je de me suivre? Hélas! une femme malade comme vous êtes!

animo confectam? Non rogem? Sine te igitur sim? Opinor, sic agam. Si est spes reditus nostri, eam confirmes, et rem adjuves. Sin, ut ego metuo, transactum est, quoquo modo potes, ad me fac venias. Unum hoc scito: si te habebo, non mihi videbor plane periisse. Sed quid de Tulliola mea fiet? Jam id vos videte. Mihi deest consilium. Sed certe, quoquo modo se res habebit, illius misellæ et matrimonio et famæ serviendum est. Quid? Cicero meus, quid aget? Iste vero sit in sinu semper et complexu meo. Non queo plura jam scribere. Impedit mœror. Tu quid egeris, nescio: utrum aliquid teneas, an, quod metuo, plane sis spoliata. Pisonem, ut scribis, spero fore semper nostrum.

De familia liberata nihil est quod te moveat. Primum, tuis ita promissum est, te facturam esse ut quisque esset meritus. Est autem in officio adhuc Orpheus: præterea magnopere nemo. Ceterorum servorum ea causa est, ut, si res a nobis abesset, liberti nostri essent; si obtinere potuissent: sin; ad nos pertinerent, servirent, præterquam oppido pauci. Sed hæc minora sunt.

Tu quod me hortaris ut animo sim magno, et spem habeam recuperandæ salutis, id velim sit ejusmodi ut recte sperare possimus. Nunc miser, quando tuas litteras accipiam? Quis ad me perferet? Quas ego exspectassem Brundisii, si esset licitum per nautas, qui tempestatem

épuisée de forces et de courage ! Faut-il aussi que je ne vous en prie pas? Je serai donc sans vous ! Voici le parti auquel je crois devoir m'arrêter. S'il me reste quelque espérance de retour, il faut que vous la confirmiez et que vous y mettiez tous vos soins. Mais si c'en est fait, comme je le crains, venez, par quelque voie que ce soit. Soyez sûre que si je vous ai près de moi, je ne me croirai pas tout-à-fait perdu. Mais que deviendra ma chère Tulliola? Voyez vous-même ce qu'on en peut faire. Le conseil me manque. Mais de quelque manière que les choses tournent, il faut ménager sa réputation et son état. Que faire de mon cher Cicéron? qu'en ferons-nous? Ah! pour lui, qu'il ne s'éloigne jamais de mes bras et de mon sein. Je ne saurais écrire davantage; la douleur m'en empêche. J'ignore où vous en êtes; c'est-à-dire s'il vous reste quelque chose, ou si, comme je le crains, vous avez été tout-à-fait dépouillée. Vous m'écrivez que Pison nous sera toujours dévoué. J'ai de lui cette espérance.

Il ne faut pas que vous ayez d'inquiétude pour les esclaves qui ont obtenu la liberté. On a promis aux vôtres que vous les récompenseriez suivant leur mérite. Orphée exerce encore son office; mais il n'y a guère que lui. A l'égard des autres, supposé que nos affaires ne se rétablissent point, ils seront nos affranchis, s'ils peuvent l'obtenir : s'ils ne l'obtenaient point, ils nous appartiendraient et continueraient de servir, à la réserve d'un petit nombre. Mais ce détail est de peu d'importance.

Vous m'exhortez à conserver de la grandeur d'âme, et vous ne voulez pas que je désespère de notre salut. Je souhaite qu'il reste quelque fondement à nos espérances. Hélas! quand recevrai-je à présent de vos lettres? Qui me les apportera? J'en aurais attendu à Brindes, si les mate-

prætermittere noluerunt. Quod reliquum est, sustenta te, mea Terentia, ut potes. Honestissime viximus, floruimus. Non vitium nostrum, sed virtus nostra nos afflixit. Peccatum est nullum, nisi quod non una animam cum ornamentis amisimus. Sed si hoc fuit liberis nostris gratius nos vivere, cetera, quanquam ferenda non sunt, feramus. Atque ego qui te confirmo, ipse me non possum.

Clodium Philetærum, quod valetudine oculorum impediebatur, hominem fidelem, remisi. Sallustius officio vincit omnes. Pescennius est perbenevolus nobis; quem semper spero tui fore observantem. Sica dixerat se mecum fore; sed Brundisio discessit. Cura, quoad potes, ut valeas: et sic existimes, me vehementius tua miseria quam mea commoveri. Mea Terentia, fidissima atque optima uxor, et mea carissima filiola, et spes reliqua nostra Cicero, valete. Pridie kalendas maias. Brundisio.

## EPISTOLA LX.

(ad Att., III, 7.)

Scrib. Brundisii kal. maii A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Brundisium veni a. d. xiv kalendas maias. Eo die pueri tui mihi a te litteras reddiderunt: et alii pueri post diem tertium ejus diei alias litteras attulerunt. Quod me rogas et hortaris, ut apud te in Epiro sim,

lots l'eussent permis; mais ils n'ont pas voulu manquer la saison. Soutenez-vous, ma chère Terentia, autant qu'il vous sera possible. Nous avons vécu avec honneur, nous avons vu notre situation brillante; c'est notre vertu qui nous a ruinés et non notre faute. L'unique reproche que nous ayons à nous faire, est de n'avoir pas perdu la vie avec les agrémens de notre fortune. Mais s'il est plus avantageux pour nos enfans que nous l'ayons conservée, il faut supporter tout le reste, quelque insupportable qu'il puisse paraître. Je vous console, et je ne puis me rendre ce service à moi-même.

Clodius Philetérus est un homme fidèle, que je vous ai renvoyé parce qu'il est incommodé des yeux. Personne n'égale Sallustius pour le zèle. Pescennius m'est extrêmement attaché, et j'espère que vous serez toujours contente de ses services. Sica m'avait promis de me suivre; mais il m'a quitté à Brindes. N'épargnez rien pour conserver votre santé, et ne doutez pas que vos disgrâces ne me touchent plus que les miennes. Adieu, chère Terentia, la plus fidèle et la meilleure des épouses, adieu la plus aimée des filles, et toi, Cicéron, mon unique espérance, adieu. Le 31 avril.

## LETTRE LX.

Brindes, mai 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis arrivé à Brindes le 17 avril. Je reçus ce jour-là même une de vos lettres, et une autre encore trois jours après. Je vous suis fort redevable de la manière obligeante avec laquelle vous me pressez de me retirer dans

voluntas tua mihi valde grata est, et minime nova: sed et consilium mihi quidem optatum, si liceret ibi omne tempus consumere. Odi enim celebritatem; fugio homines; lucem aspicere vix possum. Esset mihi ista solitudo, præsertim tam familiari in loco, non amara. In itineris causa ut devorterem, primum est devium; deinde ab Autronio, et ceteris quatridui; deinde sine te. Nam castellum munitum habitanti mihi prodesset; transeunti non est necessarium. Quod si auderem, Achaiam petere: sane ita cadebat, ut vellem. Nunc et nostri hostes ibi sunt, et te non habemus; et veremur, ne interpretentur, illud quoque oppidum ab Italia non satis abesse; nec scribis quam ad diem te exspectemus.

Quod me ad vitam vocas, unum efficis, ut a me manus abstineam; alterum non potes, ut me non nostri consilii vitæque pœniteat. Quid enim est quod me retineat, præsertim si spes ea non est, quæ nos proficiscentes prosequebatur? Non faciam ut enumerem miserias omnes, in quas incidi per summam injuriam, et scelus non tam inimicorum meorum, quam invidorum, ne et meum mœrorem exagitem, et te in eumdem luctum vocem. Hoc affirmo, neminem unquam tanta calamitate esse affectum, nemini mortem magis optandam fuisse: cujus oppetendæ tempus honestissimum præter-

votre maison d'Épire : c'est une marque de votre amitié qui m'est fort sensible, quoiqu'elle ne me soit pas nouvelle. Si je pouvais demeurer chez vous pendant tout le temps de mon exil, j'accepterais vos offres très-volontiers. Je ne puis me souffrir dans les lieux trop fréquentés ; je fuis le commerce des hommes ; mes yeux supportent à peine la lumière ; ainsi je goûterais quelque douceur dans une solitude que notre amitié me ferait trouver encore plus agréable. Ce qui m'empêchera de passer par l'Épire, c'est que ne vous ayant point avec moi, il n'y a pas d'apparence de prendre un chemin de traverse, qui m'approcherait d'Autronius et des autres conjurés. Un château-fort me conviendrait, si je pouvais m'y arrêter ; mais ne faisant que passer, ces précautions me seraient beaucoup moins nécessaires. J'irais volontiers en Achaïe, si je n'avais peur qu'on ne prétende encore que ce pays n'est pas assez éloigné de l'Italie. D'ailleurs, mes ennemis sont dans ces quartiers : votre compagnie me rassurerait, mais vous ne me marquez point quand vous viendrez me joindre.

En m'exhortant à conserver mes jours, vous pouvez bien gagner sur moi que je ne les avance point par une mort violente ; mais je ne m'en repentirai pas moins de ne les avoir pas hasardés pour sauver ma fortune. Car enfin, qu'est-ce qui peut encore m'attacher à la vie, surtout si les espérances qui me restaient, en partant, ne subsistent plus ? Je ne vous ferai point ici une longue énumération de tous mes malheurs, que j'attribue bien plutôt à la perfidie de mes envieux, qu'aux efforts de mes ennemis. Je ne veux ni aigrir ma douleur, ni renouveler la vôtre ; mais j'ose assurer que jamais personne ne fut plus infortuné que moi, et n'eut plus de raison pour sou-

missum est. Reliqua tempora non sunt jam ad medicinam, sed ad finem doloris.

De republica video te colligere omnia, quæ putes aliquam spem mihi posse adferre mutandarum rerum: quæ quamquam exigua sunt; tamen, quoniam placet, exspectemus. Tu nihilominus, si properaris, nos consequere. Nam aut accedemus in Epirum, aut tarde per Candaviam ibimus. Dubitationem autem de Epiro non inconstantia nostra afferebat; sed quod de fratre, ubi eum visuri essemus, nesciebamus. Quem quidem nec ego, nec quo modo visurus, nec qui dimissurus sim, scio. Id est maximum et miserrimum mearum omnium miseriarum. Ego et sæpius ad te, et plura scriberem, nisi mihi dolor meus quum omnes partes mentis, tum maxime hujus generis facultatem ademisset. Videre te cupio. Cura ut valeas. Dat. pridie kalend. maii. Brundisii.

## EPISTOLA LXI.

(ad Att., III, 8.)

Scrib. Thessalonicæ, IV kalend. jun. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Brundisio proficiscens scripseram ad te, quas ob causas in Epirum non essemus profecti; quod et Achaia prope esset plena audacissimorum inimicorum, et exitus difficiles haberet, quum inde proficisceremur. Accessit, quum Dyrrachii essemus, ut duo nuncii afferrentur; unus classe fratrem Epheso Athenas; alter pedibus per

haiter la mort. J'ai pu, en la cherchant, ou triompher, ou du moins périr avec gloire; elle ne peut plus maintenant que finir mes maux.

Vous m'exposez en détail tout ce qui semble promettre qu'il se fera bientôt dans la république quelque changement dont je pourrai profiter : ce sont de légères conjectures; mais, puisque vous le voulez, il faut attendre jusqu'à la fin. Au reste, vous pouvez encore me joindre, si vous faites un peu de diligence; ou je m'arrêterai en Épire; ou si je passe par la Candavie, je marcherai à fort petites journées. Ce n'est point par légèreté que j'hésite si j'irai en Épire; c'est que je ne sais pas où je pourrai rencontrer mon frère; mais je sais encore moins comment je pourrai soutenir une si triste entrevue, et une si cruelle séparation; c'est la peine et la douleur la plus sensible de toutes celles que j'éprouve. Je ne vous en dis pas davantage; dans l'accablement où je me trouve, je puis à peine penser, et encore moins écrire. Je vous attends avec impatience. Prenez soin de votre santé. Le dernier d'avril, à Brindes.

## LETTRE LXI.

Thessalonique, 29 mai 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous ai écrit en partant de Brindes que je n'irais pas en Épire, parce que l'Achaïe, qui n'en est pas éloignée, est pleine de gens audacieux animés contre moi, et que les passages de cette province en Macédoine sont fort rudes et fort difficiles. Depuis que je suis arrivé à Dyrrachium, j'en ai une nouvelle raison. J'y ai reçu deux

Macedoniam venire. Itaque illi obviam misimus Athenas, ut inde Thessalonicam veniret. Ipsi processimus, et Thessalonicam ante diem x kalend. juniar. venimus, neque de illius itinere quidquam certi habebamus, nisi eum ab Epheso ante aliquanto profectum. Nunc istic quid agatur, magnopere timeo : quanquam tu altera epistola scribis idibus maiis audiri, fore ut acrius postularetur; altera jam esse mitiora. Sed hæc est pridie data, quam illa; quo conturbor magis. Itaque, quum meus me mœror quotidianus lacerat et conficit, tum vero hæc addita cura vix mihi vitam reliquam facit. Sed et navigatio perdifficilis fuit : et ille incertus ubi ego essem, fortasse alium cursum petivit. Nam Phaëto libertus eum non vidit; vento rejectus ab illo in Macedoniam; Pellæ mihi præsto fuit. Reliqua quam mihi timenda sint video, nec quid scribam habeo, et omnia timeo : nec tam miserum est quidquam, quod non in nostram fortunam cadere videatur. Equidem adhuc miser in maximis meis ærumnis et luctibus, hoc metu adjecto, maneo Thessalonicæ suspensus, nec audeo quicquam.

Nunc ad ea quæ scripsisti, Tryphonem Cæcilium non vidi. Sermonem tuum, et Pompeii, cognovi ex tuis litteris. Motum in republica non tantum ego impendere video, quantum tu aut vides, aut ad me consolandum affers : Tigrane enim neglecto, sublata sunt omnia.

avis opposés sur la route que tient mon frère : l'un, qu'il s'était embarqué à Éphèse pour Athènes; et l'autre, qu'il viendrait par terre et passerait par la Macédoine. J'ai donc envoyé de Dyrrachium à Athènes, pour le prier de me venir trouver à Thessalonique, où je suis arrivé le 23 mai. Tout ce que j'en ai pu apprendre depuis, c'est qu'il est parti d'Éphèse depuis quelque temps. Je suis fort alarmé de l'accusation dont on le menace. Dans une de vos lettres, vous me marquez que vous aviez entendu dire, le 15 mai, qu'on se préparait à l'attaquer vivement; et vous me dites dans l'autre que les choses se calment et s'adoucissent; mais cette lettre, qui pourrait me rassurer, est de plus vieille date que celle qui me fait craindre. Ce nouveau chagrin achève de m'accabler, et redouble la tristesse mortelle qui me consume. La mer a été fort mauvaise depuis quelque temps, et peut-être que mon frère, ne sachant point où j'étais, aura pris une autre route. Phaéton, son affranchi, ayant été repoussé sur les côtes de la Macédoine, m'est venu trouver à Pella, et m'a dit qu'il ne l'avait point rencontré. Je vois bien que nous ne sommes pas à la fin de nos malheurs : je n'ai rien là-dessus de particulier à vous écrire, mais j'ai mille sujets de craindre. Il n'est point de maux qui ne se trouvent rassemblés et confondus dans mon infortune : ces nouvelles alarmes, qui n'en font pas la moindre partie, me retiennent à Thessalonique, et me laissent une incertitude que je ne puis vaincre.

Pour répondre maintenant à votre lettre, je n'ai point vu Tryphon Cécilius. Je ne conclus point de tout ce que Pompée vous a dit dans l'entretien dont vous me parlez, qu'il doive arriver bientôt d'aussi grands mouvemens que vous le croyez, ou que vous me le voulez faire croire

Varroni me jubes agere gratias : faciam : item Hypsæo. Quod suades ne longius discedamus, dum acta mensis maii ad nos perferantur, puto me ita esse facturum; sed ubi, nondum statui : atque ita perturbato sum animo de Quinto, ut nihil queam statuere. Sed tamen statim te faciam certiorem.

Ex epistolarum mearum inconstantia puto te mentis meæ motum videre; qui, etsi incredibili et singulari calamitate afflictus sum, tamen non tam est ex miseria, quam ex culpæ nostræ recordatione commotus. Cujus enim scelere impulsi ac proditi simus, jam profecto vides : atque utinam jam ante vidisses, neque totum animum tuum mœrori mecum simul dedisses. Quare, quum me afflictum, et confectum luctu audies, existimato me stultitiæ meæ pœnam ferre gravius, quam eventi; quod ei crediderim, quem esse nefarium non putarim. Me et meorum malorum memoria, et metus de fratre in scribendo impedit. Tu ista omnia vide et guberna. Terentia tibi maximas gratias agit. Litterarum exemplum, quas ad Pompeium scripsi, misi tibi. Dat. IIII kal. jun. Thessalonicæ.

pour soulager ma douleur. On n'en doit plus attendre depuis que l'enlèvement de Tigrane n'a point eu de suites. J'écrirai à Varron et à Hypséus des lettres de remercîment, puisque vous le jugez à propos. Je suivrai aussi le conseil que vous me donnez, de ne me pas éloigner davantage jusqu'à ce que j'aie appris ce qui se sera passé pendant le mois de mai; mais je ne sais encore où je dois attendre ces nouvelles. L'affaire de mon frère m'a jeté dans un si grand trouble, que je suis incapable de prendre aucune résolution : sitôt que je me serai déterminé, je vous le ferai savoir.

Vous jugerez aisément de l'agitation de mon esprit, par le peu de suite que vous trouverez dans mes lettres. Mais, quoique mes malheurs ne puissent être ni plus grands ni en plus grand nombre, j'en souffre cependant beaucoup moins que du seul souvenir de la faute qui les a causés. Car je crois que vous avez enfin reconnu la perfidie de ceux qui m'ont poussé dans le précipice; et plût aux dieux que vous l'eussiez reconnu lorsqu'il était encore temps de m'en garantir, et que vous ne vous fussiez pas, comme moi, abandonné tout entier à la douleur! Quand donc vous entendrez parler de la tristesse mortelle dans laquelle je suis plongé, souvenez-vous que je m'en prends moins à la fortune qu'à moi-même; et que si je suis inconsolable, c'est de m'être livré à un homme sans foi et sans honneur, que je devais mieux connaître. Je suis si occupé, et de mes propres maux, et de ceux que je crains pour mon frère, que je ne puis vous en dire davantage. Ménagez mes intérêts avec votre prudence ordinaire. Ma femme me mande qu'elle vous a toutes les obligations imaginables. Je vous envoie une copie de la lettre que j'écris à Pompée. Le 29 mai, à Thessalonique.

## EPISTOLA LXII.

(ad Att., III, 9.)

Scrib. Thessalonicæ, idib. jun. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Quintus frater quum ex Asia discessisset ante kalend. maii, et Athenas venisset idibus valde fuit ei properandum, ne quid absens acciperet calamitatis, si quis forte fuisset, qui contentus nostris malis non esset. Itaque eum malui properare Romam, quam ad me venire : et simul (dicam enim, quod verum est; ex quo magnitudinem miseriarum mearum perspicere possis) animum inducere non potui, ut aut illum, amantissimum mei, mollissimo animo, tanto in mœrore aspicerem; aut meas miserias luctu adflictas, ac perditam fortunam illi offerrem, et ab illo aspici paterer. Atque etiam illud timebam, quod profecto accidisset, ne a me digredi non posset. Versabatur mihi tempus illud ante oculos, quum ille aut lictores dimitteret, aut vi avelleretur ex complexu meo. Hujus acerbitatis eventum altera acerbitate non videndi fratris vitavi. In hunc me casum vos, vivendi auctores, impulistis. Itaque mei peccati luo pœnas.

Quanquam me tuæ litteræ sustentant, ex quibus, quantum tu ipse speres, facile perspicio. Quæ quidem tamen aliquid habebant solatii ante, quam eo venisti, « A Pompeio, nunc Hortensium allice, et ejusmodi viros. » Obsecro, mi Pomponi, nondum perspicis, quorum opera, quorum insidiis, quorum scelere perierimus?

## LETTRE LXII.

Thessalonique, 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Mon frère est parti d'Asie sur la fin d'avril, et est arrivé à Athènes le 15 mai. Il a fallu qu'il se rendît à Rome en toute hâte, afin de prévenir les entreprises de ceux dont ma disgrâce n'a pu peut-être contenter la haine et la jalousie. Ainsi je n'ai point voulu qu'il se détournât pour me venir voir. Mais voici encore une autre raison, qui vous fera connaître jusqu'où va mon malheur. Il faut donc vous avouer que je ne me suis pas senti assez de force pour soutenir la vue d'un frère qui a tant d'amitié pour moi, et qui m'aurait si fort attendri. Je n'ai point voulu qu'il vît de près le renversement de ma fortune et l'excès de ma douleur. J'appréhendais encore, et avec beaucoup de raison, qu'il ne pût se résoudre à me quitter. Je me représentais ce triste moment auquel il serait obligé de renvoyer ses licteurs, ou de s'arracher d'entre mes bras : je me suis privé du plaisir de le voir, pour ne point m'exposer à une si cruelle séparation. Voilà les maux auxquels je me suis réservé par vos conseils, voilà ce qu'il m'en coûte pour les avoir suivis.

Ce que vous m'écrivez me donne quelque espérance, quoique je m'aperçoive bien que vous n'en avez pas tant que vous me le voulez faire croire. J'ai trouvé néanmoins dans la lecture de votre lettre quelque soulagement, lorsqu'après avoir parlé de Pompée vous en venez à ces mots, *il faut maintenant gagner Hortensius et les gens*

sed tecum hæc coram agemus. Tantum dico, quod scire te puto, nos non inimici, sed invidi perdiderunt. Nunc, si ista sunt quæ speras, sustinebimus nos, et spe, qua jubes, nitemur. Sin, ut mihi videntur, infirma sunt, quod optimo tempore facere non licuit, minus idoneo fiet.

Terentia tibi sæpe agit gratias. Mihi etiam unum de malis in metu est, fratris miseri negotium; quod si sciam cujusmodi sit, sciam quid agendum mihi sit. Me etiam nunc illorum beneficiorum, et litterarum exspectatio, ut tibi placet, Thessalonicæ tenet. Si quid erit novi allatum, sciam de reliquo quid agendum sit. Tu, si, ut scribis, kalend. jun. Roma profectus es, propediem nos videbis. Litteras, quas ad Pompeium scripsi, tibi misi. Dat. id. jun. Thessalonicæ.

## EPISTOLA LXIII.

(ad Q. fratrem, I, 3.)

Scrib. Thessalonicæ, idib. jun. A. V. C. 695.

M. CICERO QUINTO FRATRI SAL.

Mi frater, mi frater, mi frater, tune id veritus es, ne

*de ce parti.* Quoi donc, mon cher Atticus, vous êtes encore à découvrir les traîtres qui m'ont perdu, les moyens dont ils se sout servis, les pièges qu'ils m'ont dressés? Mais je vous éclaircirai là-dessus de vive voix : ce qui est sûr, et ce que vous savez aussi bien que moi, c'est qu'on doit moins attribuer ma disgrâce à mes ennemis qu'à mes envieux. Si les choses tournent comme vous l'espérez, je suivrai vos conseils, et j'en attendrai avec patience le succès. Mais si, comme j'ai lieu de le craindre, je me flatte en vain de quelque changement favorable, il faudra revenir à cette résolution qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'aurait été plus glorieuse.

Ma femme parle dans toutes ses lettres des bontés que vous avez pour elle. La crainte où je suis pour mon malheureux frère redouble tous mes chagrins : je ne puis me déterminer à rien, que je ne sache ce que deviendra son affaire. Je demeurerai à Thessalonique, comme vous me le conseillez, jusqu'à ce que j'aie appris ce que l'on a fait pour moi; il me sera ensuite plus aisé de prendre de justes mesures. Si vous êtes parti de Rome le 1er de juin, comme vous me le faites espérer dans votre dernière lettre, j'aurai la consolation de vous embrasser dans peu de jours. Je vous ai envoyé la lettre que j'ai écrite à Pompée. Le 13 de juin, à Thessalonique.

## LETTRE LXIII.

**Thessalonique, au mois de juin 695.**

### M. CICÉRON A QUINTUS SON FRÈRE.

Mon frère, mon frère, mon frère, avez-vous pu crain-

ego iracundia aliqua adductus pueros ad te sine litteris miserim? aut etiam ne te videre noluerim? Ego tibi irascerer? tibi ego possem irasci? Scilicet, tu enim me afflixisti; tui me inimici, tua me invidia, ac non ego te misere perdidi. Meus ille laudatus consulatus mihi te, liberos, patriam, fortunas; tibi velim ne quid eripuerit, præter unum me. Sed certe a te mihi omnia semper honesta et jucunda ceciderunt; a me tibi luctus meæ calamitatis, metus tuæ, desiderium, mœror, solitudo. Ego te videre noluerim? Imo vero me a te videri nolui. Non enim vidisses fratrem tuum; non eum, quem reliqueras; non eum, quem noras; non eum, quem flens flentem, prosequentem proficiscens dimiseras; ne vestigium quidem ejus, nec simulacrum, sed quamdam effigiem spirantis mortui. Atque utinam me mortuum prius vidisses, aut audisses! utinam te non solum vitæ, sed etiam dignitatis meæ superstitem reliquissem! Sed testor omnes deos, me hac una voce a morte esse revocatum, quod omnes in mea vita partem aliquam tuæ vitæ repositam esse dicebant. Quare peccavi, scelerateque feci. Nam si cecidissem, mors ipsa meam pietatem amoremque in te facile defenderet. Nunc commisi, ut vivo me careres, vivo me aliis indigeres; mea vox in domesticis periculis potissimum occideret, quæ sæpe alienissimis præsidio fuisset. Nam quod ad te pueri sine litteris venerunt, quoniam vides non fuisse iracundiæ causa, certe pigritia fuit, et quædam infinita vis lacrymarum et dolorum. Hæc ipsa me quo fletu putas scripsisse? eodem, quo te legere certo scio. An ego possum aut non cogitare aliquando de te, aut unquam sine lacrymis cogitare?

dre que ce ne fût quelque sentiment de colère qui m'ait empêché de vous écrire par ces messagers, ou que je n'aie pas voulu vous voir? Moi, je serais, moi je pourrais être en colère contre vous? C'est vous, apparemment, qui êtes la cause de ma chute; ce sont vos ennemis, c'est l'envie qu'on vous portait, qui m'ont perdu, et ce n'est pas moi-même qui ai causé votre ruine. Ce consulat si loué m'a tout ravi, vous, mes enfans, ma patrie, mes espérances : puisse-t-il ne vous avoir enlevé que moi! Il est certain que vous ne m'avez jamais donné que des sujets de gloire et de satisfaction; et vous pouvez me reprocher le chagrin que vous ressentez de mon malheur, la crainte du vôtre, vos regrets, votre tristesse, votre solitude. Je n'aurais pas voulu vous voir! Dites plutôt que je n'ai pas voulu que vous me vissiez; car vous n'auriez pas vu votre frère; vous n'auriez pas vu celui que vous aviez laissé à Rome, celui que vous connaissiez, celui qui vous avait conduit les larmes aux yeux, et que vous n'aviez pu quitter sans en répandre : non, vous n'auriez pas vu le moindre reste de ce qu'il était, pas même son image, mais une vaine ombre qui respire. Et plût aux dieux que vous eussiez vu ou appris ma mort avant ma disgrâce! plût aux dieux que vous eussiez survécu, non-seulement à moi, mais à ma gloire! Je les prends à témoin que si quelque chose m'a rappelé à la vie, c'est qu'on m'assurait qu'une partie de la vôtre dépendait de la mienne. J'ai donc fait une faute; j'ai commis un crime. Si j'avais péri, ma mort prouverait du moins ma piété et mon affection pour vous, tandis que je vous ai réduit, moi vivant, à réclamer le secours d'autrui, et que cette voix, si souvent utile à des étrangers, est muette pour ma famille. Non, si j'ai envoyé vers vous

Quum enim te desidero, fratrem solum desidero? Ego vero suavitate prope æqualem, obsequio filium, consilio parentem. Quid mihi sine te unquam, aut tibi sine me jucundum fuit? Quid, quod eodem tempore desidero filiam? qua pietate, qua modestia, quo ingenio? effigiem oris, sermonis, animi mei? Quid filium venustissimum, mihique dulcissimum? quem ego ferus ac ferreus e complexu dimisi meo, sapientiorem puerum, quam vellem; sentiebat enim miser jam, quid ageretur. Quid vero tuum filium? quid imaginem tuam, quam meus Cicero et amabat, ut fratrem, et jam, ut majorem fratrem, verebatur? Quid, quod mulierem miserrimam, fidelissimam conjugem, me prosequi non sum passus, ut esset, quæ reliquias communis calamitatis, communes liberos tueretur? Sed tamen, quoquo modo potui, scripsi, et dedi litteras ad te Philogono, liberto tuo, quas credo tibi postea redditas esse: in quibus idem te hortor et rogo, quod pueri tibi verbis meis nuntiarunt, ut Romam protinus pergas et properes. Primum enim te præsidio esse volui, si qui essent inimici, quorum crudelitas nondum esset nostra calamitate satiata. Deinde congressus nostri lamentationem pertimui; digressum vero non tulissem; atque etiam id ipsum, quod tu scribis, metuebam, ne a me distrahi non posses. His de causis hoc maximum malum, quod te non vidi, quo nihil amantissimis et conjunctissimis fratribus acerbius ac miserius videtur accidere potuisse, minus acerbum, minus miserum fuit, quam fuisset quum congressio, tum vero digressio nostra.

sans vous écrire, ce n'est point la colère qu'il en faut accuser, c'est mon abattement et l'abondance infinie de mes douleurs et de mes larmes. Cette lettre même, de combien de pleurs n'est-elle pas arrosée? j'en verse autant à l'écrire, que vous en verserez sans doute en la lisant. Puis-je m'empêcher de penser souvent à vous? et comment y penser sans répandre des pleurs? Quand je vous regrette, est-ce un frère seulement que je regrette? Non, mais pour le charme de la société, un ami presque du même âge; pour la déférence, un fils; pour la sagesse, un père. Quels plaisirs avons-nous jamais goûtés l'un sans l'autre? Mais n'ai-je pas à regretter en même temps ma fille? quelle fille! que de piété! que de modestie! que de mérite! une fille en qui je retrouve mes traits, mes discours, mes pensées! Que dirai-je de mon cher et de mon aimable fils? hélas! j'ai eu la dureté de le renvoyer d'entre mes bras. Plus pénétrant que je n'eusse voulu, il avait déjà, l'infortuné! le sentiment de ma situation! Parlerai-je de votre fils, de votre vivant portrait, que mon petit Cicéron aimait comme un frère, et respectait déjà comme un aîné? Mais n'est-ce pas le comble de la douleur de n'avoir pu laisser à ma malheureuse et fidèle épouse la liberté de me suivre, parce qu'il fallait quelqu'un à Rome pour prendre soin de nos enfans et des débris de notre fortune? Cependant j'ai trouvé le courage de vous écrire, et j'ai chargé de ma lettre Philogonus votre affranchi: je me flatte que vous l'avez reçue. Je vous priais, je vous pressais, comme je l'ai fait encore par mes messagers, de ne pas perdre un moment pour vous rendre à Rome. D'abord je vous y désirais pour m'y servir d'appui, si j'ai des ennemis dont mon malheur n'ait pas encore rassasié la cruauté. J'appréhendais ensuite la douleur des premiers

Nunc, si potes, id quod ego, qui fortis tibi semper videbar, non possum, erige te, et confirma, si qua subeunda dimicatio erit. Spero, si quid mea spes habet auctoritatis, tibi et integritatem tuam, et amorem in te civitatis, et aliquid etiam misericordiam nostri, præsidii laturam. Sin eris ab isto periculo vacuus; ages scilicet, si quid agi posse de nobis putabis. De quo scribunt ad me quidem multi multa, et se sperare demonstrant : sed ego, quid sperem, non dispicio, quum inimici plurimum valeant, amici partim deseruerint me, partim etiam prodiderint; qui in meo reditu fortasse reprehensionem sui sceleris pertimescant. Sed ista qualia sint, tu velim perspicias, mihique declares. Ego tamen, quamdiu tibi opus erit, si quid periculi subeundum videbis, vivam. Diutius in hac vita esse non possum : neque enim tantum virium habet ulla aut prudentia, aut doctrina, ut tantum dolorem possit sustinere. Scio fuisse et honestius moriendi tempus, et utilius : sed non hoc solum, multa alia prætermisi; quæ si queri velim præterita, nihil agam, nisi ut augeam dolorem tuum, indicem stultitiam meam. Illud quidem nec faciendum est, nec fieri potest, me diutius, quam aut tuum tempus, aut firma

momens de notre entrevue, et je prévoyais toute la peine que j'aurais à me séparer de vous : je craignais que vous ne pussiez, comme vous me l'écrivez vous-même, vous arracher de mes bras. Par toutes ces raisons, le malheur de ne nous pas voir, ce malheur si cruel pour deux frères si unis et si chers l'un à l'autre, nous a dû paraître moins triste et moins affreux que celui de nous voir et de nous quitter.

Maintenant, si vous pouvez ce que je ne puis, malgré l'opinion que vous avez toujours eue de mes forces, reprenez courage, et ranimez-vous pour combattre au besoin. J'espère (si vous croyez pouvoir vous fier à mes espérances) que votre probité, l'affection de vos concitoyens, et la pitié même que doit inspirer ma situation, vous seront de quelque secours. Si vous n'avez rien à craindre, vous agirez pour moi, autant que vous croirez pouvoir agir. Je reçois de toutes parts des lettres où l'on me donne des espérances; mais je vois peu moi-même ce qui me reste à espérer, lorsque mes ennemis sont tout-puissans, que la plupart de mes amis m'ont abandonné, que d'autres m'ont trahi, et qu'ils craignent peut-être qu'à mon retour je ne les fasse rougir de leur crime. Examinez l'état des choses, et rendez-moi compte de tout. Je vous promets de vivre aussi long-temps que vous aurez besoin de ma vie, si vous prévoyez quelque péril; mais je ne m'engage point à vivre plus long-temps; car toutes les forces de la prudence et du savoir ne sont point à l'épreuve de tant de douleurs. Je sais qu'il y avait une occasion de mourir plus glorieuse et plus utile; mais ce n'est pas la seule faute que j'aie à me reprocher; et si je voulais déplorer le passé, je ne ferais qu'augmenter votre chagrin et découvrir mon aveuglement. Ce que je ne dois ni ne

spes postulabit, in tam misera, tamque turpi vita commorari: ut, qui modo fratre fuerim, liberis, conjuge, copiis, genere ipso pecuniæ beatissimus, dignitate, auctoritate, existimatione, gratia non inferior, quam qui unquam fuerunt amplissimi; is nunc, in hac tam afflicta perditaque fortuna, neque me, neque meos lugere diutius possim. Quare quid ad me scripsisti de permutatione? quasi vero nunc me non tuæ facultates sustineant. Qua in re ipsa video miser, et sentio, quid sceleris admiserim, quum de visceribus tuis et filii tui satisfacturus sis, quibus debes; ego acceptam ex ærario pecuniam tuo nomine frustra dissiparim. Sed tamen et M. Antonio, quantum tu scripseras, et Cæpioni tantumdem solutum est: mihi ad id, quod cogito, hoc, quod habeo, satis est. Sive enim restituimur, sive desperamur, nihil amplius opus est.

Tu, si forte quid erit molestiæ, te ad Crassum et ad Calidium conferas, censeo. Quantum Hortensio credendum sit, nescio. Me summa simulatione amoris, summaque assiduitate quotidiana, sceleratissime insidiosissimeque tractavit, adjuncto quoque Arrio; quorum ego consiliis, promissis, præceptis destitutus, in hanc calamitatem incidi. Sed hæc occultabis, ne quid obsint. Illud caveto (et eo puto, per Pomponium fovendum tibi esse ipsum Hortensium), ne ille versus, qui in te erat collatus, quum ædilitatem petebas, de lege Aurelia, falso testimonio confirmetur. Nihil enim tam timeo, quam

puis faire, c'est de vivre dans la honte et la misère où je suis, plus long-temps que ne l'exigeront vos intérêts, ou nos espérances. Après avoir vu mon bonheur si bien établi par un frère, des enfans, une femme, une fortune suffisante et honorable; après m'être vu au niveau des plus élevés du côté du crédit, de la dignité et de la réputation, je ne me sens point la force de pleurer plus long-temps et moi et les miens, dans une situation si triste et si désastreuse. Pourquoi donc me parler d'un échange, comme si ce n'était pas votre bien qui sert maintenant à me soutenir? Et je ne vois que trop ici combien je me suis rendu coupable, moi qui ai dissipé mal à propos les sommes que j'avais reçues du trésor sous votre nom, et qui vous ai mis dans la nécessité d'employer pour le paiement de vos dettes le plus pur de votre bien et de celui de votre fils. Cependant on a payé, suivant vos ordres, M. Antoine et Cépion. Ce qui me reste suffit aux projets que je forme pour l'avenir : que mes affaires se rétablissent, ou qu'elles soient désespérées, je n'ai besoin de rien de plus.

Pour vous, si l'on vous inquiète, je vous conseille de vous adresser à Crassus et à Calidius. Je ne sais quelle confiance mérite Hortensius : sous les apparences de l'affection et d'une assiduité continuelle à me voir, il m'a traité, lui et Q. Arrius, avec autant de méchanceté que de perfidie. C'est la folle confiance que j'ai prise à leurs conseils, à leurs promesses, à leurs maximes, qui m'a précipité dans tous ces maux. Mais il importe que ceci reste entre nous. Je crois même que vous devez cultiver Hortensius par la médiation d'Atticus, de peur qu'on ne rappelle injustement ce vers dont la malignité vous fit l'application, à propos de la loi Aurelia, lorsque vous

ne, quum intelligant homines, quantum misericordiæ nobis tuæ preces et tua salus allatura sit, oppugnent te vehementius. Messalam tui studiosum esse arbitror; Pompeium etiam simulatorem puto. Sed hæc utinam non experiare! quod precarer deos, nisi meas preces audire desissent. Verumtamen precor, ut his infinitis nostris malis contenti sint: in quibus non modo tamen nullius inest peccati infamia; sed omnis dolor est, quod optime factis pœna est maxima constituta. Filiam meam et tuam, Ciceronemque nostrum, quid ego, mi frater, tibi commendem? Quin illud mœreo, quod tibi non minorem dolorem illorum orbitas affert, quam mihi. Sed, te incolumi, orbi non erunt. Reliqua, ita mihi salus aliqua detur, potestasque in patria moriendi, ut me lacrymæ non sinunt scribere. Etiam Terentiam velim tueare, mihique de omnibus rebus rescribas. Sis fortis, quoad rei natura patiatur. Idibus juniis, Thessalonicæ.

## EPISTOLA LXIV.

(ad Att., III, 10.)

Dat. Thessalonicæ, xiv kalend. quint. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Acta quæ essent usque ad viii kalend. jun. cognovi ex tuis litteris. Reliqua exspectabam, ut tibi placebat, Thessalonicæ: quibus allatis, facilius statuere potero ubi sim. Nam si erit causa, si quid agetur, si spem vi-

sollicitiez l'édilité; car je ne crains rien tant que de voir tourner contre vous toutes les attaques, lorsqu'on s'apercevra que vos prières et votre sécurité auront produit quelque effet en ma faveur. Je suis persuadé que Messala vous aime; Pompée en fera du moins semblant. Mais puissiez-vous ne pas les mettre à l'épreuve! j'en prierais les dieux, s'ils n'étaient devenus sourds à mes prières. Je les prie cependant de se contenter des maux infinis que nous avons déjà soufferts : non que notre malheur ait eu de quoi nous faire rougir; mais c'est ce qui m'afflige, de nous voir si cruellement punis des plus belles actions. Il n'est pas besoin, mon cher frère, que je vous recommande ma fille, qui n'est pas moins la vôtre, et notre cher Cicéron. Ma douleur augmente, quand je songe que vous êtes aussi affligé que moi de les voir orphelins; mais ils ne le seront pas, tant que vous leur resterez. Que je n'obtienne jamais mon retour, ni la liberté de mourir dans ma patrie, si mes larmes ne m'empêchent de continuer! Prenez soin de Terentia; informez-moi de tout ce qui se passe, et soutenez votre courage autant qu'il sera possible. Le 13 de juin, à Thessalonique.

## LETTRE LXIV.

**Thessalonique, 17 juin 695.**

### CICÉRON A ATTICUS.

Vos lettres m'ont appris tout ce qui s'est passé à Rome jusqu'au 25 mai. J'attendrai le reste à Thessalonique, comme vous me le conseillez. Je me déterminerai ensuite plus facilement sur le lieu de mon séjour. Si mon

dero, aut ibidem opperiar, aut me ad te conferam, ut tu scribis; sin ista evanuerint, aliquid aliud videbimus. Omnino adhuc nihil mihi significatis, nisi discordiam istorum, quæ tamen inter eos de omnibus potius rebus est, quam de me. Itaque, quid ea mihi prosit, nescio. Sed tamen, quoad me vos sperare vultis, vobis obtemperabo.

Nam quod me tam sæpe, et tam vehementer objurgas, et animo infirmo esse dicis, quæso ecquod tantum malum est, quod in mea calamitate non sit? ecquis unquam tam ex amplo statu, tam in bona causa, tantis facultatibus ingenii, consilii, gratiæ, tantis præsidiis bonorum omnium, concidit? possum oblivisci qui fuerim? non sentire qui sim? quo caream honore? qua gloria? quibus liberis? quibus fortunis, quo fratre? quem ego (ut novum calamitatis genus attendas) quum pluris facerem quam me ipsum, semperque fecissem, vitavi, ne viderem, ne aut illius luctum squaloremque aspicerem, aut me, quem ille florentissimum reliquerat, perditum illi afflictumque offerrem. Mitto cetera intolerabilia. Etenim fletu impedior. Hic utrum tandem sum accusandus, quod doleo; an quod commisi, ut hæc aut non retinerem (quod facile fuisset, nisi intra parietes meos de mea pernicie consilia inirentur), aut certe vivus amitterem? Hæc eo scripsi ut potius relevares me, quod facis, quam aut castigatione, aut objurgatione dignum putares: eoque ad te minus multa scribo, quod et mœrore impedior; et quid exspectem istinc, magis habeo quam quid

affaire devient meilleure, si l'on fait quelque chose pour moi, s'il me reste du moins quelque espérance, ou je demeurerai ici, ou j'irai chez vous, comme vous le voulez; si, au contraire, tout vient à me manquer, il faudra prendre d'autres mesures. Ce que vous me mandez de plus favorable, se réduit à la division de mes ennemis: mais, comme elle roule sur tout autre chose que sur moi, je ne vois pas ce que je m'en puis promettre. Je veux bien cependant régler jusqu'à la fin ma confiance sur la vôtre.

Quant aux reproches continuels que vous me faites sur mon abattement et sur ma faiblesse, croyez-vous donc que le poids et le nombre des maux qui accompagnent ma disgrâce ne m'excusent pas assez? Vit-on jamais, en effet, personne, pour une si bonne cause, tomber d'un si haut rang, avec les ressources et l'appui que je devais trouver dans mes talens, dans mon expérience, dans mon crédit, et dans l'amitié de tous les gens de bien? Puis-je oublier ce que j'ai été, et ne pas sentir ce que je suis? de quelle gloire, de quels honneurs je suis privé, de quels biens, de quels enfans, de quel frère; d'un frère que j'aime et que j'ai toujours aimé plus que moi-même, et dont il a fallu néanmoins, par un nouveau genre de supplice, éviter l'entrevue, de peur d'augmenter mon affliction par l'image de la sienne, et plus encore pour ne me pas montrer à lui dans un état si déplorable, et si différent de celui où il m'avait laissé? J'ajouterais beaucoup d'autres particularités aussi accablantes, mais je ne puis plus retenir mes larmes. Jugez maintenant lequel des deux est le moins excusable, ou de donner quelques plaintes à de tels malheurs, ou de me les être attirés par ma faute, en laissant perdre des biens que je ne devais me voir en-

ipse scribam. Quæ si erunt allata, faciam te consilii nostri certiorem. Tu, ut adhuc fecisti, quam plurimis de rebus ad me velim scribas, ut prorsus ne quid ignorem. Dat. XIV kalend. quint. Thessalonicæ.

## EPISTOLA LXV.

(ad Att., III, 11.)

Thessalonicæ, IV kal. quint. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Me et tuæ litteræ, et quidam boni nuntii, non optimis tamen auctoribus, et exspectatio vestrarum litterarum et quod tibi ita placuerat, adhuc Thessalonicæ tenebant. Si accepero litteras, quas exspecto, si spes erit ea quæ rumoribus afferebatur, ad te me conferam; si non erit, faciam te certiorem quid egerim. Tu me, ut facis, opera, consilio, gratia juva : consolari jam desine : objurgare vero noli : quod quum facis, ut ego tuum amorem, et dolorem desidero! quem ita affectum mea ærumna esse arbitror, ut te ipsum consolari nemo possit. Quintum fratrem optimum humanissimumque sustenta. Ad me, obsecro te, ut omnia certa perscribas. Dat. IIII kalend. quint.

lever qu'avec la vie, et que j'aurais pu même conserver facilement, si des amis infidèles n'avaient pas conspiré contre moi dans ma propre maison. Je justifie ma douleur pour vous porter à la soulager avec votre amitié ordinaire, au lieu de l'aigrir par vos reproches. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage, et je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle à vous mander. J'attends avec impatience celles de Rome : quand je les aurai apprises, je vous marquerai mes résolutions : je vous prie de continuer à m'écrire fort en détail tout ce qui se passe. A Thessalonique, le 17 juin.

## LETTRE LXV.

Thessalonique, 27 juin 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Je demeurerai à Thessalonique jusqu'à ce que j'aie reçu vos lettres. Je crois, comme vous, que je ferai bien d'y attendre la suite de ce que vous me mandez, et la confirmation de quelques bonnes nouvelles dont les auteurs ne me paraissent pas assez sûrs. Si je reçois des lettres telles que je les attends, et que les bruits qui sont venus jusqu'ici se trouvent véritables, j'irai dans votre maison d'Épire; sinon, je vous ferai savoir quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite. Vous voulez bien que je compte toujours sur vos soins, sur votre prudence et sur votre crédit. Épargnez-vous la peine de me consoler, mais épargnez-moi aussi des reproches qui m'affligent. Que je reconnais peu, dans ceux que vous me faites, un ami sensible et compatissant! vous que je crois néanmoins inconsolable

## EPISTOLA LXVI.

(ad Att., III, 12.)

Thessalonicæ, XVI kal. sext. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Tu quidem sedulo argumentaris, quid sit sperandum, et maxime per senatum : idemque caput rogationis proponi scribis, quare in senatu dici nihil liceat; itaque siletur. Hic tu me accusas quod me afflictem; quum ita sim afflictus, ut nemo unquam, quod tute intelligis. Spem ostendis secundum comitia. Quæ ista est eodem tribuno plebis et inimico consule designato?

Percussisti autem me etiam de oratione prolata. Cui vulneri, ut scribis, medere, si quid potes. Scripsi equidem olim iratus, quod ille prior scripserat; sed ita compresseram, ut nunquam manaturam putarem. Quo modo exciderit, nescio. Sed quia nunquam accidit, ut cum eo verbo uno concertarem; et quia scripta mihi videtur negligentius, quam ceteræ, puto posse probari non esse meam. Id, si putas me posse sanari, cures velim : sin plane perii, minus laboro.

de ma disgrâce. Je vous recommande mon cher frère Quintus, et je vous prie de me donner des nouvelles certaines sur tout ce qui me regarde. Le 27 juin.

## LETTRE LXVI.

Thessalonique, 17 juillet 695.

CICÉRON A ATTICUS.

Vous m'exposez dans votre dernière lettre toutes les raisons que j'ai d'espérer, surtout de la part du sénat, où l'on aurait déjà proposé mon affaire, s'il n'avait fallu auparavant délibérer sur cette clause de la loi de Clodius, qui le défend expressément. Vous me grondez ensuite de ce que je suis, dites-vous, ingénieux à m'affliger, quoique vous sachiez bien vous-même que jamais douleur n'eut un plus juste fondement que la mienne. Vous me donnez de bonnes espérances pour le temps qui suivra les élections. Mais que puis-je espérer tant que Clodius sera tribun, surtout si Metellus, mon ennemi, est désigné consul?

J'ai été très-frappé de l'endroit de votre lettre où vous me parlez de cette harangue dont on a répandu des copies : je vous prie d'y remédier le mieux qu'il sera possible, comme vous me le promettez. Il est vrai que je l'ai écrite dans un mouvement de colère, pour répondre à celle que l'homme que vous savez avait faite contre moi; mais je l'avais supprimée avec tant de soin, que je comptais qu'elle ne verrait jamais le jour; je ne sais comment elle a pu m'échapper. Au reste, comme je n'ai jamais eu en public la moindre dispute avec la personne dont il s'agit, et que

Ego etiam nunc eodem in loco jaceo, sine sermone ullo, sine cogitatione ulla. Licet tibi significarim ut ad me venires, id omittam tamen; intelligo te, ut scribis, re istic prodesse, hic ne verbo quidem levare me posse. Non queo plura scribere, nec est quod scribam, vestra magis exspecto. Dat. XVI kalend. sext. Thessalonicæ.

## EPISTOLA LXVII.

(ad Att., III, 13.)

Thessalonicæ, XII kal. sext. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Ex tuis litteris plenus sum exspectatione de Pompeio, quidnam de nobis velit, aut ostendat: comitia enim credo esse habita : quibus absolutis, scribis, illi placuisse agi de nobis. Si tibi stultus esse videor qui sperem, facio tuo jussu; etsi scio te me iis epistolis potius et meas spes solitum esse remorari. Nunc velim mihi plane perscribas quid videas. Scio nos nostris multis peccatis in hanc ærumnam incidisse. Ea si qui casus aliqua ex parte correxerit, minus moleste feremus nos vixisse, et adhuc vivere.

le style de cette harangue est beaucoup plus négligé que celui de mes autres pièces, on peut faire croire aisément qu'elle n'est pas de moi. Je vous recommande fort cette affaire, si vous croyez que les miennes ne soient pas désespérées; mais si elles le sont entièrement, vous pouvez la négliger.

Je suis toujours à Thessalonique dans un abattement qui ne me laisse la liberté de m'entretenir, ni avec les autres, ni avec moi-même. Je vous avais donné rendez-vous; mais je n'en ferai rien; j'ai conçu depuis que vous me rendiez à Rome des services effectifs, et qu'ici vous ne pourriez pas même me donner de vaines consolations. Je ne saurais vous écrire plus au long, et d'ailleurs je n'ai rien à vous mander, au lieu que vous avez mille choses à m'apprendre. Le 17 juillet, à Thessalonique.

## LETTRE LXVII.

Thessalonique, 21 juillet 695.

### CICÉRON A ATTICUS.

DEPUIS vos dernières lettres, j'attends avec impatience les effets de la bonne volonté de Pompée. Vous me marquiez qu'il ferait proposer mon affaire immédiatement après les élections, et je les crois faites maintenant. Peut-être que je m'abandonne trop facilement à un frivole espoir, mais c'est vous-même qui me le donnez. Il faut avouer néanmoins que vos lettres sont plus propres à régler mes espérances qu'à les flatter. Mais je vous prie de m'écrire là-dessus sans dissimulation et sans ménagement. Ma disgrâce est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours : si quelque heu-

Ego propter viæ celebritatem, et quotidianam exspectationem rerum novarum, non commovi me adhuc Thessalonica. Sed jam extrudimur, non a Plancio (nam is quidem retinet) verum ab ipso loco, minime apposito ad tolerandam in tanto luctu calamitatem. In Epirum ideo, ut scripseram, non veni, quod subito mihi universi nuntii venerant et litteræ, quare nihil esset necesse quam proxime Italiam esse. Hinc, si aliquid a comitiis audierimus, nos in Asiam convertemus : neque adhuc stabat quo potissimum, sed scies. Dat. XII kalend. sext. Thessalonicæ.

## EPISTOLA LXVIII.

(ad Att., III, 14.)

Scrib. Thessalonicæ, non. sext. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Quod ad te scripseram me in Epiro futurum, posteaquam extenuari spem nostram, et evanescere vidi, mutavi consilium; nec me Thessalonica commovi, ubi esse statueram, quoad aliquid ad me de eo scriberes, quod proximis litteris scripseras; fore, uti secundum comitia aliquid de nobis in senatu ageretur; id tibi Pompeium dixisse. Qua de re, quoniam comitia habita sunt, tuque

reux hasard les réparait, du moins en partie, je me consolerais d'avoir prolongé si long-temps ma vie et mes malheurs.

Je suis demeuré jusqu'ici à Thessalonique, parce que c'est un fort grand passage, où je puis recevoir plus promptement les nouvelles que j'attends de jour à autre; mais il en faut enfin partir. Ce n'est pas, comme vous jugez bien, Plancius qui m'y oblige; il fait, au contraire, tout ce qu'il peut pour me retenir : je m'en bannis moi-même, pour aller porter dans quelque lieu plus obscur mon affliction et mon infortune. J'aurais été en Épire, comme je vous l'avais écrit, mais j'ai reçu de tous côtés des lettres, où l'on me marquait que je ferais mieux de ne me pas approcher si fort de l'Italie. Je partirai pour l'Asie dès que je saurai si l'on a fait quelque chose pour moi après les élections. Je ne sais pas bien encore où je m'arrêterai, mais je vous le manderai dans la suite. Le 21 juillet, à Thessalonique.

## LETTRE LXVIII.

**Thessalonique, 5 août 695.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous avais écrit que je passerais en Épire, mais depuis que j'ai vu mes espérances diminuer et s'évanouir, j'ai changé de résolution, et je ne quitterai point Thessalonique que je n'aie appris si l'on a proposé mon affaire dans le sénat après les élections, comme vous m'aviez marqué que Pompée vous l'avait fait espérer. Elles sont faites maintenant; et puisque vous ne m'avez

nihil ad me scribis; proinde habebo ac si scripsisses nihil esse; neque me temporis non longinqui spe ductum esse moleste feram. Quem autem motum te videre scripseras, qui nobis utilis fore videretur, eum nuntiant, qui veniunt, nullum fore. In tribunis plebis designatis reliqua spes est : quam si exspectaro, non erit quod putes me causæ meæ, ac voluntati meorum defuisse.

Quod me sæpe accusas, cur hunc meum casum tam graviter feram, debes ignoscere, quum ita me afflictum videas, ut nominem unquam nec videris nec audieris. Nam quod scribis te audire, me etiam mentis errore ex dolore affici; mihi vero mens integra est; atque utinam tam in periculo fuisset, quum ego iis, quibus meam salutem carissimam esse arbitrabar, inimicissimis crudelissimisque usus sum : qui, ut me paululum inclinari timore viderunt, sic impulerunt, ut omni suo scelere et perfidia abuterentur ad exitium meum.

Nunc, quoniam est Cyzicum nobis eundum, quo rarius ad me litteræ perferentur, hoc velim diligentius omnia quæ putaris me scire opus esse, perscribas. Quintum fratrem meum fac diligas : quem ego miser si incolumem relinquo, non me totum periisse arbitrabor. Dat. non. sext.

point écrit, j'en conclus que vous n'avez rien de bon à m'apprendre. Il faudra me consoler de m'être jusqu'ici laissé repaître si vainement de l'idée d'un retour prochain. Quant à cette affaire qui devait, à ce que vous m'écriviez, causer des mouvemens dont je profiterais, ceux qui viennent ici de Rome m'assurent tous qu'elle n'aura point de suites. Je n'ai plus de ressource que dans la bonne volonté des nouveaux tribuns. Si j'attends qu'ils entrent en charge, vous ne pourrez pas dire après cela que je me suis trop découragé, et que j'ai mal secondé le zèle de ceux qui s'emploient pour moi.

Lorsque vous me reprochez ma faiblesse et mon abattement, vous devriez faire réflexion que jamais on ne vit, que jamais on n'entendit parler d'une douleur qui fut égale à la mienne. Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va jusqu'à m'affaiblir l'esprit. Non, grâces aux dieux, il n'est point affaibli, et je voudrais qu'il ne l'eût pas été davantage lorsqu'il était encore temps de me sauver. Je n'aurais pas pris pour des amis zélés et sincères, mes ennemis les plus cruels, qui, profitant de ma terreur, se servirent des artifices les plus indignes pour achever de m'abattre et de m'accabler.

Comme j'irai bientôt à Cyzique, où je recevrai plus rarement de vos lettres, je vous prie de m'instruire avec d'autant plus de soin de tout ce qu'il m'est important de savoir. Aimez toujours mon cher frère Quintus. S'il n'a point de part à mon infortune, je ne me croirai pas entièrement perdu. Le 5 août.

## EPISTOLA LXIX.

(ad Q. fratrem, I, 4.)

A. V. C. 695.

M. CICERO QUINTO FRATRI SAL.

Amabo te, mi frater, ne, si uno meo facto, et tu et omnes mei corruistis, improbitati et sceleri meo potius quam imprudentiæ miseriæque assignes. Nullum est meum peccatum, nisi quod iis credidi a quibus nefas putaram esse me decipi, aut etiam quibus ne id expedire quidem arbitrabar. Intimus, proximus, familiarissimus quisque aut sibi pertimuit aut mihi invidit. Ita mihi nihil misero, præter fidem amicorum, cautum meum consilium defuit.

Quod si te satis innocentia tua et misericordia hominum vindicat hoc tempore a molestia, perspicis profecto ecquænam nobis spes salutis relinquatur. Nam me Pomponius et Sextius et Piso noster adhuc Thessalonicæ retinuerunt, quum longius discedere, propter nescio quos motus, vetarent: verum ego magis exitum illorum litteris quam spe certa exspectabam. Nam quid sperem potentissimo inimico, dominatione obtrectatorum, infidelibus amicis, plurimis invidis?

De novis autem tribunis plebis est ille quidem in me officiosissimus Sextius, et spero Curtius, Milo, Fadius, Fabricius; sed valde adversante Clodio, qui etiam priva-

## LETTRE LXIX.

Année 695.

M. CICÉRON A QUINTUS SON FRÈRE.

Si par une seule action j'ai causé votre ruine et celle de tous les miens, de grâce, mon cher frère, ne m'en faites point un crime, et rejetez-le moins sur ma méchanceté que sur mon imprudence et ma faiblesse. L'unique reproche que j'aie à me faire, est de m'être reposé sur ceux qui, dans mon opinion, ne pouvaient me tromper sans crime, ou que leur intérêt même ne devait pas porter à la trahison. Mes amis les plus chers, les plus intimes, les plus familiers, ont tremblé pour eux-mêmes, ou m'ont regardé d'un œil d'envie. Ainsi, malheureux que je suis, rien n'est échappé à mes précautions que l'infidélité de mes amis.

Si votre innocence et la compassion publique vous mettent à couvert dans ces conjonctures, vous devez voir ce qui peut me rester d'espérance. Pomponius, Sextius et notre cher Pison m'arrêtent encore à Thessalonique. Ils m'allèguent, je ne sais quels mouvemens, pour m'empêcher d'aller plus loin : mais je n'ai pas d'autres motifs de confiance que leurs lettres. Qu'espérer en effet, lorsque mon ennemi est tout-puissant, lorsque mes accusateurs sont en possession de l'autorité, lorsque mes amis sont infidèles, et que plusieurs me portent même envie ?

Entre les nouveaux tribuns du peuple, Sextius est à la vérité fort disposé à me servir, et je n'espère pas moins de Curtius, de Milon, de Fadius et de Fabricius : mais

tus eadem manu poterit conciones concitare deinde etiam intercessor parabitur.

Hæc mihi proficiscenti non proponebantur; sed sæpe triduo summa cum gloria dicebar esse rediturus. Quid tu igitur, inquies? Quid? multo convenerunt quæ mentem exturbarent meam; subita defectio Pompeii, alienatio consulum, etiam prætorum timor, publicanorum arma. Lacrymæ meorum, me ad mortem ire prohibuerunt: quod certe et ad effugiendos intolerabiles dolores fuit aptissimum. Sed de hoc scripsi ad te in ea epistola quam Phaetonti dedi. Nunc tu, quoniam in tantum luctum et laborem detrusus es, quantum nemo unquam, si relevare potes communem casum misericordia hominum, scilicet incredibile quiddam assequeris. Sin plane occidimus, (me miserum!) ego omnibus meis exitio fuero, quibus ante dedecori non eram. Sed tu, ut ante ad te scripsi, perspice rem, et pertenta: et ad me, ut tempora nostra, non ut amor tuus fert, vere perscribe. Ego vitam, quoad putabo tua interesse, aut ad spem servandam esse, retinebo. Tu nobis amicissimum Sextium cognosces, credo tua caussa, velle Lentulum, qui erit consul. Quanquam sunt facta verbis difficiliora.

ils auront toujours Clodius en tête, et je ne doute pas que dans la condition même privée il ne puisse former des assemblées avec la même troupe; d'ailleurs il me suscitera quelque opposition.

Ce n'est pas là ce qu'on me faisait envisager à mon départ; on ne cessait de me répéter que je serais glorieusement rappelé dans l'espace de trois jours. Pourquoi donc suis-je parti, me direz-vous? Pourquoi? C'est que les circonstances m'ont troublé l'esprit. La désertion subite de Pompée, l'aliénation des consuls, la crainte des préteurs mêmes, les armes des publicains, et les larmes de ma famille, m'ont empêché de courir à la mort; seul parti qui convenait à l'honneur, et qui pouvait me garantir d'une foule de maux insupportables. Mais je me suis assez étendu là-dessus dans la lettre dont j'ai chargé Phaéton. Aujourd'hui donc que je vous ai précipité dans la plus grande affliction et le plus fâcheux embarras dont il y ait jamais eu d'exemple, si vous pouvez profiter de la compassion publique pour nous relever l'un et l'autre, vous ferez un miracle incroyable. Mais si notre perte est sans ressource, hélas! il ne sera que trop vrai que j'aurai à me reprocher la ruine de tous les miens, moi qui pouvais me flatter auparavant de ne leur pas faire déshonneur. Tâchez néanmoins, comme je vous l'ai déjà écrit, de tout observer et de tout pressentir. Marquez-moi naturellement vos idées, et consultez moins votre amitié que la vérité. Je vivrai aussi long-temps que je croirai ma vie utile à vos intérêts, ou que je verrai quelque jour à l'espérance. Vous reconnaîtrez que Sextius nous est fort dévoué. Je crois qu'en votre faveur nous devons beaucoup espérer aussi de Lentulus qui sera infailliblement consul. A la vérité les actions coûtent plus que les paroles.

Tu et quid opus sit, et quid sit, videbis. Omnino si tuam solitudinem communemque calamitatem nemo despexerit, aut per te aliquid confici, aut nullo modo poterit: sin te quoque inimici vexare cœperint, ne cessaris. Non enim gladiis mecum, sed litibus agetur. Verum hæc absint velim. Te oro ut ad me de omnibus rebus scribas, et in me animi potius aut consilii putes minus esse, quam antea; amoris vero et officii non minus.

## EPISTOLA LXX.

(ad Att., III, 15.)

Data Thessalonicæ, XIV kal. sept. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi idib. sext. quatuor epistolas a te missas, unam qua me objurgas, ut sim firmior; alteram, qua Crassi libertum ais tibi de mea sollicitudine macieque narrasse; tertiam qua demonstras acta in senatu; quartam de eo, quod a Varrone scribis tibi esse confirmatum de voluntate Pompeii.

Ad primam tibi hoc scribo, me ita dolere, ut non modo a mente non deserar, sed id ipsum doleam me, tam firma mente ubi utar, et quibuscum, non habere. Nam si tu me uno non sine mœrore cares, quid me censes, qui

Mais c'est à vous de voir soigneusement ce qu'il faut faire, et de quoi il est question. Si notre solitude et votre calamité commune n'inspirent du mépris à personne, c'est dans vos soins que nous trouverons quelque ressource : autrement je crois qu'il faut renoncer à toute espérance. Quand vos ennemis auraient commencé à vous persécuter aussi, il ne faudrait pas vous rebuter. Ce ne sera point l'épée qu'on emploiera contre moi, on prendra la voie du procès. Mais je désire me tromper dans mes craintes. Ne manquez pas de m'écrire l'état des choses. Vous pouvez me croire moins de courage ou de prudence que je n'en avais autrefois, mais rien n'est capable de diminuer pour vous mon zèle et mon amitié.

## LETTRE LXX.

Thessalonique, 17 août 695.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu le 13 août quatre de vos lettres. Dans la première, vous m'exhortez à soutenir ma disgrâce avec plus de constance. Dans la seconde, vous me parlez de la peinture que l'affranchi de Crassus vous a faite de ma tristesse et de ma maigreur. Dans la troisième, vous m'apprenez ce qui s'est passé dans le sénat; et vous me marquez, dans la quatrième, que Varron vous a donné de nouvelles assurances des bonnes intentions de Pompée.

Pour répondre à la première, mon esprit n'est nullement affaibli; j'en jouis au contraire si parfaitement, que c'est un nouveau chagrin pour moi de ne trouver ici personne avec qui j'en puisse faire usage comme je le voudrais.

et te et omnibus? et si tu incolumis me requiris, ecquo modo a me ipsam incolumitatem desiderari putas? nolo commemorare quibus rebus sim spoliatus, non solum quia non ignoras, sed etiam ne scindam ipse dolorem meum. Hoc confirmo, neque tantis bonis esse privatum quemquam, neque in tantas miserias incidisse. Dies autem non modo non levat luctum hunc, sed etiam auget. Nam ceteri dolores mitigantur vetustate; hic non potest non et sensu præsentis miseriæ, et recordatione præteritæ vitæ quotidie augeri. Desidero enim non mea solum, neque meos, sed me ipsum. Quid enim sum? sed non faciam ut aut tuum animum angam querelis, aut meis vulneribus sæpius manus afferam.

Nam quod purgas eos, quos ego mihi scripsi invidisse, et in eis Catonem; ego vero tantum illum puto ab isto scelere abfuisse, ut maxime doleam plus apud me simulationem aliorum, quam istius fidem, valuisse. Ceteri quos purgas, debent mihi purgati esse, tibi si sunt. Sed hæc sero agimus. Crassi libertum nihil puto sincere locutum.

In senatu rem probe scribis actam : sed quid Curio? an illam orationem non legit, quæ unde sit prolata, nescio? Sed Axius ejusdem diei scribens ad me acta, non ita laudat Curionem : at potuit ille aliquid prætermittere.

Si vous ne pouvez, sans quelque peine, vous passer de moi, combien plus dois-je souffrir éloigné de vous et de tous mes autres amis? et si vous sentez quelquefois que je vous manque, quoique vous trouviez dans votre fortune de quoi vous dédommager de mon absence, combien plus dois-je sentir la perte de tant de biens dont rien ne me dédommage? Je ne vous en ferai point ici une longue énumération, elle ne vous apprendrait rien, et ne servirait qu'à renouveler ma douleur; mais je puis vous assurer que jamais personne n'est tombé d'un état si florissant dans des malheurs pareils. Le temps augmente même mon affliction, au lieu de la soulager; les autres chagrins s'adoucissent peu à peu, mais les miens sont de nature à croître de plus en plus, et par le sentiment de mes maux, et par le souvenir de mon bonheur passé. Je me vois privé non-seulement de mes biens et de ma famille, mais encore de tout ce que j'ai été; car enfin, que m'en reste-t-il? Mais je ne cherche point à vous affliger, et je dois craindre de rouvrir trop souvent mes plaies.

Il était inutile de justifier Caton avec ceux que j'ai accusés de jalousie: bien loin de le soupçonner d'une telle indignité, je me reproche d'avoir donné plus de poids aux fausses caresses de ceux-ci, qu'à la droiture de celui-là. Je veux bien néanmoins croire les autres innocens, puisqu'ils vous paraissent tels; mais toutes ces réflexions viennent un peu tard. Il y a beaucoup d'exagération dans ce que l'affranchi de Crassus vous a rapporté.

J'ai lieu d'être content de ce qui s'est passé dans le sénat à mon sujet, et en particulier de ce qu'a dit Curion. N'aurait-il donc point lu cette harangue, qui m'est échappée sans que je puisse dire comment? Axius ne me fait

Tu, nisi quod erat, profecto non scripsisti. Varronis sermo facit exspectationem Cæsaris : atque utinam ipse Varro incumbat in causam : quod profecto, cum sua sponte, tum te instante, faciet.

Ego, si me aliquando vestri et patriæ compotem fortuna fecerit, certe efficiam ut maxime lætere unus ex omnibus amicis; meaque officia et studia, quæ parum antea luxerunt (fatendum est enim), sic exsequar, ut me æque tibi, ac fratri, et liberis nostris restitutum putes. Si quid in te peccavi, ac potius quoniam peccavi, ignosce: in me enim ipsum peccavi, vehementius. Neque hæc eo scribo, quo te non meo casu maximo dolore esse affectum sciam : sed profecto, si, quantum me amas et amasti, tantum amare deberes, ac debuisses, nunquam esses passus me, quo tu abundabas, egere consilio; nec esses passus mihi persuaderi, utile nobis esse legem de collegiis perferri. Sed tu tantum lacrymarum præbuisti dolori meo, quod erat amoris, tanquam ipse ego : quod meritis meis perfectum esse potuit, ut dies et noctes quid mihi faciendum esset cogitares, id abs te, meo, non tuo scelere prætermissum est. Quod si non modo tu, sed quisquam fuisset, qui me Pompeii minus liberali responso perterritum a turpissimo consilio revocaret, quod unus tu facere maxime potuisti : aut occubuissem honeste, aut victores hodie viveremus. Hic mihi ignosces : me enim ipsum multo magis accuso; deinde te quasi me alterum, et simul meæ culpæ socium quæro : ac si restituor, etiam

pas entendre dans sa lettre que je sois si redevable à Curion ; mais il a pu oublier quelque particularité, et je suis sûr que vous ne m'en écrivez que de véritables. Ce que vous a dit Varron me donne lieu d'espérer quelque chose du côté de César ; mais il faut que Varron lui-même s'emploie pour moi : vos sollicitations l'y détermineront aisément.

Si jamais la fortune me rejoint avec vous dans le sein de ma patrie, vous pouvez compter qu'aucun de mes amis n'y gagnera autant que vous. Je confesse que je vous ai été inutile jusqu'à présent ; mais je me promets de vous faire voir alors, par mon attachement et par mes services, que je ne vous suis pas moins dévoué qu'à mon frère et à toute ma famille. Si mon amitié ne vous a pas été assez avantageuse, comme il en faut convenir, vous devez me pardonner, j'y ai perdu plus que vous. Je ne prétends pas que vous n'ayez été sensible à mon malheur autant qu'on le pouvait être ; mais si vous aviez eu pour moi, par engagement et par reconnaissance, cette même amitié que vous n'avez eue que par choix et par inclination, auriez-vous souffert que j'écoutasse de si mauvais conseils, vous qui étiez plus capable que personne de m'en donner de bons ? Non, vous ne m'auriez jamais laissé croire qu'il était de mon intérêt de ne me point opposer à la loi qui rétablissait les sociétés d'artisans. Mais vous avez cru remplir les devoirs de l'amitié, en mêlant vos larmes avec les miennes. Si vous ne m'avez point donné tout votre temps et toute votre application, mes services ne me mettaient point en droit de l'exiger, et je ne m'en dois prendre qu'à moi-même. Il ne fallait qu'un seul de mes amis pour remettre mon esprit alarmé de la froide réponse de Pompée, et pour me faire abandonner l'indigne réso-

minus videbimur deliquisse; abs teque certe, quoniam nullo nostro, tuo ipsius beneficio diligemur.

Quod te quum Culeone scribis de privilegio locutum, est aliquid; sed multo est melius abrogari: si enim nemo impediet, quid erit firmius? sin erit qui ferri non sinat; idem S. C. intercedet, nec quicquam aliud opus est quam abrogari. Nam prior lex nos nihil lædebat; quam si, ut erat promulgata, laudare voluissemus, aut, ut erat negligenda, negligere, nocere omnino nobis non potuisset. Hic mihi primum meum consilium defuit, sed etiam obfuit: cæci, cæci, inquam, fuimus in vestitu mutando, in populo rogando. Quod, nisi nominatim mecum agi cœptum esset, fieri perniciosum fuit; sed pergo præterita. Verumtamen ob hanc causam, ut, si quid ageretur, legem illam, in qua popularia multa sunt, ne tangatis. Verum est stultum me præcipere quid agatis, aut quo modo. Utinam modo agatur aliquid! in quo ipso multa occultant tuæ litteræ: credo ne vehementius desperatione perturber. Quid enim vides agi posse, aut quo modo? per senatumne? ast tute scripsisti ad me, quoddam caput legis Clodium in curiæ poste fixisse, ne referri, neve dici liceret. Quo modo igitur Domitius se dixit relaturum: quo modo autem iis, quos tu scribis, et de re dicentibus,

lution que j'avais prise. Vous le pouviez plus aisément que personne : et si je l'avais fait, ou je serais mort glorieusement, ou je jouirais maintenant de ma victoire. Pardonnez-moi ces reproches, ils tombent d'abord sur moi plus que sur vous, qui êtes un autre moi; car je cherche à diminuer ma faute en vous y associant; elle me paraîtra encore plus légère, si mon rétablissement la répare; vous m'aimerez alors moins par obligation, que par amour-propre et comme votre ouvrage.

Quant à ce que Culéon vous a dit sur le décret personnel, cela a quelque fondement; je crois néanmoins qu'il vaudrait mieux qu'il fût abrogé; car si l'on peut obtenir cette abrogation, c'est le parti le plus sûr; et si quelque tribun s'y oppose, on pourra toujours faire intervenir le décret du sénat, auquel il voudrait que je me tinsse. Il suffit d'abroger ce qui me regarde en particulier. Pour la première loi, elle ne m'attaquait point directement; et si, lorsqu'on la proposa, j'avais voulu l'approuver, ou du moins la négliger, comme je le devais faire, on n'aurait pu en aucune manière s'en servir contre moi. Les vaines précautions et les fausses mesures que je pris alors, contribuèrent beaucoup à ma perte. Oui, nous fûmes aveuglés lorsque nous prîmes des habits de deuil, et que nous allâmes solliciter le peuple; il fallait attendre, pour faire cette démarche, qu'on m'attaquât en personne. Mais pourquoi rappeler inutilement le passé? Cela peut servir néanmoins à vous faire comprendre que si l'on agit pour mon rétablissement, il ne faut point toucher à cette loi, qui contient plusieurs chefs très-avantageux au peuple. C'est peut-être une folie à moi de régler ce qu'il faut faire, et comment il faut s'y pren-

et, ut referretur, postulantibus, Clodius tacuit? ac, si per populum, poteritne nisi de omnium tribunorum pleb. sententia? quid de bonis? quid de domo? poteritne restitui? aut, si non poterit, egomet quomodo potero? hæc nisi vides expediri, quam in spem me vocas? sin autem spei nihil est, quæ est mihi vita? itaque exspecto Thessalonicæ acta kalend. sext. ex quibus statuam, in tuosne agros confugiam, ut neque videam homines, quos nolim, et te, ut scribis, videam, et propius sim, si quid agatur (idque intellexi quum tibi, tum Quinto fratri placere); an abeam Cyzicum.

Nunc Pomponi, quoniam nihil impertisti tuæ prudentiæ ad salutem meam, quod aut in me ipso satis esse consilii decreras, aut te nihil plus mihi debere quam ut præsto esses; quoniamque ego proditus, inductus, conjectus in fraudem, omnia mea præsidia neglexi; totam Italiam in me erectam ad me defendendum, destitui et

dre : je serai trop heureux de quelque manière qu'on agisse; et je vois bien que vous ne me dites pas là-dessus tout ce que vous pensez, de peur que je ne m'abandonne au désespoir. Car, dites-moi, je vous prie, quel jour voyez-vous à mon affaire, et par quelle voie la fera-t-on réussir? Sera-ce par le moyen du sénat? Mais ne m'avez-vous pas mandé que Clodius avait fait afficher à la porte du sénat même l'article de sa loi qui défend d'en parler ni d'en référer? Comment donc Domitius s'en est-il chargé? et comment Clodius a-t-il écouté sans rien dire ceux qui ont demandé qu'on en fît la proposition? Si l'on va droit au peuple, l'opposition d'un seul tribun ne suffira-t-elle pas pour tout arrêter? Mes biens me seront-ils rendus? ma maison sera-t-elle rebâtie? et si elle ne l'est pas, pourrai-je être rétabli? Si vous ne voyez pas qu'on puisse lever toutes ces difficultés, quelle espérance me reste-t-il? et que deviendrai-je s'il ne m'en reste plus? J'attends à Thessalonique des nouvelles de ce qui se sera passé le premier août, et là-dessus je déterminerai si je dois aller à Cyzique, ou me retirer dans vos terres. Je serais chez vous plus à portée si l'on faisait quelque chose pour moi : je pourrais avoir le plaisir de vous y voir, et j'éviterais des gens que je ne voudrais pas voir. J'ai compris que vous souhaitez, aussi bien que mon frère, que je prenne ce dernier parti.

Au reste, mon cher Atticus, souvenez-vous que votre prudence m'a manqué au besoin, soit que vous ayez eu trop bonne opinion de la mienne, ou que vous ne vous soyez cru obligé qu'à me seconder; souvenez-vous, dis-je, que trompé par de faux amis et livré à leurs artifices, j'ai refusé tous les secours qui m'étaient offerts; j'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défense; j'ai

reliqui; me, meos, meis tradidi inimicis, inspectante et tacente te, qui si non plus ingenio valebas quam ego, certe timebas minus : si potes, erige adflictos, et in eo nos juva : sin omnia sunt obstructa, id ipsum fac ut sciamus : et nos aliquando aut objurgare, aut comiter consolari desine. Ego, si tuam fidem accusarem, non me potissimum tuis tectis crederem : meam amentiam accuso, quod a te tantum amari quantum ego vellem, putavi : quod si fuisset, fidem eamdem, curam majorem adhibuisses; me certe ad exitium præcipitantem retinuisses; istos labores, quos nunc in naufragiis nostris suscipis, non subisses. Quare fac ut omnia ad me perspecta et explorata perscribas; meque, ut facis, velis esse aliquem; quoniam, qui fui, et qui esse potui, jam esse non possum; et ut his litteris non te, sed me ipsum a me esse accusatum putes. Si qui erunt, quibus putes opus esse meo nominè litteras dari, velim conscribas, curesque dandas. Dat. XIV kalend. sept.

laissé porter contre moi et contre les miens tous les coups de mes ennemis ; tout cela sous vos yeux, et vous gardiez le silence ! Quand vous n'auriez pas eu naturellement plus de force d'esprit que j'en ai, du moins étiez-vous alors plus à vous-même et moins troublé que moi. Mais, puisque vous ne m'avez pas soutenu, travaillez maintenant à me relever ; et si vous ne voyez pour cela aucune ouverture, ne craignez point de me le dire. Je vous dispense de me consoler, mais je vous prie en même temps de ne me plus faire de reproches. Soyez persuadé aussi que je n'ai point prétendu vous en faire dans cette lettre, mais m'en faire à moi-même. Si j'avais contre vous quelque soupçon, je ne choisirais pas votre maison pour mon asile : c'est uniquement ma faute, de m'être imaginé que vous m'aimiez autant que je le souhaitais. Je ne dis pas que votre amitié n'ait été très-sincère ; mais elle pouvait être plus vive et plus agissante. Vous m'auriez alors empêché de courir à ma perte, et vous vous seriez épargné tout ce qui vous en coûtera de peine pour me sauver du naufrage. Mandez-moi ce que vous savez de clair et de certain sur ce qui me regarde ; et puisque je ne puis plus espérer de me revoir dans ma première fortune, tâchez du moins de m'en faire une médiocre. Si vous croyez qu'il soit à propos que j'écrive à quelques personnes, je vous prie de le faire en mon nom. Le 17 août.

## EPISTOLA LXXI.

(ad Att., III, 16.)

Scrib. Thessalonicæ, XII kalend. sept. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

TOTUM iter mihi incertum facit exspectatio litterarum vestrarum kalend. sext. datarum; non aliud aliquid : si spes erit, Epirum; sin minus, Cyzicum, aut aliud quid, sequemur. Tuæ quidem litteræ, quo sæpius a me leguntur, hoc spem faciunt minorem : quod quum lectæ sunt, tum id, quod attulerunt ad spem, infirmant; ut facile appareat, te et consolationi servire et veritati; idque te rogo plane, ut ad me quæ scis, ut erunt; quæ putabis, ita scribas ut putabis. Dat. XII kalend. sept.

## EPISTOLA LXXII.

(ad Att., III, 17.)

Scrib. Thessalonicæ, prid. non. sept. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

DE Quinto fratre nuntii nobis tristes nec varii, venerant ex ante diem non. jun. usque ad prid. kalend. sept. Eo autem die Livineius, M. Reguli libertus, ad me a Regulo missus venit. Is omnino mentionem nullam factam esse nuntiavit : sed fuisse tamen sermonem de C. Clodii filio, isque mihi tum a fratre litteras attulit. Sed postridie

## LETTRE LXXI.

Thessalonique, le 19 août 695.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ATTENDS les lettres que vous m'aurez sans doute écrites le 1[er] août, pour me déterminer sur le lieu de mon séjour. Si je reçois de bonnes nouvelles, je passerai en Épire, sinon j'irai à Cyzique, ou dans quelque autre lieu. Plus je lis vos lettres, et plus mes espérances diminuent; car en les relisant j'y trouve toujours de quoi balancer le faible espoir dont elles m'avaient flatté dans la première lecture; et l'on voit bien que vous cherchez à me consoler sans me tromper. Mais je vous prie de m'écrire avec moins de ménagement, de me donner pour certain ce que vous croyez tel, et pour conjecture ce qui n'est que conjecture. Le 19 août.

## LETTRE LXXII.

Thessalonique, le 4 septembre 695.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu de tous côtés de fort mauvaises nouvelles touchant mon frère, depuis le 5 juin jusqu'au dernier août, que Livineius, affranchi de Marcus Regulus, m'est venu trouver de la part de son maître. Il m'a rendu des lettres de mon frère, et m'a dit qu'il avait bien couru un bruit que le fils de C. Clodius pensait à l'accuser, mais

Sextii pueri venerunt, qui a te litteras attulerunt, non tam exploratas a timore, quam sermo Livineii fuerat. Sane sum in meo infinito mœrore sollicitus; et eo magis, quod Appii quæstio est.

Cetera, quæ ad me iisdem litteris scribis de nostra spe, intelligo esse languidiora quam alii ostendunt. Ego autem, quoniam non longe ab eo tempore absumus, in quo res dijudicabitur, aut ad te conferam me, aut etiam nunc circum hæc loca commorabor. Scribit ad me frater, omnia sua per te unum sustineri. Quid te aut horter? quod facis; aut agam gratias, quod non exspectas, tantum velim, fortuna det nobis potestatem ut incolumes amore nostro perfruamur. Tuas litteras semper maxime exspecto, in quibus cave vereri, ne aut diligentia tua mihi molesta, aut veritas acerba sit. Dat. prid. non. sept.

## EPISTOLA LXXIII.

(ad Att., III, 18.)

Scrib. Thessalonicæ, medio sept. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Exspectationem nobis non parvam attuleras, quum scripseras Varronem tibi pro amicitia confirmasse, causam nostram Pompeium certe suscepturum: et simul à Cæsare litteræ, quas exspectaret, remissæ essent, auctorem etiam daturum. Utrum id nihil fuit, an adversatæ sunt Cæsaris

que cela n'avait point eu de suites. Votre lettre, que je reçus le lendemain par les gens de Sextius, m'a beaucoup moins rassuré. Ce qui augmente fort mon inquiétude, c'est que cette affaire sera portée devant Appius.

Je vois bien par ce que vous me mandez que ceux qui s'emploient pour moi n'agissent pas si vivement qu'on me le veut faire croire. Mais puisque mon sort doit être bientôt déterminé, il faut en attendre la décision. Ou j'irai dans votre maison d'Épire, ou je me tiendrai dans le voisinage de Thessalonique. Mon frère me marque qu'il ne trouve de ressource et d'appui qu'en vous seul. Je ne vous ferai là-dessus ni de nouvelles instances ni des remercîmens; vous n'avez pas besoin des unes, et notre amitié me dispense des autres. Je souhaite seulement que la fortune nous laisse jouir un jour mutuellement des fruits de cette amitié. Écrivez-moi le plus souvent que vous pourrez; mandez-moi les mauvaises nouvelles comme les bonnes, et ne craignez pas que les détails me fatiguent ou que la vérité me soit trop amère. Le 4 septembre.

## LETTRE LXXIII.

Thessalonique, mi-septembre 695.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ESPÉRAIS assez bien de mon affaire depuis que vous m'aviez écrit que Varron, qui est de vos amis et des miens, vous avait assuré de nouveau que Pompée se déclarait en ma faveur, et qu'il ferait proposer mon rappel, dès qu'il aurait reçu là-dessus des lettres de César.

litteræ? an est aliquid in spe? etiam illud scripseras, eumdem secundum comitia dixisse. Tu, si vides, quantis in malis jaceam, et si putas esse humanitatis tuæ, me fac de tota causa nostra certiorem. Nam Quintus frater, homo mirus, qui me tam valde amat, omnia mittit spei plena, metuens, credo, defectionem animi mei. Tuæ autem litteræ sunt variæ; neque enim me desperare vis, nec temere sperare. Fac, obsecro te, ut omnia quæ perspici a te possunt, sciamus.

## EPISTOLA LXXIV.

(ad Att., III, 19.)

Scrib. Thessalonicæ, XVI kal. oct. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Quoad ejusmodi mihi litteræ a vobis afferebantur, ut aliquid ex iis esset exspectandum, spe et cupiditate Thessalonicæ retentus sum : posteaquam omnis actio hujus anni confecta nobis videbatur, in Asiam ire nolui : quod et celebritas mihi odio est, et, si fieret aliquid a novis magistratibus, abesse longe nolebam. Itaque in Epirum ad te statui me conferre; non quo mea interesset loci natura, qui lucem omnino fugerem : sed et ad salutem libentissime ex tuo portu proficiscar : et, si ea præcisa erit, nusquam facilius hanc miserrimam vitam vel sustentabo, vel, quod multo est melius, abjecero. Ero cum paucis, multitudinem dimittam.

Ces lettres m'ont-elles été contraires? n'était-ce qu'une vaine espérance, ou subsiste-t-elle encore? Vous m'aviez aussi marqué qu'on agirait pour moi après les élections. Je vous conjure par les maux qui m'accablent, et par la sensibilité qui vous est naturelle, d'éclaircir tous mes doutes. Mon frère me mande les plus belles choses du monde, mais je connais son caractère : je crains que sa tendresse n'aide à le tromper, ou qu'il ne me trompe, de peur que je ne me décourage entièrement. Vos lettres sont plus mêlées; vous me laissez quelque espérance, mais vous ne voulez pas que j'en conçoive trop aisément. Mandez-moi, je vous prie, tout ce que vous pourrez découvrir de certain.

## LETTRE LXXIV.

Thessalonique, le 15 septembre 695.

CICÉRON A ATTICUS.

TANT que j'ai reçu de Rome des nouvelles qui semblaient me promettre que mon rappel ne serait pas longtemps différé, je suis demeuré à Thessalonique; j'en pars maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine. Je n'irai point en Asie, et parce que je fuis les lieux trop fréquentés, et parce que je serais trop éloigné si les nouveaux magistrats faisaient quelque chose pour moi. J'ai donc résolu de me retirer en Épire : ce n'est point l'agrément du site qui m'y détermine, moi qui souffre à peine la lumière! Mais c'est du port que vous m'offrez que je préfère me remettre à flot pour reprendre le chemin du salut; et si ce chemin m'est fermé, je ne connais nul autre lieu où je puisse plus convena-

Me tuæ litteræ nunquam in tantam spem adduxerunt, in quantam aliorum. Attamen mea spes etiam tenuior semper fuit, quam tuæ litteræ. Sed tamen, quoniam cœptum est agi, quoquo modo cœptum est, et qualicumque de causa, non deseram neque optimi atque unici fratris miseras ac luctuosas preces; nec Sextii, ceterorumque promissa; nec spem ærumnosissimæ mulieris Terentiæ : nec miserrimæ filiolæ Tulliolæ obsecrationem, et fideles litteras tuas. Mihi Epirus aut iter ad salutem dabit, aut quod scripsi supra.

Te oro et obsecro, T. Pomponi, si me omnibus amplissimis, carissimis, jucundissimisque rebus perfidia hominum spoliatum; si me a meis consiliariis proditum et projectum vides; si intelligis me coactum ut ipse me, et meos perderem, ut me tua misericordia juves, et Quintum fratrem, qui potest esse salvus, sustentes : Terentiam, liberosque meos tueare; me, si putas te istic visurum, exspectes; si minus, invisas, si potes, mihique ex agro tuo tantum assignes, quantum meo corpore occupari potest; et pueros ad me cum litteris quamprimum, et quam sæpissime mittas. Dat. XVI kalend. octob.

blement supporter cette misérable vie, ou plutôt la finir. Je garderai peu de monde auprès de moi.

Vous ne m'avez jamais donné tant d'espérance que mes autres amis, et j'en ai conçu encore moins que vous ne m'en avez donné; mais, puisque nous avons une fois commencé, quelque succès que nous ayons eu, et quelle qu'en puisse être la cause, je ne dois point manquer ni au zèle ardent que vous me témoignez, ni aux bonnes intentions de Sextius et de mes autres amis, ni aux espérances de l'infortunée Terentia, ni aux prières de ma malheureuse fille Tullie. L'Épire m'ouvrira donc ou le chemin du salut ou cette autre voie que je vous ai marquée plus haut.

Je vous conjure, mon cher Atticus, vous qui m'avez vu ravir, par la plus insigne trahison qui fût jamais, tout ce que les hommes ont de plus cher, et tout ce que la fortune a de plus éclatant; qui m'avez vu tromper par ceux que je consultais, poussé dans le précipice, et obligé enfin à me sacrifier avec tous les miens; je vous conjure, dis-je, par tant de malheurs, de me prêter une main secourable et compatissante; de défendre mon frère, puisqu'il est encore temps de le sauver, et d'assister de vos conseils et de votre crédit ma femme et mes enfans. Si vous n'espérez point de me revoir à Rome, je vous prie de me venir trouver dans votre maison d'Épire; peut-être qu'il ne m'y faudra bientôt qu'autant de place que mon corps en peut occuper. Envoyez-moi des exprès le plus tôt et le plus souvent que vous pourrez. Le 15 septembre.

## EPISTOLA LXXV.

(ad Att., III, 20.)

Dat. IV non. Thessalonicæ, A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

CICERO S. D. Q. CÆCILIO, Q. F. POMPONIANO ATTICO.

Quod quidem ita esse, et avunculum tuum functum esse officio, vehementissime probo; gaudere me tum dicam, si mihi hoc verbo licebit uti. Me miserum! quam omnia essent ex sententia, si nobis animus, si consilium, si fides eorum, quibus credidimus, non defuisset; quæ colligere nolo, ne augeam mœrorem. Sed tibi venire in mentem certe scio, quæ vita esset nostra, quæ suavitas, quæ dignitas. Ad quæ recuperanda, per fortunas! incumbe, ut facis, diemque natalem reditus mei cura ut in tuis ædibus amœnissimis agam tecum et cum meis.

Ego huic spei et exspectationi, quæ nobis proponitur quum maxime, volui præstolari apud te in Epiro : sed ita ad me scribitur, ut putem esse commodius nos eisdem in locis esse.

De domo, et Curionis oratione, ut scribis, ita est. In universa salute, si ea modo nobis restituetur, inerunt omnia, ex quibus nihil malo quam domum. Sed tibi nihil mando nominatim : totum me tuo amori fideique com-

## LETTRE LXXV.

Thessalonique, le 4 octobre 695.

CICÉRON A ATTICUS.

CICÉRON *salue Quintus Cécilius, fils de Quintus Pomponianus Atticus.*

Je vous fais mon compliment, et je sais bon gré à votre oncle de vous avoir rendu justice : je dirais que je m'en réjouis, si ce mot pouvait échapper à un homme aussi infortuné. Ah! que tout irait selon mes vœux, si ceux dont j'ai suivi aveuglément les conseils n'avaient manqué, ou de prudence, ou de fidélité, ou de courage. Je ne veux point aigrir ma douleur, en rappelant de si tristes idées; mais je crois que vous n'avez pas oublié la situation où la fortune m'avait mis, et avec combien d'agrément et de dignité je passais mes jours. Je vous conjure, par ce que vous avez de plus cher, de travailler toujours avec le même zèle pour me faire recouvrer de si grands biens. Que je célèbre bientôt, s'il se peut, le jour de mon rappel avec vous et avec tous les miens, dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter.

En attendant ce bonheur dont on me flatte beaucoup, j'aurais bien voulu aller en Épire; mais, par tout ce qu'on me mande, je juge qu'il est plus à propos que je me tienne ici.

Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison, me paraît fort juste. Je crois, comme lui, que si je suis rappelé, je rentrerai dans tous mes biens. Ma maison m'est plus chère que tout le reste; mais je ne vous re-

mendo. Quod te in tanta hæreditate ab omni occupatione expedisti, valde mihi gratum est. Quod facultates tuas ad meam salutem polliceris, ut omnibus rebus a te præter ceteros juver, id quantum sit præsidium video; intelligoque te multas partes meæ salutis et suscipere et posse sustinere : neque, ut ita facias, rogandum esse. Quod me vetas quidquam suspicari accidisse ad animum tuum, quod secus à me erga te commissum, aut prætermissum videretur, geram tibi morem, et liberabor ista cura : tibi tamen eo plus debeo, quo tua in me humanitas fuerit excelsior, quam in te mea.

Velim, quid videas, quid intelligas, quid agatur, ad me scribas : tuosque omnes ad nostram salutem adhortere. Rogatio Sextii neque dignitatis satis habet, nec cautionis. Nam et nominatim ferri oportet, et de bonis diligentius scribi : et id animadvertas velim. Dat. IV nonis octobr. Thessalonicæ.

## EPISTOLA LXXVI.

(ad div., XIV, 2.)

Scrib. Thessalonicæ, III non. oct. A. V. C. 695.

TULLIUS TERENTIÆ SUÆ TULLIOLÆ ET CICERONI SUIS S. D.

Noli putare me ad quemquam longiores epistolas scribere, nisi si quis ad me plura scripsit, cui puto rescribi

commande rien en particulier, je me remets de tout à votre amitié et à votre zèle. Je suis ravi qu'une si grande succession vous ait laissé si peu d'affaires et d'embarras. Quant aux obligeantes instances que vous me faites de disposer de votre bien, et de m'adresser à vous préférablement à tout autre, je conçois que ces offres me sont aussi avantageuses qu'elles sont sincères : je sais que personne ne s'emploie pour moi avec plus d'ardeur, et n'est plus capable de le faire avec succès. Puisque vous me défendez de croire que je vous aie jamais donné occasion d'avoir le moindre refroidissement à mon égard, je vous obéirai volontiers, et je demeurerai en repos là-dessus ; mais il sera toujours vrai que je vous ai d'autant plus d'obligation, que vous faites tout pour moi avec une générosité parfaite, sans que j'aie jamais rien fait pour vous.

Écrivez-moi tout ce qui se passe, et en quel état sont mes affaires. Tâchez aussi de mettre tous vos amis dans mes intérêts. La loi que Sextius veut proposer en ma faveur, n'est ni assez sûre, ni assez honorable ; il faut me nommer expressément, et parler de mes biens d'une manière plus circonstanciée. Je vous prie d'y prendre garde. Le 3 octobre, à Thessalonique.

## LETTRE LXXVI.

Thessalonique, le 4 octobre 695.

TULLIUS A TERENTIA, A TULLIOLA ET A CICÉRON, SON FILS.

Ne vous imaginez point que je fasse à d'autres des lettres plus longues qu'à vous, à moins qu'on ne me

oportere. Nec enim habeo quid scribam; nec hoc tempore quidquam difficilius facio. Ad te vero et ad nostram Tulliolam non queo sine plurimis lacrymis scribere. Vos enim video esse miserrimas, quas ego beatissimas semper esse volui, idque præstare debui; et nisi jam timidi fuissemus, præstitissem. Pisonem nostrum merito ejus amo plurimum. Eum ut potui per litteras cohortatus sum, gratiasque egi ut debui. In novis tribunis plebis intelligo spem te habere. Id erit firmum, si Pompeii voluntas erit. Sed Crassum tamen metuo. A te quidem omnia fieri fortissime et amantissime video: nec miror. Sed mœreo casum ejusmodi, ut tantis tuis miseriis meæ miseriæ subleventur. Nam ad me P. Valerius, homo officiosus, scripsit, id quod ego maximo cum fletu legi, quemadmodum a Vestæ ad tabulam Valeriam ducta esses. Hem, mea lux, meum desiderium, unde omnes opem petere solebant, te nunc, mea Terentia, sic vexari, sic jacere in lacrymis et sordibus! Idque fieri mea culpa, qui ceteros servavi, ut nos periremus!

Quod de domo scribis, hoc est de area, ego vero tum denique mihi videbor restitutus, si illa nobis erit restituta. Verum hæc non sunt in nostra manu. Illud doleo, quæ impensa facienda est, in ejus partem te miseram et despoliatam venire. Quod si conficitur negotium, omnia consequemur. Sin eadem nos fortuna premet, etiamne reliquias tuas misera projicies? Obsecro te, mea vita,

marque bien des choses auxquelles je me crois obligé de répondre. La matière me manque pour écrire, et je ne fais rien à présent qui me coûte davantage. Pour vous et notre chère Tulliola, je ne puis vous faire une lettre sans l'arroser de mes larmes. Je vous vois dans un état très-misérable, vous que j'ai toujours souhaité de voir et que j'ai dû rendre très-heureuses. Vous le seriez, si nous n'avions pas été trop timides. Les services de Pison m'inspirent pour lui beaucoup de tendresse. Je l'ai exhorté autant que je l'ai pu par mes lettres, et je l'ai remercié comme je le devais. Vous me faites entendre que votre espérance est dans les nouveaux tribuns du peuple. J'y crois de la solidité, si Pompée nous est favorable : mais je ne laisse pas de craindre Crassus. Je vois éclater dans tout ce que vous faites le courage et la tendresse ; et je ne m'en étonne point. Ce qui m'afflige, c'est que ma situation soit telle, qu'il vous faille souffrir tant de maux pour soulager les miens. P. Valerius, le plus obligeant des hommes, m'a écrit de quelle manière vous aviez été conduite du temple de Vesta à la table Valérienne. Que ce récit m'a fait répandre de pleurs! Hélas! vous, ô mon âme, objet de mes affections, vous dont tout le monde implorait l'assistance, voilà donc, ma chère Terentia, les indignités, les peines et les larmes auxquelles vous êtes exposée! Et c'est par ma faute que nous sommes perdus, moi qui conservais les autres!

A l'égard de ce que vous m'écrivez touchant notre maison, c'est-à-dire touchant le terrain ; s'il nous est rendu, c'est alors que je me croirai véritablement rétabli. Mais c'est un bien sur lequel nous ne pouvons guère compter. Un de mes plus grands chagrins, c'est que, ruinée et dépouillée comme vous êtes, vous entriez pour une partie dans les dépenses. Songez que si mes affaires se rétablis-

quod ad sumptum attinet, sine alios, qui possunt, si modo volunt, sustinere : et valetudinem istam infirmam, si me amas, noli vexare. Nam mihi ante oculos dies noctesque versaris. Omnes labores te excipere video. Timeo ut sustineas. Sed video in te esse omnia. Quare ut id, quod speras et quod agis, consequamur, servi valetudini. Ego ad quos scribam nescio, nisi ad eos qui ad me scribunt, aut ad eos de quibus ad me vos aliquid scribitis.

Longius, quum ita vobis placet, non discedam. Sed velim quam sæpissime litteras mittatis; præsertim si quid est firmius quod speremus. Valete mea desideria, valete. Ad III non. octobr. Thessalonica.

## EPISTOLA LXXVII.

(ad Att., III, 21.)

Scrib. Thessalonicæ, v kal. nov. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Triginta dies erant ipsi, quum has dabam litteras, per quos nullas a vobis acceperam. Mihi autem erat in animo, jam, ut antea ad te scripsi, ire in Epirum, et ibi omnem casum potissimum exspectare. Te oro, ut si quid erit, quod perspicias, quamcumque in partem, quam planissime ad me scribas : et meo nomine, ut scribis,

sent, nous obtiendrons tout : mais si nous ne voyons point la fin de notre disgrâce, malheureuse, voulez-vous prodiguer les restes de votre fortune? Pour ce qui appartient donc à la dépense, je vous conjure, ma chère âme, de laisser ce fardeau à ceux qui le peuvent soutenir, du moins s'ils en ont la volonté; et, si vous m'aimez, ne tourmentez pas une santé qui n'est déjà que trop faible. Nuit et jour vous êtes présente à mes yeux. Je vois que toutes les fatigues tombent sur vous. Je crains que vous n'y résistiez pas; car tout roule en effet sur vous. Prenez donc soin de votre santé, si vous voulez que nous obtenions ce que vous espérez et ce que vous vous proposez. Je ne sais à qui je dois écrire, si ce n'est à ceux qui m'écrivent eux-mêmes, ou bien à ceux dont vous me parlez dans vos lettres.

Je ne m'éloignerai pas davantage, puisque vous le désirez; mais je vous prie de m'écrire fort souvent, surtout si vous voyez quelque raison de nous fier davantage à nos espérances. Adieu, objets de mes affections, adieu. Le 4 octobre, à Thessalonique.

## LETTRE LXXVII.

Thessalonique, le 28 octobre 695.

### CICÉRON A ATTICUS.

En écrivant cette lettre, je compte qu'il y a un mois entier que je n'en ai reçu de vous. Je suis toujours, comme je vous l'ai déjà mandé, dans la résolution d'aller en Épire, pour y attendre la décision de mon sort. Je vous prie de me marquer sans aucun déguisement tout ce que vous pensez de mes affaires, et de continuer à écrire des

litteras, quibus putabis opus esse, ut des. Dat. v kalend. novembr.

## EPISTOLA LXXVIII.

(ad Att., III, 22.)

Scrib. partim Thessalonicæ, partim Dyrrachii vi kalend. decemb. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Etsi diligenter ad me Quintus frater et Piso, quæ essent acta, scripserant : tamen vellem tua te occupatio non impedisset, quo minus, ut consuesti, ad me quid ageretur, et quid intelligeres, perscriberes. Me adhuc Plancius liberalitate sua retinet, jam aliquoties conatum ire in Epirum. Spes homini est injecta, non eadem quæ mihi, posse nos una decedere : quam rem sibi magno honori sperat fore. Sed jam, quum adventare milites dicantur, faciendum nobis erit ut ab eo discedamus. Quod quum faciemus, ad te statim mittemus, ut scias ubi simus.

Lentulus suo in nos officio, quod et re, et promissis, et litteris declarat, spem nobis nonnullam affert Pompeii voluntatis. Sæpe enim tu ad me scripsisti, eum totum esse in illius potestate. De Metello scripsit ad me frater, quantum speraret, perfectum esse per te. Mi Pomponi, pugna ut tecum et cum meis liceat vivere, et scribe ad me omnia. Premor luctu et desiderio tum meorum omnium, tum eorum qui mihi me cariores semper fuerunt. Cura ut valeas.

lettres en mon nom, comme vous le jugerez à propos. Le 28 octobre.

## LETTRE LXXVIII.

**Écrite en partie à Thessalonique, en partie à Dyrrachium, le 26 novembre 695.**

### CICÉRON A ATTICUS.

Quoique mon frère et Pison m'aient écrit fort exactement tout ce qui s'est passé, j'aurais bien voulu néanmoins que vos occupations vous eussent permis de m'apprendre, selon votre habitude, ce qui se fait et ce que vous en pensez. Plancius m'a retenu jusqu'ici de la manière du monde la plus obligeante, et s'est opposé chaque fois à mon départ pour l'Épire. Il se berce d'un espoir que je ne partage pas, il croit que nous pourrons retourner à Rome ensemble, et il se persuade que cela lui fera beaucoup d'honneur. Mais, comme j'ai appris qu'il arrivait ici des soldats, il faut me résoudre à le quitter. Quand je serai parti, je vous ferai savoir aussitôt quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite.

Depuis que je me suis assuré des bonnes intentions de Lentulus, par ses lettres et par ce qu'il promet de faire pour moi, et par ce qu'il a déjà fait, je commence à croire que Pompée est véritablement dans mes intérêts; car vous m'avez marqué plusieurs fois qu'il avait un pouvoir absolu sur son esprit. Mon frère m'écrit que c'est à vous qu'il attribue tout ce que nous pouvons espérer du côté de Metellus. Achevez, mon cher Atticus, ce que vous avez commencé; que je vous sois redevable de tous les momens que je passerai avec vous et les miens. Accablé de chagrin, mon seul désir est de revoir ma famille et tous

Ego, quod per Thessaliam si irem in Epirum, perdiu nihil eram auditurus, et quod mei studiosos habeo Dyrrachinos, ad eos perrexi, quum illa superiora Thessalonicæ scripsissem. Inde, quum ad te me convertam, faciam ut scias. Tuque ad me velim omnia quam diligentissime, cuicuimodi sunt, scribas. Ego jam aut rem, aut ne spem quidem exspecto. Dat. VI kalend. decemb. Dyrrachii.

## EPISTOLA LXXIX.

(ad div., XIV, I.)

Scrib. Dyrrachii, VI kal. decemb. A. V. C. 695.

TULLIUS TERENTIÆ SUÆ, TULLIOLÆ SUÆ, CICERONI SUO S. D.

Et litteris multorum et sermone omnium perfertur ad me, incredibilem tuam virtutem, et fortitudinem esse; teque nec animi nec corporis laboribus defatigari. Me miserum, te ista virtute, fide, probitate, humanitate in tantas ærumnas propter me incidisse. Tulliolamque nostram, ex quo patre tantas voluptates capiebat, ex eo tantos percipere luctus. Nam ego quid de Cicerone dicam, qui quum primum sapere cœperit, acerbissimos dolores, miseriasque percepit? Quæ si, ut tu scribis, fato facta putarem, ferrem paulo facilius. Sed omnia sunt mea culpa commissa, qui ab his me amari putabam, qui invidebant, eos non sequebar, qui petebant. Quod si nostris consiliis usi essemus, neque apud nos tantum valuisset sermo aut

ceux qui me furent toujours plus chers que moi-même. Mandez-moi tout ce qui se passe. Ayez soin de votre santé.

J'avais commencé cette lettre à Thessalonique, et je l'achève à Dyrrachium. J'ai pris ce chemin, et parce que les habitans de cette ville me sont fort affectionnés, et parce que j'aurais été trop long-temps sans recevoir des nouvelles, si j'avais passé par la Thessalie, pour me rendre en Épire. Lorsque je me dirigerai vers vous, je vous le ferai savoir. Je vous prie encore une fois de me mander tout ce qui se passe, de quelque nature qu'il puisse être. Si mon affaire traîne encore long-temps, je n'en espèrerai plus rien. Le 26 novembre, à Dyrrachium.

## LETTRE LXXIX.

Dyrrachium, le 26 novembre 695.

TULLIUS A TERENTIA SA FEMME, A TULLIA SA FILLE, ET A CICÉRON SON FILS.

J'apprends par un grand nombre de lettres et par les récits de tout le monde que votre vertu et votre courage sont incroyables, et que vous êtes supérieure aux fatigues de l'esprit et du corps. Que je suis malheureux d'être la cause de tant de peines, pour une femme si vertueuse, si douce, si honnête et si fidèle, et que notre chère Tulliola reçoive tant de sujets de pleurs d'un père qui lui a fait goûter tant de plaisirs! Que dirai-je du petit Cicéron, qui a commencé à sentir la misère et la douleur aussitôt qu'il s'est trouvé capable de sentiment? Si je pouvais attribuer, comme vous dites, mes malheurs au destin, il me serait plus aisé de les supporter. Mais je n'en accuse que moi-même, qui me suis cru aimé de ceux qui me portaient envie, et qui n'ai pas écouté ceux

stultorum amicorum, aut improborum, beatissimi viveremus.

Nunc quum sperare nos amici jubent, dabo operam ne mea valitudo tuo labori desit. Res quanta sit intelligo; quantoque fuerit facilius manere domi quam redire. Sed tamen si omnes tribunos plebis habemus, si Lentulum tam studiosum quam videtur, si vero etiam Pompeium et Cæsarem, non est desperandum.

De familia, quomodo placuisse amicis scribis, faciemus.

De loco nunc quidem jam abiit pestilentia, sed quamdiu fuit, me non attigit. Plancius, homo officiosissimus, me cupit esse secum et adhuc retinet. Ego volebam loco magis deserto esse in Epiro, quo nec ipse veniret nec milites; sed adhuc Plancius me retinet. Sperat posse fieri ut mecum in Italiam decedat. Quem ego diem si videro, et si in vestrum complexum venero, ac si et vos et me ipsum recuperaro, satis magnum mihi fructum videbor percepisse et vestræ pietatis et meæ.

Pisonis humanitas, virtus, amor, in omnes nos tantus est, ut nihil supra possit. Utinam ea res ei voluptati sit; gloriæ quidem video fore. De Q. fratre nihil ego te accusavi : sed vos, quum præsertim tam pauci sitis, volui esse quam conjunctissimos. Quibus me voluisti agere gratias, egi, et me a te certiorem factum esse scripsi.

qui me recherchaient. Si j'avais suivi mes propres idées, je n'aurais pas laissé prendre tant d'ascendant sur moi aux discours d'une troupe d'amis insensés ou méchans. Notre vie serait heureuse.

Mais, puisque nos amis veulent que j'espère, je tâcherai que ma santé du moins réponde à vos efforts. Je conçois toute la difficulté de mes affaires, et combien il était plus facile de ne pas sortir de Rome que d'y rentrer. Cependant, si nous avons pour nous tous les tribuns du peuple; si le zèle de Lentulus est aussi ardent qu'il le semble; si Pompée et César même sont dans nos intérêts, il ne faut pas perdre l'espérance.

Nous suivrons pour nos esclaves le sentiment de nos amis, tel que vous me le marquez.

La maladie contagieuse s'est ici dissipée, et pendant toute sa durée je m'en suis garanti. Plancius, le plus obligeant de tous les hommes, ne veut pas que je le quitte, et me retient encore. Mon dessein était de me retirer en Épire, dans quelque lieu plus désert, où l'on ne verrait venir ni lui-même, ni soldats. Mais Plancius me retient. Il se flatte même qu'il pourra retourner en Italie avec moi. Si je vois cet heureux jour, si je me retrouve dans vos bras, et que je puisse rétablir notre fortune, je ne désire pas d'autre fruit de votre piété et de la mienne.

Pison nous marque une bonté, une vertu, une générosité à laquelle on ne peut rien ajouter. Puisse-t-il en retirer de la satisfaction! Pour la gloire, elle lui est assurée. Je ne vous ai pas fait de reproche par rapport à mon frère Quintus; mais j'ai souhaité que vous fussiez bien unis, surtout dans le petit nombre où vous êtes. J'ai fait mes remercîmens à ceux que vous m'avez marqués, et je leur ai témoigné que je savais de vous ce que je leur dois.

Quod ad me, mea Terentia, scribis, te vicum vendituram, quid, obsecro te, me miserum! quid futurum est? Et, si nos premat eadem fortuna, quid puero misero fiet? Non queo reliqua scribere, tanta vis lacrymarum est, neque te in eumdem fletum adducam. Tantum scribo, si erunt in officio amici, pecunia non deerit. Si non erunt, tu efficere pecunia tua non poteris. Per fortunas miseras nostras, vide ne puerum perditum perdamus. Cui si aliquid erit, ne egeat, mediocri virtute opus est, et mediocri fortuna ut cetera consequatur. Fac valeas, ad me tabellarios mittas, ut sciam quid agatur, et vos quid agatis. Mihi omnino jam brevis exspectatio est. Tulliolæ et Ciceroni salutem dic. Valete. D. ad VI kalend. decembr. Dyrrachii.

Dyrrachium veni, quod et libera civitas est et in me officiosa, et proxima Italiæ. Sèd si me offendat loci celebritas, alio me conferam, ad te scribam.

## EPISTOLA LXXX.

(ad Att., III, 23.)

Dat. Dyrrachii, prid. kal. decemb. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. V kalend. decembr. tres epistolas a te accepi; unam datam a. d. VIII kalend. nov. in qua me hortaris,

Vous m'écrivez, ma chère Terentia, que vous vendrez une terre; mais, hélas! que deviendrons-nous, je vous le demande? Et si la fortune ne cesse pas de nous tenir dans l'abattement où nous sommes, que deviendra ce pauvre enfant? L'abondance de mes larmes arrête ma main. Je ne puis écrire davantage, dans la crainte de vous en faire verser aussi. J'ajoute seulement que, si nos amis font leur devoir, l'argent ne manquera pas. S'ils ne le font point, de quoi serez-vous capable avec votre argent? Au nom de notre misérable fortune, prenez garde que nous ne perdions sans ressource un enfant déjà perdu. S'il lui reste seulement de quoi se mettre à couvert de l'indigence, il ne lui faudra qu'un bonheur et une vertu médiocre pour obtenir tout le reste. Ayez soin de votre santé, et n'épargnez pas les messagers pour m'apprendre ce qui se passe et ce que vous faites vous-même. Mon incertitude ne saurait durer long-temps. J'embrasse Tulliola et Cicéron. Adieu. A Dyrrachium, le 26 novembre.

Je suis venu à Dyrrachium parce que cette ville est libre et bien disposée pour moi, et qu'elle est proche de l'Italie; mais si je me trouve mal de la multitude qui fréquente ce lieu, je chercherai une autre retraite et vous en donnerai avis.

## LETTRE LXXX.

**Dyrrachium, le dernier jour de novembre 695.**

### CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu, le 27 novembre, trois de vos lettres. Dans la première, datée du 25 octobre, vous m'exhortez à

ut forti animo mensem Januarium exspectem : eaque, quæ ad spem putas pertinere, de Lentuli studio, de Metelli voluntate, de tota Pompeii ratione perscribis. In altera epistola, præter consuetudinem tuam diem non adscribis : sed satis significat tempus. Lege enim ab octo trib. pleb. promulgata, scribis te eas litteras eo ipso die dedisse, id est a. d. IV kalend. nov., et quid putes utilitatis eam promulgationem attulisse, scribis. In quo si etiam hæc nostra salus cum hac lege desperata erit, velim pro tuo in me amore hanc inanem meam diligentiam, miserabilem potius, quam ineptam putes : sin est aliquid spei, des operam ut majore diligentia posthac a novis magistratibus defendamur.

Nam ea veterum tribunorum plebis rogatio tria capita habuit; unum de reditu meo, scriptum incaute : nihil enim restituitur, præter civitatem et ordinem; quod mihi pro meo casu satis est : sed quæ cavenda fuerint, et quo modo, te non fugit. Alterum caput est tralatitium de impunitate, si quid contra alias leges ejus legis ergo, factum sit. Tertium caput, mi Pomponi, quo consilio, et a quo sit inculcatum, vide. Scis enim Clodium sanxisse, ut vix, aut omnino non posset, nec per senatum, nec per populum, infirmari sua lex. Sed vides nunquam esse observatas sanctiones earum legum, quæ abrogarentur : nam si id esset, nulla fere abrogari posset (neque enim ulla est, quæ non ipsa se sepiat difficultate abrogationis) : sed, quum lex abrogatur, illud ipsum abrogatur, quo non eam

attendre avec courage le commencement de janvier, et vous me rendez compte de tout ce qui peut me donner quelque espérance, du zèle de Lentulus, des bonnes dispositions de Metellus, et de toutes les démarches de Pompée. Vous n'avez point, contre votre ordinaire, daté la seconde lettre; mais vous y suppléez en me marquant qu'elle est du jour même où fut promulguée la loi des huit tribuns, c'est-à-dire du 29 octobre. Vous me faites voir ensuite tous les avantages que je puis tirer de cette loi, quoiqu'elle n'ait point passé. Si le mauvais succès de cette première tentative a perdu mon affaire sans ressource, et que tout ce que je vais vous recommander ne puisse plus avoir lieu, je me flatte que votre amitié vous portera plutôt à me plaindre qu'à me blâmer. Mais si les choses ne sont pas entièrement désespérées, veillez, je vous prie, à ce que les nouveaux magistrats me servent mieux une autre fois.

Des trois articles qui sont compris dans la loi des tribuns de cette année, le premier, celui qui regarde mon retour, n'est pas assez circonstancié; on se contente de me rappeler, et de me rendre mon rang : c'est quelque chose par rapport à l'état déplorable où je suis; mais vous savez bien ce qu'il y fallait ajouter, et dans quels termes il le fallait faire. Le second article ne contient que la clause ordinaire d'impunité, en cas qu'il y ait dans cette loi quelque chef contraire aux anciennes. Mais pour le troisième article, tâchez de découvrir, mon cher Atticus, par qui et dans quel dessein il a été inséré. Vous savez qu'il y a dans la loi de Clodius un article qui porte qu'elle ne pourra être infirmée en aucune manière, ni par le sénat, ni par le peuple : mais vous savez aussi qu'on n'a jamais d'égard à ces sortes de défenses, sans

abrogari oporteat. Hoc quum et revera ita sit, et quum semper ita habitum observatumque sit, octo nostri tribuni plebis caput posuerunt hoc : *Si quid in hac rogatione scriptum est, quod per leges, plebisve scita, promulgare, abrogare, derogare, obrogare, sine fraude sua non liceat, non licuerit; quodve ei qui promulgavit, abrogavit, derogavit, obrogavit, ob eam rem pœnæ multæve sit,* E. H. L. N. R.

Atque hoc in illis tribunis pleb. non lædebat : lege enim collegæ sui non tenebantur; quo major est suspicio malitiæ alicujus, quum id, quod ad ipsos nihil pertinebat, erat autem contra me, scripserunt; ut novi tribuni pleb., si essent timidiores, multo magis sibi eo capite utendum putarent. Neque id a Clodio prætermissum est : dixit enim in concione a. d. III non. nov. hoc capite designatis tribunis plebis præscriptum esse quid liceret. Tamen in lege nulla esse ejusmodi caput te non fallit. Quod si opus esset, omnes in abrogando uterentur. Ut Ninnium, aut ceteros fugerit, investiges velim; et quis attulerit; et quare octo tribuni plebis ad senatum de me referre non dubitarint; scilicet quod observandum illud caput non putabant, iidem in abrogando tam cauti fuerint, ut id metuerent, soluti quum essent; quod ne iis quidem, qui lege tenentur, est curandum.

cela on ne pourrait presque abroger aucune loi ; car elles sont toutes munies de pareilles clauses, qui se trouvent nécessairement abrogées avec la loi dont elles font partie. Ce principe étant incontestable, et ayant toujours été suivi dans la pratique, nos huit tribuns n'en disent pas moins dans le troisième paragraphe : *Si cette loi contient quelque chose que les lois et les plébiscites défendent, sous peine de punition, de proposer; si elle est contraire à quelque autre loi; si elle l'abroge, ou en tout, ou en partie, quoique cela soit défendu sous les mêmes peines, on ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard.*

La punition dont il est ici parlé ne peut tomber sur ces tribuns, puisque la loi de Clodius n'a point été proposée du consentement de tous ses collègues. J'appréhende donc que cette précaution, qui leur était aussi inutile qu'elle m'est contraire, ne soit un panneau dans lequel on veuille faire donner les nouveaux tribuns, qui, s'ils étaient gens à se laisser intimider, auraient plus de raison d'insérer cette clause dans leur loi. Aussi Clodius n'a pas manqué de s'en prévaloir; et il dit en pleine assemblée, le 3 novembre, que cette clause devait servir de règle et de modèle aux tribuns désignés : vous savez cependant qu'on n'en trouve point de semblable dans aucune autre abrogation, et c'est une marque certaine qu'elle est absolument inutile. Tâchez donc de découvrir qui est auteur de celle-ci, et comment Ninnius et ses collègues n'en ont point prévu les inconvéniens; pourquoi ils n'ont point fait de difficultés de proposer mon rappel au sénat, contre les défenses expresses de la loi de Clodius; et, s'ils ont cru qu'on ne devait point y avoir d'égard, pourquoi, en abrogeant cette loi, ils ont pris

Id caput sane nolim novos tribunos plebis ferre : sed perferant modo quidlibet : uno capite, quo revocabor, modo res conficiatur, ero contentus. Jam dudum pudet tam multa scribere : vereor enim, ne re jam desperata legas : ut hæc mea diligentia miserabilis tibi, aliis irridenda videatur. Sed si est aliquid in spe, vide legem, quam T. Fadio scripsit Visellius : ea mihi perplacet. Nam Sextii nostri, quam tu tibi probari scribis, mihi non placet.

Tertia est epistola prid. id. novembr. data : in qua exponis prudenter et diligenter, quæ sint, quæ rem distinere videantur, de Crasso, de Pompeio, de ceteris. Quare oro te ut, si qua spes erit posse studiis bonorum, auctoritate, multitudine comparata rem confici, des operam ut uno impetu perfringatur : in eam rem incumbas, ceterosque excites. Sin, ut ego perspicio quum tua conjectura, tum etiam mea, spei nihil est; oro, obtestorque te, ut Quintum fratrem ames : quem ego miserum misere perdidi; neve quid eum patiare gravius consulere de se, quam expediat sororis tuæ filio; meum Ciceronem, cui nihil misello relinquo præter invidiam et ignominiam nominis mei, tueare quoad poteris; Terentiam, unam omnium ærumnosissimam, sustentes tuis officiis. Ego in Epirum proficiscar, quum primorum dierum nuntios

des précautions inutiles même à ceux qui ne seraient pas exempts de l'observer, comme ils le sont?

Je serais bien fâché que les tribuns de l'année prochaine insérassent cette clause dans leur loi : mais, de quelque manière qu'elle soit conçue, pourvu qu'on la propose et qu'elle puisse passer, je serai trop heureux. Ce n'est pas sans quelque sorte de honte que je vous écris là-dessus une si longue lettre. J'appréhende que mes affaires ne soient sans ressource quand vous la recevrez, et que ce soin de ma part ne vous paraisse digne de pitié, à d'autres de risée. Mais, s'il me reste encore quelque espérance, je vous prie de lire la loi que Visellius a dressée pour T. Fadius; je la trouve fort bien. Pour celle de Sextius, notre ami commun, je vous avouerai que je n'en suis pas aussi content que vous.

Votre troisième lettre est du 12 novembre. Vous y exposez avec beaucoup d'exactitude et de lumière tout ce qui peut retarder mon rappel, tant du côté de Crassus que de celui de Pompée et de quelques autres de la même faction. Mais il faut, s'il se peut, l'emporter du premier effort, par le zèle des gens de bien, par l'autorité des personnes puissantes, et même en s'assurant le concours de la multitude. Travaillez-y avec ardeur, inspirez-en à tous mes amis. Mais si, comme je l'ai toujours cru, et comme vous le semblez croire, mes espérances sont vaines, je vous conjure d'aimer toujours mon frère, dont j'ai causé seul et par ma faute tous les malheurs; d'empêcher, autant pour les intérêts de votre neveu que pour les siens, qu'il ne s'abandonne au désespoir. Je vous recommande aussi l'infortunée Terentia, et mon malheureux fils, à qui je laisse pour tout héritage un nom flétri et odieux. Je partirai pour l'Épire

excepero. Tu ad me velim proximis litteris, ut se initia dederint, perscribas. Dat. prid. kalend. decembr.

## EPISTOLA LXXXI.

(ad div., XIV, 3.)

Dat. Dyrrachii, prid. kal. dec. A. V. C. 695.

TULLIUS TERENTIÆ ET TULLIOLÆ ET CICERONI SUIS S. D.

Accepi ab Aristocrito tres epistolas, quas ego lacrymis prope delevi. Conficior enim mœrore, mea Terentia; nec meæ me miseriæ magis excruciant quam tuæ vestræque. Ego autem hoc miserior sum quam tu, quæ es miserrima, quod ipsa calamitas communis est utriusque nostrum; sed culpa mea propria est. Meum fuit officium, vel legatione vitare periculum, vel diligentia et copiis resistere, vel cadere fortiter. Hoc miserius, turpius, indignius nobis nihil fuit. Quare quum dolore conficior, tum etiam pudore. Pudet enim me uxori meæ optimæ, suavissimis liberis, virtutem et diligentiam non præstitisse. Nam mi ante oculos dies noctesque versatur squalor vester, et mœror et infirmitas valetudinis tuæ : spes autem salutis pertenuis ostenditur. Inimici sunt multi, invidi pene omnes. Ejicere nos magnum fuit : excludere facile est. Sed tamen, quamdiu vos eritis in spe, non deficiam, ne omnia mea culpa cecidisse videantur.

quand je saurai ce que les nouveaux tribuns auront fait pour moi en entrant en charge. Je vous prie de m'en donner des nouvelles dans la première lettre que vous m'écrirez. Le dernier jour de novembre.

## LETTRE LXXXI.

Dyrrachium, le dernier jour de novembre 695.

TULLIUS A TERENTIA, A TULLIOLA ET A CICÉRON, SON FILS.

Aristocrite m'a remis trois lettres, que j'ai presque effacées de mes larmes; car le chagrin me consume, ma chère Terentia, et mes propres maux ne me tourmentent pas plus que les vôtres et ceux de nos enfans. Je suis bien plus misérable que vous, qui l'êtes néanmoins infiniment; notre disgrâce est commune entre nous, mais la faute en tombe sur moi seul. Mon devoir était de me soustraire au danger par une légation, ou de résister par la diligence et la force, ou de périr glorieusement. Aussi n'y a-t-il rien de si misérable, de si vil et de si indigne que moi. La honte me fera mourir autant que la douleur. Je rougis de n'avoir pas eu plus de courage et de promptitude à secourir la meilleure des femmes et nos chers enfans. Nuit et jour j'ai devant les yeux votre abattement, votre affliction et le mauvais état de votre santé. Mes espérances de salut se réduisent presque à rien. J'ai beaucoup d'ennemis, et presque tout le monde pour envieux. S'il n'a pas été facile de me chasser, il est aisé d'empêcher mon retour. Cependant, aussi long-temps que vous ne perdrez point tout

Ut tuto sim quod laboras, id mihi nunc facillimum est; quem etiam inimici volunt vivere in his tantis miseriis. Ego tamen faciam quæ præcipis. Amicis, quibus voluisti, egi gratias et eas litteras Dexippo dedi, meque de eorum officio scripsi a te certiorem esse factum. Pisonem nostrum mirifico esse studio in nos et officio, et ego perspicio et omnes prædicant. Dii faxint ut tali genero, mihi præsenti, tecum simul et cum liberis nostris frui liceat! Nunc spes reliqua est in novis tribunis plebis, et in primis quidem diebus; nam si inveterarit, actum est. Ea re ad te statim Aristocritum misi, ut ad me continuo initia rerum et rationem totius negotii posses scribere; etsi Dexippo quoque ita imperavi, statim ut recurreret; et ad fratrem misi, ut crebro tabellarios mitteret. Nam ego eo nomine sum Dyrrachii hoc tempore, ut quam celerrime quid agatur audiam, et sum tuto. Civitas enim hæc semper a me defensa est. Quum inimici nostri venire dicentur, tum in Epirum ibo. Quod scribis te, si velim, ad me venturam; ego vero, quum sciam magnam partem istius oneris abs te sustineri, te isthic esse volo. Si perficitis quod agitis, me ad vos venire oportet: sin autem...... Sed nihil opus est reliqua scribere : ex primis, aut, summum, secundis litteris tuis constituere poterimus, quid nobis faciendum sit. Tu modo ad me velim omnia diligentissime perscribas; etsi magis jam rem quam litteras debeo exspectare. Cura ut valeas, et ita tibi persuadeas, mihi te carius nihil esse nec unquam fuisse.

espoir, je n'y renoncerai pas non plus, de peur qu'on ne m'accuse d'avoir tout perdu par ma faute.

Ne soyez point inquiète pour ma sûreté; elle n'est pas difficile à présent, puisque, dans cet excès de misère, le désir de mes ennemis mêmes est que je vive. Je ferai néanmoins ce que vous m'ordonnez. J'ai fait mes remercîmens aux amis que vous m'avez nommés, et je leur ai marqué que vous m'aviez informé de leurs bons offices. C'est Dexippus que j'ai chargé de ces lettres. Tout le monde publie, et je m'aperçois moi-même que notre cher Pison est d'un zèle admirable à me rendre service. Fasse le ciel que je puisse vivre quelque jour librement avec vous et nos enfans dans le commerce d'un tel gendre! Toute mon espérance est à présent dans les nouveaux tribuns du peuple : encore faut-il que ce soit les premiers jours; car si la chose vieillit, j'en désespère. Je me suis hâté de vous envoyer Aristocrite, afin que vous puissiez m'écrire aussitôt les commencemens et tout le plan de l'affaire. Dexippus avait ordre aussi de revenir promptement, et j'ai fait prier d'un autre côté mon frère Quintus de m'envoyer souvent des courriers. Je ne suis actuellement à Dyrrachium que pour apprendre avec plus de diligence ce qui se passe en ma faveur, et j'y suis en sûreté, car cette ville a toujours été sous ma protection. Lorsque j'apprendrai que nos ennemis s'approchent, je passerai dans l'Épire. Vous m'offrez de me venir joindre si je le désire; mais, n'ignorant point que c'est vous qui vous êtes chargée du principal fardeau de mes affaires, je souhaite que vous restiez à Rome. Si vos soins réussissent, c'est moi qui dois vous rejoindre; si le contraire arrive..... Mais il n'est pas besoin que j'achève; je jugerai par votre première lettre, ou du moins par la seconde,

Vale, mea Terentia, quam ego videre videor : itaque debilitor lacrymis. Vale. Pridie kalend. decembr.

## EPISTOLA LXXXII.

(ad Att., III, 24.)

Scrib. Dyrrachii, IV id. dec. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Antea, quum ad me scripsissetis vestro consensu consulum provincias ornatas esse; etsi verebar quorsum id casurum esset, tamen sperabam vos aliquid aliquando vidisse prudentius : posteaquam mihi et dictum est et scriptum, vehementer consilium vestrum reprehendi, sum graviter commotus; quod illa ipsa spes exigua, quæ erat, videtur esse sublata. Nam si tribuni plebis nobis succensent, quæ potest spes esse? ac videntur jure succensere : quum et expertes consilii fuerint, qui causam nostram susceperant, et nostra concessione omnem vim sui juris amiserint : præsertim quum ita dicant, se nostra causa voluisse suam potestatem esse de consulibus ornandis, non ut eos impedirent, sed ut ad nostram causam adjungerent. Nunc si consules a nobis alieniores esse velint, posse id libere facere : sin vellent nostra causa, nihil posse se invitis. Nam, quod scribis ni ita vobis placuisset, illos hoc idem per populum assecuturos

du parti que je dois prendre. Ayez soin seulement de m'écrire tout ce qui se fait, quoique ce soit moins des lettres que la chose même que je doive attendre à présent. Conservez votre santé, et soyez persuadée que je n'ai rien et n'ai jamais rien eu de plus cher que vous. Adieu, chère Terentia; je m'imagine vous voir, et, dans cette idée, je m'affaiblis par mes larmes. Adieu. Le dernier jour de novembre.

## LETTRE LXXXII.

Dyrrachium, 10 décembre 695.

### CICÉRON A ATTICUS.

QUAND vous m'écrivîtes que c'était de votre consentement qu'on avait réglé l'état des provinces des consuls désignés, quoique j'appréhendasse que cela n'eût de mauvaises suites, je crus néanmoins que vous aviez eu des raisons et des vues dans lesquelles je ne pouvais pénétrer. Mais depuis qu'on m'a dit et qu'on m'a mandé que tout le monde vous condamne, je suis inconsolable d'avoir perdu par cette faute la faible espérance qui me restait. Car enfin quelle ressource aurai-je encore si les tribuns du peuple sont irrités contre nous? Et n'ont-ils pas sujet de l'être? On ne les a pas seulement consultés, eux qui se sont déclarés pour moi si ouvertement; et nous avons souffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devaient naturellement avoir à cette affaire. Ils disent de plus que s'ils ont souhaité que les consuls eussent besoin d'eux, c'était afin de les mettre dans mes intérêts en les servant; que les consuls, n'ayant plus personne à ménager, pourront, sans rien hasarder, m'être con-

fuisse; invitis tribunis plebis fieri nullo modo potuit. Ita vereor, ne et studia tribunorum amiserimus: et, si studia maneant, vinclum illud adjungendorum consulum amissum sit.

Accedit aliud non parvum incommodum, quod gravis illa opinio, ut quidem ad nos perferebatur, senatum nihil decernere antequam de nobis actum esset, amissa est; præsertim in ea causa, quæ non modo necessaria non fuit, sed etiam inusitata ac nova. Neque enim unquam arbitror ornatas esse provincias designatorum: ut, quum in hoc illa constantia, quæ erat mea causa suscepta, imminuta sit, nihil jam possit non decerni.

Iis ad quos relatum est, amicis placuisse, non mirum: erat enim difficile reperire, qui contra tanta commoda duorum consulum palam sententiam diceret: fuit omnino difficile non obsequi, vel amicissimo homini Lentulo, vel Metello, qui simultatem humanissime deponeret. Sed vereor ne hos tamen tenere potuerimus, tribunos plebis amiserimus. Hæc res quemadmodum ceciderit, et tota res quo loco sit, velim ad me scribas; et ita ut instituisti: nam ista veritas, etiamsi jucunda non est, mihi tamen grata est. Dat. IV id. decembr.

traires; et que, s'ils sont bien intentionnés, ils ne peuvent rien pour moi que de concert avec les tribuns. Nous aurions, dites-vous, refusé en vain notre consentement; ils se seraient adressés au peuple, et ils auraient obtenu ce qu'ils demandaient. Mais que pouvaient-ils obtenir malgré ces mêmes tribuns? J'appréhende donc que la bonne volonté de ces derniers ne soit refroidie; et quand elle ne le serait pas, nous leur avons toujours ôté le moyen le plus infaillible pour s'assurer des consuls.

Un autre inconvénient, qui n'est guère moins considérable, c'est que cette déclaration si importante que le sénat avait faite, qu'il ne délibèrerait sur aucune affaire qu'après que la mienne aurait passé, perd toute sa force depuis qu'on en a réglé une, qui non-seulement n'était pas nécessaire, mais qui était même sans exemple; car je ne crois pas qu'on ait jamais réglé l'état des provinces des consuls désignés. Maintenant qu'on s'est relâché sur cette résolution qu'on avait prise en ma faveur, il n'y a rien qu'on ne puisse mettre en délibération par préférence.

D'un autre côté, je conçois bien les raisons qui ont déterminé ceux de mes amis dont on a pris conseil : il était difficile de trouver quelqu'un qui voulût se déclarer contre un décret si avantageux aux deux consuls. On ne pouvait guère d'ailleurs se dispenser d'avoir des égards, et pour Lentulus, qui a toujours été dans mes intérêts, et pour Metellus, qui m'a sacrifié avec tant de générosité tous ses ressentimens. J'appréhende néanmoins que nous n'ayons aliéné les tribuns, et que les consuls ne nous manquent. Écrivez-moi, je vous prie, comment cette affaire aura tourné, et en quel état sont toutes les miennes; mais continuez comme vous avez

## EPISTOLA LXXXIII.

(ad Att., III, 25.)

Scrib. Dyrrachii, mense decemb. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Post tuum discessum litteræ mihi Roma allatæ sunt, ex quibus perspicio nobis in hac calamitate tabescendum esse: neque enim (sed bonam in partem accipies), si ulla spes saluti nostræ subesset, tu, pro tuo amore in me, hoc tempore discessisses. Sed ne ingrati, aut ne omnia velle nobiscum una interire videamur, hoc omitto: illud abs te peto, des operam, id quod mihi affirmasti, ut te, ante kalend. jan., ubicumque erimus, sistas.

## EPISTOLA LXXXIV.

(ad Att., III, 26.)

Scrib. Dyrrachii, mense decemb. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Litteræ mihi a Quinto fratre, cum S. C. quod de me est factum, allatæ sunt. Mihi in animo est legum lationem exspectare; et si obtrectabitur, utar auctoritate senatus, et potius vita quam patria carebo. Tu, quæso, festina ad nos venire.

commencé, ne me déguisez rien; je suis bien aise d'avoir des nouvelles certaines, lors même qu'elles sont fâcheuses. Le 10 décembre.

## LETTRE LXXXIII.

Dyrrachium, mois de décembre 695.

CICÉRON A ATTICUS.

DEPUIS que vous êtes parti de Rome, j'ai reçu des lettres qui me font juger que mes malheurs dureront autant que ma vie. En effet (je vous prie de prendre en bonne part ce que je vais vous dire), s'il me restait encore quelque ressource, m'aimant autant que vous m'aimez, auriez-vous jamais quitté Rome dans la conjoncture présente? Mais je n'en dirai pas davantage, de peur de paraître ingrat ou injuste, jusqu'à vouloir que le monde se sacrifie pour moi et avec moi. Je vous prie seulement de venir, comme vous me l'avez promis, me trouver avant le premier de janvier.

## LETTRE LXXXIV.

Dyrrachium, mois de décembre 695.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu des lettres de mon frère, avec le décret qu'on a fait en ma faveur. J'attendrai qu'il soit confirmé par une loi; mais si l'on ne peut l'obtenir, je passerai outre; et sur la seule autorité du sénat, j'irai à Rome opposer la force à la violence, prêt à mourir plutôt que de vivre éloigné de ma patrie.

## EPISTOLA LXXXV.

(ad Att., III, 27.)

Scrib. Dyrrachii, exeunte decemb. A. V. C. 695.

CICERO ATTICO SAL.

Ex tuis litteris, et ex re ipsa, nos funditus perisse video. Te oro ut, quibus in rebus mei tui indigebunt, nostris miseriis ne desis. Ego te, ut scribis, cito videbo.

## EPISTOLA LXXXVI.

(ad div., V, 4.)

Scrib. post initium A. V. C. 696 (P. Cornelio Lentulo Spenthere et C. Cæcilio Metello coss.)

M. T. C. METELLO NEPOTI COS. S. D.

Litteræ Q. fratris, et T. Pomponii necessarii mei, tantum spei dederant, ut in te non minus auxilii quam in tuo collega mihi constitutum fuerit. Itaque litteras ad te statim misi; per quas et gratias tibi egi, et, ut fortuna postulabat, de reliquo tempore auxilium petii. Postea mihi non tam meorum litteræ quam sermones eorum qui hoc iter faciebant, animum tuum immutatum significabant : quæ res fecit ut tibi litteris obstrepere non auderem. Nunc mihi Quintus, frater meus, mitissimam tuam orationem quam in senatu habuisses, perscripsit : qua inductus ad te scribere sum conatus, et abs te,

## LETTRE LXXXV.

**Dyrrachium, à la fin de décembre 695.**

CICÉRON A ATTICUS.

Je juge, et par ce que vous me mandez, et par la manière dont mes affaires tournent, qu'elles ne se rétabliront jamais. Je vous prie d'accorder à ma famille tous les secours dont elle aura besoin dans l'état déplorable où je la laisse. Je compte vous voir au premier jour, comme vous me le faites espérer.

## LETTRE LXXXVI.

**Au commencement de l'année 696 (sous le consulat de P. Cornelius Lentulus Spenther et de C. Cécilius Metellus).**

CICÉRON A Q. METELLUS NEPOS, CONSUL.

Quintus, mon frère, et Titus Pomponius, mon ami, m'avaient inspiré tant de confiance en vous par leurs lettres, que je ne faisais pas moins de fonds sur votre secours que sur celui de votre collègue. Dans cette idée, n'ayant pas manqué de vous écrire aussitôt, je vous fis des remercîmens, et je vous demandai votre assistance pour l'avenir, comme j'y étais obligé par ma situation. Ensuite, ayant appris par les discours de ceux qui passaient par ici, plutôt que par les informations de mes amis, que vous aviez changé de disposition, je n'ai point eu la hardiesse de vous importuner plus long-temps par mes lettres. Aujourd'hui que mon frère me rend compte

quantum tua fert voluntas, peto quæsoque, ut tuos mecum serves potius quam propter arrogantem crudelitatem tuorum me oppugnes.

Tu tuas inimicitias ut reipublicæ donares, te vicisti; alienas ut contra rempublicam confirmes, adduceris? Quod si mihi tua clementia opem tuleris, omnibus in rebus me fore in tua potestate, tibi confirmo. Sin mihi neque magistratus, neque senatum, neque populum auxiliari, propter eam vim quæ me cum republica vicit, licuerit: vide ne, quum velis revocare tempus omnium servandorum, quum qui servetur non erit, non possis. Vale.

des favorables sentimens que vous avez marqués dans votre discours au sénat, je me sens porté à vous écrire et à vous supplier, autant que votre inclination vous le permettra, de vous unir plutôt à moi pour conserver les personnes qui vous appartiennent, que de vous prêter à leurs cruelles intentions pour me nuire.

Après avoir fait à la république le sacrifice de vos inimitiés, vous avez triomphé de vous-même. Vous laisserez-vous entraîner à soutenir contre son intérêt d'autres querelles? Je vous assure que si votre bienveillance me seconde, je serai votre ami en toute occasion. Si, au contraire, la puissance qui m'a vaincu, moi et la république, ne permet ni aux magistrats, ni au sénat, ni au peuple de me secourir, craignez qu'un jour, quand vous regretterez le temps où l'on pouvait tout sauver, vous ne le puissiez, parce qu'il n'y aura plus personne à sauver. Adieu.

---

# NOTES

## DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRE I. Page 2. Le latin dit : *Fratris nostri*, sous-entendez *patruelis*. Il s'agit d'un cousin-germain de Cicéron, qui était aussi l'allié d'Atticus.

Page 3. *Votre sœur.* C'est Pomponia mariée, et sans doute depuis peu de temps, au frère cadet de Cicéron. Il paraît que les caractères des deux époux étaient peu compatibles, et que la vivacité de Quintus s'accommodait peu de la susceptibilité, de la jalousie et du caractère boudeur de Pomponia.

Page 5. *Votre différent avec Acutilius.* On ne sait pas bien de quoi il s'agit, mais on suppose que c'est d'un capital qu'Atticus ne voulait pas payer sans garantie.

*Péducéus.* C'est le fils de Sextus Péducéus, préteur, sous lequel, en 675, Cicéron avait été questeur en Sicile. Il paraît avoir été chargé des affaires d'Atticus.

*Quelqu'un prévenu contre vous.* On verra dans la 3e lettre (7e des éditions ordinaires) qu'il s'agit ici de Lucceius.

*Tadius.* On ne connaît pas mieux l'affaire de Tadius que celle d'Acutilius. On croit que ce Tadius s'était mis en possession de la succession d'une mineure ; on voit dans une autre lettre que Cicéron fut très-content d'une transaction opérée par Atticus, dont la première opinion sans doute était fondée sur une ignorance de fait, et non de droit.

Page 7. *Votre acquisition d'Épire.* Atticus possédait beaucoup de biens près de Buthrotus : sans doute qu'il s'agit ici d'agrandissemens.

*Nous attendons mon frère Quintus.* J'ai substitué *Quintum* à *quo*, d'après l'autorité de Lambinus, de Schutz, et de l'abbé Bentivoglio.

Wieland fait remarquer avec quelle douceur Cicéron répond à une lettre d'Atticus qui paraît avoir été assez aigre par les reproches qu'elle contenait tant pour lui que pour son frère Quintus.

LETTRE II. Page 7. 130,000 sesterces, ce qui, pour l'époque dont il s'agit, donne environ 26,604 francs. Cette évaluation est conforme aux tables que M. Letronne a insérées dans le Tite-Live de M. Lemaire. C'est, comme le remarque Wieland, un prix fort modique.

*Rabirius*. Dans la suite, il fut défendu par Cicéron contre une accusation de haute trahison.

Page 9. *Notre père est mort.* Cette mention est si sèche qu'on a peine à en croire ses yeux. Sur la foi d'Asconius et de Corradi, Middleton rapporte cette mort à l'année 689, et par conséquent aussi la date de cette lettre : ils se fondent sur ce que le père de Cicéron vivait à la campagne, à Arpinum, pendant que son fils demandait le consulat; l'abbé Bentivoglio fait voir que les comices dont il s'agit dans la lettre VI avaient pour objet la préture et non le consulat.

*Turranius*. Mongault présume que c'est celui dont il est parlé dans d'autres lettres, et dans Varron, lib. II, *de Re rustica*.

LETTRE III. Page 9. *Vingt mille quatre cents sesterces*, 4,172 fr. Il paraît que c'était pour avances faites par Atticus. (*Voyez* la lettre suivante.)

LETTRE IV. Page 11. Acutilius paraît soupçonner qu'Atticus cherchait des prétextes pour différer le paiement; il faut à cet égard se reporter à la première lettre.

*L'ami que vous savez*. C'est Lucceius, déjà indiqué dans la première lettre.

*Vingt mille quatre cents sesterces*. C'est la somme de 4,172 francs dont il est question dans la lettre précédente. Il y avait à Mégare des carrières de marbre d'une espèce particulière, que l'on appelait κογχίτης λίθος, probablement parce qu'il était composé de débris de coquillages.

*Mercures de marbre Pentélicien*. Selon Suidas, on tirait du mont Pentélicien des marbres de cinq couleurs; le blanc était estimé à l'égal de celui de Paros. Les statues de Mercure étaient carrées, et sans pieds ni bras. Les têtes pouvaient s'enlever, et souvent, pour en faire de nouvelles statues, on y en substituait d'autres. (*Voyez* SUETON., *in Caligula*, cap. XXII.)

*A orner un portique*. Le latin dit : *Quæ tibi gymnasii xystique videbuntur esse*. Wieland, dans une longue remarque, établit que

Cicéron, lorsqu'il parle de son gymnase, de sa palestre, ou de son académie, désigne toujours le même lieu de sa villa de Tusculum, c'est-à-dire une galerie couverte (*porticus*), avec des avenues ombragées (*xystis*), des lieux de repos et des sièges (*exediis*). Cette retraite était propre à la conversation et à la promenade, comme à la méditation.

Page 13. *Celui de Lentulus*. C'est quelque négociant dont les vaisseaux faisaient le transport des marchandises.

LETTRE V. Page 13. *Qui méritent une place dans mon Académie*. Cicéron avait une maison de campagne de ce nom entre Pouzzole et le lac Averne (Plin., liv. xxxi, pag. 597, édit. de Hardouin); mais il y a lieu de croire qu'il ne s'occupe en cet endroit que de Tusculum et de sa bibliothèque.

*Chilius vous demande*. Ce Chilius était poète; il paraît qu'il travaillait à un poëme sur les *Eumolpides*, qu'il ne faut pas regarder comme étant issus d'Eumolpus, mais comme appartenant à une association religieuse dont il était l'éponyme. Il se peut que par Eumolpides Cicéron ait désigné les Athéniens en général.

LETTRE VI. Page 14. *Voilà pour répondre*. Il y avait quelque chose de solennel dans ce début d'Atticus : *Comme j'étais au Céramique*. Cicéron lui donne son Tusculum comme équivalent.

*Mercures-Hercules*. Il s'agit de ces Mercures carrés et informes sur lesquels on plaçait des têtes d'Hercule. Wieland suppose qu'ils avaient une double tête représentant Mercure par devant, Hercule par derrière.

Page 17. *Pour ce qui est de ma prétention à la préture*. C'est bien de la préture qu'il s'agit. Nous avons relevé déjà l'erreur de Corradi.

Je préfère la leçon *sponsorem appellat*, car elle peint mieux l'empressement de Tullie, qui s'adresse à tout le monde. Schutz rejette aussi la négation.

LETTRE VII. Page 19. *Sallustius*. Ce n'est pas l'historien, mais un homme attaché à Cicéron, et dont il est question dans plusieurs de ses lettres.

*Sur votre arbitrage*. J'ai rétabli la véritable leçon *tuum*, au lieu de *suum*, ainsi que l'ont fait Corradi, Grævius, Schutz et Bentivoglio.

*On ne sait pas même quand se tiendra l'assemblée*. Elle se te-

nait ordinairement vers la fin de juillet; mais les mauvaises pratiques des prétendans la firent remettre, et donnèrent lieu à la loi qu'on publia contre les brigues, et qui fut portée par C. Cornelius, tribun, et depuis par le consul Calpurnius Pison : c'est pour cela que cette loi est appelée indifféremment Cornelia et Calpurnia. (MONGAULT.)

LETTRE VIII. Page 21. *Je vous assure.* J'ai corrigé ici la traduction de Mongault, pour adopter celle de Wieland, bien plus vraie, bien plus conforme aux convenances. *Je vous apprends que votre grand'mère est morte* est un singulier commencement de plaisanterie; au lieu que lorsqu'il n'est question que d'expliquer la cause d'un évènement déjà connu, rien n'est plus simple. Cicéron nous montre cette bonne vieille conservant pour son petit-fils une forte affection, et ne s'occupant, du reste, que de pratiques de dévotion.

*De la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquassent, etc.* Que les fêtes latines ne fussent point célébrées à jour certain, ou qu'il dépendît des consuls d'en retarder le moment, ce n'est pas ce dont il s'agit. La grand'mère d'Atticus craint le refroidissement des dévotes latines, *ne Latinæ in officio non manerent :* ce sont les plaintes ordinaires des personnes âgées sur ce qu'il *n'y a plus de religion.* Instituées par Tarquin-le-Superbe, les fêtes latines réunissaient quarante-sept villes. Les sacrifices auxquels toutes contribuaient se faisaient sur le mont Albain.

*Une lettre de consolation.* Les interprètes veulent voir dans ces mots une suite de plaisanteries, ils évoquent toute la philosophie d'Épicure sur la mort. Ce n'est qu'une ironie contre Saufeius, qui la professait, et, peut-être, au point de l'appliquer à tout propos et hors de propos.

*J'ai envoyé payer......* Cicéron envoie à Caiette pour payer le prix du vaisseau qu'Atticus lui avait procuré, et non la *voiture.*

Page 23. *J'ai promis ma fille en mariage.* Wieland fait remarquer que la petite Tullie ne pouvait alors avoir plus de dix ans. Pison était de l'illustre maison Calpurnia, de la branche qui portait l'honorable surnom de *Frugi.* Cicéron vante souvent les talens oratoires et les bonnes qualités de ce gendre.

LETTRE IX. Page 23. *Pour servir mon frère dans les comices.* Il s'agit des comices de l'édilité, car trois ans plus tard Quintus

fut préteur sous le consulat de Silenus et de Murena; il fallait toujours deux ans d'intervalle entre l'édilité et la préture.

*C. Macer.* Il était accusé de concussion; préteur, il s'était rendu coupable de grandes exactions en Asie. Crassus était son parent; il lui annonça qu'il venait d'être condamné, et Macer, qui avait compté sur son acquittement au point de déposer déjà sa robe de suppliant, se donna la mort de désespoir.

*Ce que vous m'écrivez sur le Mercure-Minerve.* Manuce a fait une grande dissertation pour savoir comment Mercure et Minerve étaient unis; si deux têtes étaient l'une à côté de l'autre, si elles étaient tournées en sens opposé, etc., etc. Mais Fulvius Ursinus cite une médaille d'Adrien où les pieds et les jambes de Minerve se réunissent en forme d'Hermès; enfin Visconti, dans le *Musée Pio Clementino*, t. III, tabl. XXXVII, parle d'une *Hermathéné* à double buste. Le lecteur choisira.

Page 25. *Toutes les maisons.* Cicéron entend par là des quartiers tout entiers, *vicos*, c'est par opposition aux *prata*, prairies, que Columelle prise plus que toutes les autres propriétés rurales.

LETTRE X. Page 25. Cicéron demande le consulat, mais ce n'est point pour l'année suivante; il prépare les voies de sa candidature à venir; c'est à raison de cela que la précipitation de P. Galba lui est profitable. C'est le bisaïeul de l'empereur Galba.

Page 27. *Cornificius.* C'est celui dont il est parlé dans la *Seconde Verrine*, comme étant secrétaire de Verrès. Ce candidat était obscur, il faut que Césonius ait valu encore moins : toutefois il avait été édile avec Cicéron. (*Verr.*, act. I, ch. 20.)

*Aquillius Gallus.* Cicéron en fait l'éloge dans son discours *pro Cæcina*, cap. XXVII, et il en parle encore dans son traité *de claris Orat.*, cap. XLII.

*Son empire judiciaire.* Par ses profondes connaissances en droit, Aquillius exerçait une sorte de souveraineté. Je me suis rapproché de l'expression latine, Mongault s'en est trop éloigné.

*Catilina.* Il commit tant d'exactions dans la province d'Afrique, où il était préteur, qu'aussitôt après son départ elle se disposa à l'attaquer en justice.

*D'Aufidius et de Palicanus. Voyez*, sur le premier, *Brutus*, cap. XLVIII : il y est qualifié de *bonus vir et innocens;* le second est cité § 62 : *aptior Palicanus auribus imperitorum.*

*Ceux qui demandent à présent*, pour l'année 689, L. Julius César, de la même maison que le grand César; C. Minucius Thermus : après qu'il eut passé par adoption dans une famille patricienne, on l'appela C. Marcius Figulus; pour Silanus, c'est lui qui, consul avec Licinius Murena, fut vaincu par les Cimbres, l'an de Rome 691. Curius, dont il est parlé par dérision, avait été retranché du sénat par les censeurs, à raison de ses débauches.

*Mes pensées encore mal arrêtées.* C'est le véritable sens d'*informata ;* il s'agit de conjectures imparfaites.

*Et comme le suffrage de la Gaule.* Tous les citoyens de la Gaule en deçà du Pô avaient le droit de voter aux comices de Rome. Les habitans des contrées au delà du Pô jouissaient des droits du Latium, c'est-à-dire que leurs citoyens le devenaient de Rome par l'exercice des premières charges dans leur patrie. (Aulu-Gelle, lib. xvi, cap. 13.)

*Sous quelque vain titre de députation.* Il s'agit d'une *legatio libera ;* c'étaient plutôt des espèces de congés honorifiques qu'obtenaient les sénateurs pour avoir la faculté de se rendre dans les provinces. Pison gouvernait alors la Gaule Narbonaise.

Page 29. *Q. Cecilius*, oncle maternel d'Atticus. Cornelius Nepos le dépeint comme un homme difficile à vivre.

On se demande comment P. Varius et Caninius Satrius sont frères, puisque leurs noms sont si différens; mais les Romains qualifiaient aussi de frères les cousins-germains.

*Lucullus.* Les interprètes se disputent pour savoir s'il s'agit du vainqueur de Mithridate ou de son frère Licinius Lucullus; celui-ci avait passé par adoption dans la famille des Varron. Scipion fut depuis le beau-père de Pompée. Le troisième, c'est Pontius Aquila, depuis lieutenant de Cicéron en Cilicie.

*Domitius.* Les Domitius se divisèrent en deux branches, les Calvinus et les Ahenobarbus : celui-ci était un Ahenobarbus; il épousa la sœur de Caton et fut trisaïeul de Néron.

Page 31. *Semble n'avoir été fait que pour lui.* Je lis avec Casaubon et Schutz, *illius*, pour ἩΛίου. Grævius a trouvé *illius* dans un manuscrit. M. Lemaire et l'abbé Bentivoglio ont conservé la Vulgate.

LETTRE XI. Page 31. L'expression formelle de Cicéron semble placer cette naissance dans l'année où César et Figulus (c'est Thermus) exerçaient leur charge; cependant Catilina ayant été jugé

sous le consulat de Torquatus et de Cotta, il y a lieu d'approuver l'opinion des interprètes qui reconnaissent que Cicéron donne à Atticus une double nouvelle.

Page 33. *A plaider pour Catilina.* Il y a là quelque chose de bizarre, surtout après ce qui a été dit dans la dernière lettre. On ne voit nulle part que Cicéron ait, en effet, plaidé pour Catilina.

*L'accusateur en est aussi content que nous.* L'accusateur était P. Clodius : il paraît qu'il s'était laissé gagné sur les récusations. (*Disc. des Arusp., resp.*)

LETTRE XII. Page 34. Les initiales qui sont dans le texte signifient SI TU EXERCITUSQUE VALETIS, si vous et l'armée vous trouvez bien.

Page 35. *Au sénat et au peuple romain.* C'est le véritable sens de *publice*. Il s'agissait de la victoire remportée sur Mithridate.

*Vos anciens ennemis.* Manuce sous-entend Crassus et Lucullus; Wieland, dans ses notes, désigne César comme jaloux en secret des grandes actions de Pompée. L'emploi du pluriel ne l'arrête pas; c'est une locution usitée en pareil cas.

Page 37. *Dans votre lettre.* Il s'agit évidemment de celle adressée au sénat, puisque dans une lettre confidentielle Pompée ne pouvait craindre de blesser personne par ses éloges.

*Scipion.* C'est le destructeur de Carthage et de Numance; il y eut aussi deux Lélius, celui-ci est l'interlocuteur du Dialogue de l'amitié.

Page 37. LETTRE XIII. Cette lettre est de Metellus, qui, deux ans après, fut consul avec L. Afranius : dans la suite, il fut empoisonné par Clodia, sa femme. Cicéron l'avait envoyé dans le Picenum pour arrêter les mouvemens de Catilina, puis il fut gouverneur de la Gaule Citérieure, d'où il écrit cette lettre. Le titre de proconsul pourrait être remplacé par celui de propréteur, mais on le donnait aussi à ceux qui administraient des provinces consulaires.

*Pour attaquer Metellus, mon frère.* Ils étaient tous deux fils de Q. Metellus Nepos, qui fut consul avec T. Didius, en 655. On s'étonne de voir aux deux frères le même prénom, et l'on explique cette difficulté par le moyen d'une adoption. L'auteur de cette lettre aurait passé dans la branche des Metellus Celer, où il aurait substitué à son prénom de Lucius celui de Quintus, qui appartenait à son père adoptif. D'autres veulent que son frère Quintus ne

soit né qu'après l'adoption, et que dès lors çe prénom se soit trouvé vacant dans la famille.

Page 39. *La dignité de notre famille.* En douze ans, douze Metellus obtinrent le consulat, la censure et le triomphe.

*A la tête d'une province.* Wieland fait remarquer que Cicéron plaisante ici Metellus sur le ton solennel de sa lettre : *Moi qui commande l'armée, moi qui fais la guerre, je néglige ma personue, je suis en deuil*, etc. C'est pour cela qu'il lui rappelle cette armée : cela ne doit pas être pris au sérieux; la mésintelligence entre Cicéron et Metellus ne fut pas de longue durée, et en 695 Metellus Nepos lui-même fit sa paix avec ce grand homme.

*Je fais la guerre...* aux Salasses et aux peuples des Alpes.

*Je me vois dans le deuil...* Le latin dit *squalore*, ce qui exprime la tenue négligée du deuil : on ne se lavait pas, on laissait croître ses cheveux, etc.

LETTRE XIV. Page 41. *Que j'ai renoncé à mon gouvernement pour l'amour de vous.* La Gaule Cisalpine et la Gaule Narbonaise étaient des provinces consulaires; Metellus, préteur, ne pouvait donc y prétendre qu'au moyen de la renonciation de Cicéron. Quant à ce qui est dit du sort, il paraît qu'il se montrait parfois complaisant.

Page 43. *Je m'adressai à Clodia.* Clodius avait trois sœurs d'assez mauvaise réputation : celle-ci, femme de Metellus, était tellement décriée, qu'on l'appelait *Quadrantaria*, sous prétexte qu'elle se prostituait pour un *quadrans* (petite pièce de monnaie); elle allait souvent aux bains publics, où l'on avait coutume de payer l'esclave d'une de ces pièces, l'on ne manqua pas de dire qu'elle rachetait cette taxe au moyen de quelques complaisances : quand elle eut empoisonné son mari, on l'appela *Quadrantaria-Clytemnestra.* Mucia, femme de Pompée, était sœur de Metellus par sa mère, qui, en secondes noces, avait épousé Mucius Scévola.

LETTRE XV. Page 49. Sestius était alors questeur du proconsul de Macédoine.

Page 51. *Des six pour cent.* C'était un intérêt peu modique. J'ai suivi la correction de Schutz dans le texte.

*La renommée de bon débiteur.* C'est le véritable sens de *bonum nomen*; c'est ainsi qu'on dit *exigere nomina.*

*Antonius.* C'était son collègue dans le consulat.

LETTRE XVI. Page 51. Les commentateurs ont employé beaucoup de temps et de peine à obscurcir ce passage déjà fort obscur par lui-même. Ce qui paraît certain, c'est qu'Antoine est désigné par la singulière qualité de *Troyenne*. Comment après deux mille ans ressaisir les traces d'une plaisanterie de société?

Page 53. *Je ne sais si le hasard*. Ces mots grecs appartiennent à un vers de Ménandre, qui, sans doute, était devenu proverbial. Cicéron omet ces mots : κάλλιον βουλέυεται. Je ne sais si le hasard ne sera pas un meilleur conseiller que nous-même.

*Les avant-coureurs de Pompée*. Il revenait alors de la guerre contre Mithridate. Antoine ne fut accusé que deux ans plus tard, sous le consulat de César et de Bibulus.

*Sans être blâmé*. Wieland, qui place cette lettre avant l'autre, où il est question du discours de Cicéron en faveur d'Antoine, trouve qu'il y a inconséquence dans sa conduite; mais en laissant chaque lettre à la place qu'elle doit tenir, il n'en est pas ainsi, puisqu'après l'avoir soutenu, Cicéron a pu apprendre sur le compte d'Antoine des faits plus graves, et en effet il en cite qui lui sont personnels.

*Cn. Plancius*. C'est celui que Cicéron défendit. Il était alors tribun militaire.

LETTRE XVII. Page 53. Le Caius Antonius auquel est adressée cette lettre est le même qui avait eté consul avec Cicéron. Celui-ci avait abandonné à ce collègue le gouvernement de la Macédoine, et le bruit courait à Rome qu'il avait stipulé en sa faveur une forte part des revenus de cette riche province.

Page 57. *Le terme que vous avez l'injustice de me reprocher*. C'est le mot *comperisse* que Cicéron emploie dans ses harangues, et surtout dans les *Catilinaires*. Aussi ce mot si affirmatif sans qu'il fût accompagné de preuve, passa en proverbe : *Comperii*.

*Ce qui reste à faire*. Pour parer aux accusations que méditait surtout Pompée, qui se trouvait alors en Asie avec des pouvoirs illimités, et qui voulait faire rappeler Antonius et le poursuivre à raison de ses exactions.

LETTRE XVIII. Page 59. *Aux Trois-Tavernes*. Lieu situé sur la voie Appienne.

*Qu'après avoir sacrifié près de votre Amalthée, vous serez allé faire le siège de Sicyone*. J'ai rétabli les expressions de Cicéron,

que Mongault avait rendues par des périphrases, ce qui leur faisait perdre toute leur originalité. Il dit d'Atticus qu'il assiège Sicyone, parce qu'il réclame des capitaux qui lui sont dus par les habitans de cette ville; et c'est par une figure empruntée aux usages militaires qu'on lui fait faire un sacrifice auprès d'Amalthée, maison de campagne qu'Atticus possédait dans l'Épire.

*Qu'on ne m'a point fait opiner le premier.* Dans la vie de César, Suétone nous apprend que cet honneur appartenait ordinairement pour l'année entière à celui qui était interrogé le premier par les consuls nouveaux. Pour cette fois, le consul Pison préféra son parent C. Pison, qui avait été consul en 687, puis proconsul de la Gaule Narbonaise, à raison de quoi Cicéron l'appelle ironiquement le pacificateur des Allobroges. Cicéron est entraîné par la passion; il en fait ici un portrait trop défavorable, tandis qu'à un autre endroit (*Orat. pro Plancio*, 5) il le peint sous des traits bien différens.

Page 63. *Quant à votre ami.* C'est du grand Pompée dont il est question; mais ce n'est point là ce qu'en avait dit Cicéron dans son discours *pro Lege Manilia.* Quel changement s'était donc opéré depuis cinq ans? L'ambition satisfaite de Cicéron ne voulait plus d'appui, il était devenu exigeant; Pompée n'était pas disposé à accéder à ses prétentions.

Page 65. *Trois millions sept cent mille sesterces.* C'est ainsi qu'il faut lire d'après la remarque de Casaubon, et non pas 437,000 sesterces, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, et ne produirait qu'une somme de 80,564 fr.; il s'agit au contraire de 756,825 fr. De la sorte Messala donnait pour la maison d'Antonius deux cent mille sesterces de plus que Cicéron n'avait payé la sienne.

*Mon affaire avec la Troyenne.* Qu'il s'agisse d'Antoine, je le veux bien; mais pourquoi introduire sans nécessité, dans le texte, ce qui de notre part n'est qu'une explication bien ou mal fondée?

LETTRE XIX. Page 65. *Un tribun sans consistance.* J'ai substitué cette expression à celle de Mongault, *un étourdi de tribun;* elle ne rendait pas *levissimus.* Ce n'est pas par étourderie qu'agissait Fufius. Cicéron veut seulement indiquer que c'est un homme de rien. Les tribuns pouvaient traîner qui ils voulaient devant l'assemblée du peuple, et là ils interrogeaient celui qu'ils avaient amené. C'est ce qui, dans cette occasion, arriva au sujet de l'affaire de Clodius;

Fufius espérait sans doute une autre réponse, Pompée attendait en dehors de la ville les honneurs du triomphe, et le cirque de Flaminius était aussi en dehors de la ville.

Page 68. *Uti rogas*. Nous allons transcrire ici les explications de Wieland. Quand les citoyens étaient assemblés pour délibérer sur une *rogatio* ou proposition de loi, un héraut en donnait lecture après que trois fois elle avait été affichée aux jours de marchés. Le consul interrogeait le peuple (*rogabat*) *velitis, jubeatis, Quirites*. Les centuries alors devaient se présenter à leur tour dans le *septum* ou *ovile*, lieu entouré de planches; elles y passaient l'une après l'autre sur un pont, à l'entrée duquel les *diribitores* distribuaient aux citoyens deux bulletins à chacun : l'un portant *U. R.*, uti rogas, *j'adopte la proposition*; l'autre un *A* initial, d'*antiquo*, *je rejette*. Alors, selon son bon plaisir, chaque votant jetait l'une ou l'autre tablette dans une caisse qui était à l'entrée de l'*ovile*, et dès que la centurie avait passé, les *custodes*, sorte de scrutateurs, comptaient les voix au moyen de points marqués sur un tableau : on proclamait alors comme volonté de la centurie ce que la majorité avait décidé. Le *rogator* de la centurie l'annonçait au président-général de l'assemblée, assis sur sa chaise curule. Ce n'est que quand toutes les centuries avaient passé que l'on proclamait leur décision.

Page 69. *A la tête desquels était Curion, ce jeune efféminé*. Le latin dit la fille de Curion. Il s'agit de C. Curion : c'est le même qui, dans la suite, fut d'abord l'adversaire, puis le partisan de César, et qui contribua de tout son pouvoir à la perte de sa patrie. Il paraît qu'alors il jouait à l'égard de Clodius le rôle que, plus tard, Marc-Antoine remplit envers lui. Velleius Paterculus fait son portrait en ces termes : *Vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque fortunæ et pudicitiæ prodigus*.

Page 73. Dans le texte se trouve copiée la leçon de Schutz, mais il faut lire H. S. DCCXXV ou 725,000, ce qui est conforme à notre traduction, et donne 158,260 fr.

*Du bâtiment de l'Argiletum*. — L'*Argiletum* était une place voisine du Palatium, entre le cirque et le mont Aventin, il y avait des libraires et beaucoup d'autres marchands, en sorte que la location des boutiques pouvait être aussi avantageuse que l'est aujourd'hui celle du Palais-Royal et des passages à Paris. Au temps

du vieil Évandre, il y avait là un bois sacré, et l'on y montrait le tombeau d'un certain Argus, qui avait attenté à sa vie, et qu'il avait tué par le secours d'Hercule. Virgile a dit au 8e livre de l'*Énéide :*

> Nec non et sacri monstrat nemus Argileti,
> Testaturque locum, et letum docet hospitis Argi.

LETTRE XX. Page 73. *Employez donc tous vos soins.* Cicéron ne fait ces recommandations à Atticus que parce qu'il devait suivre en Asie Mineure son frère Quintus. La plupart des villes de cette contrée devaient l'existence à des colonies grecques, et c'est surtout dans l'opinion des Grecs d'Asie que Cicéron veut être réhabilité. Il s'y était fait beaucoup d'ennemis par sa constante application à soutenir les chevaliers romains, fermiers des revenus publics. Il était persuadé qu'il importait beaucoup à l'état qu'il y eût harmonie entre le sénat et l'ordre des chevaliers. Les mots grecs sont empruntés au vers 268 du liv. x de l'*Iliade.*

Page 75. *Où en est votre affaire.* La rentrée de ses fonds de Sicyone.

LETTRE XXI. Page 75. *Les harangues qu'il faisait au peuple,* non pas sans doute en assemblée régulière, mais partout où la foule se trouvait rassemblée; il reprochait surtout à Cicéron d'avoir fait périr des citoyens sans jugement, et de s'être opposé à la loi agraire de Rullus.

Page 77. *Laissait le choix des juges au sort.* J'ai mitigé un peu l'expression de Mongault, qui dépasse de beaucoup l'original. Il n'est dit dans le latin autre chose, sinon que la loi de Fufius ne différait de celle des consuls que par l'espèce de juges qu'il s'agissait d'appeler. Or, Fufius voulait que ce fussent les juges ordinaires, ceux que le sort désignait parmi les décuries; le sénat, au contraire, en voulait d'extraordinaires, de spéciaux.

*Que je ne pouvais me dispenser de l'attester.* Clodius voulait prouver que le jour où on prétendait l'avoir surpris aux mystères de la Bonne Déesse, il était à Interamna; Cicéron dit que ce jour-là il lui avait parlé à Rome.

Page 79. *Des gardes du trésor qui n'avaient pu conserver leur propre bien.* Ici Mongault s'était totalement éloigné de l'original. Je lirais volontiers, avec Wieland, *tribuni non tam ut appellentur ærarii quam ærati.* Schutz a conservé l'ancienne disposition de la phrase *non tam ærati.* Lunnemann en a fait autant; à vrai dire,

il n'est pas besoin de correction. *Tribuni ærarii* est le titre de la place : c'étaient eux qui, parmi les juges, représentaient l'ordre plébéien. Cicéron joue sur ce mot : il dit que ces tribuns n'étaient pas autant *ærati*, c'est-à-dire munis d'argent, qu'*ærarii*, c'est-à-dire de la lie du peuple, du nombre de ceux qui n'appartenaient à aucune des cinq classes, et qui se subdivisaient *en prolétaires* et en *capite censi*. Si la correction de Wieland était admise, le sens serait qu'ils sont moins des *tribuns ærarii*, comme on les appelle, que des *ærati*, des obérés.

*Xénocrate*, disciple de Platon.

*Les juges de Metellus Numidicus*. Il est question de Q. Metellus, qui fut consul en 644, et qui vainquit Jugurtha. Metellus fut accusé de concussion; mais il avait une telle réputation de probité que les juges auraient craint de se déshonorer par la seule inspection des comptes qu'il présenta.

Page 81. *O Muses! dites*, etc. Allusion plaisante aux vers 112 et 113 du XVI^e^ livre de l'*Iliade*, dans lequel Homère rapporte l'incendie des vaisseaux. Les Muses sont ici les juges de Clodius.

J'ai rétabli le nom de *Calvus*, que Mongault avait traduit par *Chauve*. En cela, j'ai suivi l'exemple de Wieland, de Schutz et de Lunnemann. Cependant c'est par forme de plaisanterie que Calvus désigne ici M. Licinius Crassus : cette plaisanterie, toutefois, n'a rien de commun avec le mot *Chauve*. Crassus avait acheté les biens de Mannucius, proscrit par Sylla, et il avait fait inscrire que l'acquisition était pour Licinius Calvus : or il y avait des *Licinius Calvus*. Clodius, issu d'une des plus illustres maisons patriciennes, était allié à beaucoup de familles de Rome. Ainsi que Salluste nous l'apprend dans son *Catilina*, ce Crassus était toujours disposé à prêter son appui à ce que Rome avait de plus dangereux; enfin il était de son intérêt, s'il méditait l'usurpation de la puissance, de fomenter des troubles continuels.

Page 83. *Et autres pareilles balayures*. J'ai fait comme Wieland, j'ai conservé l'expression; puis j'ai rendu à la phrase le sens de la période latine, qui repose sur la répétition de *factum*.

Page 87. *Cela est spirituel*. Je me suis déclaré pour la leçon *salsum* au lieu de *falsum*. Il y a dans ce mot plus d'ironie. Du reste, ce dialogue et ces invectives en réparties paraissent un peu au dessous de la dignité de Cicéron. Baïes était décriée pour la dissolution des

mœurs; c'était même exposer sa réputation que d'y aller. La réponse de Cicéron a été mal rendue par Mongault. La voici : *Votre objection n'a pas le sens commun; mais, fût-elle vraie, aurais-je par-là violé des mystères?* Cicéron ramenait la raillerie au crime de Clodius.

*Je m'en rapporte, dit-il, à votre sœur.* Dans tout ce passage, l'abbé Mongault a eu recours à des circonlocutions qui s'éloignent beaucoup de l'original. Wieland l'approuve, et j'ai conservé ces périphrases. La sœur de Clodius est appelée son patron, parce qu'elle avait du crédit et des amans. Cicéron fait entendre qu'elle se serait accommodée de lui, rappelant ainsi que, pour qu'il l'épousât, elle voulait lui faire répudier Terentia. Il s'agit de l'eau d'Arpinum, parce qu'on se servait d'eau après l'acte de la génération; et, en ajoutant *nosti marinas,* Cicéron fait allusion à une aventure de Clodius, qui, pris par les pirates, leur paya sa rançon *d'une étrange manière,* comme dit l'abbé Mongault dans ses notes. Cicéron en parle dans ses harangues *de Harusp. resp.*

*Prononcer le mot rex.* Il fallait bien rétablir le mot latin pour faire saisir le sens de cette plaisanterie, où il s'agit de la succession de Marcius Rex, et non de Marcius le roi. En effet, Marcius Rex était l'époux de la seconde sœur de Clodius; il venait de mourir sans nommer Clodius dans son testament, ce qui était un véritable outrage.

*Ceux qui sont la honte et le rebut de la ville.* J'ai abandonné la traduction de Mongault pour celle de Wieland. En effet, il ne paraît pas que, par ces mots : *apud sordem urbis et fæcem,* Cicéron ait voulu désigner *la canaille et la vile populace,* mais bien plutôt la partie corrompue de la noblesse : la suite, *missus est sanguis invidiæ sine dolore,* le prouve assez. En effet, ce n'est point la canaille, la populace, qui pouvait envier à Cicéron la hauteur de sa position; tandis que ce sentiment convenait à merveille aux hommes puissans. D'ailleurs il s'agit de la canaille et de la populace plus bas : *Illa concionalis hirudo ærarii.*

Page 89. *Le fils d'Aulus.* C'est L. Afranius, qui, bientôt après, fut effectivement nommé consul. Cet homme était sans naissance, sans avantages personnels, et tout son mérite consistait dans son dévouement à Pompée, dont il avait été le lieutenant. Pompée en avait besoin pour obtenir la confirmation de ses actes durant la

guerre de Mithridate. C'est par ironie que Cicéron qualifie Afranius de fils d'Aulus, comme si cet Aulus, qui était fort obscur, eût pu lui communiquer de l'illustration.

*Semblable à l'acteur Dotérion.* Quelques personnes lisent *deterioris histrionis;* d'autres cherchent dans le nom de *Dotérion* une sorte de jeu de mots, qu'elles font dériver *a dando* et *donando.* Il s'agit ici de Pison.

*Sous d'excellens auspices,* malgré sa qualité de boiteux. Lurco avait porté une loi très-sévère sur la vénalité des suffrages. Il s'agissait de combattre la prépondérance de Pompée, qui paraissait dangereuse à la saine partie du sénat.

Page 91. *Va devenir une véritable comédie.* J'ai substitué la leçon *fabulam mimum* à *fabam mimum*, et par conséquent j'ai changé la traduction de Mongault, qui portait *va devenir la royauté de la fève.* Voici la pensée : le consulat était une véritable apothéose; selon la pensée de Curion, ceux qui en étaient honorés devenaient pour ainsi dire les égaux des dieux; mais s'il échet à Afranius, il ne sera plus qu'une comédie. Dion nous apprend que cet Afranius dansait à merveille.

*Puisque Chilius m'a manqué, et qu'Archias n'a rien fait pour moi.* Chilius paraît avoir été pendant quelque temps le commensal de Cicéron; Archias est celui pour lequel, dans la même année encore, il prononça un si beau discours. Cet Archias était fort bien reçu dans les principales maisons de Rome, et surtout dans celles de Lucullus et de Metellus. Après avoir composé un poëme en l'honneur des frères Lucullus, il se disposait à chanter aussi Metellus Nepos et Metellus Celer. Or, le nom de tous ces Metellus étant Cécilius, on comprendra aisément l'expression de Cicéron *Cæcilianam fabulam.* Ce persifflage est fondé surtout sur ce qu'au sixième siècle de Rome, un Statius Cécilius, affranchi de la maison Metellus, faisait d'excellentes comédies, qui naturellement s'appelaient *Fabulæ Cæcilianæ.*

Page 93. *Un plan de votre Amalthée.* C'était une sorte de bibliothèque, de musée. Atticus y avait exposé les portraits des hommes illustres de Rome, et des vers placés au dessous de chacun indiquaient leurs grandes actions et les magistratures qu'ils avaient gérées. Amalthée était donc le nom d'un salon, comme dans la suite Syracuse le fut d'une salle du palais d'Auguste, dans laquelle il se

retirait quand il voulait être seul. (*Voyez* notre édition de *Suétone*, page 261 et note 207). Un commentateur donne une assez plaisante raison d'appeler cette galerie du nom d'Amalthée. On se souvient que la chèvre qui allaita Jupiter était ainsi nommée; or les grands hommes réunis par Atticus dans ce lieu avaient fait l'éducation du peuple romain, comme la chèvre Amalthée avait nourri Jupiter.

LETTRE XXII. Page 95. *En défendant les miens.* Si l'on se rappelle un passage de la première de ces lettres, on devinera facilement qu'il s'agit ici de Pomponia, sœur d'Atticus et femme de Quintus Cicéron. Son caractère paraît avoir été fort difficile, et on lui attribue une grande part à cette discorde des deux beaux-frères. On remarque ici une sorte de délicatesse de langage assez familière aux Romains; Cicéron généralise le reproche, *les miens*, *les vôtres*.

Page 99. *Contre les juges qui ont reçu de l'argent.* J'ai effacé de la traduction *de Clodius* : c'est bien de lui qu'il s'agit, mais il ne faut pas insérer dans le texte ce qu'on ne sait que par induction. Le sénat avait employé tous les moyens possibles pour empêcher cette corruption. Dans la première séance qui suivit le scandaleux acquittement de Clodius, Cicéron avait flétri de son indignation la bassesse des juges qui s'étaient vendus à l'accusé; mais ordonner une poursuite était peut-être peu prudent, à cause du nombre et de l'influence des coupables. Wieland fait ici une violente sortie contre le caractère de Cicéron, et en général il ne perd aucune occasion de rabaisser le caractère de ce grand homme.

Page 101. *Ceux à qui les censeurs avaient affermé le domaine d'Asie.* Les censeurs affermaient tous les cinq ans les revenus de la république. Il n'était pas permis aux sénateurs de prendre ces fermes, et elles étaient toutes tenues par des chevaliers, ce qui avait rendu ce corps très-riche et très-puissant. (MONGAULT.)

Page 103. *Vous saurez que Lucceius pense à demander le consulat.* Il a déjà été question de ses différens avec Atticus. (*Voyez*, sur toute cette affaire, SUÉTONE, t. 1, p. 23 de notre édition.... « Il (César) « s'adjoignit Lucceius, sous la condition que ce dernier, qui jouis- « sait d'une moindre faveur, mais qui était plus puissant par son « argent, promettrait, dans toutes les centuries et au nom de tous « deux, les largesses qu'il puiserait dans ses propres ressources. »

La faction aristocratique réussit à faire nommer Bibulus. Caton lui-même convint que, pour cette fois, il serait utile à la république d'opposer la corruption à la corruption.

LETTRE XXIII. Page 103. *Pour Metellus, ce n'est pas un homme, c'est l'air, c'est le rivage, c'est pure solitude.* Mongault et Wieland veulent absolument effacer cette phrase de Cicéron. L'illustre Schutz a proposé de substituer au mot *Metellus* ceux-ci : *et illius nunc domus*, etc.; en sorte que ce serait la maison de Quintus qui serait *l'air, le rivage, la solitude.* Mais pourquoi donc changer? pourquoi Cicéron n'aurait-il pas parlé de Metellus, lequel, quoique puissant, quoique bon citoyen, n'offrait néanmoins à son amitié rien de précis, rien qui pût attirer l'abandon et l'intimité? C'est un homme qu'on ne peut pas fixer; c'est l'air, la solitude, etc. Telle est l'interprétation de Schœnberg, telle est celle de Bentivoglio; je l'ai rétablie dans la traduction. On ne conçoit rien à la version que Mongault avait faite de ce passage, non plus qu'à la déclaration de Wieland, qui le prétend impossible à rétablir, et qui rejette dédaigneusement une interprétation à peu près semblable à la mienne, et qu'avait proposée Goujon de la Somme.

Page 105. *Ce fut, ce me semble, la belle histoire de Clodius.* Voyant que Cicéron répète ici ce qu'il a déjà dit dans d'autres lettres, Wieland suppose que la multitude des affaires lui faisait oublier qu'il l'avait déjà mandé à Atticus. Il y a une explication plus naturelle de cette répétition. Les lettres, confiées à diverses occasions, parvenaient les unes plus tôt, les autres plus tard; elles pouvaient même se perdre. Agir de la sorte n'était donc pas un oubli de la part de Cicéron, mais un excès de précaution.

Page 107. *Du sacrifice ordinaire qui devait se faire à Juventas.* Juventas est une divinité : *sacrifice à la jeunesse* ne rendait pas suffisamment le latin. Il s'agit ici d'une anecdote galante peu connue. Mummius, non content d'avoir séduit la femme de M. Lucullus, que l'on compare à Ménélas, s'était encore opposé au triomphe de son frère Lucius Lucullus. Ernesti y a ajouté une autre interprétation. Les mots *liberum non putavit* lui semblent signifier que L. Lucullus aussi éprouva le même genre d'injure de la part de Memmius. Celui-ci était d'une maison plébéienne qui prétendait descendre de Mnesteus, l'un des compagnons d'Énée.

*Et son père y distribuait l'argent des prétendans.* Toutes les lois

contre la brigue ne pouvaient empêcher les manœuvres; il y avait des gens qui faisaient métier de distribuer l'argent : on les appelait *divisores*. Cicéron fait ici un mauvais compliment à Herennius. C'est ainsi que l'on avançait, au sujet d'Octavius, père d'Auguste, qu'il vendait ses services pour accaparer des suffrages au Champ-de-Mars. (*Voyez* notre *Suétone*, tome 1, page 149.)

Page 109. *Qu'il trouve fondée, pourvue d'une apparence de raison*. On voit que je me suis écarté de la leçon *quod habet dicis causa promulgatum*. Cela n'est pas même latin, ainsi que le déclarent Bentivoglio et Schutz, dont j'ai suivi l'opinion.

*Tâche de conserver par son silence sa toge triomphale*. Outre cette distinction, qui datait de son retour d'Asie, il avait droit à une couronne de laurier.

*Ne réponde à leur requête*. Sur la résolution des fermages d'Asie.

*Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires*. C'était, disait-on, un désavantage que d'être absent lors du dénombrement, et pour le prouver on remonte de plein saut à une disposition de Servius Tullius à cet égard. Mais qui nous dit qu'il n'y ait pas ici une menace par forme de plaisanterie, cette intention est assez marquée par le *proponendum locis omnibus?* Le sens y gagne : de la sorte, Atticus ne serait enregistré que dans le moment de la cérémonie du *lustrum conditum*, ou de la revue des citoyens au Champ-de-Mars.

LETTRE XXIV. Page 111. *Les Séquanois se sont mal défendus*. Ces *Sequani* ont ouvert un passage aux *Helvetii*, ainsi qu'on le voit par les Commentaires de César. Il ne faudrait donc pas traduire le *Sequani per male pugnarunt* par *ont été battus;* mais il y a plus : c'est qu'il ne peut être nullement question du grand mouvement des *Helvetii*, qui n'eut lieu que deux ans plus tard. Je crois donc que la rumeur causée à Rome par cette guerre des Gaules est celle de la puissance et des projets d'Arioviste, qui, ayant soumis déjà les Séquanais, combattait alors les Éduens. Quoiqu'il y eut déjà près de douze ans de son passage, il menaçait de conquérir encore; il ne s'en tenait pas à sa première victoire, remportée près de Magétobrie (Pontarlier) plusieurs années auparavant.

Page 113. *Et, pour parfumer la lentille*. Τὸ ἐπι τῇ φακῇ, μύρον. J'ai traduit l'expression grecque, pour éviter le contresens dans

lequel me semble être tombé Mongault, en disant que c'est Lentulus qui est le plus digne personnage de l'ambassade, tandis qu'il est bien clair que l'ironie ne frappe que ce dernier. D'un autre côté, il y a une espèce de jeu de mots que ma version rétablit. Quant à Clodianus, père de celui-ci, il s'appelait Cn. Cornelius Lentulus Clodianus, et avait été consul en l'an de Rome 681, comme l'établit Sigonius dans ses Fastes.

Page 113. *Pourquoi irais-je chercher des éloges à l'étranger?* etc. J'ai rétabli toute cette fin de paragraphe d'après une traduction de Malaspina. Je suis persuadé qu'au lieu de *aliorum* il faut lire *alienorum*, ou peut-être même *Gallorum*. Ce que l'on fait dire à Cicéron : *Pourquoi attendrais-je que les autres me louent quand je le sais si bien faire moi-même?* est une véritable platitude, qui n'a aucune liaison avec ce qui précède. Schutz et Wieland approuvent la leçon *alienorum*.

*Pour faire passer sa loi Agraire.* Il s'agissait de terres à distribuer aux soldats qui avaient fait triompher Pompée du Pont et de l'Arménie.

*Nouveaux revenus.* Je l'ai substitué à *subsides*. Il s'agit des tributs annuels imposés par Pompée aux vaincus, et non de subsides.

Page 115. *Qui aiment tant leurs viviers.* Cicéron indique ici Lucullus, Hortensius, Marcius Philippus, et d'autres qui se souciaient peu de la chose publique, pourvu que leur table fût bien garnie.

Page 119. *Parmi les sénateurs pédaires.* J'ai mieux aimé introduire dans la traduction un mot latin souligné que de laisser subsister une espèce de contresens. Il s'agit ici de ces hommes trop nombreux dans toutes les compagnies, de ces hommes qui votent par assentiment. *Pedibus in sententiam ire* signifie voter du pied, parce qu'on passait du côté de l'auteur de la proposition qu'on voulait appuyer. On pourrait aussi dire *sénateur pédestre*, si l'on adoptait l'interprétation d'Aulu-Gèle, qui veut qu'il soit question des sénateurs qui viennent à pied, tandis que les autres se faisaient porter en litière. Mais *pedarii* signifie plus positivement les sénateurs qui n'ont point occupé de magistratures curules. Ces *pédaires* avaient adopté une disposition fâcheuse pour les intérêts d'Atticus, disposition mise en avant par Servilius le fils, l'un des derniers orateurs entendus. Mongault traduit *en faveur des peuples libres;* mais

nous ne savons pas bien quelle était cette disposition. Je m'en suis tenu au latin.

*Les réunions qui d'abord avaient lieu en grand nombre.* Il y a nécessairement de l'obscurité dans cette affaire, car nous n'avons plus les lettres d'Atticus, qui seules auraient pu jeter du jour sur tout cela. S'il est vrai qu'Atticus, comme le dit Cornelius Nepos, ne se soit jamais rendu adjudicataire des revenus de l'état, on pourra du moins supposer qu'il est devenu le cessionnaire d'une prétention sur Sicyone, prétention formée par quelque publicain, et compromise par le nouveau sénatus-consulte. J'ai reproduit les expressions latines dans ce passage, et j'en ai fait disparaître les créanciers, qui probablement n'y ont que faire; il s'agit plutôt de quelque commission de liquidation qui s'était réunie tant que l'on pouvait croire que les peuples libres auraient à payer, mais dont les conférences désormais devenaient sans objet.

*N'allez pas me dire que cela ne se fait point.* Il y a dans l'orinal τίς πατέρ' αἰνήσει, *quis patrem laudabit.* Une traduction littérale eût été insignifiante; j'ai conservé celle de Mongault, qui a été approuvée par Schutz.

LETTRE XXV. Page 121. *Comme je revenais de Pompeies à Rome.* Le latin dit *ex Pompeiano,* sous-entendu *prædio.* C'est donc d'une maison de campagne que Cicéron possédait près de Pompeies.

Page 123. *Cette Sparte.* Mongault, suivant l'opinion d'Ernesti, avait traduit tout autrement : *ce que vous appelez le partage qui m'est échu;* mais il est un adage auquel on fait ici une allusion visible : Σπαρταν ἐλαχες ταυτην κοσμει. *Sparte vous est échue en partage, honorez-là.*

Page 125. *Il n'est pas encore temps de faire révoquer ce décret.—Passer ce décret* est un contresens : le véritable sens d'*inducere* est révoquer.

*Une tache pour Pompée.* Ὑπώπιον signifie une tache au visage : j'ai donc substitué *tache* à flétrissure.

Page 127. *Votre ami Cincius.* Il parle de la loi Cincia, et n'en fait qu'un rapprochement de plaisanterie avec le Cincius de son temps; car cette loi, qui est de 549, défendait aux orateurs de recevoir des présens pour défendre ou pour accuser. Tacite

(liv. XI, 5) en rapporte les expressions : *Ne quis ob causam orandam, dona et munera capiat.*

LETTRE XXVI. Page 131. *La troisième pour Othon.* Il s'agit de Roscius Othon : ce discours n'existe plus. Le peuple lui en voulait, parce qu'il avait porté une loi qui donnait aux chevaliers les quatorze premiers bancs au théâtre. Lorsque sous le consulat de Cicéron cet Othon se montra au spectacle, il fut sifflé ; mais les chevaliers se levèrent et l'applaudirent de toutes leurs forces. Le tumulte devint si grand, que le peuple fut appelé sur-le-champ au temple de Bellone, où Cicéron improvisa un discours si éloquent, que ce même peuple rentra au théâtre, où il n'applaudit pas moins Othon que l'avaient fait les chevaliers. Les cinquième et sixième discours de ce recueil sont aussi perdus. Sylla avait à jamais éloigné des emplois les fils des proscrits du parti de Marius et de Cinna : Cicéron s'opposa à leur désir d'être réintégrés dans leurs droits. La raison d'état l'emporta sur la justice ; car il prévoyait qu'une fois en possession des charges, les fils des proscrits porteraient de funestes coups à l'aristocratie.

Page 133. *Qu'il était bien allé en trois heures de Rome à Interamnes.* C'est une plaisanterie sur l'alibi dont Clodius avait fait usage dans sa défense, alibi qui avait été démenti par Cicéron. Mongault a très-bien rendu la double acception d'*ire obviam.*

Page 135. *Ne m'en donne qu'un pied.* C'est-à-dire que sa sœur, en qualité de femme de consul, pouvait disposer d'un plus grand nombre de places au théâtre. Mongault a encore très-bien rendu le sens du mot qui suit : *Vous les lui ferez bien lever tous deux.* C'est une allusion au commerce incestueux qu'on lui reprochait.

Page 137. *Aussi lorsqu'on a mené en prison le consul.* Cet acte d'audace exercé par Flavius sur le consul Metellus étonne. Il voulait intimider le sénat, et faire, de force, adopter sa loi Agraire ; mais la constance du sénat déjoua ses projets. Ce corps voulut siéger dans la prison même ; Flavius fit mettre les bancs des tribuns devant la porte, et dit aux sénateurs que s'ils voulaient entrer, ils n'avaient qu'à faire abattre les murs. Heureusement Pompée, qui faisait agir Flavius, craignit que les choses n'allassent trop loin ; il redoutait aussi l'opposition des autres tribuns. Il dit donc à Flavius de retirer sa loi, et d'attendre un moment plus favorable.

Page 139. *Nasica.* C'est C. Scipion Nasica. Il y a apparence qu'il s'agit d'une accusation de brigue intentée par le sénateur Favonius, grand imitateur de Caton. Nasica devint beau-père de Pompée.

*César, qui sera ici dans deux jours.* A son retour de Lusitanie, où il avait été pro-préteur. (*Voyez* notre *Suétone*, tome I, p. 21.) Il accourait pour demander à la fois le triomphe et le consulat.

*Moi qui ai été le sauveur de tant de créanciers.* Il y a ici une sorte de jeu de mots sur *æs alienum*, qui signifie dette, sur *æs Corinthium*, qui est le nom d'un métal précieux; enfin sur *æs circumforaneum*, qui signifie argent pris sur la place à crédit.

Page 141. *Octavius.* Octavius dont il est ici question est le père d'Auguste : il était alors gouverneur de Macédoine; c'est celui dont Cicéron voulait que son frère Quintus imitât l'exemple. *Voyez* notre *Suétone*, tome I, page 151. *Voyez* aussi la lettre LII de notre édition des *Lettres de Cicéron.*

*Et je ne vous comptais pas parmi les usuriers* (*in tocullionibus*). C'est un mot que Cicéron paraît avoir formé du grec τόκος, afin de plaisanter Atticus sur un défaut qu'il n'avait pas.

LETTRE XXVII. Page 141. *Il me semble que je suis malade avec lui.* L'abbé Mongault, suivant la leçon *ei nos*, θειοί, avait traduit : *Il nous regarde déjà comme des hommes extraordinaires;* mais cela est tout-à-fait étrange, et l'on n'en peut tirer de sens raisonnable. Mongault lui-même se déclare dans les notes pour la leçon συννοσεῖν. Wieland et Schutz l'ont adoptée d'après Muret, qui avait lu dans un ancien manuscrit CINOS CUNOCTIN, d'où il a fait συννοσεῖν.

*Pelléniens.* Pellène était à soixante stades de Sicyone en Achaïe. — *Dicéarque* était né à Messine en Sicile; c'était l'un des philosophes les plus célèbres de l'école d'Aristote. On avait de lui un grand nombre d'ouvrages, surtout d'histoire et de statistique, et leur perte est d'autant plus regrettable, que Cicéron ne cesse de faire leur éloge. Il avait écrit sur le gouvernement de Pellène, d'Athènes, de Corinthe et de Sparte. Dans cette dernière cité, on prisait si haut son mérite, que, s'il en faut croire Suidas, les éphores avaient ordonné que chaque année on lirait au peuple assemblé son traité sur Sparte.

*Si Hérode avait du sens.* Tout ce que l'on sait de cet Athénien

se trouve consigné ici et dans quelques autres lettres. La conduite des études du jeune Cicéron paraît lui avoir été confiée, ainsi qu'à un certain Léonidas.

Page 143. *Vinius.... Lollius.* On ne sait que faire de ce Lollius et de ce Vinius; aussi quelques interprètes les ont-ils changés en huile et en vin, en lisant : *de oleo sanus non es, de vino laudo....* comme s'il n'y avait pas, après deux mille ans, des noms et des choses qu'il faut se résoudre à ne pas connaître

*Antoine n'arrive point.* Il avait passé trois ans dans le gouvernement de Macédoine, où il paraît qu'il s'était rendu coupable de toutes sortes de concussions; il en était maintenant accusé, et l'on pressait le jugement de cette affaire et d'une autre accusation; car on le prétendait aussi complice de Catilina. Il fut absous sur ce chef, non sans de graves soupçons de culpabilité, qui ne contribuèrent pas médiocrement à le faire condamner sur l'autre : malgré l'éloquence de Cicéron, son défenseur, il fut banni de l'Italie à perpétuité.

Page 143. *Nigidius.* De ce que ce tribun de l'année suivante était déjà entré en charge, Mongault conclut avec raison que cette lettre a été écrite au mois de décembre.

LETTRE. XXVIII. Page 143. *Je dois commencer par les bonnes nouvelles*, et non *par vous remercier de vos bonnes nouvelles*, ce qui est un contre-sens qui provient de ce que Mongault et Wieland ont regardé cette lettre comme ayant été écrite par Cicéron, qui, selon eux, était à la campagne, à Atticus, qui était à Rome. C'est au contraire de cette ville qu'elle paraît datée.

*Valerius.* On se demande quel est ce Valerius et quel a été son accusateur. *Id judicium Auli filio condonatum putabatur?* ne signifie-t-il pas qu'il en est arrivé autrement qu'on ne le croyait, c'est-à-dire que l'accusé a été absous, abandonné au crédit du fils d'Aulus, comme Cicéron l'appelle souvent par ironie. C'est cet Afranius dont il dit, au sujet de son consulat : *ille alter ita nihil est ut plane quid emerit, nesciat.* Il paraît que Pompée, qui était le protecteur d'Afranius, intervint pour protéger l'accusé : car c'est lui qui est désigné sous le nom d'Epicrates.

*S'est aussi servi de son autorité.* L'interprétation de Schutz me paraît infiniment préférable : *Lascivum fuisse* se rapporte sans doute à quelque intrigue galante qui a déterminé l'intervention de

Pompée, et le soin qu'il prend de sa toilette s'accorde mieux avec ce sens, qu'avec une prétendue affectation de grandeur.

*Vous attaquez la Cyropédie.* C'est un jeu de mots sur ce que l'architecte de Cicéron s'appelait Cyrus. Ce qui suit est une plaisanterie sur la manie de démonstration dont l'architecte était possédé, et comme il parlait grec, Cicéron le raille ici avec ses propres paroles.

Page 145. *Solonium ou Antium.* Nous avons parlé d'Antium. Solonium était sur le territoire de Lanuvium, sur le chemin d'Ostie.

*Cornelius Balbus*, né à Cadix : il s'attacha à César pendant qu'il commandait en Espagne, après sa préture. Il s'appela Cornelius, parce que, lorsqu'il fut fait citoyen romain, il prit pour patron Lentulus, qui était de la famille Cornelia. Les étrangers à qui l'on donnait le droit de bourgeoisie, prenaient le nom de famille de leurs patrons. (MONGAULT.)

Page 147. *Le jour des compitales.* C'était une fête qui avait été ainsi appelée, parce qu'on sacrifiait aux dieux lares dans les carrefours. Les magistrats en indiquaient le jour, chaque année. Cette fête remontait à la naissance mystérieuse de Servius Tullius. *Voyez* PLINE, à la fin du XXXVI^e livre.

LETTRE XXIX. Page 149. *Une année de plus.* Plus loin il nomme un Paconius et un Tuscenius, qui, fort mal menés par Quintus, étaient venus à Rome se plaindre de lui au sénat. Cicéron, en prolongeant d'une année le gouvernement de son frère, voulait lui donner le temps d'effacer ces mauvaises impressions et de laisser quelques regrets.

Page 151. *Si vous les considérez en qualité de publicains.* Les publicains étaient chevaliers, et par conséquent du même ordre que Cicéron : d'ailleurs il avait toujours défendu cet ordre, et s'en était déclaré le protecteur en toute occasion.

Page 153. *Pendant trois ans.* Le latin dit *triennium :* il n'y avait encore que deux ans; mais telle était la manière de compter des Romains, quand la troisième année était commencée. Un des principaux devoirs des gouverneurs de province était de rendre la justice en dernier ressort en allant d'une ville à l'autre dans un ordre déterminé; ils recevaient alors les plaintes de leurs administrés; ils faisaient des règlemens de police, et en général leur pouvoir était illimité pour ce qui leur semblait bon et utile.

Lorsqu'ils ne pouvaient s'acquitter eux-mêmes de cette partie de leurs fonctions, ils envoyaient un *legatus* (lieutenant) : c'était toujours un homme d'un rang élevé, et le plus souvent ce légat avait été lui-même revêtu de magistratures.

Page 155. *Du caractère dont on connaît vos lieutenans*. Parmi les trois lieutenans qui sont cités ici d'une manière si honorable, L. Tubéron était lié avec les Cicérons dès sa jeunesse. Tant que dura la république, il demeura attaché au parti du sénat. Après la guerre de Pharsale, il trouva le moyen de se réconcilier avec César, et consacra ses loisirs à son Histoire romaine. On ne sait rien du second légat appelé *Allienus* ou *Halienus*. Le troisième, M. Gratidius, paraît avoir été le petit-fils de M. Gratidius, dont la sœur fut la grand'mère des deux Cicérons.

Page 155. *Vous n'avez pas choisi votre questeur.* D'après les dispositions du dictateur Sylla, on nommait annuellement vingt questeurs ou gardiens du trésor : il y en avait deux *urbani*, les dix-huit autres étaient appelés *provinciales*. Ceux-ci étaient adjoints par le sort aux gouverneurs des provinces où ils avaient à faire rentrer les revenus de l'état, dont ils rendaient compte. Le questeur était le second magistrat de la province, et quand le gouverneur quittait, il faisait l'intérim jusqu'à l'arrivée d'un successeur.

Page 159. *Que l'accensus*. Les *accensi* étaient une espèce d'huissier dont la principale fonction était de citer les parties en justice, et d'assister à l'audience du gouverneur pour y maintenir l'ordre et rappeler le respect dû à leur tribunal. Les gouverneurs des provinces avaient six licteurs.

*Césius, Chærippus et Labeon.* Tout ce qu'on sait de ces trois personnages, c'est qu'ils faisaient probablement partie de la suite du préteur Q. Cicéron.

Page 165. *Paconius..... Tuscenius*. Ce Paconius et ce Tuscenius sont aussi inconnus que les méfaits à raison desquels Quintus les poursuivit. En général, toute cette affaire est énigmatique.

Page 171. *Plus de deux cent mille livres*. Nous avons suivi Prévost, qui, on ne sait sur quelle autorité, a fait de deux cent mille sesterces, deux cent mille francs, tandis que dans la réalité, cela ne produirait que 40,910 fr., somme dont l'exiguité semble d'ail-

leurs contraster avec les plaintes dont il s'agit. Il y a sans doute quelque erreur de copie.

Page 173. *Les honneurs extraordinaires et peut-être sans exemple qui vous ont été décernés.* La servitude des villes grecques, et surtout de celles d'Asie, était poussée si loin, qu'elles honoraient les proconsuls des provinces en leur décernant des fêtes, des autels, des temples, et leur donnaient des prêtres. Il paraît qu'en Asie, ce fut le proconsul Q. Mucius Scévola, qui le premier reçut ces distinctions : pour rappeler le souvenir de son gouvernement, qui avait été fort doux, on célébrait tous les ans une fête appelée *Mucia*. Dans la suite, il y eut aussi une Lucullia pour Lucullus, qui avait délivré la province de l'oppression des fermiers publics et des usuriers. Peu à peu on accorda cette espèce d'apothéose aux méchans comme aux bons, et l'on enchérit encore sur la bassesse qui l'avait imaginée. On ne dit pas quels honneurs religieux il s'agissait de décréter pour Quintus : les expressions de cette lettre doivent faire penser qu'ils surpassaient tout ce qu'on avait fait jusqu'alors.

Page 179. *Lorsqu'il était question d'abolir les péages.* Les droits avaient été abolis l'année précédente par le préteur Metellus Nepos, sous le consulat de son frère Metellus Celer. Ils étaient fort onéreux au public, et le trésor, grâce aux revenus dont l'avaient enrichi les conquêtes de Pompée, pouvait désormais s'en passer sans inconvénient.

*Payer le tribut.* Sylla avait frappé les Grecs d'Asie d'une contribution extraordinaire, en punition de leur attachement à la cause de Mithridate; il avait mis beaucoup de rigueur à la faire rentrer : selon Plutarque, la somme ne s'élevait pas à moins de 20,000 talents, environ 100,000 millions de notre monnaie. Les publicains de Rome en ayant, en partie, fait l'avance à de gros intérêts, cela donna lieu, dans la suite, à une foule de contestations entre ces Grecs d'Asie et leurs créanciers.

Page 181. *La loi des censeurs..... Legem censoriam.* C'est ainsi qu'on appelait le titre et les conditions conclues par les censeurs avec les compagnies de fermiers publics : on y stipulait le mode de perception : c'est de cette loi, de ce titre que Cicéron pense que l'on peut s'écarter.

LETTRE XXX. Page 191. *Le livre de Sérapion.* Cicéron paraît

avoir conçu la pensée d'écrire une géographie : c'est pour cela qu'Atticus lui avait procuré les œuvres de Sérapion d'Antioche, qui avait une grande réputation en ce genre. Probablement que cet auteur s'occupait de géographie mathématique, et que c'est là la raison pour laquelle Cicéron ne l'entendait pas.

Page 193. *Pourvu que votre sœur y consentît.* Il est imposible de savoir ce que c'est que cette négociation de Pomponia avec un Tininius, également inconnu.

*Clodius va donc en ambassade.* Il faudrait, pour obtenir une entière intelligence de ce paragraphe, connaître à fond les intrigues par lesquelles César, Pompée et Crassus cherchaient à déguiser leur alliance à Cicéron. Crassus s'était déclaré le protecteur de Clodius quand celui-ci, l'année précédente, voulut se faire plébéien, pour être tribun. César et Pompée, pour calmer Cicéron, feignirent, pendant quelque temps, qu'ils étaient les adversaires de ce Clodius, et probablement qu'il n'était question de lui déférer cette ambassade que pour éloigner de Rome le plus cruel ennemi de Cicéron, auquel on voulait plaire, car les triumvirs ne désespéraient pas encore de se l'attacher. Ce grand orateur n'avait su prendre aucune résolution. Il pouvait s'opposer ouvertement aux triumvirs en se mettant avec Bibulus à la tête du sénat; mais il n'était pas déterminé à rompre en visière aux triumvirs : c'est pour cela qu'il aurait souhaité de s'éloigner de Rome au moyen d'une *legatio libera ;* c'était une mission, sans but précis, une espèce de congé accordé par le sénat pour se rendre à tel ou à tel endroit, et y jouir des honneurs et du rang que donnaient les missions officielles.

Page 193. *Je voudrais qu'il y eût le destin de Sceptius.* J'ai rétabli dans le texte *velim Sceptii conditione :* en cela j'ai suivi Schutz et Bentivoglio, contre l'avis de Mongault et de Wieland. Les manuscrits varient beaucoup : on y lit : *Syrpiæ, Syspiræ.* Les interprètes en ont fait *Surripi ea conditione,* en traduisant que Cicéron voudrait être à la place de Clodius : mais il y avait eu un Scepsius envoyé de Mithridate à Tigrane, et ce Scepsius périt dans cette ambassade : rien de plus naturel que de voir Cicéron souhaiter la même chose à Clodius. Le mérite de ce rapprochement appartient à Gronovius : on ne peut se dissimuler néanmoins que la suite convient aussi bien à l'autre interprétation, car on voit clairement que

Cicéron, pour partir aussi, voudrait que son frère Quintus fût de retour de son gouvernement d'Asie.

Page 195. *J'ai ordonné à Philotime.* Philotime était l'affranchi de la femme de Cicéron, Vettius celui de l'architecte Cyrus. Les maisons des deux Cicérons situées sur le mont Palatin avaient un mur commun dont la réparation paraît avoir été à la charge de Marcus. Pomponia et son fils ne se croyaient plus en sûreté sur le balcon d'où ils avaient coutume de regarder les exercices de la palestre; au moins c'est là ce que semble indiquer Cicéron, non sans quelque raillerie, au sujet d'une peur un peu exagérée ou d'un exigence trop grande.

LETTRE. XXXI. Page 195. Cette lettre paraît être une réponse à quelque ouverture qu'Atticus aurait faite à Cicéron : il était l'ami de ceux qui approchaient Pompée et César; il les voyait eux-mêmes familièrement. Ces hommes n'avaient d'autre but que d'éloigner Cicéron d'une manière honorable, et rien ne pouvait être plus honorable qu'une mission comme celle-là, où il ne s'agissait de rien moins que de réconcilier Ptolémée avec son peuple.

Page 195. *Polydamas.* Allusion à Caton. Cicéron craignait les reproches de Caton, comme Hector ceux de Polydamas.

Page 197. *En cas que Théophane vous en parle.* Théophane était de Mitylène; il jouissait de la confiance de Pompée, qui lui avait fait obtenir le droit de cité. Théophane composa un poëme grec sur les exploits de Pompée.

Page 197. *Que dit Arrius?* Crassus avait fait espérer le consulat à cet Arrius; mais il fut contraint de céder le pas aux créatures de Pompée et de César, qui étaient Pison et Gabinius. Arrius avait donné au peuple un magnifique festin.

*Gabinius et Servius Sulpicius.* Gabinius fut le seul consul de sa famille : Sulpicius était d'une famille patricienne honorée de la dictature, du consulat, de la censure, et dans la suite de la dignité impériale, dans la personne de Galba. Ce Sulpicius est celui qui écrivit à Cicéron cette belle lettre de consolation sur la mort de sa fille.

*Pour qui sera la place d'augure de son frère.* Le collège des augures se composait alors de quinze personnes des familles les plus distinguées, et sous aucun prétexte ils ne pouvaient être destitués de leur charge.

*De ce qui regarde Curtius.* On ne sait de quoi, ni même de qui il s'agit, car la leçon est douteuse pour le nom propre : quelques manuscrits portent Tutio, et Corradi pense qu'il faut lire Q. Arrius, pour en venir à la demande du consulat de cet Arrius.

LETTRE XXXII. Page 199. *Que serait-ce si Tyrannion, etc.* Cicéron nomme ici les trois géographes les plus célèbres de la Grèce : Ératosthène de Cyrène, qui vivait en Égypte sous les Ptolomée Évergète, Philopator et Épiphane, et qui fut bibliothécaire à Alexandrie. Hipparque de Nicée en Bithynie, qui était né cent ans environ après Érathosthène, et que, de nos jours encore, on regarde comme le meilleur astronome de ce temps. Nous avons déjà parlé de Serapion. Pour Tyrannion, ce n'est pas son véritable nom, c'est plutôt un sobriquet, car il s'appelait d'abord Théophraste. Il fut emmené captif par Lucullus, et fit à Rome une grande fortune. Ce Tyrannion était d'Amase comme Strabon.

*Vatinius.* Ce tribun jouait alors un rôle fort odieux, car il prit part à tous les excès qui signalèrent le consulat de César.

*Commissaires de la loi Agraire.* Vingt membres, sénateurs et chevaliers, formaient une commission pour distribuer à 20,000 citoyens pères de trois enfans, et aux vétérans de Pompée, les terres de Campanie, jusqu'alors propriétés de l'état.

Page 201. *Beaucoup plus que l'histoire de Théopompe.* Cet auteur, disciple d'Isocrate, acquit une grande réputation parmi les orateurs et les historiens. Il continua Thucydide et Xénophon, et écrivit une histoire d'Alexandre-le-Grand ; mais Denys d'Halycarnasse lui attribue encore un autre ouvrage, qui est sans doute celui dont parle ici Cicéron : il s'agit d'une histoire secrète des personnages marquans de son temps. C'est dans ce genre que Cicéron veut peindre Pompée, César, Crassus, Lucullus, etc.

Page 201. *Ou s'il faudra se contenter des monnaies d'Asie.* Le latin dit *cistophoro*, littéralement *qui porte une petite cassette* : l'argent dont il est question avait pour empreinte une cassette semblable à celles dans lesquelles on portait les choses mystérieuses d'Athènes à Éleusis. Cette monnaie valait, pour le poids, une drachme attique : cependant il paraît qu'elle perdait jusqu'à 20 pour 100, comparée au denier romain. La question agitée ici est de savoir si Quintus touchera son traitement à Rome, et en bonnes espèces, ou si les questeurs de la ville le feront payer en Asie en *cisto-*

*phores*, que Pompée avait fait frapper en grand nombre, et qui étaient d'un moindre aloi.

LETTRE XXXIII. Page 201. *Où je louais un homme dont je ne suis pas content.* C'était probablement un discours à la louange de Pompée. Ainsi que le remarque Wieland, il ne faut pas entendre le *quem non amabam*, du temps où le discours a été prononcé, mais de celui où Atticus le demandait.

Page 203. *Mégabocchus*. C'est Pompée qui est désigné par ce nom : plus haut on l'avait appelé Épicrate. Néanmoins Gronove préfèrerait Mégabacchus, parce que Plutarque nomme ainsi un jeune homme qui périt avec Crassus, et qui paraît avoir pris part à la conjuration de Catilina.

Page 205. Κἂν ἀπὸ. Ce fragment de Sophocle est aussi rapporté par Stobée. Cela rappelle ces vers de Tibulle :

> Aut gelidas hibernus aquas quum fuderit Auster
> Securum somnos imbre juvante sequi.
> Eleg. 1, lib. 1.

LETTRE XXXIV. Page 207. *Quoique vous me preniez pour un Saufeius.* Schutz me paraît avoir mal compris ce passage : il est évident que Saufeius est un homme très-laborieux. C'est, sans doute, celui dont il est parlé plus d'une fois dans ces lettres, et que Cornelius Nepos dit avoir été un chevalier romain fort riche. Il passa plusieurs années dans les terres d'Atticus, et probablement en Épire, pour étudier avec lui la philosophie d'Épicure.

*Dans un endroit aussi délicieux que Baies.* C'est le sens attaché à *cratera*, qui signifie le golfe compris entre le cap Misène et le promontoire de Minerve.

LETTRE XXXV. Page 209. *Cette Junon moderne. Illa* βοῶπις. C'est une épithète qu'Homère donne à Junon, et qui signifie à la lettre, qui a des yeux de bœuf, et en style figuré, de grands yeux à fleur de tête. Cicéron veut parler de la sœur de Clodius, qui, à ce qu'on prétendait, servait de femme à son frère, comme Junon à Jupiter, dont elle était la sœur. (MONGAULT.)

*Le cynique consulaire.* Clodius donnait ce surnom à Cicéron, parce qu'il était grand railleur.

Page 211. *Les lois Ælia.* La loi Cornelia était relative à l'observation des augures. La loi Cécilia Didia avait été faite par Cé-

cilius Metellus et T. Didius, l'an de Rome 655, et la loi Junia Licinia, par Junius Silanus et Licinius Muréna, l'année d'après le consulat de Cicéron. Cette dernière n'avait fait que renouveler la première; elles ordonnaient l'une et l'autre qu'on ne ferait passer aucune loi sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois foires consécutives de neuf jours en neuf jours.

*Des provinces de l'empire comme des fermes aux tétrarques.* Wieland traduit comme s'il y avait *qui regna ceu prædia :* je l'imite, sans cependant rien changer au texte. En adoptant avec Schutz la leçon *populi romani*, on peut traduire *qui ont donné les provinces et les biens du peuple romain.*

*Théophraste.* J'ai rétabli le nom de ce philosophe dans la traduction. Notre auteur l'aimait à tel point que Plutarque l'appela *les délices de Cicéron.*

Page 213. *Le petit Cicéron.* Wieland conjecture, et je crois que c'est avec raison, que le petit Cicéron, qui apprenait le grec sous Aristodème, a ajouté ces derniers mots de sa main.

LETTRE XXXVI. Page 213. *Il me paraît qu'il ne conviendrait pas.* C'est adoucir le sens de ὑποσόλοικον, un peu absurde.

LETTRE XXXVII. Page 215. *C'est un pays montueux.* Ces paroles d'Ulysse se trouvent au IXe livre de *l'Odyssée*, v. 27 et 28.

LETTRE XXXVIII. Page 217. *J'attesterai que Pompée.* Je crois que tout ce commencement n'est qu'une ironie sur ce qu'on disputait à Clodius la validité de son passage à l'état de plébéien. La contestation étant élevée par les hommes qui l'avait favorisé, Cicéron dit qu'on n'a qu'à l'appeler en témoignage sur la réalité du fait, et qu'il est prêt à rendre compte de ce que lui a dit Pompée, que par moquerie encore il appelle le collègue de Balbus. Ce Balbus était un Espagnol auquel Pompée avait conféré le titre de citoyen romain (car on lui avait délégué ce pouvoir). Comme c'était à la recommandation de L. Cornelius Lentulus, le nouveau citoyen s'appela L. Cornelius Balbus. Pompée s'était, sans doute, associé Balbus pour divers travaux, et peut-être pour la distribution des terres de Campanie aux vétérans. Mongault croit reconnaître ici Attius Balbus, que Suétone nomme aïeul d'Auguste; mais c'est une erreur manifeste.

Page 217. *Mon cher Curion.* Il était fils du consulaire C. Scribonius Curion; c'était un jeune homme plein de feu et de dis-

positions à l'éloquence. Il s'était entièrement dévoué à Cicéron et au parti des *optimates*, par haine pour César et pour le triumvirat. Dans la suite il joua un rôle tout différent.

Page 217. *Metellus Nepos*. Il haïssait aussi Pompée, qui avait divorcé avec Mucia sa sœur.

*Du porte-enseigne de la sédition*. Le latin dit *de signifero Athenione*, et l'on ne sait qui est ainsi désigné; Mongault croit que c'est le tribun Vatinius; Schutz entend par là Sex. Clodius, qui excitait la canaille de P. Clodius, comme Athénion, en Sicile, excitait les esclaves à la guerre.

Page 219. *Que nos anti-Dicéarques*. Le grec dit ἀδικαίαρχοι; c'est l'*a* privatif dont l'adjonction produit un sens contraire à celui du mot. Wieland l'a conservé. Je l'ai rendu par un équivalent : *nos maîtres* est un contresens.

LETTRE XXXIX. Page 221. *De cette antique Lestrigonie*. Cicéron se sert ici des expressions d'Homère, liv. XX, v. 82 : le τηλέπυλοσ est pris ici dans le sens de lointain. Le *Formias dico* sent l'interpolation. Aussi Schutz l'a-t-il rejeté du texte. Atticus savait bien que le siége des Lestrigons était auprès de Formies.

*Du Riche Crassus*. Schutz pense qu'il ne s'agit pas ici du triumvir, mais d'un autre Crassus, dont il sera question dans la lettre XLIX, et qu'on surnommait le riche. Ses richesses décroissant, le surnom se perdit peu à peu : il en était de même du surnom de Pompée : voué désormais à de petites intrigues, son titre de *grand* se trouvait fort compromis et tombait en désuétude.

LETTRE XL. Page 221. *Notre Sampsiceramus*. Les interprètes ne font nulle difficulté de sous-entendre Pompée. Ils peuvent avoir raison; mais cela ne les autorise pas à introduire son nom dans la traduction; car leur ignorance sur le motif pour lequel Cicéron nomme ainsi Pompée, devrait peut-être les conduire à avouer qu'ils ne savent pas de qui il est question. Quoi qu'il en soit, Strabon cite un petit prince d'Émessa, dans la Célésyrie, lequel s'appelait Sampsiceramus; c'est peut-être le même que le Sampsigeramos de Josèphe : celui-ci était beau-père du jeune Aristobule, qui avait marché devant le char de triomphe de Pompée, et Pompée, en nommant tous les princes qu'il avait vaincus, avait prononcé avec quelque emphase le nom de Sampsiceramus; il se pourrait

que le sobriquet lui en fût demeuré dans le langage adopté par une coterie qui lui était contraire.

Page 223. *Ma maison de campagne est comme un rendez-vous public.* Il y a dans l'original, comme une *basilique.* Les basiliques étaient des lieux de réunion entourés de colonnes. Formies faisait partie de la tribu Émilia.

*Sebosus.* On trouve un Sebosus parmi les auteurs dont Pline s'est servi pour composer son Histoire naturelle; rien n'établit cependant qu'il soit le même.

LETTRE XLI. Page 225. *Bibulus entreprend de différer les comices.* César et Pompée voulaient à toute force faire passer la loi agraire, que le premier avait proposée dans son consulat; mais Bibulus s'y opposait : on voulait porter la décision de l'affaire au peuple, il différait les comices : tel était l'état de l'affaire au moment où écrivait Cicéron. Il n'est pas ici question de comices pour les élections; Mongault se trompe à cet égard.

*L'on attend tout de Clodius.* Il y avait entre Clodius et les triumvirs de feintes dissensions, pour que le sénat ne se méfiât pas trop de leurs projets communs, et de son tribunat futur.

*Des terres de la république.* Il y en avait qui étaient en si mauvais état qu'on était obligé d'en abandonner la propriété à des particuliers qui payaient seulement le dixième des grains, le cinquième des bois, et quelque chose aussi pour les bestiaux. Ces terres avaient été déchargées depuis de cette rente par un tribun nommé P. Thorius, et quoique la loi de ce tribun n'eût point eu lieu dans la suite, quelques particuliers, comme Terentia, s'étaient maintenus dans la possession de ne rien payer. Ce Mulvius, dont il est ici parlé, était sans doute l'agent et l'associé de ceux qui avaient pris à ferme cette rente qui était sur les terres qu'on appelait *agros publicos.* (MONGAULT.)

LETTRE XLII. Page 227. Cicéron craignait que la proposition que faisait César ne fût en effet de nature à satisfaire, et par conséquent à faire passer sa loi. Il voit maintenant que cela n'est pas à craindre.

*Les péages d'Italie.* Ils avaient été supprimés l'année précédente par une loi que proposa Q. Cécilius Metellus Népos.

*Que le vingtième.* Ce droit était payé dans chaque marché conclu pour acheter un esclave, et c'était l'acquéreur qui le suppor-

tait : il en était de même pour le cas d'affranchissement, et alors le vingtième tombait à la charge du maître. Au trésor, on conservait cet argent dans un caveau séparé, et l'on ne pouvait y toucher que dans les cas d'urgence.

Page 229. *Pour notre ami Pompée.....* Dans son humeur, Cicéron rapporte un peu confusément tous ces faits et gestes de Pompée. Les historiens n'ont pas mis plus de soin à coordonner les faits du consulat de César. Dion, Suétone, ni Plutarque, ne les ont rapportés dans un ordre tel que nous puissions nous y reconnaître. Tout ce que l'on peut apercevoir, c'est que Bibulus, qui voulait suspendre les comices, fut chassé de la place publique avec les trois tribuns qui combattaient la loi agraire de leur *veto*. Quant à l'affaire du roi d'Égypte, depuis le règne de Ptolémée Épiphane, et sous ses successeurs Philométor, Physcon, Lathurus, Alexandre II et III, les Romains n'avaient cessé de se mêler des affaires de l'Égypte. Le peuple avait précipité Alexandre III du trône, et mis à sa place Ptolémée Aulète, le fils de Lathurus. Alexandre III allait se faire rétablir par les Romains, quand il mourut. Bientôt Aulète se rendit si odieux, que, s'il n'avait su se concilier la faveur du grand Pompée, il eût été chassé à son tour par les Égyptiens. On dit que, pour lui assurer aussi la faveur de César, Pompée promit de partager avec ce dernier les 6,000 talents qui étaient le prix de sa protection : néanmoins les Égyptiens firent entendre leurs plaintes au sénat. Bibulus s'opposa encore aux entreprises de César et de Pompée; mais ils triomphèrent dans l'assemblée du peuple. Forcé d'accabler la nation d'impôts pour payer ses protecteurs, Ptolémée devint l'objet d'une insurrection qui le contraignit de s'enfuir à Rome.

Page 231. *Composée de parties, etc.* Cicéron fait allusion à un vers d'Homère : Lion devant, dragon derrière, et chèvre au milieu. *Iliad.* VI, v. 181. Mongault n'a point rendu la partie de ce vers transcrite par Cicéron.

*Du simple transport des marchandises.* On dirait plus justement du droit de *mouvement;* car le *portorium circumvectionis* était un droit de circulation pour l'intérieur de la province, que les négocians refusaient, ayant déjà supporté celui d'importation.

*De l'avis de son conseil.* Les magistrats des provinces avaient

un conseil de l'avis duquel ils décidaient les affaires. *Voyez* les discours contre Verrès, II, 6.

Page 231. *Sur ces monnaies.* De la manière dont Schutz entend ce passage, les questeurs, qui d'abord voulurent payer non en deniers, mais en *cistophores*, prétendirent depuis ne devoir rien payer du tout à Quintus, et par conséquent lui refuser même ces cistophores.

LETTRE XLIII. Page 233. *Son mariage inopiné.* C'est bien avec la fille de César, comme nous l'apprend Suétone; mais je n'ai pas voulu que la traduction allât au delà de ce que dit Cicéron lui-même.

*Profusion des deniers publics.* On peut voir, dans Suétone, à quelles dilapidations César se livra pendant son consulat. La loi Julia, sur les terres de Campanie, voulait aussi que l'on achetât des deniers publics les champs qui appartenaient aux particuliers : cela n'eut jamais lieu, on se borna à la distribution des terres.

Page 235. *Qu'à côté de lui la chute de Curion est une élévation.* Tel est le sens qu'on obtient par la restitution de deux lettres, il y a probablement πϛωσισ là où nous lisions *phocis.* Cette correction, proposée par Bosius, a été agréée par Wieland et par Schutz, ainsi que par Bentivoglio. Du reste, toutes les interprétations au moyen desquelles la Phocide est entrée dans ce passage, sont réunies dans l'édition de Grævius. Popma veut lire απλοτησ *Curiana*, Gronove *Prætis Curiana*, et Tunstall φιλοτησ *Curiana.*

*Alabarches.* Je ne dis point que ce nom ne doive pas se rapporter à Pompée; mais pourquoi lui enlever ce sobriquet qu'il a dans le texte. On prétend que ce titre était celui que, dans les provinces grecques, on donnait aux percepteurs des terres, ou plutôt encore à ceux qui recevaient les revenus des pâturages. Αλαβα signifiait de l'encre; *alabarches*, maître des écritures : or ce nom convient à Pompée, parce qu'il ne cessait de se vanter d'avoir grossi les revenus publics par ses conquêtes, et qu'il en tirait la conséquence que la perte du domaine de Campanie ne devait pas être d'une grande importance.

LETTRE XLIV. Page 235. *Ont envie de ne rien laisser à donner. Voyez*, sur ces libéralités immodérées, SUETON., cap. XX, pag. 27 de notre édition : du reste, César donnait à chacun ce qu'il demandait. Wieland fait observer que c'est probablement de terres

qu'il est question, en quelque endroit que la république les possédât, et non pas seulement à Stella ou en Campanie.

Page 237. *Une légation libre pour aller accomplir quelque vœu.* Ulpien définit la légation libre : *qui libera legatione abest non videtur reipublicæ causa abesse : hic enim non publici commodi causa, sed sui abest.* Dans des observations que M. Moser a publiées l'année dernière, il s'élève contre la traduction de Wieland, semblable à celle de Mongault, que nous avons conservée. *Voti causa*, dit-il, ne signifie pas l'accomplissement d'un vœu, cela ne veut dire autre chose, sinon que Cicéron ira partout où il voudra, selon son gré. Cette remarque ne nous a point convaincus.

Page 239. *L'affranchissement de Statius.* C'était un esclave de Quintus Cicéron : on se plaignait qu'il exerçât sur lui une trop grande influence, et cette faveur devait encore accroître les mauvais bruits à cet égard.

LETTRE XLV. Page 239. *Quoi, j'ai eu si peu d'empire.* Cicéron parodie les paroles de Démiphon dans le *Phormion* de Térence, act. II, sc. I. Dans sa traduction, Wieland a rétabli les trois vers.

Page 241. *Vous devez en être soûl. Dignitatis ἄλις, tanquam δρυός* : le proverbe grec était *assez de gland*, c'est-à-dire on doit bientôt se lasser d'une mauvaise nourriture, comme les hommes qui quittaient le gland pour le blé. (MONGAULT.)

*Sauvait la république en temporisant.* C'est un vers célèbre d'Ennius, et Cicéron applique conséquemment à Bibulus ce que ce poète disait de la conduite de Fabius Maximus, après la bataille de Cannes. J'ai rétabli le subjonctif dans la citation, à cause du *quasi* qui la précède et la gouverne : peu importe le vers.

*N'a personne pour lui.* Je lis avec Schutz : *Neminem tenet voluntate, ne metu, etc.*, et je traduis : *je crains que la peur ne l'oblige à se servir d'eux.*

*Aux derniers gladiateurs.* C'était Gabinius qui les donnait : mais Schutz pourrait avoir raison en rapportant le *dominus* à César lui-même; *advocati*, dans ce cas, s'appliquerait à ceux qui soutenaient son parti, à sa cabale au théâtre.

*Aux jeux Apollinaires.* On les célébrait dans les premiers jours de juin, sous la présidence du préteur. (*Voyez* TITE-LIVE, liv. XX, cap. 8.) Valère-Maxime (liv. VI, cap. 2) parle aussi de cette allu-

sion que le public saisit dans les vers que prononça l'acteur Diphile : on pense qu'ils étaient d'une tragédie d'Atticus.

Page 243. *Il fut accueilli d'un morne silence.* Littéralement, *quand César vint, les applaudissemens étaient morts*, c'est-à-dire il n'y en eut aucun.

*A Pompée qui est à Capoue.* L'abbé Mongault trouve ici une ingénieuse manière de concilier cette absence attestée par Cicéron, avec les assertions de Valère-Maxime et de Macrobe, qui, dans tous les cas, devraient s'évanouir devant celle d'un contemporain. Il est possible qu'il y eût au théâtre une statue de Pompée, et, d'un autre côté, il est plus probable que l'acteur Diphile aura étendu sa main vers cette image, qu'il ne l'est de supposer que Pompée lui-même ait été montré au doigt. Il faut bien que Diphile ait désigné quelque chose et que l'allusion que renfermaient les vers aient été marquée par lui, car il n'aurait eu, sans cela, aucune part à cet outrage, et Cicéron n'aurait pu dire : *in nostrum Pompeium petulanter invectus est.*

Page 243. *La loi Roscia.* Le tribun L. Roscius Othon avait fait passer en 686 une loi qui réservait aux chevaliers les quatorze bancs qui suivaient immédiatement ceux du sénat. Quant aux distributions de blé, la loi Cassia Terentia, rendue en 680, stipulait en faveur de chaque citoyen qu'il lui serait délivré par mois cinq modius d'orge et de froment, à raison de quatre sesterces le modius de froment, et de deux le modius d'orge. Clodius abolit jusqu'à cette rétribution.

*Se conduit envers moi d'une manière hostile.* J'ai suivi Schutz et Bentivoglio, en rétablissant la leçon *inimicatur.*

Page 245. *Cosconius.* C'est l'un des vingt préposés à la division des terres de Campanie : c'est peut-être celui qui avait été préteur sous le consulat de Cicéron, et depuis proconsul en Espagne.

*Cécilius.* Oncle d'Atticus.

*Les proclamations de Bibulus.* Mongault remarque, avec raison, que le mot édit est une mauvaise traduction du mot *edictum :* chez nous il amènerait une fausse idée, puisque ces édits ne disposaient de rien, n'avaient aucun pouvoir, n'étaient enfin que des protestations. Bibulus n'osait plus sortir de sa maison. (*Voyez* notre Suétone, note 38 de la *Vie de César,* pag. 25 et 127.)

LETTRE XLVI. Page 249. *Je n'écrirai rien de ma main.* Au-

guste voulait que ses neveux imitassent son écriture, et Suétone se sert de l'expression : *ac nihil æque elaboravit quam ut imitarentur chirographum suum.* La traduction de l'abbé Mongault est donc préférable à celle de Saint-Réal : *Je ne signerai point*, qui renferme d'ailleurs un autre contresens.

*Il m'a laissé cent mille sesterces.* Diodote était ce stoïcien qui vécut dans la maison de Cicéron. On lisait dans le texte qu'il lui avait légué H.-S. *centies*. Malaspina a corrigé *centum*, ce qui fait cent mille sesterces, ou 20,450 fr. de notre monnaie. L'autre leçon produisait dix millions de sesterces ou 2,045,000 fr., ce qui n'est pas supposable.

Page 249. *En style d'Archiloque.* Horace a dit de lui : *Proprio rabies armavit iambo.* On dit que ses vers étaient tellement mordans que Lycambe, qui lui avait promis sa fille et ne la lui avait pas donnée, se pendit de désespoir d'être aussi cruellement déchiré. Wieland conclut de ce retard apporté aux comices, qu'ils ne pouvaient avoir lieu que du consentement des deux consuls.

*Vibius.* Ce pourrait être Vibius Pansa dont il s'agit à la lettre VIII, lib. 8, *ad Fam.*, ou Vibius Rufus, que Pline nomme parmi ses auteurs, à moins toutefois que ce ne fût celui que Valère-Maxime (liv. IX, ch. 15) nous dit avoir tellement ressemblé à Pompée, qu'on les prenait l'un pour l'autre.

*Ils sont d'un mauvais poète.* Il s'agit d'Alexandre d'Éphèse, surnommé Lychnus. Strabon nous apprend qu'il avait écrit une cosmographie en vers. Cicéron s'occupait alors de géographie, et cet envoi était opportun.

LETTRE XLVII. Page 251. *Résistance de Caton.* Pompée était irrité contre Caton, qui n'avait pas voulu que sa sœur l'épousât, et qui s'était opposé à la ratification des actes de son gouvernement d'Asie. César l'était aussi parce que Caton avait empêché son triomphe et s'était opposé à ses lois.

Page 253. *Protogène.* Protogène était de Rhodes. Ainsi qu'Apelle il vivait vers l'an de Rome 400. Il avait peint pour les Rhodiens un tableau qui représentait Jalysus, il y avait aussi une ville de ce nom, qui, selon Strabon, avait pour fondateur Jalysus, fils de Cercaphus et de Cidippe. Protogène travailla pendant sept ans à ce tableau, qui, du temps de Pline, était encore dans le temple de la Paix. S'il en faut croire cet auteur, Protogène

mit quatre couches des mêmes couleurs pour mieux préserver son chef-d'œuvre de l'injure du temps : *huic picturæ quater colorem induxit, subsidio injuriæ et vetustatis, ut decedente superiore inferior succederet;* M. de Caylus accuse ces derniers mots d'interpolation; mais Wieland, auquel nous empruntons cette remarque, ne goûte pas ses raisons. Toutefois il reconnaît que ce récit pourrait bien être quelque vieux mensonge grec recueilli par Pline, comme beaucoup d'autres.

Page 255. *Vous serez nécessaire pour ce temps-là.* Celui où Clodius sera tribun, vers le 1^er décembre.

*Je suis content de Varron.* Ce Varron n'est autre que M. Terentius Varron, auteur de tant d'ouvrages, et dont il ne nous est parvenu que trois livres sur l'économie rurale et des fragmens *de lingua latina.*

LETTRE XLVIII. Page 257. *L'occasion que le sort lui offrira.* C'est le véritable sens de *quod sors obtulerit, id acturus videtur.*

Page 259. *Je crois que si Crassus presse Pompée.* J'ai établi ici un sens nouveau. Crassus était l'ennemi de Cicéron, il ne pouvait être employé à sonder Pompée; mais il s'agissait de savoir au contraire comment ce même Crassus agissait sur Pompée, et s'il ne le pressait pas d'abandonner la cause de Cicéron. Voilà ce qu'on pouvait découvrir par Clodia : elle pouvait révéler à Atticus jusqu'où allaient les intelligences de son frère avec les triumvirs.

LETTRE XLIX. Page 261. *Pour remettre ma voix.* Quintilien recommande la promenade pour rétablir et renforcer la voix (liv. XI, ch. 3) : celle de Cicéron était fatiguée par les exercices du forum.

Page 263. *Sampsiceramus.* J'ai rétabli ce nom qui désigne Pompée; cela ne fait nul doute; mais pourquoi altérer le texte en faisant des changemens arbitraires.

LETTRE L. Page 265. *Vettius. Voyez* notre *Suétone*, pag. 20 et 125. Ce Vettius y est appelé Vettius Index; rapprochée de ce passage de Cicéron, cette désignation pourrait bien, ainsi que je l'ai conjecturé dans les notes, n'être pas un nom propre; en sorte que dans Suétone aussi il faudrait lire *Vettius index.* Il n'y a pas d'apparence que César ait si mal ourdi une trame, mais il peut en avoir profité pour jeter de la défaveur sur ceux qui lui déplaisaient. Dion, animé par sa haine pour Cicéron, rapporte la chose

tout autrement : selon lui, Cicéron et Lucullus furent les seuls dénoncés.

*Brutus.* C'est le célèbre Brutus qui, adopté par son oncle Q. Servilius Cœpion, en porta quelque temps le nom. Il était fils de Junius Brutus, que Pompée avait fait périr comme partisan de Lépide, et de Servilie, sœur de Caton d'Utique.

*Lentulus, fils du flamine.* Lentulus père était sur les rangs pour le consulat, avec Pison et Gabinius, les créatures de César : il était important d'éloigner un tel concurrent, et telle peut avoir été la cause de la dénonciation que fit Vettius contre son fils. Toute l'intrigue paraît avoir été conduite par le tribun Vatinius, ainsi qu'on peut le voir par le discours que Cicéron prononça trois ans après contre ce factieux.

Page 267. *Lui qui avait empêché Catulus de parler de la tribune.* Lorsqu'il le cita pour rendre compte de son administration au sujet de la reconstruction du Capitole, les particuliers ne pouvaient parler du haut de la tribune qu'autant que quelque magistrat les y faisait monter : cet honneur s'accordait toujours aux citoyens de considération : César ne l'avait point fait à Catulus.

*Que des sollicitations nocturnes.* Allusion piquante à l'ancien commerce de galanterie qui avait existé entre César et Servilie.

Page 269. *D'un Servilius Ahàla.* On sait qu'en 316 il tua, de l'ordre du dictateur Cincinnatus, Sp. Melius, qui aspirait à la royauté.

*Crassus le Riche.* Il était préteur cette année là. La manière dont il a été parlé de lui précédemment ferait croire que *Dives* n'est pas un nom, mais un surnom ; car Cicéron dit que Pompée perd son titre de grand comme Crassus son titre de riche, depuis qu'il s'appauvrit. Je remarque, dans l'édition de Bentivoglio, que ce mot est écrit comme un simple adjectif.

*Si la vigoureuse répartie du généreux vieillard Considius.* César avait rempli la place de soldats, parce qu'il voulait faire passer la loi Vatinia, qui lui donnait pour cinq ans le gouvernement de la Gaule cisalpine et de l'Illyrie. Il avait fait mener en prison Caton, qui s'opposait à ses desseins. Cela mit la terreur dans le sénat ; on ne venait plus aux séances. César se plaignit un jour de voir les sièges dégarnis, et Considius lui dit que l'on ne pouvait venir en

sûreté. *Pourquoi donc y venez-vous ?* reprit César. *C'est*, dit-il, *que je suis trop vieux pour craindre la mort.*

LETTRE LI. Page 271. *Qui, comme dit Euripide.* Voici le vers en entier : Cicéron n'en cite que les premiers mots :

Ἕλικτα κ' οὐδὲν ὑγιέσ, ἀλλὰ πάντα πέριξ φρονουντεσ.

Ce vers appartient à la tragédie d'*Andromaque*. L'autre est le 404[e] des *Phéniciennes* :

Τὰς, τῶν κρατόυντων ἀμαθίας φέρειν χρεών.

« Il faut supporter les sottises des gouvernans. »

Page 271. *De la préture de Flaccus, etc.* A la fin de cette année, D. Lélius accusa de concussion L. V. Flaccus, qui, sous le consulat de Cicéron, avait été préteur de la ville, et qui avait précédé Quintus dans le gouvernement de l'Asie. Flaccus fut défendu et par Cicéron et par Hortensius (car c'est lui qui est désigné par le nom d'Hortalus). A cette occasion, Hortensius fit un pompeux éloge de son rival en éloquence : c'est le sujet de ce paragraphe. Ce qui est dit des Allobroges se rapporte à l'arrestation des ambassadeurs faite par L. Valerius Flaccus, de l'ordre du consul Cicéron.

LETTRE LII. Page 273. *J'attendais toujours un homme grand.* Cicéron rapporte ici les paroles de Polyphème, qui s'indigne qu'un homme aussi petit qu'Ulysse l'ait privé de son œil (*Odyssée*, IX, v. 517). Le véritable sens de cette allusion nous paraît avoir été saisi par Wieland. On avait semé à Rome de mauvais bruits sur les relations de Quintus avec Statius, et la venue de ce dernier causait quelque surprise, à raison de son peu d'apparence. Les expressions de Cicéron feraient croire à l'existence de ces mauvais bruits, et surtout celles qui suivent : *Plus d'ascendant qu'il ne convenait à la gravité de votre âge.*

Page 275. *Ceci ne m'a pas plu.* Ces mots et les suivans sont dans la bouche de Statius, qui, dans sa conversation avec Cicéron, avait laissé ingénûment apercevoir toute l'influence qu'il exerçait, tout en s'excusant d'avoir été d'un avis contraire. D'après Wieland, j'ai corrigé la traduction de Prévost en cet endroit.

Page 277. *Zeuxis de Blandus*, et non pas Zeuxis Blandenus, comme on l'a traduit jusqu'à présent. Blandus est une ville de Phrygie.

Page 279. *Mais n'ai-je d'indulgence que pour les Grecs?* C'est une réponse à un reproche déjà fait par Quintus à son frère; j'ai donc changé la traduction de Prévost.

*De le faire brûler à la fumée.* J'ai rétabli la traduction littérale des mots *fumo ut combureretur.* Ursinus avait assez ridiculement substitué *furnus* à *fumus.* Quintus voulait dire, sans doute, qu'en le faisant mettre en croix, il le brûlerait à la fumée de la paille ou du bois vert, genre de supplice dont Juste-Lipse a rassemblé plusieurs exemples.

*Avec son petit milan de fils.* C'est ainsi que l'entend Ernesti : Manuce voulait qu'il fût question d'un esclave.

Page 281. *Sur la négligence qui règne dans vos lettres d'affaires.* En traduisant *sur la négligence qui rend vos lettres trop rares,* Prévost a fait un contresens. Cela importait peu à la province; il s'agit du peu de précaution avec laquelle on rédigeait les actes publics, les rescrits : tout cela était compris, avec la correspondance officielle, sous le nom d'*epistolæ.*

*Celui de Cilicie et de Syrie.* Ce dernier est L. Marcius; on ignore quel était l'autre.

*Le Cyrus de Xénophon.* On a quelque lieu d'être surpris que des Romains aussi distingués que l'étaient C. Virgilius et Cn. Octavius, aient ignoré la *Cyropédie,* et n'aient pas lu Xénophon. Peut-être ne faudrait-il pas donner à ces paroles un sens trop absolu.

Page 283. *Que Sylla le nomenclateur avait écrite.* Le latin dit *quam ipse scripsisse Sulla.* Que fait là *ipse?* Selon la conjecture de Schutz, Sylla le nomenclateur l'aurait écrite sans qu'elle eût été dictée par Quintus; mais il est plus probable que Cicéron a voulu dire que cette lettre étant de la main même du nomenclateur, il n'y avait guère moyen de douter qu'elle ne fût de Quintus.

*La visite de L. Flavius, préteur désigné.* Il avait été tribun du peuple sous le consulat de Metellus et d'Afranius. Dion Cassius dit que le consul Metellus fut mis en prison par lui.

*Personne plus que moi.* Tout ce qui précède a été absolument renversé par Prévost. C'est Cicéron qui parle, et qui se fait les objections que probablement son frère lui fera.

Page 287. *Le reste de cette même lettre est plus fort que je ne le voudrais.* Il est évident qu'il est question de la dureté avec laquelle Quintus répondait à ses reproches. Les expressions grecques ὀρθὰν

τὰν νᾶυν et ἅπαξ θανεῖν ont été fort mal à propos traduites, comme si elles sortaient de la plume de Cicéron. C'est un passage de la lettre de Quintus qui avait fait deux citations : son frère les rappelle et cela suffit ; s'il eût été le premier à citer ces passages, ils eussent été trop écourtés pour être intelligibles. Stobée parle d'un vieux poète appelé Telès, qui disait : *O Neptune, tu sais que je conduirai ce navire sur son droit chemin.* Ὅτι ορθὰν τὰν ναῦν καταδώσω. Or il paraît que Quintus avait parodié cet endroit. D'un autre côté, Eschyle dit dans *Prométhée :*

Κρεισσον γὰρ εισ απαξ θανειν
Ἡ τὰσ ἁπασας ἡμέρας πάσχειν κακῶς.
v. 756-757.

Quintus disait apparemment qu'il allait son droit chemin ; qu'il pouvait se flatter de l'amitié d'hommes tels que Censorinus, Antonius, Cassius, Scévola ; que par des considérations personnelles, son frère le pressait de conseils et de reproches, et qu'il valait mieux mourir une bonne fois que de se garer tous les jours. Les mots *majora ista erunt* qu'ajoute Cicéron signifient : « *Cela est aisé à dire*, mais dans l'exécution cela sera plus grave, plus difficile que vous ne le croyez maintenant. » Nous devons à Wieland l'explication plausible de ce passage, qu'on avait jugée désespérée.

Page 289. *La statue de Q. Publicenus.* Comme on ne décernait de statues qu'aux hommes marquans, et que celui-ci est complètement ignoré, on suppose généralement que ce nom a été rendu méconnaissable par les copistes.

*Il est de peu de prix.* L'abbé Prévost a parlé *d'indignité*, comme s'il s'agissait d'autre chose que du prix de l'esclave qui s'est échappé, et que l'on veut rendre à Ésope, son maître, quoiqu'il ne soit d'aucune valeur.

Page 291. *Il a déclaré Pompée dictateur, quoiqu'il ne soit qu'un particulier.* Il ne faut pas lire *privatus*, comme si Caton, quoique particulier, avait la folie de nommer un dictateur. La véritable leçon est *privatum*. Cela se rapporte à Pompée, que l'on appelle dictateur, quoiqu'il ne soit que particulier. C'était une manière de dire que le refus des préteurs, le déni de justice, venait de lui, qui, ligué avec César, avait favorisé l'élection de Gabinius, et qui, par conséquent, devait s'opposer à ce qu'on le poursuivît.

*Je me fie à leurs promesses de manière à ne rien diminuer de mes préparatifs.* La traduction de Prévost : *J'ai tant de confiance en leurs promesses, qu'il n'y a rien à diminuer de l'idée que je vous donne de nos forces*, est un contresens formel; cela est contraire à tout ce que Cicéron écrit à Atticus.

Page 293. *Domitius Ahenobarbus.* Suétone nous le signale comme ayant, dans sa préture, déféré au sénat les actes de César; Nigidius Regulus, après Varron, le plus savant des Romains; Memnius, qui *initia* la femme de Lucullus aux fêtes de la jeunesse; enfin L. Cornelius Lentulus. Cicéron ne prévoyait pas alors quelle serait contre lui la puissance de Clodius; il paraît que cette lettre a été écrite avant que ce dernier fût possesseur de son tribunat.

LETTRE LIII. Page 295. Clodius étant parvenu à la charge de tribun, qu'il n'avait briguée que pour perdre Cicéron, suivit son dessein avec tant de chaleur, et fut si bien secondé par les ennemis et par les envieux de ce grand homme, qu'il vint à bout en trois mois d'une entreprise si difficile. Tout le monde sait que Cicéron étant consul, avait fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple arrêté du sénat, sans leur faire leur procès dans les formes. Clodius lui en fit un crime devant le peuple; et cette sage et vigoureuse résolution, qui avait sauvé la république, fut le seul prétexte qu'on put trouver pour condamner son libérateur. Nous aurons lieu de rapporter les particularités de cette affaire, en éclaircissant différens endroits de ces lettres.

Toutes celles du troisième livre, hors la dernière, ont été écrites dans la même année. Quoique les quatre premières l'aient été à quelques jours l'une de l'autre, j'ai cru en devoir rétablir l'ordre, qui est visiblement renversé, comme tous les commentateurs en conviennent; ce qui me dispense d'en rapporter les preuves. Le rang que je leur ai donné se trouve déjà observé dans quelques autres éditions.

Page 295. *Vibonne*, surnommé Valentia : autrefois les Grecs l'appelaient *Hippo* ou *Hipponium;* elle est dans le pays des Brutiens, et c'est maintenant *Monte Leone*, dans la Calabre.

LETTRE LIV. Page 295. *Ce qui a déterminé ma route.* J'ai changé ici la version de Mongault, qui disait : *Ce qui m'a obligé de tourner du côté de Vibonne.* Je ne conteste pas que la maison de campagne de Sica ne fût voisine de Vibonne et que ce ne fût le

chemin de Sicile. Néanmoins il y a toujours de l'inconvénient à aller plus loin que le texte, qui ne désigne aucun lieu en particulier.

Page 297. *Jusqu'à ce qu'on ait réformé le décret de mon exil.* Le latin dit *nondum rogatione correcta.* Les propositions, après avoir été affichées pendant trois marchés consécutifs, étaient *corrigées, réformées,* selon les observations auxquelles elles donnaient lieu. Dans le cas dont il s'agit, Clodius n'avait pas encore marqué l'étendue de pays interdite à Cicéron. On croit que l'intervention de César et de Pompée la fit borner à 400 milles de distance de Rome.

*A cause d'Autronius.* Il s'agit de P. Autronius Pétus, qui, consul désigné, avait été condamné pour brigue, sur la poursuite de son compétiteur L. Manlius Torquatus. Cn. Pison et P. Sylla, ayant succombé sous une pareille accusation, on veut qu'il ait conspiré avec eux et Catilina pour faire périr les consuls Torquatus et Cotta. Autronius s'enfuit d'Italie quand le complot eut été découvert; mais, en 691, l'exil perpétuel fut prononcé contre lui. Au moment de l'exil de Cicéron, il habitait l'Achaïe avec quelques-uns de ses complices. Cicéron avait d'autant plus à le redouter, qu'il avait rendu témoignage contre lui, et par conséquent participé à sa condamnation. (*Voyez* SALLUST., *in Catil.; pro Sylla, pro Planc.; epist.* VII.)

LETTRE LV. Page 297. *Je suis parti si brusquement.* Une des principales raisons de ce brusque départ était le refus que venait de faire C. Virgilius, de recevoir Cicéron en Sicile; il reprit donc par terre le chemin de Brindes.

*De peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire.* Il ne s'agissait de rien moins que de la peine capitale contre ceux qui recevaient les proscrits.

LETTRE LVI. Page 299. *Maintenant qu'on a donné le gouvernement de Macédoine.* Ce fut L. Pison qui en fut investi; il pouvait importer à Atticus de connaître ce choix avant de quitter Rome; car il avait de nombreux intérêts dans cette province.

LETTRE LVII. Page 301. J'ai rétabli, en tant que possible, le sens de l'original : *inimici mei mea mihi, non me ipsum, ademerunt.* Cela ne veut point dire, comme le veut Mongault, *n'ont pu changer mon cœur.* Cicéron a perdu son crédit, sa puis-

sance, ses richesses, mais il a conservé sa dignité et sa noblesse de caractère : voilà ce que l'on n'a pu lui arracher.

LETTRE LVIII. Page 301. Quant à la date de cette lettre, j'ai rétabli la leçon 8, suivie par Grævius; quant à la leçon *calendis*, elle ne cadre point avec les dates des lettres qui suivent.

LETTRE LIX. Page 303. *Lenius Flaccus*, chevalier romain qui possédait auprès de Brindes de vastes domaines : ce fut le premier qui s'appliqua à l'éducation de la volaille, et qui fit bâtir un édifice à cet usage. *Voyez* VARRO, *de Re rustica*, III, 5.

LETTRE LX. Page 309. *Un château fort.* D'après la remarque de Schutz, il s'agit ou de Buthrotum, ou d'une maison fortifiée des domaines d'Atticus, dans le voisinage de cette ville.

*En Achaïe.* Mongault et d'autres éditeurs lisent *à Athènes*, leçon tout-à-fait inadmissible; en effet, il n'est pas croyable que l'on prétendît qu'Athènes était trop rapprochée, puisqu'on permettait à Cicéron le séjour de Thessalonique, qui est bien plus voisine de l'Italie. Il y a lieu de penser que dans cette lettre Cicéron a nommé l'Achaïe, puisque dans la suivante il dit : *Je vous ai écrit, en partant de Brindes, que je n'irais pas en Épire, parce que l'Achaïe, qui n'en est pas éloignée, est pleine de gens audacieux animés contre moi, etc.*

Page 309. *Je ne m'en repentirai pas moins de ne les avoir pas hasardés pour sauver ma fortune.* Je n'ai point voulu changer cette version, qui cependant ne me paraît pas exacte : Cicéron se repent du parti qu'il a pris, c'est-à-dire qu'il se reproche de vivre quand il devait mourir. L'idée de Mongault ne me paraît pas juste. Il est vrai que les mots *cujus oppetendæ tempus honestissimum prætermissum est* autorisent jusqu'à un certain point la conjecture selon laquelle il traduit, puisqu'ils ne peuvent s'entendre que d'une résistance à opposer à Clodius.

*Mes envieux.* Ce reproche regarde quelques personnes de la faction qu'on appelait des grands ou des gens de bien, et surtout Hortensius. (MONGAULT.)

Page 311. *La Candavie.* Chaîne de montagnes qui règne depuis l'Illyrie jusqu'au golfe de Thessalonique, en côtoyant la Thessalie.

*Je ne sais où je pourrai rencontrer mon frère.* Celui-ci revenait alors de son gouvernement d'Asie.

LETTRE LXI. Page 313. *De l'accusation dont on le menace.* Il s'agit de son frère, que l'on voulait accuser de concussion. On a vu, par les lettres précédentes, que Quintus s'était attiré beaucoup d'ennemis par la rudesse de sa conduite.

Page 315. *L'enlèvement de Tigrane.* Ce prince avait été amené à Rome, pour orner le triomphe de Pompée, qui l'avait confié au préteur L. Flavius pour le retenir dans une étroite captivité. Clodius, quoique l'obligé de Pompée, ne craignit pas de vendre son entremise pour faire évader Tigrane : il le fit venir à un repas que partageait Flavius, le retint, et ne le rendit ni à Flavius, ni à Pompée. Il eut même l'audace de l'embarquer; déjà Tigrane avait fui de l'Italie, quand la tempête le rejeta à Antium. Clodius et Flavius, avertis de ce fait, y coururent chacun avec des gens armés; le premier pour protéger sa fuite, le second pour le reprendre. Les deux adversaires se joignirent sur la voie Appienne, au quatrième milliaire. Il y eut un combat sanglant, dans lequel Clodius resta maître du terrain, tandis que Flavius eut peine à sauver sa vie. Parmi les morts se trouva M. Papirius, l'un des hommes les plus attachés à Pompée : tout semblait devoir attirer sa colère; il demeura impassible. Depuis lors Clodius ne garda plus envers lui aucun ménagement : le motif de la dissimulation de Pompée était le besoin qu'il avait de César, et celui-ci avait des raisons très-fortes de favoriser Clodius. Ce factieux finit par s'attaquer à la vie de Pompée; il y eut plusieurs émeutes populaires. Dans l'une les consuls prirent part à la mêlée, Gabinius pour Pompée, Pison pour Clodius : ce dernier fut blessé d'un jet de pierres et ses faisceaux brisés.

Page 315. *Hypséus.* Il s'agit de Plautius Hypséus, questeur de Pompée dans la guerre contre Mithridate.

*De m'être livré à un homme sans foi et sans honneur.* Mongault croit qu'il s'agit ici de Pompée; Wieland réfute cette opinion, il sous-entend Hortensius. Cicéron parle moins d'ennemis déclarés que d'amis fourbes. Dans un passage de la lettre suivante, il paraît désigner clairement Hortensius, que dans une lettre à Quintus il nomme sans détour. Cependant Wieland reconnaît lui-même l'injustice de ce soupçon qu'il prête à Cicéron. Hortensius ne craignit pas d'exposer sa vie en prenant son parti contre Clodius. On le voit à la tête des sénateurs qui interviennent

pour Cicéron auprès de Pompée et des consuls. La méfiance qui s'était emparée de l'exilé tombe sur le conseil que lui aurait donné Hortensius de céder aux circonstances et de s'éloigner sans combattre.

LETTRE LXII. Page 317. *Obligé de renvoyer ses licteurs.* Les gouverneurs, en quittant leurs provinces, gardaient toutes les marques de leur dignité jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Rome, à moins qu'ils ne fissent quelque part un trop long séjour : il fallait alors les quitter.

*Lorsqu'après avoir parlé de Pompée.* J'adopterais volontiers la ponctuation de Schutz, *ante quam eo venisti a Pompeio : nunc...* La consolation se trouve dans ce qui précède, par conséquent dans ce qui touche Pompée, et le secours qu'on en attendait; elle cesse quand on conseille à Cicéron de gagner Hortensius. Nous avons déjà parlé de l'injuste défiance conçue par Cicéron envers ce consulaire, qui cependant se montra réellement son ami.

LETTRE LXIII. Page 326. Le véritable sens de *versus qui in te erat collatus*, n'est pas *le vers qu'on vous appliquait*, mais *le vers qu'on vous attribuait*, ainsi que Schutz le démontre par des exemples. Il paraît que Cicéron craint qu'un vers fait dans le temps où Quintus recherchait l'édilité ne fût rappelé dans ces circonstances, et qu'un faux témoignage ne confirmât que Quintus en était l'auteur. Les mots *de lege Aurelia* pourraient bien être le résultat d'interpolation. On ne sait absolument rien sur cette anecdote.

LETTRE LXVI. Page 335. *Si Metellus, mon ennemi, est désigné consul.* Ce Metellus avait été tribun du peuple après le consulat de Cicéron; il était le parent de Clodius, et il se déclara hautement contre tout le sénat.

*Cette harangue, dont on a répandu des copies.* On ne sait pas bien de quoi il est question dans cette harangue.

Page 337. A la fin de cette lettre, j'ai suivi les corrections de Schutz. Il ne s'agit pas en effet d'un rendez-vous à Dodone : il y a dans le texte les variantes les plus ridicules, par exemple : *ut ad me venires Sidonatum*, ou bien *Dodomitam;* Tunstall en a fait *id omittam*, ce qui convient mieux à la phrase et à la marche de l'idée. Les mots *ut scribis* sont aussi transposés dans la vulgate.

LETTRE LXVII. Page 339. *Que je ferais mieux de ne me*

*pas approcher si fort de l'Italie.* J'ai conservé la traduction de Mongault, quoique le sens littéral diffère : *qu'il n'était pas nécessaire de m'approcher si fort de l'Italie.* La prudence commandait à Cicéron de s'éloigner bien au-delà des 400 milles prescrits.

LETTRE LXVIII. Page 341. *Ceux qui viennent ici de Rome m'assurent tous qu'elle n'aura point de suites.* Il s'agit des brouilleries de Clodius avec Gabinius et Pompée ; Gabinius biaisa longtemps, et ne se déclara entièrement contre Clodius qu'après qu'il y eût été forcé par les insultes et les affronts de tout genre qu'il reçut de cet insensé.

LETTRE LXIX. Page 343. *Fabricius.* J'ai substitué ce nom à celui de Gratidius, parce que, dans le discours, *pro Sextio*, c. xxxv, Fabricius est nommé parmi les tribuns qui proposèrent de rappeler Cicéron. (*Voyez* Schutz.)

LETTRE LXX. Page 349. *Il y a beaucoup d'exagération dans ce que l'affranchi de Crassus vous a rapporté.* On explique ce passage en ce sens que l'affranchi aurait dépeint Cicéron sous les plus tristes couleurs ; mais rien ne prouve qu'il s'agisse de lui-même ou de son état actuel dans ce passage, qui peut tout aussi bien se lier aux affaires dont il vient d'être parlé.

Page 349. *Curion n'aurait-il point lu cette harangue ?* C'est celle dont il a été parlé dans une lettre précédente, et dans laquelle peut-être se trouvait quelque chose qui devait blesser Curion. Cicéron en avait fait une contre Clodius et contre Curion le fils conjointement.

Page 351. *La loi qui rétablissait les sociétés d'artisans.* Ces sociétés avaient été établies pour le bon ordre et pour la police ; mais dans une ville sujette à de fréquentes séditions, elles devinrent plus dangereuses qu'utiles : surtout elles facilitaient à Clodius les moyens de rassembler les ministres de ses violences...... Cicéron avait pour ami un tribun nommé Vinnius, tout prêt à s'opposer à cette loi. Clodius fit dire à Cicéron qu'il n'avait aucun dessein contre lui, et Cicéron aima mieux adoucir le tribun que de blesser le peuple en entravant des lois qui lui étaient favorables.

*La froide réponse de Pompée.* Il avait fait répondre à Cicéron qu'il ne pouvait prendre les armes contre un tribun sans un ordre exprès du sénat ; que d'ailleurs il ne ferait rien que du consentement de César.

Page 353. *Culéon*, tribun du peuple qui conseilla à Pompée de ne se point borner au rappel de Cicéron, mais de répudier aussi la fille de César pour se rapprocher du parti des *optimates*, de l'aristocratie.

*Quant à ce que Culéon vous a dit sur le décret personnel.* Le *privilegium* était souvent compris sous le mot général de loi, et n'en différait que parce qu'il ne regardait qu'une seule personne, comme le porte l'étymologie; au lieu que la loi était énoncée en termes généraux, sans application à aucun particulier. Ces décrets, nommés *privilegia*, étaient défendus par les lois des Douze-Tables. De plus, celui du bannissement de Cicéron avait passé dans une assemblée par tribus, ce qui était encore contre ces mêmes lois, qui ordonnaient qu'on ne pourrait faire le procès à un citoyen, que dans une assemblée par centuries. Quelques amis de Cicéron prétendaient qu'il pouvait revenir de l'exil sur un simple décret du sénat, et sans qu'il fût nécessaire que le peuple abrogeât le décret de son bannissement. Lorsqu'on délibéra sur son rappel, Aurelius Cotta appuya ce sentiment; mais le parti de l'abrogation était plus sûr, et les autres sénateurs le prirent comme Cicéron le souhaitait. (Aul.-Gel., lib. x, 22; *de Leg.*, 3; *pro Domo.*)

(Mongault.)

*Il suffit d'abroger la loi qui me regarde en particulier : pour la première, elle ne m'attaquait point directement.* Clodius, avant d'attaquer Cicéron personnellement, proposa une loi générale contre tous ceux qui feraient ou qui auraient fait mourir des citoyens romains, sans qu'ils eussent été jugés par le peuple. Cicéron, qui avait fait étrangler en prison les complices de Catilina, sur un simple arrêté du sénat, était visiblement dans le cas de cette loi, et il semble d'abord qu'il était décisif pour lui d'empêcher qu'elle ne passât. Mais il était encore plus important de ne point irriter le peuple..... D'ailleurs, avec quelque ménagement, on n'aurait pas manqué d'interprétations pour mettre Cicéron à couvert. César même, qui ne lui était pas favorable, parlant devant le peuple sur la seconde loi de Clodius, qui regardait Cicéron en particulier, dit que, bien qu'il n'eût jamais approuvé la manière dont on avait procédé envers les conjurés, il ne croyait pas qu'on dût rechercher personne sur le passé, et qu'il suffisait d'avoir assuré pour l'avenir les droits et la vie des citoyens.

Page 353. *Lorsque nous prîmes des habits de deuil.* Presque tout le sénat et plus de vingt mille citoyens prirent avec lui des habits de deuil.

Page 355. *Comment donc Domitius s'en est-il chargé* (de proposer son rappel)? Il était préteur cette année, et Pighius conjecture de cet endroit qu'il avait la juridiction de la ville, parce qu'il n'y avait que ce préteur qui put proposer des affaires au sénat sans le consentement des consuls. Il se chargea volontiers de proposer le rappel de Cicéron, et parce qu'il avait toujours été de ses amis, et parce qu'il était du parti opposé à celui de César, contre lequel il s'était déclaré cette année même. (Mongault.)

*J'éviterais des gens que je ne voudrais pas voir.* Mongault avait dit *qui doivent m'être odieux*, et il appliquait cela aux officiers de Pison; mais c'est aller plus loin que l'original.

Page 357. *Je vous prie de le faire en mon nom.* Mongault va peut-être trop loin, lorsque, dans ses notes, il suppose que ces lettres devaient être attribuées à Cicéron, et par conséquent revêtues de son cachet et écrites dans son style.

LETTRE LXXI. Page 359. *Car en les relisant.* On voit que j'ai conservé, avec la traduction de Mongault, la leçon *lectæ*, au lieu de *lætæ*, que propose Schutz. La vulgate est bien plus vraie: en effet, on lit et on relit une lettre importante, et il semble à chaque nouvelle lecture qu'on y trouve quelque chose de nouveau, soit pour la crainte, soit pour l'espérance.

LETTRE LXXII. Page 359. *Livineius.* L. Livineius Trypho, qui donna à Cicéron plusieurs marques d'attachement pendant son exil; il était l'affranchi de Régulus, nommé questeur pour l'année suivante, et qui fut tribun en 701, servit sous César en qualité de proquesteur pendant la guerre civile.

*Caius Clodius.* C'était le frère de Publius; il avait deux fils, qui se portèrent ensuite les accusateurs de Milon.

LETTRE LXXIII. Page 361. *Qu'il ferait proposer mon rappel.* C'est là le véritable sens de *auctorem daturum*, et non, comme l'avait traduit Mongault, *qu'il se chargerait de proposer.*

LETTRE LXXIV. Page 363. *Maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine.* Les tentatives qu'on fit pendant cette année manquèrent, parce que Clodius avait gagné un de ses collègues,

qui s'opposait à tout ce qu'on proposait là-dessus, soit dans le sénat, soit devant le peuple.

LETTRE LXXV. Page 367. *Cicéron salue Q. Cécilius, fils de Q. Pomponianus Atticus.* Atticus, dont le nom propre était *Titus*, et celui de famille *Pomponius*, avait été adopté tout nouvellement par son oncle *Q. Cécilius;* et l'on voit ici un exemple de la manière dont ceux qui étaient adoptés changeaient de nom. Ils prenaient ceux de la personne qui les adoptait, et y ajoutaient celui de leur famille, dont ils changeaient la terminaison. Ainsi, de Pomponius, Pomponianus; d'Octavius, Octavianus; de Calpurnius, Calpurnianus; c'est-à-dire, de la maison Pomponia, Octavia, Calpurnia. Quelques-uns ajoutaient leur surnom, comme fit Atticus; d'autres n'ajoutaient que ce surnom, comme le frère de Lucullus, qui était passé par adoption dans la maison des Varron, et qu'on appelait M. Terentius Varro Lucullus.

*Je sais bon gré à votre oncle de vous avoir rendu justice.* Cet oncle était un homme bizarre et fort difficile à ménager. Il était connu par le métier infâme d'usurier, et de l'usurier de Rome le moins traitable; il s'était rendu si odieux, qu'après sa mort le peuple, pour se venger de ses vexations, le traîna dans les rues, et lui fit subir toutes les indignités imaginables. On disait partout que Lucullus, à qui Cécilius avait de si grandes obligations, n'avait point voulu d'un bien acquis par des voies si indignes. Mais Atticus n'était ni si délicat ni si scrupuleux.

*Dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter. In tuis ædibus amœnissimis.* La beauté de cette maison n'était point dans les bâtimens, mais dans les jardins. *Cujus amœnitas non ædificio sed silva constabat.* (Corn. Nep., *Vit. Attic.*)

*Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison, me paraît fort juste.* La maison de Cicéron avait été abattue, et Clodius en avait consacré la place à la liberté. Atticus avait conféré avec Curion pour faire déclarer cette consécration nulle; ce qui arriva, comme on le verra dans la suite.

Page 369. *Une si grande succession.* Il avait hérité *ex dodrante*, c'est-à-dire des trois quarts des biens de son oncle, qui montaient à dix millions de sesterces; ce qui valait environ 2,045,000 liv. (Corn. Nep., *Vit. Attic.*)

LETTRE LXXVI. Page 371. *Conduite du temple de Vesta à*

*la table Valérienne.* Cette table Valérienne paraît avoir été quelque banque ou comptoir vers lequel Terentia aurait été entraînée pour une extorsion exercée sur elle.

Page 373. *Malheureuse, voulez-vous prodiguer les restes de votre fortune!* On voit que je me suis déclaré pour la leçon de *misera* au lieu de *miseras.*

LETTRE LXXVIII. Page 375. *Lentulus.* R. Lentulus Spinter était désigné consul pour l'année suivante 696; il avait été édile sous le consulat de Cicéron, et l'avait soutenu dans tout ce qu'il fit contre les conjurés, quoique l'un des principaux fût de sa maison. Ce surnom de Spinter lui venait de sa ressemblance avec un comédien qui le portait; et Manuce remarque que par politesse Cicéron ne le lui donne jamais. Cependant ce surnom resta à son fils, et Cicéron le lui donne dans ses lettres.

*Metellus.* Ce Metellus était l'autre consul désigné pour la même année.

LETTRE LXXIX. Page 377. *Aussitôt qu'il s'est trouvé capable de sentiment.* Le petit Cicéron avait alors huit ans.

Page 379. *Ni lui-même ni ses soldats.* Les manuscrits varient beaucoup en ce lieu : dans les uns il y a *Ipse*, dans d'autres *Ipso*, enfin dans d'autres encore *Hipso.* Il s'agissait de savoir quel était ce Hipso : aussi a-t-on prétendu que ce n'était que l'anagramme du nom de Pison; car il y avait un L. Pison qui venait prendre possession du gouvernement de la Macédoine, et qui était ennemi de Cicéron. Wieland conjecture que ce Hipso ou Hispo était quelque créature de Clodius chargée de surveiller Cicéron, et de le saisir s'il franchissait la limite de son ban. Quant à moi, j'estime avec Schutz que ce n'est que le pronom *ipse.* En effet, Plancius se montrait très-officieux; il est déjà question de lui en ce sens dans une précédente lettre. Ses assiduités ont pu déplaire à Cicéron : dans la méfiance de tout le monde, il a pu préférer une solitude absolue aux visites de ce questeur de Macédoine, ce qui ne l'aura pas empêché plus tard de faire son éloge dans son discours *in Senatu post reditum.*

LETTRE LXXX. Page 383. *Quoiqu'elle n'ait point passé.* Ce fut un tribun nommé Ælius Ligur qui l'empêcha.

Page 385. *Les lois ou les plébiscites.* J'ai fait disparaître ici du

texte et de la traduction les mots : *hoc est quod per legem Clodiam.* Ils avaient déjà paru suspects à Brisson.

*La punition ne peut tomber sur ces tribuns.* Il ne fallait que l'opposition d'un seul pour empêcher une loi de passer; mais lorsque celui qui la proposait avait une faction trop puissante et qu'il se servait de voies de fait comme le fit Clodius, les tribuns obligés de céder à la violence étaient toujours en droit d'en proposer l'abrogation. Lorsque leur consentement n'avait pas été simplement tacite, et qu'ils avaient eu part à la discussion de la loi, ils ne pouvaient plus en poursuivre l'abrogation. (MONGAULT.)

*Ninnius.* C'est ce tribun qui est appelé Mummius dans plusieurs oraisons de Cicéron; mais les meilleurs manuscrits portent Ninnius. On lit de même dans une autre lettre (la 821^e^), et Dion l'appelle L. Ninnius Quadratus. (MONGAULT.)

Page 387. *Visellius.* C. Visellius Varron. Sa mère était sœur de Cicéron. Il passait pour un des plus habiles jurisconsultes de ce temps (CIC., *de Clar. orat.*). T. Fadius était l'un des tribuns élus pour l'année 696; mais ces tribuns prenaient possession de leur charge dès le 1^er^ décembre. Ami dévoué, il avait fait rédiger par Visellius un projet de rappel de Cicéron, et il voulait le proposer dès son entrée en fonctions. C'est ce projet que Cicéron approuvait. (WIELAND.)

*Et même en s'assurant le concours de la multitude.* L'abbé Mongault est allé trop loin en disant, *il faudra se servir de gens armés.*

LETTRE LXXXI. Page 389. Wieland traite Cicéron fort durement au sujet de cette lettre; il est en général peu sensible aux douleurs de son exil.

LETTRE LXXXII. Page 393. *Qu'on avait réglé l'état des provinces des consuls désignés.* Nous n'avons point d'expression qui réponde à *ornare provincias.* C'était donner à ceux qui étaient nommés pour les gouverner, des troupes, des officiers, de l'argent, etc. On décidait, par exemple, si le proconsul ou le propréteur aurait une armée, et combien de légions, combien de lieutenans lui seraient donnés; s'il les nommerait ou bien si le sénat les lui adjoindrait; de quelle somme il pourrait disposer sur le trésor public. En vertu d'une loi de Sempronius Gracchus, il appartenait au sénat, sans que les tribuns pussent s'y opposer, de

déterminer, avant la tenue des comices, quelle province aurait le premier des consuls à nommer, quelle le second. Cela s'appelait *decernere provincias*, ce qui est tout différent d'*ornare provincias*. Ce dernier point regardait aussi le sénat, mais on ne s'en occupait qu'après les comices. En faisant régler ce qui concernait les provinces des nouveaux consuls avant l'entrée en charge des tribuns, le parti de Cicéron indisposait ces tribuns, qui par là se voyaient privés d'une partie notable de leurs prérogatives, puisqu'ils auraient pu discuter l'affaire, et Cicéron en était d'autant plus affligé qu'il paraît que les tribuns voulaient se servir de ce moyen de lui gagner les consuls.

Page 395. *Ils se seraient adressés au peuple.* Quoique les affaires des provinces se réglassent ordinairement dans le sénat, le peuple avait droit d'en connaître, et lui seul donnait aux gouvernans le droit de commander des armées; mais si l'on eût porté cette affaire au peuple, elle n'aurait pu être réglée avant que les tribuns désignés entrassent en exercice.

*Je ne crois pas qu'on ait jamais r glé l'état des provinces des consuls désignés.* Il en résultait que la loi Sempronia ne s'appliquait qu'à la simple désignation des provinces, ou qu'elle était tombée en désuétude sur le réglement des avantages dont jouiraient les gouverneurs. Malgré cette remarque de Wieland, il y a un passage de Suétone qui jette de l'incertitude sur tout cela, car l'on en peut inférer que l'on ne décernait pas toujours les provinces à l'avance. (*César*, XIX, page 23 de notre édition.)

LETTRE LXXXIII. Page 397. Atticus avait sacrifié aux affaires de Cicéron toute l'année 695; il pouvait désormais retourner à ses propres affaires sans inquiétude; car le consul Lentulus se montrait ami déclaré de Cicéron, et Metellus avait promis de ne point contrarier son rappel; le sénat le désirait aussi : Clodius était sans influence, et les dix tribuns s'étaient engagés envers les amis de Cicéron; mais rien ne pouvait calmer les alarmes de l'exilé.

LETTRE LXXXIV. Page 397. *Le décret qu'on a fait en ma faveur.* Ce sénatus-consulte fut rendu sur la proposition du consul Lentulus : on déclarait ennemis de la république tous ceux qui s'opposeraient au retour de Cicéron, et on lui permettait de revenir, sans attendre la loi de son rappel, en cas que ses enne-

mis se servissent de voies de fait pour empêcher qu'elle ne passât. Clodius cependant détermina le tribun Sextus Serranus à interposer son *veto*, mais le sénat résolut de ne s'y point arrêter, et l'affaire n'en fut pas moins portée devant le peuple.

LETTRE LXXXV. Page 399. *Que mes affaires ne se rétabliront jamais.* Nous avons parlé déjà de l'opposition de Serranus. Clodius, qui l'avait gagné à prix d'argent, lui en donna encore pour persister dans sa résistance. Cette opposition fut suivie de tant d'autres incidens, que, malgré le zèle de Lentulus et le pouvoir de Pompée, Cicéron ne fut rappelé que sept mois après.... Ces délais le faisaient désespérer d'une affaire dont il avait cru que la première tentative déciderait le succès.

LETTRE LXXXVI. Page 399. Depuis l'année 691, une inimitié déclarée existait entre Metellus Nepos et Cicéron.... L'influence de Pompée y aura sans doute apporté quelque changement favorable à celui-ci. Metellus prit part d'abord aux petites menées par lesquelles Clodius, son parent, suscitait des obstacles à son retour; mais ensuite il céda au vœu général, et concourut avec Lentulus à faire rendre justice à ce grand homme.

# TABLE

## DES MATIÈRES.

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME.

# ERRATA.

| Pages. | Lignes. | |
|---|---|---|
| 16. | 8. | Au lieu de : *arcessia*, lisez : *arcessi a.* |
| 72. | 4. | *Au lieu de :* H-S XXV, *lisez* : H-S DCC XXV. |
| 95. | 22. | Au lieu de : *celles*, lisez : *ceux.* |
| 340. | 10. | Au lieu de : *nominem*, lisez : *neminem.* |
| 344. | 1. | Mettez un deux points entre *concitare* et *deinde.* |





